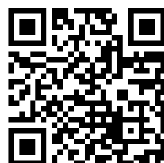
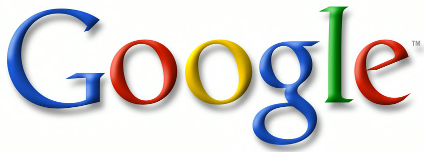
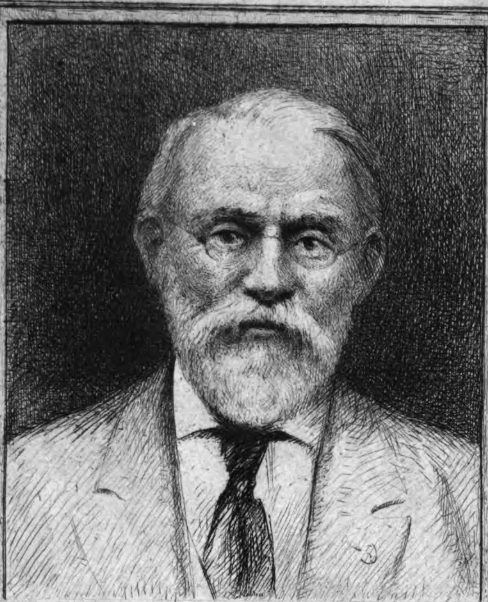






Mémoires

de la

Société des Lettres
Sciences et Arts

de Bar-le-Duc



QUATRIÈME SÉRIE

I


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

Mémoires

de la

Société des Lettres Sciences et Arts

de

Bar-le-Duc

IVe Série, tome I



BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—

1902

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures et demie du soir.



La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

PROCÈS-VERBAUX

ET

BULLETIN MENSUEL

SOCIÉTÉ
DES
Lettres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Décembre 1900.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 9 Janvier 1901,** **à huit heures très précises du soir,** *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Novembre 1900.

Présidence de M. CH. COLLIN, *vice-président.*

PRÉSENTS : MM. BAILLY, BARROIS, BOINETTE, BROCARD, Ch. COLLIN, COMTE, DANNREUTHER.

OUVRAGES REÇUS : *Hommages des auteurs :* A. LHÔTE : Un chercheur châlonnais, in-8°, 11 pages. Châlons, 1900. — Commandant WEIL : La mission du lieutenant-colonel Catinelli aux quartiers généraux de Murat et de Bellegarde, in-8°, 30 pages. Saint-Denis, 1900.

ENVOI DU MINISTÈRE : Bibliographie des travaux histor. et archéol. publiés par les Sociétés savantes de France; par R. DE LASTEYRIE, t. III, 2e et 3e livr., in-4°, 1899-1900.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Soc. de spéléologie : Mémoires, IV, 24. Bullet , t. VI, 21, 22. — Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 53e vol. 1900. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., n° 8, 1900. — Mém. de la Soc. d'agricult. de la Marne, 1900. — Ann. de la Soc. d'Emulat. des Vosges,

76e année, 1900. — Soc. de Géogr. de l'Est., 3e trim. 1900. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, oct. 1900. — Mém. de l'Acad d'Amiens, t. XLVI, 1899. — Bull. de la Commission Histor. du Nord, tomes 15 (Table des matières), 22, 23, 24. Lille, 1899-1900.

CORRESPONDANCE : Lettre de faire part du décès de M. Martin PIERSON, sculpteur, membre correspondant, décédé à Vaucouleurs le 29 octobre dans sa 65e année. M. le Président se fait l'interprète des regrets de la Société, à laquelle M. PIERSON appartenait depuis 1882. Il a fondé à Vaucouleurs d'importants ateliers artistiques dont les productions sont universellement appréciées, et laisse le souvenir le plus respecté.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. BARROIS, poursuivant les recherches dont il a entretenu la Société à la séance du 1er août sur les *Pierres gravées antiques trouvées à Naix* et dans les environs, présente les empreintes de trois de ces objets, en possession de MM. MALLOUÉ, de Saint-Amand. La première de ces trois intailles mesure 17×12 millimètres et représente une *Minerve*, drapée, le casque en tête, s'appuyant de la main droite sur une haste et soutenant de la gauche le pan de son manteau; à ses pieds, un bouclier. La seconde, de 12×14 millimètres figure une *laie* se dirigeant à droite. La troisième, de 11×9 millimètres représente une *tête d'enfant* vue de face. Une pierre gravée offrant le même type se trouvait dans la collection Nocas, recueillie sur le territoire de Naix.

M. L. MAXE-WERLY envoie une *Notice nécrologique* sur notre regretté confrère M. E. PIERRE, et donne un aperçu de ses travaux, archéologiques dont une mort prématurée a interrompu le cours. La Société décide que cette notice sera insérée dans le volume actuellement sous presse.

M. FOURIER DE BACOURT communique des *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Bar-le-Duc au XVIIe siècle.* Le sujet a déjà été traité, partiellement, par notre érudit annaliste Victor Servais, dans une étude parue en 1855, dans le Journal de la Société d'Archéologie lorraine. A ces notes qui offrent, pour les périodes les plus reculées et les plus difficiles à explorer, une grande abondance de noms et de dates, M. DE BACOURT ajoute trois documents du XVIIe siècle qui jettent un

nouveau jour sur les relations de nos ancêtres avec la médecine et les médecins. C'est, d'abord, en 1625, le procès-verbal des derniers instants d'un ancien officier français au service de Lorraine, au chevet duquel les médecins Leurechon et Thiébaut, l'apothicaire Raulot et le chirurgien Le Bœuf sont appelés, et dont la mort survient après deux jours d'un traitement peut-être tardif. C'est, ensuite, une ordonnance singulière, rédigée, en 1658 pour le prévôt Morel, par Pierre Alliot, le célèbre empirique qui avait cru découvrir un remède infaillible contre le cancer. Enfin, c'est une consultation de Claude Moat, datée de 1696 et relative au traitement des écrouelles.

L'intérêt que présentent ces trois pièces médicales et les notes dont M. de Bacourt les accompagne engageront sans doute nos collaborateurs à réunir des documents analogues, qu'il ne doit pas être difficile d'extraire des archives familiales, et dont on peut tirer le meilleur parti pour l'étude des mœurs d'autrefois.

MM. Comte et Brocard donnent lecture des rapports dont ils ont été respectivement chargés sur les candidatures de MM. Georges Besnier, Louis de L'Escale et Peschart d'Ambly, et conformément à leurs conclusions, ces nouveaux membres correspondants sont admis à faire partie de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

ORDRE DU JOUR
de la Séance du 9 Janvier 1901.

1° Installation des membres du Bureau ;

2° Compte-rendu du trésorier ;

3° M. L. Germain : *Observations sur les médailles de Benoîte-vaux* à *propos d'un travail récent ;*

4° M. Labourasse : *Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc. du département de la Meuse ;*

5° Rapport de M. Barrois sur la candidature de M. Eugène Gigout, commissaire principal de la marine à Brest (présenté par MM. Brocard et F. Comte) ;

6° Rapport de M. BAUDOT sur la candidature de M. PARISOT, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Bar-le-Duc (présenté par MM. F. COMTE et A. JACOB);

7° Rapport de M. KONARSKI sur la candidature de M. André LESORT, licencié ès lettres, archiviste de la Meuse (présenté par les mêmes);

8° Désignation d'un délégué de la Société au Congrès des Sociétés savantes à Nancy.

CHRONIQUE

⁂ A la suite des élections qui ont eu lieu à la séance du 5 décembre, le Bureau de la Société est composé comme suit pour l'année 1901.

Président : M. W. KONARSKI.

Président honoraire : M Antony POINCARÉ.

Vice-présidents : MM. BARROIS et Ch. DEMOGET.

Secrétaire : M. H. DANNREUTHER.

Secrétaire-adjoint : M. F. COMTE.

Bibliothécaire : M. le commandant BROCARD.

Trésorier : M. Lucien ROUSSELLE.

Membres de la commission de publication : MM. Jules BAUDOT, A. BOINETTE et A. RENAULD.

⁂ Le tome IX (3e série) 1900, des *Mémoires* est sous presse et sera prochainement mis en distribution. Il comprendra environ 460 pages.

⁂ Parmi les nouvelles acquisitions de la bibliothèque publique de Bar-le-Duc, on nous signale un dossier manuscrit intéressant pour l'histoire et la généalogie de la *Maison du Hautoy*, particulièrement en ce qui concerne la branche de Récicourt. Ce dossier avait été formé en 1789, par Roch-Hyacinthe du Hautoy, pour être admis à l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse. Il est certifié par la signature autographe de *Chérin*, généalogiste des Ordres du Roi, et garde du Cabinet des titres.

⁂ D'après Bellot-Herment, le *Pont Notre-Dame* à Bar, bâti d'abord en charpente, n'aurait été construit en pierre qu'en 1350. On trouve cependant, dans le cartulaire des Antonistes de cette ville (Archives Meuse), la mention en mai 1316 de « deux meis situés à Bar-la-Ville, devers le *Pont de Pierre* ».

SOCIÉTÉ
DES
Lettres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Janvier 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 6 Février 1901**, à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

AVIS.

⁂ Les membres de la Société qui désireraient assister au congrès des Sociétés savantes à Nancy, le 9 avril prochain, et bénéficier des billets de chemin de fer à *prix réduit* pour s'y rendre, voudront bien en prévenir le plus tôt possible le secrétaire.

⁂ Nous recevrons avec reconnaissance les renseignements que nos lecteurs voudront bien nous communiquer sur les *fouilles*, *restaurations* et *destructions* de monuments, inscriptions, œuvres d'art, etc., opérées dans le département de la Meuse pendant l'année 1900.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Décembre 1900.

Présidence de M. CH. COLLIN, *vice-président.*

PRÉSENTS : MM. BARROIS, BAUDOT, BOINETTE, BROCARD, Ch. COLLIN, COMTE, DANNREUTHER.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* E. HENRY : Ephémérides ardennaises, 39 p. in-12, Sedan 1891 ; — Centenai-

res Ardennais, 4 p. in-12, s. l. n. d.; — Biographies Ardennaises. Les derniers seigneurs de Bogny, 2 plaq. in-8°, 1897; — E. MISSET, Pierre de Tarentaise d'après son dernier panégyriste.. .. à Monseigneur Turinaz, 16 p. in-8°, 1901; — E. DUVERNOY : Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle, t. VIII (arrondissement de Lunéville), in-4°, 1900.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Bull. de l'Académie Delphinale, t. XIII, 1900. — Mém. de la Soc. des L., Sc. et arts de Saint-Dizier, t. VIII (1895-1898). — Revue d'Ard et d'Argonne, nov. et déc. 1900. — Bull. de la Soc. des sc. natur. de l'Ouest, t. X, 3e trim., 1900; — Bull. de la Soc. des Naturalistes de Moscou, 1899, 2 et 3; — Bull. du Club Vosgien de Strasbourg t. XVI, 1900; — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., nov. 1900; — Bull. de la Soc. archéol. du Midi, in-8°, nos 25 et 26, 1900.

CORRESPONDANCE : MM. F. COMTE et ALFRED JACOB présentent en qualité de membres titulaires, MM. R. PARISOT, professeur d'histoire au Lycée, et André LESORT, archiviste de la Meuse.

MM. BROCARD et F. COMTE présentent en qualité de membre correspondant M. Eugène GIGOUT, commissaire principal de la Marine, à Brest. MM. BAUDOT, KONARSKI et BARROIS sont chargés, respectivement, de faire à la prochaine séance les rapports d'usage sur ces candidatures.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. Léon GERMAIN adresse quelques remarques sur un *Monument lapidaire* du XVe siècle conservé au musée de Bar-le-Duc et provenant de l'Église Notre-Dame de cette ville. M. L. MAXE-WERLY qui a consacré à cette pierre un fort intéressant article (Mémoires de la Société des Lettres, 1897, 3e série, t. V, p. 71-85) y émet l'hypothèse qu'elle avait pu faire partie du tombeau d'un personnage dénommé « Colin Massey, homme d'armes, soubs la charge mgr de Nuefchâtel », ou d'un ex-voto érigé par le même, en souvenir d'un événement qui se serait passé à Bar vers la fin du XVe siècle. M. Léon GERMAIN fait plusieurs objections à cette interprétation et propose d'y voir plutôt un retable d'autel, dans le genre de celui de Nubécourt, du XVIe siècle. La scène principale qui se trouve peinte sur la dalle en question (combat de saint Georges

et du Dragon) exclut l'idée d'un monument funèbre mais est souvent reproduite à cette époque sur des retables, avec ou sans inscription commémorative. Il y avait d'ailleurs, selon Bellot-Herment, une chapelle de saint Georges parmi celles « anciennement érigées » dans l'Église Notre-Dame. Des recherches faites sur place aideraient sans doute à préciser l'endroit où se trouvaient cette chapelle ou cet autel aujourd'hui remplacés ou supprimés. M. L. Germain désire encore poser à M. Maxe-Werly une question plus importante et lui demander sur quelles preuves il se fonde pour désigner incidemment saint Georges comme « le patron des ducs de Lorraine et de Bar ». M. Siméon Luce attribuait, dans sa *Jeanne d'Arc à Domremy* cette qualité, pour le Barrois, à saint Michel, sans apporter, du reste, aucune preuve de son affirmation. M. L. Germain, tout en admettant la dévotion de certains ducs, notamment de Raoul et du roi René pour saint Georges, patron de la chevalerie, ne voit pas de raisons suffisantes pour dépouiller saint Nicolas du titre de patron de la Lorraine qui lui est généralement reconnu.

C'est encore un travail de M. Maxe-Werly, qui fournit à M. Jules Baudot la matière d'une note intitulée : *Jehan d'Arras, libraire-écrivain*, en réponse à un article de notre ancien président, paru dans le *Bulletin critique* du 5 mai 1900, sous ce titre : *Le mot escrimée dans un texte du* XIVe *siècle*, et brièvement mentionné dans notre séance du 4 juillet 1900 (V. l'extrait du procès-verbal à cette date). M. Baudot estime que M. Maxe-Werly ne renverse nullement la lecture qu'il a faite de la quittance donnée par Jehan d'Arras à Richier de Levoncourt, et désire faire constater que cette lecture « *escrinée* » donne seule un sens satisfaisant, alors que M. Maxe n'a recueilli aucun autre exemple du vocable « escrimée » adopté par lui. Accessoirement, M. Baudot regrette que bien involontairement, sans doute, M. Maxe ait laissé ignorer que c'est lui, M. Baudot qui, le premier, a fait cette intéressante découverte dans un compte d XIVe siècle où l'on n'avait jusqu'ici cherché qu'une preuve du siège de Bouconville.

M. F. COMTE lit, et accompagne d'intéressants commentaires, un texte de 1344 relatif à la culture de la vigne dans notre région à cette époque (V. plus loin le texte de cette notice).

SCRUTIN : Sur le rapport de M. DANNREUTHER, M. Ernest HENRY, de Sedan, présenté par MM. JACOB et BOINETTE, est élu membre correspondant.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du bureau dont les pouvoirs doivent expirer le 31 décembre 1900.

Sont élus, M. KONARSKI, président, MM. DEMOGET et BARROIS, vice-présidents, M. F. COMTE, secrétaire-adjoint, M. L. ROUSSELLE, trésorier, MM. RENAULD, BAUDOT et BOINETTE, membres de la commission de publication. MM. BROCARD, bibliothécaire et DANNREUTHER, secrétaire, restent en fonctions pour l'année 1901.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR
de la Séance du 6 Février 1901.

LECTURES ET COMMUNICATIONS :

1° M. A. LESORT : Une campagne policière sous la Restauration. — A la recherche de Drouet (1815-1824).

2° M. F. COMTE : Note sur le nom de Robert-Espagne, à propos d'une publication récente.

3° M. L. GERMAIN : Un manteau de cheminée historié, de l'époque du duc Antoine, à Juvigny-en-Perthois.

NOTICE

Les façons de la vigne sous les Côtes en 1344.

Le compte de Willermet, prevôt de La Chaussée et de Trognon (aujourd'hui Heudicourt, canton de Vigneulles) fournit

quelques détails sur les façons auxquelles la vigne était soumise alors dans la région des Côtes.

Il s'agit d'une vigne appartenant au comte de Bar et exploitée directement par les soins de son prevôt. Voici la reproduction *in extenso* du passage en question, sauf le remplacement des chiffres romains par des chiffres arabes.

Euvres de la vigne monseigneur à Trougnon sor l'an de [13]44.

Premiers : 20 sous au Berruyer, à Chaugnart et au Bourgon pour recopeir la vigne l'an de [13]43.

Item : 22 sous pour despaxeleir la dite vigne l'an de [13]44, paiez au Goubellet.

Item : 7 livres 10 sous pour taillier la dite vigne, tesmoingnaige Symonin le vigneron et le clerc jurey.

Item : 15 sous pour sarmenteir la dite vigne.

Item : 17 livres pour fuir la dite vigne l'an de [13]44.

Item : 4 livres 13 sous pour enfichier la dite vigne.

Item : 22 sous 8 deniers pour prevignier.

Item : 61 sous pour ploier la dite vigne.

Item : 75 sous pour le rebrisier.

Item : 16 livres 7 sous pour refuir la dite vigne.

Item : 65 sous pour le releveir.

Item : 9 sous pour jons au releveir.

Item : 18 sous pour recopeir la dite vigne l'an de [13]44.

Item : 7 sous au fil Gambière qui wardit la dite vigne jusques au vendengier.

Et fuit lassiée la dite vigne à ceulz de la prevostey de Trougnon à Pasque l'an de [13]45.

Somme : 61 livres 4 sous 8 deniers.

(Archives Meuse, B. 1625).

Il est probable que l'ordre suivi dans le compte est conforme à la succession réelle des divers travaux : il ne faut pas oublier que l'année commençait alors, à Saint-Mihiel et sous les Côtes, le jour de l'Annonciation, c'est-à-dire le 25 mars.

Par « le despaxeleir », on doit entendre évidemment l'enlè-

vement des paisseaux, par « l'enfichier » l'opération inverse. Les mots « fuir » « et refuir » désignent deux labeurs successifs du sol. Les « jons » du texte sont sans doute les joncs qui servaient à lier la vigne.

Aux frais détaillés dans le passage reproduit plus haut, il faut ajouter, chaque année, de 25 à 30 sous pour la surveillance, et 3 ou 4 livres au moins pour tonnellerie. Il semble que la vendange s'opérait par corvées, ou était rémunérée par des produits en nature : car les comptes ne mentionnent aucune dépense de ce chef.

En somme, les charges annuelles d'exploitation étaient comprises entre 65 et 70 livres. Quelles étaient les recettes correspondantes? En 1313, la vigne du comte produisit 24 muids et demi de vin, en 1344, 85 muids, soit pour cette période une moyenne de 54 muids un quart, représentant, au prix normal de 1 livre le muid, un rapport en argent de 54 livres environ.

Ces données, ne portant que sur 2 années, sont insuffisantes pour appeler une conclusion ferme ; mais il est permis de supposer que l'exploitation directe n'était pas très rémunératrice, puisqu'à partir de 1345, le comte abandonna sa vigne aux gens de la prévôté.

La contenance du muid en usage à Trognon ne devait pas être très éloignée de 170 litres; sous réserve de l'exactitude de ce chiffre, la valeur de l'hectolitre de vin, en 1344, sous les Côtes, représentait au moins 18 journées d'un ouvrier agricole non nourri, au taux de salaire alors en vigueur, qui était généralement inférieur à huit deniers, soit deux tiers de sou.

BIBLIOGRAPHIE

L'*Annuaire de la Meuse* pour 1901 vient de paraître chez notre éditeur M. Contant-Laguerre. Tous nos lecteurs connaissent l'importance qu'a prise, depuis quelques années, entre les mains de notre collègue M. A. Grandveau, chef de division à la Préfecture, cette publication excellente, qui peut avantageusement rivaliser avec les meilleures des publications similaires. Dans ce gros volume, qui compte cette fois près de 700 pages

grand in-8°, ils savent que, malgré l'abondance des documents variés qui y sont rassemblés, les recherches sont très faciles grâce à la table fort bien conçue qui le termine : on va droit au renseignement cherché, certain d'ailleurs qu'il se trouvera d'une rigoureuse exactitude. Ils ont apprécié notamment la liste des adresses de nos principales villes, adresses d'un emploi journalier pour chacun, et que personne ne possède en la gibecière de sa mémoire.

L'Annuaire de 1901 témoigne du souci constant de perfectionnement qui l'a inspiré, et marque encore un progrès sur ses devanciers. Signalons-y entr'autres, parmi les innovations, une liste des conseillers municipaux de toutes les communes de la Meuse, une statistique fort instructive de nos sociétés de secours mutuels, et surtout, ce qui en fait la note caractéristique, une liste complète des récompenses obtenues à l'Exposition par les personnes qui touchent de près ou de loin à notre département ; ce n'était pas un mince travail de condenser ainsi, pour notre agrément et notre édification, des renseignements épars dans les journaux politiques, et qui n'avaient pu être extraits de la masse indéterminée et d'une organisation rudimentaire formée par le numéro spécial du Journal officiel, que grâce aux procédés de triage les plus délicats.

Sous le titre « *Verdun, promenade historique et pittoresque* », M. Pionnier, professeur d'histoire au collège, nous donne, d'après les ouvrages spéciaux, et notamment d'après « les merveilleux travaux de l'abbé Cloüet », une notice des plus substantielles et des plus intéressantes sur la topographie monumentale de cette antique cité, la plus riche peut-être en souvenirs historiques parmi toutes les villes lorraines, Metz excepté. Les nécessités militaires, qui ont toujours pesé lourdement sur Verdun, les destructions opérées par la Révolution l'ont découronnée, il est vrai, du plus grand nombre des 30 clochers, qui, au dire d'un chroniqueur ancien, « de toutes parts pointaient vers le ciel » ; le zèle plus magnifique qu'éclairé du chapitre de la cathédrale a irrémédiablement gâté, au siècle dernier, le noble édifice commencé, au XIIe, par l'architecte Garin. Mais des monuments mêmes qui ont disparu, les fastes nous sont

assez bien connus, et il nous est parvenu le plus souvent des descriptions précises et détaillées. Harmonieux, pittoresques, ou laids et utiles, beaucoup d'autres sont encore debout, précieux héritage des citains et des clercs qui ont rivalisé d'activité ou de munificence pour parer dignement leur cité, depuis le vénérable archidiacre Ermenfroid, le grand abbé Richard, les généreux bourgeois Constantius et Officia, le doyen Wautrec, jusqu'à l'abbé Etienne Bourgeois, au célèbre Nicolas Psaume, et au très noble messire Hippolyte de Béthune, évêque et comte de Verdun.

Les dessins de M. W. Konarski donnent au texte de M. Pionnier l'illustration la plus savoureuse et le commentaire le plus compréhensif. Pour tant qu'il se soit plu à interpréter pour eux-mêmes, avec son habileté accoutumée, les vieux pans de bois, les murailles vénérables, les tours et les portes vigoureuses, les profils légers découpant l'horizon, les jeux de l'eau dans les trois bras de la Meuse qui animent Verdun, le cloître de la Princerie ou le magnifique fragment de Saint-Vannes reconstitué par les soins pieux de M. Clément, il s'est attaché aussi, et avec un égal succès, à fixer par un détail approprié et saisissant, à symboliser pour ainsi dire la signification intime des aspects qu'il nous retrace. Ce sont par exemple : une jeune personne élégamment troussée qui gravit les célèbres Gros degrés, deux chevaux de halage sur la berge du bras navigable, une blanchisseuse sur les bords du Brachieul, une sentinelle à la porte Saint-Paul, un détachement de hussards traversant la rue Saint-Victor, ou bien, dans la ruelle des Sergents, deux de ces derniers se livrant aux distractions amoureuses qui rompent avantageusement la monotonie des travaux de Mars. Comme contraste à ces représentants du xxe siècle, il nous montre Vauban combinant ses plans en face de la ville telle qu'elle apparaissait en 1677, ou encore, dans une très belle composition, un évêque du moyen âge chevauchant à la tête de ses hommes d'armes, et, en regard, une reconstitution curieuse de la Porte-Chaussée à cette époque. Toutes ces figures sont parfaitement campées, d'un dessin très sûr, et d'un mouvement très juste.

F. C.

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
Lettres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 28 Février 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 6 Mars 1901,** **à huit heures très précises du soir,** *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

AVIS DU TRÉSORIER

*** Les quittances de cotisations pour 1901 seront mises en recouvrement à partir du 15 MARS. Nos confrères sont priés de leur réserver un bon accueil. Ceux d'entre eux qui le préféreraient, pourront verser directement leurs cotisations *jusqu'à cette date* entre les mains de M. Lucien Rousselle, trésorier, 110, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 9 Janvier 1901.

Présidence de M. W. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BAILLY, BARROIS, BAUDOT, BOINETTE, BROCARD, F. COMTE, DANNREUTHER, KONARSKI, L. ROUSSELLE et Georges MARTIN.

OUVRAGES REÇUS : *Envois du ministère :* Bull. archéol. du Comité des travaux historiques, 2e liv., 1900; — Bull. histor.

et philolog., nos 3 et 4, 1899; — Bull. des Sc. économ. et sociales, 1899; — Revue de l'Hist. des Relig., t. XLII, n° 2, 1900. — *Ornis*, Bull. du Comité ornithol. international, t. X, n° 4, 1899; — Bull. du Comité des Soc. des Beaux-arts, n° 15, nov. 1900.

Sociétés correspondantes : Mém. de la Soc. des Sc. et arts de Vitry-le-François, t. XIX (1896 à 1899). — Travaux de l'Académie de Reims, t. CV et CVII, 1900. — Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, t. XL; 1899, 41, 1900 et *Table* des 40 premières années. — Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Mâcon, n° 17, 1900. — Mém. de la Soc. d'émulat. de Montbéliard, t. 27 et 28, 1900; — Bull. de la Soc. archéol. de Sens, t. XIX, 1900; — Revue de l'hist. de Versailles (publiée par la Soc. des Sc. morales, lettres et arts), années 1899 et 1900, 8 fasc. illustrés. — Transactions of the Academy of Sc. of St-Louis, vol. IX, 6 à 9, X, 1-8.

Hommage des auteurs : L. Germain : Le comte de Marsy, 4 p. in-8°, 1900. — *Id.* Une ancienne cloche de Bussières, 1660, 16 p. in-8°, 1900. — L. Quintard : Bayon et ses seigneurs, in-8°, 1900. — L. Schaudel : Campagne de Charles VI en 1388 contre le duché de Gueldre, 39 p. in-8°, 1900.

Après la lecture du procès-verbal, M. Konarski, réélu président, procède à l'installation des membres du bureau pour 1901, et remercie la Société de lui avoir renouvelé ce mandat.

Correspondance : M. le recteur de l'Académie de Nancy invite la Société à désigner parmi ses membres un délégué pour faire partie de la commission d'organisation du Congrès des Sociétés savantes à Nancy. M. Jules Baudot veut bien accepter cette mission.

La Société de géographie de l'Est propose aussi à la Société de nommer un délégué au Congrès des Sociétés françaises de géographie qui se réunira à Nancy en août 1901. M. Brocard est désigné en cette qualité.

M. Eugène de L'Escale, ancien membre de la Société demande à être réintégré comme membre correspondant, ce qui est accordé.

Communications : M. le président se félicite d'avoir à constater que plusienrs membres de la Société ont été, à l'occasion

du nouvel an, l'objet de distinctions aussi flatteuses que méritées, et adresse ses compliments à M. Brocard promu officier de la Légion d'honneur, à M. A. Laurent, élevé au grade de commandeur du Mérite agricole, et à M. O. Toussaint, nommé chevalier du même ordre.

M. L. Rousselle, trésorier, présente un rapport sur la situation financière de la Société, qui apparaît comme très satisfaisante, d'après les chiffres suivants, arrêtés au 31 décembre 1900. Des remerciements sont votés à M. Rousselle pour son excellente gestion.

Recettes :

Reliquat de l'exercice 1899.	2.202f 75	
Somme à la disposition de M. Maxe-Werly.	267 70	
Produit des cotisations.	1.987 »	
Vente de volumes	6 95	
Intérêts de la Banque Varin.	17 »	
Intérêts de 2 livrets de caisse d'épargne.	74 01	
		4.555f 41

Dépenses :

Débiteur au 21 décembre 1899 chez Varin-Bernier.	74f »	
Facture Contant-Laguerre	287 10	
— Reymond (clichés)	14 50	
— Sarnacki, relieur	2 50	
Pour copie d'un manuscrit	20 »	
Port, timbres-poste, timbres de quittance.	42 20	
Frais d'encaissement chez M. Varin . . .	49 »	
Indemnité au concierge de la mairie . .	30 »	
— à M. Florentin pour écritures.	36 »	
		555f 30
		4 000f 11

L'avoir de la société se décompose ainsi :

1 livret de caisse d'épargne n° 47.507. .	1.676f 68
— — n° 68.344. .	865 88
Espèces chez M. Varin	1.308 »
— chez le trésorier.	149 55
Somme égale . . .	4.000f 11

M. H. Labourasse, membre correspondant a détaché d'un travail considérable qu'il prépare, depuis plusieurs années, sur les *Anciens Us, Coutumes, Légendes, Superstitions, Préjugés*, etc. *du département de la Meuse*, quelques pages consacrées aux *Récréations diverses*. L'auteur, que des correspondants bien choisis ont consciencieusement documenté, s'est attaché, autant qu'on peut en juger par ce fragment plein d'intérêt, à noter l'état actuel plutôt que les origines des coutumes diverses, souvent fort anciennes et modifiées par le temps, dont on constate chaque jour la disparition, au grand détriment de l'originalité des choses et des gens de notre pays. Non content de classer méthodiquement ses observations comme se bornent à le faire la plupart des folkloristes contemporains, M. Labourasse ne craint pas de s'élever à des considérations philosophiques pour expliquer la décadence de plus en plus accentuée des divertissements si caractérisés de la vie rustique. Il croit trouver cette explication dans « le malaise social qui, d'après quelques « personnes, daterait seulement de 1870, mais qui remonte bien « plus haut, et a pénétré nos campagnes, en bannissant la fran- « che gaîté d'autrefois. Si l'on s'amuse encore, c'est pour tuer « le temps lorsqu'on ne sait que faire, et si peu que l'ouvrage « commande, on y court pour chasser l'ennui, fût-ce le diman- « che. Le cabaret, pour beaucoup, est un pis aller, ce qui « n'est pas pour nous déplaire, et une lassitude générale, dont « on ne se rend pas compte, envahit peu à peu les classes de « la société. Nous avons assisté, dans notre vie déjà longue, à « cette lente mais réelle transformation qu'il faut attribuer en « grande partie aux luttes électorales, aux divisions politiques, « à l'affaiblissement progressif du sentiment religieux, dont « l'égoïsme, la dureté de cœur et le désir effréné de jouissances « inassouvies sont les fruits amers et immédiats... »

Les *Observations sur les médailles de Benoîte-Vaux à propos d'un travail récent*, communiquées par M. L. Germain, se rapportent à l'étude que M. Maxe-Werly vient de publier dans la *Revue belge de numismatique* (1899-1900). M. Liénard avait fait connaître 21 médailles de ce pèlerinage, mais n'en avait reproduit que douze; M. Maxe-Werly en publie une trentaine, dont

les revers sont très variés. Aucune ne paraît antérieure au grand courant de dévotion à Notre-Dame de Benoîte-Vaux qui commença vers 1640, et aucun élément positif n'a permis à l'auteur d'établir entre elles une chronologie; il semble considérer comme datant du XVIIIe siècle celles qui représentent l'Enfant Jésus assis sur un cœur, parce que, pense-t-il, elles auraient une relation avec le culte du « Sacré-Cœur » ; mais M. Germain estime qu'il y a là une erreur, le cœur que l'on y voit est celui du fidèle.

Relativement à l'examen des revers, M. Germain relève quelques inexactitudes dans les renseignements donnés par M. Maxe-Werly sur les dévotions rappelées. Il regrette que l'auteur n'ait pas eu suffisamment égard aux travaux de ses devanciers, et que les indications bibliographiques ainsi que topographiques soient trop souvent absentes ou très vagues. Il remarque surtout des renseignements incomplets dans l'introduction, étendue et fort curieuse, dont M. Maxe-Werly a fait précéder le catalogue des médailles. En voici deux exemples. D'une phrase qui peut-être ne rend pas bien la pensée de l'auteur, il résulterait qu'en 1483, Yolande d'Anjou, mère de René II, fit porter un écu d'or à Notre-Dame de Benoîte-Vaux; or, les textes, collationnés obligeamment par M. Alfred Jacob, mentionnent un tel don à chacun des trois pèlerinages suivants : Notre-Dame de Vaucois (Vauquois), prez de Varennes, Sainct Adrian de Grammont (en Belgique); et Sainct Glaude (Saint-Claude, Jura). — L'auteur parle, en 1414, du « moine de Baudrecourt », qu'il n'a pas cherché à identifier. Ce mot *moine* n'était apparemment qu'un surnom; il s'agit d'un membre de la maison de Baudricourt : Geoffroy, dit le Moine, marié à Agnès de la Tour, et oncle, apparemment du fameux Robert de Baudricourt.

En somme, conclut M. L. GERMAIN, ces observations critiques ne touchent qu'à des détails; dans son ensemble, la monographie de M. Maxe-Werly est d'une importance véritable et offre un vif intérêt.

SCRUTIN : Il est procédé au scrutin pour l'admission de trois nouveaux membres. Conformément aux conclusions des rap-

ports de MM. J. Baudot, Konarski et Barrois, MM. R. PARISOT, professeur au Lycée de Bar-le-Duc, docteur ès-lettres et M. André LESORT, archiviste de la Meuse, licencié ès-lettres sont nommés membres titulaires, et M. Eugène GIGOUT, commissaire principal de la marine à Brest, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 6 Mars 1901.

LECTURES ET COMMUNICATIONS :

1° M. L. GERMAIN : Note sur un manteau de cheminée historié, du temps du duc Antoine, à Juvigny-en-Perthois.

2° M. MAXE-WERLY : Note sur une trouvaille de monnaies d'or faite à Dun.

3° M. LAURENT : Rapport sur la candidature de M. l'abbé Chollet au titre de membre correspondant (présenté par MM. Barrois et J. Baudot).

4° M. PRÉLAT : Rapport sur la candidature de M. Méneveau, professeur d'histoire au Lycée en qualité de membre titulaire (présenté par MM. Brocard et Dannreuther).

5° Communications diverses.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LA *RELEVATIO* DU B. PIERRE DE LUXEMBOURG (1397).

La biographie du Bienheureux Pierre de Luxembourg a été écrite avec autant d'élégance que d'exactitude par M. Fourier de Bacourt (Paris, 1882, in-8°), d'après les documents publiés par les Bollandistes, au t. I de juillet. Seuls, quelques points de son travail ont été rectifiés ou complétés par M. Noël Valois,

dans son ouvrage sur *la France et le grand schisme d'Occident* (t. II, p. 362 et suiv.). Mais ces différents auteurs, tout en signalant, et les miracles qui suivirent la mort du Bienheureux, et la construction, en 1395, du couvent des Célestins d'Avignon sur l'emplacement du cimetière Saint-Michel, où avait été déposé son corps, parlent à peine de l'exhumation (*relevatio*) qui eut lieu à cette époque (1397).

Nous ne trouvons le récit de cette *relevatio* qu'au chapitre II de l'*Historia eorum quæ post obitum B. Petri de Luxemburgo contigerunt*, œuvre du P. Nicolas Malet (AA. SS. Boll., t. I, Jul., p. 624). Le P. Malet est l'auteur d'une foule de travaux relatifs à l'histoire de son ordre, dont la plupart n'ont jamais été publiés, et sont conservés en manuscrit dans la très riche bibliothèque d'Avignon : *Historia generalis ordinis Cœlestinorum ad annum 1669* (ms. 1363); — *Historia monasteriorum Cœlestinorum Franco-Gallorum* (ms. 1438); — *Hist. des familles dont les membres ont été bienfaiteurs de l'ordre des Célestins* (ms. 1870), etc.

Mais, en dehors de l'œuvre du P. Malet, il existe de la *relevatio* de 1397 un récit très ancien, et qui a peut-être même servi de source à l'écrivain célestin. Ce récit est demeuré inédit et n'a pas été signalé, que nous sachions, dans les trois volumes publiés du catalogue de la bibliothèque d'Avignon, ville particulièrement riche en manuscrits relatifs aux Célestins et à Saint-Pierre de Luxembourg. Or, il s'en trouve une copie, remontant à la fin du XVI[e] siècle ou au commencement du XVII[e] siècle, dans le manuscrit 102 de la bibliothèque universitaire de Bologne. Ce manuscrit qui appartint jadis à la bibliothèque du pape Benoît XIV, vient d'être décrit avec soin par M. G. Kirner, dans un récent travail (*Di alcuni documenti del sec. XII concernenti le chiese francese*), publié au t. IX (p. 95) des *Studi storici* de Pise. Nous y voyons indiqué un traité de 17 feuillets, intitulé : « *Processus relevationis corporis Beati Petri de Luxemburgo, cujus antiquum quoddam extat apud me C. M. instrumentum.* » M. Kirner n'a pu parvenir à identifier le personnage qui se cache sous les initiales C. M. Ne signifieraient-elles pas tout simplement *Codice Manuscripto?*

Nous sommes donc en face d'un document inédit, dont la publication éclairerait sans doute l'histoire du culte qui fut rendu au Bienheureux Pierre de Luxembourg dans les années qui suivirent sa mort. Dans l'impossibilité où nous sommes, quant à présent, de mieux connaître ce manuscrit, nous nous bornons à le signaler à ceux qu'intéresse la figure si sympathique du patron de Ligny, et nous souhaitons que quelque pieux érudit nous en donne bientôt une édition complète.

A. L.

REVUE DES PÉRIODIQUES

M. N. Box a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* (138ᵉ année, 1897-1898) une notice biographique sur notre ancien confrère et collaborateur M. A. Benoît, de Berthelming, avec une fort utile bibliographie des publications — au nombre de 126 — de cet infatigable archéologue.

Dans le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* (4ᵉ trim. 1900), signalons un compte rendu élogieux de M. Pfister sur les travaux consacrés par M. Maxe-Werly à la topographie ancienne du Barrois. Dans le même fascicule, une charmante conférence faite à Lille, Roubaix et Tourcoing, par M. A. Merchier, sur : *Un coin de Lorraine, le Barrois, Nancy*. L'auteur, professeur au lycée de Lille, séduit par les descriptions d'André Theuriet, est venu s'installer pendant tout un mois d'automne dans le pittoresque village de Savonnières-devant-Bar. Il a subi, à son tour, l'enchantement de nos paysages barrois, et en a rapporté des impressions qu'il a voulu faire partager à ses compatriotes. Elles sont si fraîches et marquées de tant de bienveillance cordiale que nous n'avons pas le courage de quereller l'auteur pour quelques appréciations superficielles ou quelques inexactitudes historiques imputables à des sources mal choisies.

Nous souhaitons à M. Merchier beaucoup d'imitateurs, même parmi les Barrisiens qui apprendront de lui plus d'une chose qu'ils ignorent.

La *Société d'Émulation de Montbéliard* ne ménage pas la place aux travaux de ses membres. En 1882-1883, l'ouvrage de M. Tuetey sur l'Invasion du Comté de Montbéliard par les Lorrains (1587) a rempli deux tomes compacts de ses Mémoires. Nous signalons aujourd'hui les deux tomes XXVII et XXVIII, parus en 1900 et consacrés entièrement à une thèse de doctorat de M. J. Viénot sur *L'histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard depuis les origines jusqu'à la mort de Pierre Toussain* (1524-1573). Ce travail considérable doit être mentionné ici parce que Pierre Toussain, humaniste et théologien y trouve pour la première fois une biographie à peu près définitive. Ce personnage est né en 1499 à Saint-Laurent-sur-Othain, village du diocèse de Trèves, aujourd'hui du département de la Meuse (arrondissement de Montmédy). Neveu d'un dignitaire de la cathédrale de Metz, il est pourvu, très jeune, d'un canonicat et envoyé par son oncle aux écoles de Bâle, de Cologne et de Paris. Il se rattache de bonne heure au mouvement de la Réforme, et après des vicissitudes que M. Viénot retrace avec les plus grands détails, il arrive, en 1535, dans le Comté de Montbéliard, où il organise les églises et les écoles d'après « les opinions nouvelles » dont il est devenu un des représentants les plus actifs. Tout le second volume est occupé par d'intéressantes lettres, des pièces justificatives de toute sorte, des portraits etc., qui font de cette monographie un des ouvrages les mieux documentés sur cette période si agitée et si vivante du XVIe siècle.

Quelques indications précieuses pour l'iconographie de *Rene d'Anjou* et de ses deux femmes, Isabeau de Lorraine et Jeanne de Laval, d'après les monuments dessinés au XVIIe siècle par Peiresc à Angers et Avignon, et aujourd'hui détruits, sont données par M. J. Schopfer, dans son étude sur les *Documents relatifs à l'art du moyen âge contenus dans les manuscrits de N. C. F. de Peiresc à la Bibliothèque de Carpentras*, étude publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (2e livr. 1899, p. 355).

De nombreux renseignements iconographiques se trouvent dans le t. XXIII du *Bulletin de la Commission historique du dé-*

partement du Nord, où M. Quarré-Reybourbon décrit trois recueils de portraits aux crayons ou à la plume représentant des souverains et des personnages appartenant aux Pays-Bas et aux provinces du Nord-Est. L'un de ces recueils (nº 740 de la Bibl. de Lille) renferme plusieurs portraits de princes et princesses de la maison de Lorraine à la fin du XVIe siècle. Notons aussi l'image de René de Chalon, prince d'Orange, tué au siège de Saint-Dizier en 1544, auquel le *Squelette* de Ligier Richier passe pour avoir servi de monument funèbre dans l'Eglise Saint-Maxe de Bar-le-Duc.

Dans un recueil de la bibliothèque d'Arras, fort remarquable au point de vue artistique, nous avons remarqué, parmi les figures qui intéressent notre région, un curieux portrait de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et un autre de Guillaume Fillastre, évêque de Verdun (XVe siècle).

Les *Annales de l'Est* (nº 1, janv. 1901) contiennent (p. 72 à 109) soigneusement annotées par M. L. Davillé, quelques *Instructions données par Henri IV à ses députés en Lorraine*. La première de ces pièces est relative à la mort de la sœur du roi, Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, et à la mission que reçut M. de Choiseul-Praslin, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, d'organiser le cortège funèbre de cette princesse, de Nancy jusqu'à Vitry-le-François d'où il devait être mené à Vendôme. M. L. Davillé annonce pour un des prochains numéros des *Annales de l'Est* un article sur le mariage de Catherine de Bourbon.

La Société est entrée en relations d'échange avec la *Société historique et archéologique du Gâtinais*, dont les publications, sous la direction de notre compatriote M. H. STEIN ont acquis une réputation légitime.

L'*Indépendance de l'Est* de Bar-le-Duc (nº du 24 février 1901) a publié un compte-rendu du tome IX (1900) de nos Mémoires. Notre confrère A. M. qui l'a signé voudra bien trouver ici nos remerciements pour ses appréciations encourageantes.

H. D.

CHRONIQUE

*** A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pendant les séances des 8 et 15 février, M. l'abbé Thédenat, membre de l'Académie, a fait deux lectures sur des antiquités romaines communiquées par M. Emile Pierre, de Houdelaincourt.

Il a d'abord rendu hommage à la mémoire de M. Emile Pierre dont la mort récente est une perte irréparable pour l'archéologie de l'Est de la Gaule. Il a rappelé les nombreux services rendus par M. Emile Pierre à la science; le zèle intelligent avec lequel, dans une contrée riche en antiquités, il a surveillé les fouilles et les travaux afin de sauver de la destruction tout ce qui en était digne; les nombreuses pièces qu'il a fait entrer dans les musées; ces beaux dessins en couleur par lesquels il donnait aux travailleurs le moyen d'étudier les objets qui lui étaient passés entre les mains. Sa mort est survenue brusquement au moment où il commençait des fouilles qui promettaient les plus beaux résultats. Il était juste qu'un dernier éloge lui fût fait, à l'Institut, dans l'Académie qui a spécialement le souci des études archéologiques.

Les antiquités communiquées au nom de M. Emile Pierre par l'abbé Thédenat sont deux cachets d'oculiste trouvés à Grand et une bague provenant de Naix.

Le premier de ces cachets d'oculiste porte le nom du médecin *Q. Valerius Flavianus;* les maladies mentionnées sont déjà connues par les cachets : *veteres cicatrices*, *impetus*, *aspritudines;* il en est de même pour les collyres : *diasmyrnes ex ovo*, *diamisus*, *euodes ex t*, *dialepidos ex ti*. Les mentions *ex t* et *ex ti,* indiquant le véhicule dans lequel le collyre doit être appliqué, sont nouvelles. M. l'abbé Thédenat démontre qu'il faut lire *ex t* (*ilia*); ce qui indique que les deux collyres *euodes* et *dialepidos* devaient être appliqués dans une décoction de tilleul.

Le second cachet porte les noms des médecins *Tib. Claudius*

Di... et *Solon* et mention des collyres *stactum delachrymatorium*, *diasmyrnes*, *crocodes lene*, *lene*.

La bague a été trouvée à Naix par M. Emile Pierre.

Elle est en bronze et le châton porte l'inscription ***Merito te amo***. Ce qui fait le grand intérêt de ce petit monument c'est que, au lieu d'être gravée, l'inscription a été poinçonnée avec des lettres isolées en relief. C'est la première fois qu'on peut démontrer avec certitude que ce procédé a été en usage dans l'antiquité.

L. M.-W.

⁂ Sur la proposition de M. Cartailhac, professeur de Faculté à Toulouse, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron vient de prendre une initiative intéressante, et qui serait utilement suivie par d'autres sociétés départementales. Elle a décidé que, pour mieux atteindre son but de recherche et de vulgarisation littéraire, scientifique et artistique, elle mettrait à profit les facilités de communication qui transforment aujourd'hui le pays, et elle porterait elle-même chaque année son action sur les divers points du département où cette action devrait être le plus utile. En conséquence, elle réunira annuellement, soit aux grandes, soit aux petites vacances, tous ses membres au point préalablement fixé. La tournée ne durera qu'un jour. Elle comprendra une séance, le matin, pour l'examen sommaire des communications, le déjeuner en commun, la visite des curiosités locales, bibliothèques, archives, pièces ou monuments archéologiques, grandes industries et objets d'art se trouvant dans le pays. Enfin, le soir, conférence avec projections lumineuses.

Vraisemblablement, la première tournée aura lieu le lundi de Pâques prochain.

LLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
tres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 28 Mars 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 3 Avril 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

AVIS DU TRÉSORIER

⁂ Les quittances de cotisations pour 1901 ont été mises en recouvrement à partir du 15 MARS. Nos confrères sont priés de leur réserver un bon accueil.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 février 1901.

Présidence de M. W. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BAILLY, BARROIS, BAUDOT, BOINETTE, BROCARD, COMTE, GRANDVEAU, KONARSKI, LAURENT et LESORT.

OUVRAGES REÇUS : *Hommages d'auteurs* : A. GRANDVEAU, Annuaire de la Meuse, 1901, 37e année, gr. in-8°.

Envois du Ministère : MILNE-EDWARDS. Expéditions scientif. du *Travailleur* et du *Talisman* (crustacés décapodes, 1re part., Brachyures et Anomoures), in-4°, Paris, 1900. — Comptes-

rendus du Congrès des Soc. sav. (1900). Sect. des sciences, in-8°, 1900.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. de la Soc. hist. de Langres, n° 60, déc. 1900. — Soc. de géogr. de l'Est, 4e trim. 1900. — Annales de l'Est, janv. 1901. — Bull. de la soc. Lorr. de photogr. déc. 1900. — Bull. de l'Instit. Egypt. (1899-1900). — Revue bénédictine, n° 1, 1901. — Mém. de l'Acad. de Metz (1897-1898). — Revue de Saintonge et d'Aunis (XIX à XXI, 1).

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président souhaite la bienvenue à M. A. Lesort, notre nouveau confrère, qui assiste à la séance et remercie la Société de son élection en qualité de membre titulaire.

Correspondance : M. R. Parisot, remercie également la Société de son élection, en la même qualité, et exprime ses regrets de n'avoir pu assister à la séance.

M. le ministre de l'Instruction publique demande la liste des délégués de la Société au Congrès des Sociétés savantes de Nancy. MM. Baudot, Konarski et Lesort sont désignés en cette qualité.

La *Société d'Études des Sciences naturelles de Reims* sollicite un échange de publication. La question est renvoyée à l'examen de M. le commandant Brocard.

MM. Barrois et Baudot présentent en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Cholet, vicaire de Saint-Antoine de Bar ; MM. Brocard et Dannreuther présentent en qualité de membre titulaire, M. Meneveau, professeur d'histoire au lycée. MM. A. Laurent et Prélat sont désignés respectivement comme rapporteurs de ces candidatures.

Lectures et communications : M. A. Lesort donne lecture d'une étude fort intéressante sur la *Campagne policière* entreprise sous la Restauration pour la recherche de Drouet. Il a bien voulu réserver à la Société la primeur de ce travail, destiné au Congrès des Sociétés savantes.

L'ex-conventionnel Drouet, celui qui fit arrêter Louis XVI à Varennes, fut nommé sous-préfet de Sainte-Menehould, le 9 ger-

minal an VIII, et il occupa ces fonctions pendant toute la durée de l'Empire. Mais, lors du retour des Bourbons, il dut céder la place à un ancien page du roi, qui revenait de l'émigration, Ch.-L. de Chamisso. Pendant les Cent-Jours, Drouet reprit ses fonctions, mais, dès le 1er juillet 1815, Chamisso revint à Sainte-Menehould et rétablit l'autorité du Roi. Le 24 octobre suivant, le duc Decaze, ministre de la police, ordonnait d'arrêter l'ancien conventionnel régicide. A Paris, il échappa aux recherches de la police, et l'on fut bientôt convaincu qu'il s'était réfugié sur la limite des trois arrondissements de Bar-le-Duc, de Verdun et de Sainte-Menehould; des dénonciations répétées venaient confirmer dans cette opinion le préfet de la Meuse, M. Maussion, dont l'esprit romanesque acceptait sans difficulté les fables les plus ridicules, et qui combinait avec le sous-préfet de Verdun de curieux plans d'espionnage. Les perquisitions se multiplièrent dans la Meuse et dans la Marne, toujours sans succès, jusqu'en 1818, et elles offrirent même aux parents et amis de Drouet l'occasion de mettre dans une situation grotesque un fort détachement de gendarmerie, qui avait organisé une battue dans les bois de Sainte-Menehould. Seul, Chamisso comprenait ce qu'avait de ridicule et d'odieux cette campagne policière; seul il jugeait tout le tort qu'elle faisait à la cause des Bourbons, déjà peu sympathique aux populations de l'Argonne.

Et cependant, Drouet, après diverses péripéties, s'était fixé à Mâcon, dès le mois de mars 1817, il y exerça en toute tranquillité, sous le nom de Maergesse, le commerce de pâtissier, jusqu'au 11 avril 1824, date de sa mort. Alors seulement son identité fut établie.

Tout le récit de ces événements est appuyé sur des documents inédits des Archives nationales et des Archives départementales de la Meuse.

M. F. Comte signale la mention probable de *Robert-Espagne*, dans une charte de 1019, publiée dans le *Gallia Christiana* et à laquelle M. Georges de Manteyer a consacré un examen détaillé dans un article sur les *Origines de la maison de Savoie en Bourgogne* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole fran-*

çaise de Rome, XIX[e] année, 1899). Il s'agit de la donation d'un alleu seigneurial sis « *in comitatu Barrensi, in villa quæ Membodi Spania dicitur* », au monastère de Sexfontaines (Haute-Marne). L'abbaye de Saint-Benigne de Dijon à laquelle revinrent plus tard les biens de ce monastère, ayant précisément possédé la collation de l'église de Robert-Espagne, M. Aug. Longnon propose de reconnaître dans ce dernier village le *Membodi Spania* du texte cité ci-dessus. Un changement de nom serait alors intervenu entre 1019 et 1126, date à laquelle on rencontre déjà dans le Cartulaire de Jandeures la forme *Roberti Spania*.

M. Comte ajoute qu'il est fort peu probable qu'il faille chercher au delà des Pyrénées l'origine de cette appellation. *Spania*, mot qu'on retrouve dans les formes anciennes des noms actuels d'Espagne (Aube et Somme) et Epaignes (Eure), paraît avoir été un terme générique, un nom commun pouvant s'associer avec un nom propre de propriétaire, comme il en existe tant d'autres, dont la signification est généralement connue. Ici, il ne semble pas en être de même : et il n'est peut être pas inutile de poser la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, F. Comte.

ORDRE DU JOUR

de la séance du 3 avril 1901.

Lectures et communications :

1° M. Alexandre Martin : *Mes ancêtres* (Extrait des *Souvenirs d'un Provincial*).

2° M. E. Collot : Une trouvaille de monnaies gauloises et romaines à Érize-la-Grande.

3° M. L. Maxe-Werly : Une trouvaille de monnaies d'or à Dun.

4° Communications diverses.

CHRONIQUE

⁂ Il a été tiré quelques exemplaires sur papier fort, à grandes marges, du « *Nobiliaire de Bar-le-Duc*, recueil des Armes et « Blasons des familles nobles existant et établies dans la ville « de Bar et dans l'étendue de son district, 1771, » (Extr. du t. IX, 1900 des Mémoires, p. 1-182), au prix de 4 fr. (par la poste 4.60). S'adresser au Secrétaire.

⁂ Nous désirons appeler l'attention sur une erreur matérielle qui s'est glissée dans le Recueil des *Lettres de Catherine de Médicis*, publié par MM. Hector de la Ferrière et Baguenault de Puchesse, qui fait partie de la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, édités sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Paris, *Imprimerie nationale*).

A l'occasion d'une recherche sur les titres conférés par Catherine de Médicis à Scipion Sardini, nous avons rencontré les indications suivantes :

Scipion Sardini, noble lucquois, financier, bâtit dans le quartier Saint-Marcel, à Paris, au coin de la rue de la Barre et de la rue du Fer-à-Moulin, un hôtel aujourd'hui occupé par la boulangerie des hôpitaux. Il vivait encore en 1592.

A défaut de preuve au sujet de son titre de duc de Beaufort, nous pouvons rappeler qu'il porta les titres de vicomte de Buzancy et de baron (ou vicomte) de Chaumont-sur-Loire (d'après le P. Anselme).

Au t. IV, il est question de lui dans une lettre de Catherine de Médicis au président de Thou, datée de *Blois* du 27 avril 1572 (p. 99) encadrée de deux lettres de *Blois* du 26 avril et de *Chambord* du 10 mai, seulement, et voici l'imprévu, la *même* lettre (à part quelques détails) a été reproduite (p. 210) à la date du 27 avril 1573, mais certainement par erreur, car elle est datée de *Blois* et encadrée de deux lettres datées de *Fontainebleau* des 26 et 29 avril 1573.

Il n'est pas à notre connaissance que le double emploi ait été signalé dans l'ouvrage susmentionné. Nous avons donc pensé qu'il serait utile de lui donner quelque publicité.

Cette erreur paraît avoir pour origine quelque incertitude dans la lecture du millésime de l'année. Le chiffre 2 de 1572 ressemble peut être à un 3, et dans le doute, la lettre aura été reportée à l'année 1573, mais après examen il est impossible d'hésiter entre les deux copies. H. B.

⁂ Le 39e Congrès des sociétés savantes, qui s'ouvrira le mardi 9 avril, à 2 heures, à Nancy (salle Poirel), comprendra, en dehors des séances officielles, les excursions suivantes :

Dimanche, 14 avril, après-midi. — Excursion archéologique, préhistorique, géographique, botanique, au Camp d'Affrique, sous la direction de M. Bleicher, directeur de l'École supérieure de pharmacie. — Départ de Nancy pour Ludres à 2 h. 05, retour par la même gare à 5 h. 47. — Dépense approximative : 0 fr. 75.

Lundi, 15 avril, journée entière. — Visite de Toul et de ses monuments, dirigée par M. Léopold Quintard, président de la Société d'archéologie lorraine. — Départ de Nancy pour Toul à 8 h. 35, retour par la même gare à 3 h. 30 du soir. — Dépense approximative : 6 francs.

Mardi, 16 avril, journée entière. — Excursion géologique et archéologique à Saint-Mihiel et aux environs, sous la direction de M. Nicklès, professeur-adjoint à la Faculté des sciences. — Départ de Nancy pour Lérouville-Saint-Mihiel à 7 h. 40. — Départ de Saint-Mihiel pour Nancy à 5 h. 18 du soir. — Arrivée à Nancy à 7 h. 01. — Dépense approximative : 9 francs.

Mercredi, 17 avril, matinée. — Visite à la mine de sel de Varangéville, sous la direction de M. Léopold Quintard. — Départ de Nancy pour Dombasle à 8 h. 55. — Retour par la même gare à midi. — Dépense approximative : 2 francs.

Dimanche 14 à mardi 16 avril. — Excursion de trois jours dans les Vosges, sous la direction de M. Riston, président de la Société lorraine de photographie. — Départ de Nancy pour Gérardmer le 14, à 6 h. 48 du matin. — Dépense approximative : 65 francs.

Les Congressistes qui désireront prendre part à une ou plusieurs de ces excursions devront se faire inscrire au secrétariat de

l'Académie de Nancy, avant le jeudi 11 avril, à 5 heures du soir.

C'est également au secrétariat de l'Académie qu'ils verseront le prix des excursions.

⁂ M. Gorelle, conseiller municipal à Erize-la-Grande, offre à la Société, pour être transmis au musée de la ville de Bar-le-Duc un *cachet d'argent* du xviii[e] siècle, aux armes de la famille Lefebvre (de Lorraine) écartelées avec celles des Lefebvre (de Bar) : *au 1 et 4 d'or à un buste de cerf au naturel mouvant de la pointe, au chef d'azur, chargé d'une larme d'argent entre deux quintefeuilles d'or, au 2 et 3 d'azur à 3 pals d'argent, surmontés d'un chef de gueules chargé de 3 étoiles d'or* (V. dom Pelletier, page 462). Nous félicitons le donateur de son intelligente initiative, que nous proposons en exemple aux personnes qui pourraient l'imiter. Beaucoup d'objets, livres, documents, restent inutilisés chez des particuliers qui, réunis dans une collection publique, acquerraient une plus grande valeur et serviraient à l'étude. Nous signalons à ce propos l'intérêt qu'il y aurait à compléter, par des originaux ou par de bons moulages, la série des sceaux et cachets relatifs au Barrois dont le musée de Bar possède déjà un certain nombre.

⁂ *La Lorraine à l'Exposition rétrospective du Petit Palais en 1900* est le titre d'une brochure de 18 pages superbement illustrée, que nous envoie l'auteur, M. l'abbé Bouillet (de Revigny). Le Barrois a été représenté par quelques pièces de choix à l'Exposition rétrospective et l'on en trouvera avec plaisir la description. Rappelons surtout la belle croix provenant de l'abbaye de Cheminon et aujourd'hui à l'église de Souilly; celle de l'archidiacre Richard de Wassebourg à l'église Saint-Étienne de Saint-Mihiel; un calice daté de 1585, de Damvillers; une ampoule à eulogies de l'ancienne abbaye de Juvigny; un petit reliquaire de Verdun, dit de la Trinité; un autre reliquaire de l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc. Citons encore le fameux lit du duc Antoine, fait spécialement, comme l'a prouvé M. Maxe-Werly, pour le château de Bar, et qui est déposé actuellement au Musée lorrain de Nancy. La place de ce meuble historique ne serait-elle pas plutôt au Musée de Bar, dans la

grande salle que décore la cheminée, malheureusement trop restaurée, aux armes d'Antoine et de Renée de Bourbon? Signalons à M. Bouillet, comme complétant son utile et intéressant inventaire, les faïences de Claude Bertélemy, de Blénod (Cat. off., n[os] 947, 948), et plusieurs monuments peints ou sculptés se rapportant au roi René (le buisson ardent, n° 4544, un Dyptique, n° 4546, etc.). H. D.

⁂ Dans une étude sur *Les bibliophiles*, *les collectionneurs et les bibliothèques des monastères des Trois-Évêchés*, **1552-1790**, notre confrère M. Arthur Benoit a décrit un ex-libris d'Antoine de la Falloize, seigneur du Ban de Chaumont, gravé en **1760** par Jeanne BOURCIER de Bar-le-Duc.

Nous ignorons si l'on connaît d'autres pièces gravées par cette artiste, dont le nom a été signalé pour la première fois par notre érudit confrère, et c'est dans l'intention de venir en aide aux amateurs d'ex-libris barrois que nous faisons connaître les renseignements suivants.

Dans les registres de l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, on voit que Jeanne BOURCIER, fille de Bertrand Bourcier et de Françoise Belhomme, vint au monde le 4 mai **1715**, qu'elle fut baptisée le même jour à l'église Notre-Dame et qu'elle eut pour parrain M[e] Nicolas Belhomme et pour marraine Jeanne Drouin.

Nous savons peu de chose de la vie de Jeanne Bourcier, qui épousa François Garnier et mourut le 25 novembre **1774**, à l'âge de 59 ans. Comme son frère Charles BOURCIER, né le 3 mars **1714**, elle exerça la profession de graveur qui lui fut enseignée par son père, artiste peu connu, auquel on doit la vue de l'abbaye de Moyenmoutier, exécutée en **1720**, dont M. A. Benoit a donné la description dans son *Catalogue des Estampes relatives au département des Vosges ;* elle est signée B. BOURCIER EXCUDIT.

C'est à Charles BOURCIER, filleul de Charles Tabouillot, orfèvre-estampeur, demeurant à Bar, que nous attribuons le moule à hosties de la collection Loquet de Rouen, sur leque on lit : BOURCIER GRAVEUR A BAR-LE-DUC. **1752**.

L. M.-W.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

ETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
, Sciences et Arts
BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 28 Avril 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 1er Mai 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

AVIS : Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente préalable avec le bureau (art. 24 des statuts).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Mars 1901.

Présidence de M. W. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BROCARD, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, KONARSKI, LESORT, PRÉLAT, G. MARTIN.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* J. BAUDOT, Les princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois. Première partie : Melusine, in-8°, 395 p. Paris, A. Picard, 1900. — L. MADELIN : Fouché (1759-1820), 2 vol. in-8°, 629 et 568 p. Paris, Plon, 1901. — *id.* Les premières applications du concordat de 1516 d'après les dossiers du château Saint-Ange, in-8°, 63 p. Rome, 1897. — *Nobiliaire de Bar-le-Duc 1771* (Extr. du t. IX des Mém. de la Soc. des L.), in-8°, 184 p. Bar-le-Duc,

1901. — L. WIENER, Note pour servir à l'histoire de la Numismatique pendant la minorité de Charles III, 11 p., 1 pl., 1900. — E. BONVALOT, La Juveigneurie ou le privilège de l'enfant dernier né en Alsace, 3e édit., in-8°, 1901.

Envois du ministère : Bull. du comité des Soc. des Beaux-Arts, mars 1891. — Bull. des Soc. économ. et sociales, année 1900. — Bull. histor. et philol. 1900, 1, 2. Revue de l'hist. des Religions, t. XLII, n° 3, 1900.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. de la Soc. archéol. de Béziers, t. XXIX, 1900. — Bull. de la Soc. Lorr. de photogr., 1901, 1, 2. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 3e trim. 1900. — Mém. de la Soc. Académ. de l'Oise, t. XVII, 3e p. 1900. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, janv.-févr. 1901. — Bull. de la Soc. imp. des naturalistes de Moscou, 1899, in-4°. — Comité archéol. de Senlis, t. III, 1899. — Académie du Var. Livre d'Or du Centenaire (1800-1900). — Revue de Saintonge et d'Aunis, vol. 21, 2e livr. 1901.

M. le Président, à propos des ouvrages reçus, relève particulièrement l'envoi des livres importants de MM. J. BAUDOT et L. MADELIN, et exprime le vœu qu'un compte rendu développé soit demandé à un membre compétent, sur ces ouvrages qui font beaucoup d'honneur à nos deux confrères.

M. le Président entretient aussi la Société des démarches qu'il a faites auprès de M. l'abbé Langlois, récemment nommé curé de l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc, en vue d'obtenir l'enlèvement du grillage rustique qui déshonore, sous prétexte de le protéger, le *Squelette* de Ligier-Richier. Il espère obtenir, avec l'appui de la Société, un arrangement plus digne du chef-d'œuvre de sculpture qui fait un des plus beaux ornements de la Ville-Haute.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. Léon GERMAIN envoie une *Note sur un manteau de cheminée historié du temps du duc Antoine*, conservé dans une maison de Juvigny-en-Perthois (Meuse). Ce manteau en forme d'entablement d'une exécution assez grossière et assez mal conservé, porte trois motifs de décoration très intéressants à étudier. Au milieu, l'écu de Lorraine

plein, à six quartiers, avec Lorraine sur le tout. Comme tenant et support, à dextre, un ange ailé volant, à senestre un lion (?) d'un dessin barbare. Le 5e quartier de l'écu, aux fleurs de lis, qui est d'Anjou, paraît avoir été martelé, probablement pendant la Révolution. L'écu est entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel. Cet écu aux six quartiers ne peut se rapporter qu'à l'époque des ducs René II et Antoine, entre 1480 et 1544, ce qui permet d'assigner une date approximative à ce curieux débris. Le motif central est accosté de deux médaillons ronds inscrits dans des encadrements carrés, qui offrent, affrontés, deux bustes de profil. M. Léon Germain croit pouvoir reconnaître dans le médaillon de gauche, la tête du duc Antoine, pendant que l'autre représenterait le roi de France, François Ier, suzerain du Barrois mouvant, ce qui manifesterait tout ensemble « l'hommage au duc régnant et le sentiment de nationalisme français ».

M. L. MAXE-WERLY communique une note de M. Robinet de Cléry au sujet d'une récente trouvaille de monnaies d'or du XVe siècle, faite à Dun (V. plus loin, à la *Chronique*).

Sur le rapport de MM. PRÉLAT et LAURENT, M. MENEVEAU, professeur d'histoire au Lycée est élu membre titulaire, M. l'abbé CHOLLET, vicaire à Saint-Antoine, membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire : H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la séance du 1er Mai 1901.

LECTURES ET COMMUNICATIONS :

1° M. L. MAXE-WERLY. Ex-voto et amulettes gallo-romains du Musée de Bar-le-Duc.

2° M. H. LABOURASSE. Us et coutumes du département de la Meuse (suite).

3° M. F. COMTE. Observations sur le *Pagus Ornensis* au sujet de la publication du cartulaire de Gorze.

4° M. F. COMTE. Rapport sur la candidature au titre de membre correspondant de M. J. DOMANGÉ, directeur d'imprimerie, à Bar-le-Duc, présenté par MM. Konarski et Dannreuther.

5° Rapport des délégués de la Société au 39e Congrès des Sociétés savantes de Nancy.

CHRONIQUE

A PROPOS
DE LA TROUVAILLE DE PIÈCES D'OR A DUN.



Dans le courant de janvier 1901, le bruit se répandit dans la petite ville de Dun qu'une trouvaille importante de pièces d'or anciennes avait été faite dans la ville haute. Un terrassier occupé à la démolition d'un vieux mur et d'une vieille cheminée avait vendu 27 de ces pièces à diverses personnes. Sur la plainte du propriétaire de l'immeuble, une enquête fut faite. L'affaire fut portée devant le tribunal de Montmédy qui condamna le terrassier à 20 francs d'amende et deux jours de prison avec application de la loi Bérenger. Le mur démoli se trouvait dans la rue qui conduit de la porte de Milly à la place d'armes dominant la Meuse, un peu avant d'arriver à l'emplacement de l'ancien donjon. Toutes les pièces étaient de même grandeur et paraissaient de la même époque. M. Lamacq, maire de Dun, m'en envoya deux en communication; il put quelques jours après m'adresser quatre empreintes. Je reçus plus tard de Montmédy l'empreinte d'une septième pièce, malheureusement indéchiffrable. Toutes les autres avaient été dispersées. Mes observations n'ont donc pu porter que sur six pièces sur vingt-sept.

Elles sont toutes de la première moitié du xve siècle. Voici la reproduction exacte de leur effigie que M. Maxe-Werly a bien voulu faire avec sa haute compétence et son obligeance bien connue :

Sigismond de Luxembourg, empereur d'Allemagne (1433-1437).

SIGISMV'D. RO'NORV. INPATOR = Le globe crucigère dans un cartouche trilobé.

℞ = MONET. NO. LVNEB'GE. Saint Jean debout tenant l'agneau; à ses pieds l'écu au lion.

Florin frappé à Lunebourg.

Thierry I, comte d'Erbach, archevêque de Mayence (1434-1459).

THEO. ARCP. MAGV. MO. NO = Ecu écartelé de Mayence et d'Erbach.

℞ = ANO. DNI. M. CCCC. XXXVII = Ecus de Trèves, de Cologne et de Palatinat-Bavière en triangle.

Florin.

Louis IV, comte du Palatinat (1436-1449).

LVDV' C. P. R. DVX. B. MO. B = Ecusson écartelé de Palatinat-Bavière sur une croix qui coupe la légende.

℞ = MONETA. NOVA AVREA. BA = Ecu de Cologne, de Trèves et de Mayence en triangle.

Florin frappé à Bacharach.

Thierry II de Mörs, archevêque de Cologne (1414-1463).

THEODI'. ARCPI' AO' = L'archevêque vu de face mitré, ganté, tenant sa crosse.

℞ = MONETA. NOVA. AVREA. BVN = Ecusson de Cologne, Mörs brochant sur le tout.

Florin frappé à Bonn.

Thierry, archevêque de Mayence (1439-1459).

THEO | DIC-A | RCPI' | MAGV = Ecu écartelé de Mayence et d'Erbach, sur une croix coupant la légende.

℞ = MONETA. NOVA. AVREA. HO = Les écussons de Trèves, de Cologne et de Palatinat-Bavière, placés en triangle autour d'une rosette.

Florin frappé à Höchst.

Frédéric III, roi des Romains (1440-1452).

FRIDRICVS. ROMORV. REX = Le globe crucigère dans un cartouche trilobé.

℞ = MONETA. NO. FRANCFOR' = Saint Jean-Baptiste debout.

Florin frappé à Francfort-sur-le-Mein.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher à quelle période de l'histoire de Dun peut se rapporter cette cachette.

Depuis la prise de possession de la châtellenie de Dun par Robert, duc de Bar, en 1377, à la suite d'un conflit avec

Gobert d'Apremont, jusqu'à la destruction du donjon et des fortifications en août 1642 sur l'ordre de Richelieu, la vieille forteresse a été le théâtre de plusieurs événements de guerre. On peut présumer que c'est à l'occasion de l'un d'eux que furent cachés les florins du Rhin, apportés sans doute par un officier d'origine allemande, qui ont été récemment découverts dans la fente d'une cheminée d'une maison en ruines de la ville haute de Dun.

Robert de Bar avait constitué Dun en douaire à Marie de France, sa femme (11 avril 1388). Le 14 décembre 1399, celle-ci avait donné la châtellenie, usufruit réservé, à son fils aîné Édouard, marquis du Pont. Edouard, devenu duc de Bar le 12 avril 1411, étant mort ainsi que son frère puîné, Jean de Bar, à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, Dun passa avec le duché de Bar au cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun.

Le cardinal donna Dun à sa sœur Bonne de Bar, veuve de Valeran de Luxembourg, sous réserve qu'à son décès la châtellenie retournerait à René d'Anjou, héritier des duchés de Bar et de Lorraine.

Toute cette période paraît avoir été pacifique. Le soulèvement d'Adolphe de Berg, duc des Monts, qui avait épousé Yolande, dernière fille du duc Robert de Bar, fut étouffé entre Longwy et Etain, sans qu'aucune attaque fût dirigée contre la forteresse de Dun, alors en la possession de Bonne de Bar.

A la mort de cette princesse le duc René Ier eut l'idée singulière de donner le 3 mars 1436 la châtellenie de Dun à Colard de Saulcy « en reconnaissance du signalé service de lui avoir sauvé la vie à la bataille de Bullinville (Bulgnéville) ».

Ce combat avait été très sanglant : le comte de Vaudémont y avait fait avec succès usage d'artillerie. « Quand ce vint que les Barrois furent bien près d'eux, dit Monstrelet, comme à douze ou seize diestres, ils boutèrent le feu tout à une fois dedans leurs canons et couleurines dessus dictes et avec ce esleverent un très grand cry ; pour la doubte desquels canons grand partie d'iceux Barrois se plongerent contre terre et furent fort effrayés ».

Monstrelet ajoute sous forme de conclusion : « Et aussi estoit le duc de Bar dessus le nez ».

René avait couru de grands périls personnels. Une vieille chronique lorraine, publiée par dom Calmet sans nom d'auteur, raconte ainsi sa capture : « Le comte Anthoine et tous les Bourguignons sont saillis sur le duc René; il ne s'en peult fuyr, il fut prisonnier. Leur dict : Messieurs, ayez de moi mercy, saulvez moi la vie, et à ranson mettez-moi pour payer une bonne somme ».

Son chambellan, Colard de Marley, seigneur de Saulcy, se tenait près de lui et détournait les coups qui le menaçaient.

« Si fut tost après publié, dit encore Monstrelet, parmi le pays de Barrois et de Lorraine la perte que avoit faicte leur seigneur le duc de Bar dont ils furent en grand doubte, et eurent au cueur très grand tristesse ».

Il y avait lieu en effet de s'affliger, car la guerre était alors atroce. Lorsque l'année suivante le damoisel de Commercy s'empara de Ligny en Barrois, il « feit prendre et trousser tous les biens d'icelle ville, puis feit bouter feux et embraser toutes les maisons d'icelle ville dont les habitants eurent au cueur grand tristesse ».

De 1436 à 1450 les actes de foi et hommage pour les fiefs dépendant de la châtellenie de Dun, sont passés au nom de « Monseigneur de Dun, de Florehenges et du Saulcy, à cause de la seigneurie dudict Dun ».

C'est pendant la possession de Colard du Saulcy qu'en 1440 le fléau de la guerre s'abattit sur la châtellenie. Les hostilités avaient recommencé en 1437. Le pays était à feu et à sang. Les écrits du temps parlent à chaque ligne de « la grande famine et pestilence » — « de la famine et mortalité continuant de mal en pis ».

En 1440, le comte de Vaudémont, dit Monstrelet, boute feu au travers des duchés de Bar et de Lorraine « au préjudice, dommage et grand destruction du paure et menu peuple ».

Cette fois Dun ne fut pas épargné, car, d'après dom Calmet, « le comte de Vaudémont brûla Stenay, *Dun*, Forge et Sau-

lière (1) ». De son côté Monstrelet nous apprend que « la rançon promise au duc de Bourgogne n'étant pas payée, les garnisons bourguignonnes de Neufchâtel, Beaumont-en-Argonne et Baudricourt « couroient les duchés de Bar et de Lorraine et faisoient grands maux et dommaiges ».

La prise de Dun en 1440 est confirmée par le curieux manuscrit de Denain : « Ferry II de Lorraine, comte de Vaudémont, pour se venger de la ruine de son comté mit dans son parti plusieurs seigneurs et prit à son service quantité de Français, d'Anglais, Bourguignons et *Allemands* dont il composa une armée nombreuse. Tandis qu'une partie ravageait la Lorraine et le Barrois, Ferry à la tête d'une autre entra par la France dans le comté de Stenay où il pilla et brûla tous les villages. *Il assiégea ensuite Dun* et Stenay *qu'il prit* et fit mettre le feu dans cette dernière ville sans respecter les églises, tandis que les seigneurs Leharis et de Croy, son gendre (2), s'emparaient de Varennes (1440) ».

Il est donc très naturel qu'un seigneur allemand, de l'armée du comte de Vaudémont, se soit trouvé à Dun en possession de florins d'or frappés, à cette époque, dans son pays. Toutes les pièces que j'ai soumises à l'examen de M. Maxe-Werly existaient en 1440. S'il n'en a pas été trouvé de dates postérieures, cette explication de l'origine du trésor découvert en janvier 1901 serait tout à fait vraisemblable.

A ces époques de pillages sans frein et de guerres sans merci, les cachettes de pièces d'or et d'argent étaient très fréquentes. On ne le comprend que trop.

« Les trouvailles de monnaies étaient si nombreuses dans les terres du chapitre de Saint-Dié que le pape Léon IX (1048-1054) ordonne de porter au couvent tout l'argent et les trésors cachés que l'on pourrait trouver. « Si inventio pecuniaris facta fuerit quæ vulgo fortuna dicitur. » Dans les siècles suivants,

(1) Tome V, p. 66.

(2) Denain se trompe en qualifiant le sire de Croy de *gendre* de Ferry II de Vaudémont. Antoine, sire de Croy, avait épousé en 1432 Marguerite de Lorraine, fille d'Antoine de Vaudémont. Il était par conséquent le beau-frère et non le gendre de Ferry II.

ce droit de l'église de Saint-Dié se retrouve mentionné par plusieurs titres (1) ».

En 1462, dans le 9e compte de Jehan de Barbonne, receveur général du duché de Bar, partie des recettes, l'article suivant prouve qu'au temps de René les vieilles monnaies trouvées par les particuliers appartenaient au domaine ou étaient achetées pour son compte : « 60# 11s 2d de Didier Massier, receveur de Sathenay, des deniers de sa recepte en ce comprins 15 vielz escus trouvez par Gérard Seruison dudit Sathenay en pris de 22 gros et demi pièce par parance donnée le 23e jour de novembre 1462. »

En 1483, Didier Peudebon, maçon à Bar, trouva 28 pièces d'or en murs du Bourg, près du couvent *en mettant sus ung pan desdits murs* qui était tombé. La moitié de ces pièces fut déclarée acquise au duc de Bar et l'autre moitié aud. Peudebon. Il y en avait 12 estimées 3 fr. et 16 autres, chacune 30 gros. (B. 511) [5e compte d'Antoine Warin, receveur général du Barrois].

De 1493 à 1497 la vallée de la Meuse entre Stenay et Dun fut dévastée par les hostilités qui éclatèrent entre René II de Lorraine et Robert Ier de la Marck, revendiquant les droits qu'il tenait, du chef de sa mère, Jeanne du Saulcy, de l'imprudente donation de 1436. Mais Dun qui fut alors la base des opérations de René II (2) ne paraît avoir été ni assiégé ni pris (3).

Il ne le fut pas davantage en 1552 lorsque l'armée de Marie de Hongrie, forte de 12 à 15,000 hommes de pied et de 3,000 chevaux, s'empara de Stenay et de Mouzay et, sans chercher à enlever ni Villefranche récemment contruite en 1545, ni la vieille forteresse de Dun, se glissa le long de la rivière, brûla Brieulles et Montfaucon et envahit la Champagne.

(1) G. Save, *Société philomatique de Saint-Dié*, t. XIII.

(2) 1494 = Restitution à Jean de la Tour, d'une certaine quantité d'avoine fournie par lui à la garnison de Dun, lors de la guerre contre Robert de la Marck, Archives de la Meuse = B. 825.

(3) *Le traité conclu en 1497 entre René II, duc de Lorraine, et Robert II de la Marck, seigneur de Sedan*, par M. Paul Marichal.

Quarante ans plus tard Dun fut pris d'assaut dans la nuit du 6 au 7 décembre 1592 par le maréchal de Bouillon, lieutenant de Henri IV. Il venait de reconduire quelques semaines auparavant jusqu'aux frontières les reîtres et les lansquenets allemands amenés par lui à Henri IV l'année précédente pour combattre les ligueurs. Lorsqu'il s'empara de Dun par une audacieuse attaque, il n'avait avec lui qu'une petite troupe empruntée aux garnisons de Sedan et de Stenay et ceux de ses gardes qu'il avait choisis et élus pour l'exécution de son dessein.

Comment supposer que l'un d'eux fut porteur de ces pièces d'or déjà anciennes, remontant toutes à plus d'un siècle et demi?

Dun, rendu au duc Charles III par le traité de Folembray, en 1595, fut occupé sans coup férir en 1634 par l'armée du maréchal de la Force, comme le prouve la lettre du gouverneur lorrain Albert de Orey La Neufville (1) que j'ai publiée dans la *Plume et l'Épée* au cours d'un travail sur la *Première occupation de la Lorraine par les Français* (2). Le donjon détruit et la forteresse démantelée en 1642 sont restés depuis lors en la possession de la France.

C'est donc à la prise de Dun en 1440 par le comte de Vaudémont qu'il semble convenable de faire remonter l'existence du petit trésor en florins du Rhin qui vient d'être découvert, sans méconnaître cependant qu'une seule pièce postérieure à 1440, parmi celles que je n'ai pas pu voir, suffirait à faire rejeter cette supposition, jusqu'ici la plus probable.

ROBINET DE CLÉRY.

*** Les journaux annoncent la mise en vente du domaine de Pierrefort, sis au territoire de Martincourt, canton de Domèvre (Meurthe-et-Moselle).

Le château de Pierrefort, dont les derniers vestiges sont classés comme monument historique, fut édifié vers 1305 (en même temps que celui de l'Avant-Garde, au-dessus de Pom-

(1) Bibliothèque nationale. Collection de Lorraine, t. 16, n° 144.
(2) Nancy, Berger-Levrault, 1900.

pey), par Renaud de Bar, évêque de Metz, au profit de Pierre, son jeune frère.

Les membres de la maison de Pierrefort, branche de celle de Bar, ont fait quelque figure comme hommes de guerre durant le cours du XIVe siècle. Elle s'éteignit vers 1380, en la personne de Pierre II, hardi pillard autant qu'aucun des vaillants de l'époque : une vie aventureuse et une mort héroïque lui ont valu les honneurs d'une légende encore vivace dans l'esprit populaire. F. C.

⁂ L'Académie de Stanislas de Nancy décernera, en 1902, un prix de 350 francs, fondé par M. Dupeux; il sera attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1897, qui aura été présenté sur un sujet d'ordre scientifique ou bien de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1901 au secrétariat de l'Académie de Stanislas.

Sont de fait hors concours les ouvrages déjà récompensés par une des académies de l'Institut de France ou par l'Académie de Stanislas elle-même.

L'Académie de Stanislas décernera en 1904 un prix de 1.000 francs, fondé par le docteur Herpin (de Metz). Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes de l'histoire de Lorraine allant de 1048 à 1431.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1903.

⁂ Le tome XI des *Mémoires* de la Société des Naturalistes et Archéologues du nord de la Meuse (Montmédy, 1899), contient la dixième partie de la Flore de la Meuse de M. C. Breton, des notes de M. Houzelle sur divers monuments funéraires des églises de l'arrondissement de Montmédy, des comptes rendus, par le même, d'excursions archéologiques à Louppy, Juvigny-sur-Loison et Mouzon, un article de M. Schaudel sur la campagne de Charles VI contre le duché de Gueldre, et un autre de M. Viansson-Ponté sur Mussy-le-Château.

⁂ M. J.-G. Bulliot poursuit, dans les *Mémoires de la Société éduenne* [d'Autun], une intéressante discussion archéologique avec M. S. Reinach, au sujet des bas-reliefs gallo-romains de Mavilly, où il persiste à voir la représentation d'une scène médicale : un malade en traitement pour une ophtalmie, abaissant ses paupières afin de faciliter l'introduction du remède que le médecin s'apprête à lui administrer. M. Bulliot est amené, pour appuyer son argumentation, à rappeler le monument découvert en deux fois aux Ronchers, près de Montiers-sur-Saulx (Meuse), en 1829 et en 1874, et actuellement déposé au musée de Bar. Ce curieux bas-relief, décrit en 1876 dans la *Revue archéologique* par M. Maxe-Werly, montre, lui aussi, un médecin oculiste, occupé à un examen sérieux et attentif de l'œil de sa malade. De la main gauche, placée sur la tête de la patiente, il la maintient dans un état parfait d'immobilité, tandis que de la main droite armée d'un instrument, il abaisse la paupière.

⁂ Le *Bulletin de Numismatique* (nov.-déc. 1900) contient, p. 99, un article de M. Maxe-Werly sur les *Médailles de mendiants dans le Barrois*. La peste qui sévit à Bar dès l'année 1623 fut l'occasion de mesures coercitives contre les mendiants étrangers que des agents qualifiés de *chasse-coquins*, placés aux portes de la cité, furent chargés d'expulser. Dans la séance du 21 septembre 1627, le Conseil de ville décida que les pauvres autorisés à mendier seraient munis d'une marque « dont la connaissance serait déterminée, pour éviter des désordres ». Un peu plus tard, la ville fit fabriquer, par le fondeur Vautrot, trois cents « marques de cuyvre empreintes d'une *pensée* pour reconnaître les pauvres qui sont à l'aulmosne ». En 1685, ces mêmes marques, remises aux pauvres, étaient aux *trois pensées*, et en plomb. Il n'existe aucun exemplaire de ces différentes marques qui paraissent avoir été émises en nombre assez considérable. Le seul souvenir numismatique de cette organisation de la mendicité est, au musée de Bar, la plaque de cuivre gravée que portait le titulaire du lit fondé à l'hôpital de Bar, en 1785, par les membres de l'ordre noble de Saint-Hubert de Barrois.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

.LETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
es, Sciences et Arts
E BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Mai 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 5 Juin 1901,** **à huit heures très précises du soir,** *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

AVIS : Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente préalable avec le bureau (art. 24 des statuts).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Avril 1901.

Présidence de M. W. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BOINETTE, BROCARD, COLLIN, COMTE, DANNREUTHER, GRANDVEAU, KONARSKI, LAURENT, LEMOINE.

CORRESPONDANCE : M. MÉNEVEAU remercie de son admission comme membre correspondant.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* L. MAXE-WERLY, Note sur un bandage herniaire de l'époque franque, trouvé à Euville, in-8°, 9 pages.— *Id.* Deux nouveaux documents inédits

sur F. de Laurana, in-8°, 5 pages. — *Id.* Nécrologie (M. Emile Pierre), in-8°, 6 pages. — FOURIER DE BACOURT : Les étrennes à Bar-le-Duc, in-8°, 26 pages. — *Id.* Anc. Epitaphes détruites de Bar-le-Duc et Ligny, in-8°, 27 pages (tiré à part des *Mémoires*, t. IX).

A. BOUILLET (l'abbé), Monographie de l'église de Revigny, in-8°, Nancy, 1892. — *Id.* La Lorraine à l'Exposit. rétrosp. du Petit Palais en 1900, in-8°. Moutiers, 1901. — *Id.* Au pays du Fr. Hugo, in-8°, Moutiers 1900. — ROBINET DE CLÉRY, La tombe d'une Dame de Dun à Saulmory, in-8°, 1900. — Saulmory, fief mouvant de la châtellenie de Dun, in-8°, 1901. — La Ligue sur les bords de la Meuse, in-8°, 1901. — Bon DE BRAUX : Journal de Mme de Châteaufort, in-8°, 1901. — A. COLLIGNON, Notes sur l'*Euphormion* de J. Barclay, in-8°, 1901.

ENVOI DU MINISTÈRE : M. CAUDEL : Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord, in-8°, 1900. — N. SÖDERBLOM : La vie future d'après le Mazdéisme (Bibl. d'Etudes du Musée Guimet, t. IX, 1901) — Revue de l'Hist. des Religions, t. XLIII, n° 1. — Bulletin archéol. du Comité des Trav. Hist., 1900, n° 3.

ENVOI DES SOC. CORRESPONDANTES. : Notes d'Art et d'Archéologie, revue de la Soc. de Saint-Jean, 13e année, nos 1-3. — Académie de Besançon, année 1899. — Soc. des Naturalistes et Archéol. du Nord de la Meuse, t. XI, 1899. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, mars 1901. — Bull. de l'Institut Égypt., 1900, n° 435. — Bull. de la Soc. industr. de Reims, 1900, n° 88. — Annales de l'Instit. archéol. du Luxembourg, 54e année. Arlon, 1900. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., févr. 1901. — Mém. de l'Acad. de Metz, 80e année, 1900. — Bull. de la Soc. de Statist. de l'Isère, t. XXXI, 1900. — Ann. de l'Est, avril 1901. — Revue Bénédict., avril 1901. — Mém. de la Soc. d'Archéol. Lorr., 1900. — Ann. de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais, 1er trim. 1901. — Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, 4 trim. 1900. — Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie, 1899-1900. — La Picardie histor. et monumentale, 6e fasc. 1901 (texte et planches).

M. le Président adresse à M. LEMOINE, membre correspondant

présent à la séance, les félicitations de la Société pour sa nomination au grade d'officier d'Académie, et pour le succès qu'a obtenu sa *Monographie du canton de Triaucourt* à l'Exposition de 1900. Il espère que la Commission de publication pourra s'entendre avec M. Lemoine pour l'impression totale ou partielle de ce travail considérable dans les *Mémoires* de la Société.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents une série de *monnaies de bronze*, trouvées par notre confrère M. E. Collot, à Erize-la-Grande (lieux-dits Les Varnettes et Pièce-la-Borne) et destinées généreusement, par celui-ci, au Musée de Bar. M. L. Maxe-Werly nous donne la description suivante de ces monnaies, dont la rencontre sur notre territoire, prouve l'existence, avant le premier siècle de notre ère, d'un groupe de population sur les rives de l'Ezerule.

Deux petits bronzes des *Remi*, peuple voisin des *Leuci*.
Trois bustes accolés vus de profil, dirigés à gauche : REMO
℟ = Bige lancé à gauche : REMO

Potin cassé = attribué aux *Catalauni* ou aux *Lingones*.
Personnage de face accroupi, se tirant de chaque main une mèche de cheveux.
℟ = *Sus Gallicus* se dirigeant à droite.

Moyen bronze de Nîmes :
Têtes jeunes et adossées d'Octave et d'Agrippa : IMP.DIVI.F
℟ = Crocodile adossé à un palmier : COLonia NEMausus.

Moyen bronze de Lyon.
Tête laurée d'Auguste : CAESAR AVGVSTVS.
℟ = Autel élevé en l'an 12 au confluent de la Saône et du Rhône, par les nations gauloises, en l'honneur de Rome et d'Auguste ROM.ET.AVG

Moyen bronze de Magnus Maximus, empereur romain = 383-387.
D.N. MAG. MAXIMVS. P. F. AVG = Buste de l'empereur lauré.
℟ = VICTORIA. AVGG. = L'empereur debout tenant une victoire

A ces objets sont joints un fragment d'agrafe du xvie siècle offrant la représentation, très commune à cette époque, du buste

couronné de Charles-Quint, et une fourchette en laiton, sur l'antiquité de laquelle diverses opinions sont émises. M. BARROIS la compare à plusieurs pièces de sa collection, notamment à une très jolie cuiller à encens, de même métal, qu'il présente à la Société.

M. ALEXANDRE MARTIN, continuant la rédaction de ses *Souvenirs d'un Provincial*, en fait lire quelques pages intitulées *Mes ancêtres*. Les recherches de notre confrère sur ses propres ascendants, qu'il ne peut, il est vrai, suivre plus haut que le XVIII[e] siècle, mais dont il retrace avec une sympathie communicative l'existence laborieuse et modeste, ont la valeur d'un témoignage sincère et documenté, et la portée d'une étude de sociologie bien actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 5 Juin 1901.

1° M. l'abbé GÉNIN : Un village barrois (1158-1900) : *Maxey-sur-Vaise*.

2° M. FOURIER DE BACOURT : *a*) Epitaphe d'un jeune *Gleysenove* au collège de La Marche à Paris.

b) C. P. de Longeaux est-il l'auteur du *Nobiliaire de Bar-le-Duc* de 1771 ?

3° M. LABOURASSE : La donation du bois des « Embannieux » (communes d'Amel et de Senon) (1357).

4° M. BOINETTE : Rapport sur la candidature au titre de membre correspondant de M. le colonel COLARD, présenté par MM. BAUDOT et BROCARD.

5° M. J. FORGET : Rapport sur la candidature au titre de membre correspondant de M. Louis REGNAULT, ancien notaire Commercy, présenté par MM. COMTE et KONARSKI.

6° Scrutins.

CHRONIQUE

⁂ Parmi les *Positions des thèses* soutenues à l'Ecole nationale des Chartes par les élèves de la promotion de 1901, nous remarquons une étude de M. Jacques Laurent sur les *Cartulaires de l'abbaye de Molesme*. Dans ce travail, nécessairement très bref, nous devons relever quelques particularités intéressant notre région. Le premier chapitre de la première partie consacré à la seigneurie des évêques de Langres, contient un paragraphe relatif aux fiefs du Bassigny et aux seigneurs de Choiseul. La troisième partie contient une série de notices sur les prieurés dépendant de Molesme; si, dans le diocèse de Verdun, il ne s'en trouvait aucun, par contre, dans le diocèse de Toul, les religieux de Robert de Molesme avaient des couvents à Bourg-Sainte-Marie, Chambroncourt, Commercy, Nancy, Saint-Thiébaut et Vaucouleurs.

Malgré leur sécheresse et leur concision, les *positions* de la thèse de M. Laurent nous laissent deviner tout l'intérêt que présente cette thèse elle-même. Nous espérons que son auteur ne nous en fera pas attendre trop longtemps la publication.

A. L.

⁂ M. L. Maxe-Werly a bien voulu nous charger de déposer au Musée de Bar-le-Duc, après l'avoir soumise à l'examen des membres de la Société une très intéressante *Règle à empreintes* qui lui a été offerte par M. E. Peyre. Cette pièce, fort rare, dont M. M.-W. n'a jusqu'à ce jour rencontré aucun spécimen dans les collections qu'il a eu l'occasion de visiter, proviendrait du matériel d'un fondeur de cloches et porte, avec la date de 1710, les initiales C. J. [Charles Joris? ou C. Jolly de Brévannes?] Les six faces de cette règle offrent, gravés en creux sur le bois, des sujets décoratifs et religieux, tels que figures de saints, instruments de la Passion, frises et rinceaux dans le style de l'époque.

⁂ Nos confrères, MM. Grandveau, L. Quintard et O. Toussaint ont été, à l'occasion du 39e congrès des Sociétés

savantes, nommés officiers d'Académie. Nous leur adressons nos félicitations.

⁂ Nous enregistrons avec regret le décès d'un de nos confrères, M. l'abbé Vacant, professeur au grand séminaire de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas, membre correspondant, depuis 1888, de notre Société. H. D.

⁂ *Est-ce Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, ou son fils Ferry II, qui assiégea Dun en 1440 ?*

Dans le dernier numéro du *Bulletin*, M. Robinet de Cléry a publié un intéressant article relatif à une trouvaille de pièces d'or faite récemment à Dun. Il y dit, d'après le fameux manuscrit de Denain sur Stenay, que Dun fut pris et le pays pillé en 1440 par « Ferry II de Lorraine, comte de Vaudémont ». Or, Ferry ne devint comte de Vaudémont qu'en 1457, par la mort de son père (Cf. H. Lepage, *Sur la date de la mort d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont* dans les *Mém. de la Soc. d'archéolog. lorr.*, 1864, p. 273). Lequel des deux fut le chef de l'expédition? D'après l'article même de notre distingué confrère, j'estime que les probabilités sont en faveur du comte Antoine. En effet, Denain, lui-même, parle plus loin du sire de Croy, comme étant le gendre de l'assiégeant; mais comme l'a reconnu M. Robinet de Cléry, c'est l'une des filles d'Antoine, et non de Ferry qu'avait épousé ce personnage. Notre confrère rappelle que Monstrelet et Dom Calmet ont cité, à propos des mêmes faits, *le comte de Vaudémont*, sans le nommer; ce comte était alors Antoine et non Ferry.

On pourrait, je crois, faire pareille remarque d'après d'autres historiens qu'il importerait de consulter, par exemple A. Lecoy de La Marche, *le roi René*, t. I, p. 240. Enfin, dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1883 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe* (Ecole nationale des chartes), on trouve celles de M. Albert Cicile pour un travail intitulé : *Recherches sur Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont (1395?-1457). Sa vie, sa famille, ses domaines.* Or, au chapitre VI, traitant des événements survenus de 1436 à 1441, je remarque, à la fin (p. 26), l'indication : « Dévastation

du Barrois », ce qui peut, je pense, comprendre l'expédition dirigée vers le pays de Dun. — Assurément, Ferry II a pu faire partie de cette expédition ; mais rien n'établit à ma connaissance, qu'il en ait été le chef. Les témoignages invoqués jusqu'à présent me paraissent plutôt attribuer ce rôle au comte Antoine.

En tout cas, Denain, parlant à propos des événements de 1440, de « Ferry II de Lorraine, comte de Vaudémont », a commis une erreur qu'il importait de relever. L. GERMAIN.

*** Nous empruntons au *Journal officiel* (nos 98 à 102, 11-15 avril 1901) l'indication de quelques travaux présentés au 39e Congrès des Sociétés savantes, à Nancy, par des membres de notre Société, ou sur des sujets intéressant notre région.

Sous ce titre : « *les Archives des départements lorrains et l'administration des domaines.* » M. P. MARICHAL, archiviste aux Archives nationales, signale quatre décrets de 1806 à 1808, par lesquels les départements formés des duchés de Lorraine et de Bar furent autorisés, dans un intérêt domanial, à faire entre eux des échanges de documents d'archives.

Un bureau temporaire, composé de quatre personnes, fut établi à Nancy pour réaliser, sous forme de copies ou d'analyses, la communication des pièces qu'il était impossible de déplacer. M. MARICHAL avoue ne pas connaître quel fut le fonctionnement de ce bureau ni quelle exécution reçurent les décrets en question, mais il estime que l'on peut être renseigné à cet égard par les archives locales, et il a cru trouver dans le Congrès de Nancy une occasion propice pour poser cette question aux érudits lorrains.

Les *anciennes coutumes du Bassigny barrois*, réformées en 1580, étaient restées jusqu'alors inédites. On ignorait et leur teneur, et la date de leur rédaction. M. Pierre BOYÉ présente au Congrès et étudie le cahier original de ces coutumes, retrouvé dans le trésor des chartes de Lorraine, aux archives de Meurthe-et-Moselle. Ce document que son déplorable état de conservation vouait à une disparition imminente, comprend : 1° les lettres patentes du duc René II, datées de Bar,

30 janvier 1507; convoquant les États du bailliage de Bassigny à se réunir pour procéder à la rédaction des coutumes; 2° la liste des membres de ces États; 3° le texte des coutumes en trente-six articles; 4° la formule d'attestation de l'exactitude de ces coutumes qui furent dressées du 23 au 26 février 1507, durant l'assemblée des États, à la Mothe et à Bourmont. Suivent les signatures. M. P. Boyé examine les rapports et les différences qui existent au point de vue juridique entre ces coutumes du Bassigny et les deux autres coutumes du Barrois, celle de Bar et celle de Saint-Mihiel. Il met enfin en parallèle cette rédaction primitive avec les articles réformés de 1580.

M. le lieutenant Denis lit une étude sur Jacques de Choiseul, *Comte de Stainville*, maréchal de France (1727-1789).

M. Léon Germain appelle l'attention du Congrès sur les plaques de foyer en fonte désignées sous le nom de taques. L'une des plus belles collections qui aient été formées est celle du musée lorrain à Nancy, qui n'a de rivale que la collection particulière formée par feu M. Metz, aux forges d'Eich, près de Luxembourg. On a cru longtemps que toutes ces plaques étaient destinées à être placées au fond de l'âtre; mais M. Léon Germain a fait remarquer que beaucoup de ces plaques, très minces, offrent sur les côtés quatre échancrures qui indiquent que ces plaques ornaient des poêles. Un autre groupe de plaques comprend celles qui, généralement ornées de sujets héraldiques, étaient placées de façon à présenter le revers uni à la flamme. Sur toute l'étendue de la plaque le mur était interrompu; la taque seule le fermait, et c'était à travers cette paroi très mince que le feu chauffait la salle située de l'autre côté. M. Léon Germain a constaté cette disposition dans une maison de Hollenfels (Luxembourg).

M. Léon Germain termine sa communication en proposant une classification des sujets représentés sur les plaques de foyer.

(*A suivre*).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

ETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
es, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 27 Juin 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 3 Juillet 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,

H. DANNREUTHER.

AVIS : Une excursion est projetée pour le **lundi 8 juillet,** à Domremy, Vaucouleurs, châteaux de Montbras et de Gombervaux, etc., etc., sous la direction de M. CHEVELLE. Réunion à 5 h. 15 du matin à la gare de Bar-le-Duc. Retour à 9 h. 39 du soir. Dépense approximative : 15 francs, y compris le déjeuner (à Greux) et le dîner (à Vaucouleurs). Les membres qui désireraient participer à cette excursion voudront bien en informer le Secrétaire *au plus tard* le 3 juillet.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1er Mai 1901.

Présidence de M. BARROIS, *vice-président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, BOINETTE, BROCARD, BUNGENER, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, LESORT, MÉNEVEAU.

MM. COMTE, KONARSKI et PRÉLAT se font excuser.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* A. LAURENT, La fièvre aphteuse et les clos d'enfouissement, in-12, Nancy, 1901.

— E. Fave : Almanach histor. et relig. de la paroisse de Cheminon, in-16, à Bar-le-Duc, 1901. — F. Houzelle : Le Châtelet, camp antique entre Bréhéville et Lissey. — Un rétable à Bréhéville, in-8°, Montmédy, 1901. — L. Germain : Observations sur un travail relatif aux monuments de Louis XI à Bar-le-Duc. — *Id.* L'épitaphe de Thévenin Jacquesson (tirés à part du t. IX des *Mémoires*). — Robinet de Cléry : Première occupation de la Lorraine par les Français (1632-1641), in-8°, Nancy, 1900.

Envoi des soc. correspondantes : Bull. de la soc. Archéol. du Midi, n° 27, 1901. — Notes d'art et d'archéol., 1901, n°s 4 et 5. — Bull. de la Soc. des Sc. histor. et natur. de l'Yonne, 1900, 54e vol. — Acad. de Montpellier, mémoires, fasc. 2 du t. III et 1 du t. IV (lettres). — Revue de Saintonge et d'Aunis, mai 1901. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., avril-mai 1901. — Bull. de la Soc. Philom. Vosgienne, 26e année, 1900-1901. — Revue de l'Hist. des Religions, t. XLIII, 2, 1901. — *Spelunca*, t. IV, n° 25. — Mém. de la Soc. Hist. et Archéol. de Langres, n° 11, 1900. — Mém. présentés à l'Institut Égyptien., t. IV, 1 et 2. — Revue d'Ardenne et d'Arg., mai 1901. — Soc. de Géogr. de l'Est, 1er trim. 1901. — Soc. des Antiq. de France : Bulletin (1899). — Mémoires (1898). — *Mettensia*, II, fasc. 3 et 4. — Univ. de Californie, 8e fascic. — Smithsonian Institut. Annual. Report., 1898, 2 vol.

Lectures et communications : M. F. Comte rappelle à propos de la publication récente du *Cartulaire de Gorze* faite par la Soc. des Antiquaires de France (série des *Mettensia :* fondation A. Prost) que l'éditeur a admis l'existence d'un *Pagus Ornensis* le long des bords de l'Orne, affluent de la Moselle, et représenté ce *Pagus* sur la carte jointe au 3e fasc. du Cartulaire.

Il semble qu'il n'a pas connu un travail publié par M. Maxe-Werly dans les Mémoires de la Société, travail qui démontre que l'existence d'un Pagus Ornensis en cet endroit est extrêmement peu probable. Il y a eu deux « Pagus ornensis » ; mais ils étaient contigus et s'étendaient dans les régions avoisinant la

vallée supérieure de l'Ornain. Toutes les localités signalées dans les textes comme comprises dans Pagus Ornensis (ou Odornensis ou Utternensis) se retrouvent dans cette région du Haut-Ornain. M. Maxe W. a tracé les limites du double pagus et donné la liste de ces localités, avec leur correspondance moderne; on pourrait ajouter à cette liste Tourailles et Delouze signalés dans une charte du Cartulaire de Saint-Mihiel comme situés « in comitatu utternensi ». Au contraire, toutes localités mentionnées sur les bords de l'Orne sont attribuées soit au pagus [ou comitatus] Verdunensis, soit au Wabrensis, soit au Mettensis, soit enfin au Moslensis (pays de Verdun, de Woevre, Messin ou Mosellan). Le cartulaire de Gorze fait mention d'une seule localité située au pagus Hornensis. Elle est désignée sous l'appellation de « finis Waldulfiaca ». L'éditeur, M. d'Herbomez, l'identifie avec Vaudoncourt (cant. de Spincourt). Il semble qu'il faille plutôt traduire cette expression par Vaudeville (cant. de Gondrecourt), et qu'il s'agit encore de l'Ornois de l'Ornain, le seul qui ait existé. La correspondance des noms est très satisfaisante au point de vue philologique ; de plus, la charte qui fait mention de Waldulfiaca villa, spécifie que le terrain dont elle constate la donation touche sur un de ses côtés au domaine [ratio] de Saint-Pierre. Le patron de Vaudeville étant saint Pierre, il peut être question ici du domaine de l'église. Le Dict. Topogr. de la Meuse attribue à Vaudeville la forme ancienne *Vedani villa*, qu'on rencontrerait dans une bulle de Pascal II pour Saint-Mihiel (1106), mais le cartulaire (f° 88) porte *Gedani villa*, et ce nom correspond à celui de Jainvillotte (Vosges).

M. P. Marichal, notre confrère des Archives Nationales, prépare pour la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes un travail critique assez étendu sur la publication du cartulaire de Gorze ; il est arrivé, au point de vue de la non-existence du Pagus Ornensis des bords de l'Orne, et de l'identification de Waldulfiaca villa, aux mêmes conclusions que M. Comte. Ayant été averti de la communication précédente par la note de l'ordre du jour, il a signalé, avant la séance, à M. Comte cette coïncidence entre les résultats de recherches indépendantes.

M. L. Maxe-Werly adresse une note sur quelques *ex-voto Gallo-romains du Musée de Bar-le-Duc.* Deux de ces objets provenant du don Colson, et dont on ignore l'origine certaine, ont été placés dans la vitrine consacrée aux antiquités de Nasium. L'un représente un œil vu de face, l'autre un bout de sein un peu déformé ; ils sont faits au repoussé, dans une mince feuille d'argent. L'usage de placer des simulacres de ce genre dans certains sanctuaires réputés se retrouve tout entier de nos jours. Un troisième objet, également en argent, découvert en 1875 à Fouchères (Meuse) avec une certaine quantité de monnaies romaines d'argent et de bronze, représente une feuille en fer de lance terminée par un double crochet ; sa côte médiane et ses brettelures sont produites par le procédé de l'estampage. On peut rapprocher cet ex-voto d'objets analogues ornés d'inscriptions votives, découverts à Vichy, à Alençon, etc., et d'une feuille d'argent dédiée au dieu Mithras qui provient de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle). M. Maxe-Werly énumère quelques autres ex-voto, talismans ou amulettes en bronze, provenant aussi des collections du commandant Colson, conservés au Musée de Bar.

M. Labourasse adresse le manuscrit de son travail sur les *Us et coutumes du département de la Meuse*, dont une partie a déjà été communiquée dans une séance précédente. Il est donné lecture de quelques pages de ce mémoire qui résume de longues et patientes recherches, et que l'auteur se propose de compléter par la liste des noms et sobriquets collectifs en patois des habitants de toutes les communes de la Meuse. Les spécimens que M. Labourasse nous en adresse sont particulièrement expressifs.

MM. J. Baudot et Lesort, délégués de la Société au 39e Congrès des sociétés savantes à Nancy, rendent compte de leur mission et donnent une analyse des communications les plus intéressantes qu'ils ont entendues (voir à la chronique). Ils constatent que la Société des Lettres de Bar-le-Duc a été mentionnée favorablement par M. le professeur C. Pfister dans le tableau qu'il a présenté de l'activité des diverses associations savantes de la Lorraine.

Élection. — Sur le rapport de M. COMTE, M. J. DOMANGÉ, directeur d'imprimerie, présenté par MM. KONARSKI et DANNREUTHER, est élu membre correspondant.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 3 Juillet 1901.

1° M. H. LABOURASSE : Cahier des doléances et des plaintes et remontrances présentées aux Etats Généraux de 1789 par les habitants de Baudrémont (Meuse).

2° M. LESORT : Note sur un sceau-matrice en bronze du Musée de Reims.

3° M. LESORT : Compte rendu de l'ouvrage de M. J. Baudot, *Les Princesses Yolande et les Ducs de Bar de la famille des Valois.*

4° M. RENAULT : Rapport sur la candidature de M. ROBINET DE CLÉRY, présenté par MM. Maxe-Werly et Dannreuther au titre de membre correspondant.

5° Scrutin.

CHRONIQUE

⁂ Dans sa dernière séance, l'Académie française a décerné le prix Thiers (3.000 francs), fondé pour l'encouragement des travaux historiques, et destiné à récompenser le meilleur ouvrage d'histoire publié dans les trois dernières années. Une partie de ce prix (1.500 francs), a été attribuée à notre confrère M. Louis Madelin pour son ouvrage intitulé : *Fouché.*

⁂ Notre confrère M. C. CHEVELLE, membre de l'Association Sténographique Unitaire a été nommé officier de l'Instruc-

tion publique par arrêté du 8 juin dernier. Toutes nos félicitations.

*** La Société vient de perdre un de ses membres correspondants, M. Jules RAULIN, à Nancy. Il était des nôtres depuis le 4 janvier 1888.

*** *Congrès de Nancy* (suite) : M. Ch. GUYOT, directeur de l'école nationale des eaux et forêts à Nancy, communique le résultat de ses recherches sur l'histoire de la forêt de Darney.

Cette forêt, située dans le duché de Bar, sur les bords de la Saône, au sud du département des Vosges, de même que celle de Passavant et de Martinvelle, sa voisine, présente cette particularité que les essarts très considérables qui ont modifié leurs contenances dans le cours des siècles ont été produits par suite de l'installation de l'industrie verrière dans le pays ; le développement agricole n'a eu que des effets secondaires. Les verreries sont très anciennes dans cette contrée; elles remontent sans doute au quatorzième siècle, et elles se sont accrues progressivement jusqu'aux guerres du dix-septième siècle. Ces guerres anéantirent toute industrie pendant trente ans; mais ensuite les verriers reparurent. Au XVIIIe siècle l'industrie métallurgique se développa dans la forêt.

M. DANNREUTHER envoie une note sur la *Forêt de Passavant* (Haute-Saône) à propos d'une rectification de frontières entre la France et la Lorraine au XVIe siècle, débattue dans une lettre inédite de Nicolas Pithou dont l'original appartient à la Bibliothèque de Bar-le-Duc.

M. Jules BAUDOT, donne communication de son travail sur ROBERT, *dernier comte et premier duc de Bar.*

Cette étude détermine les principales dates de la vie et du règne de Robert de Bar, parmi lesquelles il y a lieu de signaler la date probable de l'érection du Barrois en duché.

Elle établit, en outre, la parenté et l'alliance intime des Valois et des ducs de Bar et elle constitue, par ce fait, une réponse aux auteurs qui présentent ladite province comme étrangère à

la France à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle.

Au cours de cette lecture, M. Jules Baudot communique à la réunion quelques passages de son étude sur *Melusine*, le roman composé par Jehan d'Arras pour Marie de France, l'épouse du duc Robert de Bar, sur lequel, dit-il, on a beaucoup erré, aucun des commentateurs ne s'étant placé au point de vue barrois, et dont il croit avoir trouvé la véritable clef.

M. Pierre Boyé, lit un mémoire intitulé : *Recherches sur l'Apiculture en Lorraine du quinzième au dix-huitième siècle.*

On sait, dit M. Boyé, de quelle nécessité première fut le miel jusqu'à une époque relativement récente. Ce miel se récoltait d'abord presque uniquement en forêt ; on ne craignait pas de sacrifier les arbres pour s'emparer avec plus de facilité des mouches et de leurs rayons. M. Boyé montre, à l'aide des chartes, combien les abeilles abondaient dans les immenses forêts lorraines. Le prince avait une part dans les abeilles d'épave, part qui variait selon la terre où elles étaient trouvées et selon la qualité de l'inventeur. Les abeilles revenant au domaine étaient confiées à des fermiers avec lesquels on partageait périodiquement les produits et le croît. Un « maître des mouchettes » et des « briseurs jurés » étaient, deux fois par an, chargés de la visite de tous ces ruchers domaniaux, d'un réel profit pour le Trésor. M. Boyé suit ces officiers dans leurs tournées et les montrant à l'œuvre décrit les procédés apicoles employés et la technique pour la fabrication de la cire et du miel. Il a établi des statistiques et fait des calculs de réduction sur les anciens prix. Il passe ensuite en revue les superstitions relatives aux abeilles, aux quinzième et seizième siècles ; il dresse un vocabulaire apicole des vieilles expressions locales, s'occupe des redevances en cire et en miel — notamment de la bourgeoisie dite *de cire*, — et montre comment la comptabilité en nature des gruiers et des receveurs-prévôts se convertissait finalement en un budget en argent. Dès la fin du quinzième siècle, l'apiculture était en déclin en Lorraine, et ce déclin devait s'accentuer jusqu'au milieu du dix-huitième.

Sur la question des rapports de la France avec le Barrois, M. Chevelle communique un traité entre le duc de Lorraine et le roi de France (1405) portant que les habitants de la prévôté de Gondrecourt, sujets du duc de Bar pourront opter entre les juridictions d'Andelot ou de Gondrecourt.

M. l'abbé Jehet résume l'*Histoire du comte Henri Ier de Bar* (1169-1196).

M. l'abbé Martin étudie la *Situation des esprits dans les trois diocèses lorrains à la fin de l'ancien régime.*

M. H. Labourasse envoie des extraits de son travail sur les anciens *us et coutumes de la Meuse*, notamment sur les coutumes observées en temps de carnaval et lors de la Saint-Jean.

M. Jadart, de Reims, présente une série de reproductions de sceaux-matrices de la collection de la Bibliothèque de Reims, qui comprend environ deux cents pièces. Parmi les sceaux les mieux conservés figure celui de « Jean fils du comte de Bar » du XIIIe ou du XIVe siècle ».

M. L. Germain, énumère et décrit les *fonts baptismaux* les plus intéressants de Lorraine. Il entretient aussi la section d'archéologie des recherches qu'il a faites sur le *croissant dans la symbolique chrétienne.* Il signale la confusion qui se produisit, après les croisades dans l'esprit populaire, entre l'Islam et le paganisme antique. Beaucoup de voies ou de constructions romaines sont, dans les campagnes, attribuées aux « Sarrasins » et à Naix, l'antique Nasium, les monnaies romaines qu'on trouve en grand nombre, sont encore appelées par les paysans des « mahommets ».

M. Gavet, professeur à la Faculté de droit de Nancy, fait une communication sur les *particularités du droit noble en Lorraine.*

M. Lesort, archiviste de la Meuse, fait le récit de la campagne policière entreprise de 1815 à 1818 contre l'ex-conventionnel et régicide Drouet, dans les départements de la Marne et de la Meuse.

(*A suivre*).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

ULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
...tres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Juillet 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 7 Août 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Juin 1901.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BOINETTE, BROCARD, CHOLLET, COLLIN, COMTE, DANNREUTHER, DOMANGÉ, GÉNIN, KONARSKI, G. MARTIN, R. PARISOT.

M. le Président adresse quelques mots de bienvenue à nos deux nouveaux confrères : MM. l'abbé CHOLLET et DOMANGÉ, ainsi qu'à M. l'abbé GÉNIN, présent pour la première fois à nos réunions.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* A. LESORT : Un document inédit concernant la diplomatie de Louis XI à propos de la neutralité de Tournai, in-8°, Paris, 1901. — R. DE CLÉRY : Au sujet d'une tombe mutilée de l'église de Saulmory, in-8°, 1901. — Abbé THÉDENAT : Note sur trois monuments épigraphiques

signalés par M. Emile Pierre, 1901 (comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres).

Sociétés correspondantes : Mém. de la Soc. Académ. de l'Aube, 1900. — Actes de la Soc. linéenne de Bordeaux, 1900. — Mém. de l'Acad. de Dijon, 1899-1900. — *Spelunca*, avril 1901. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., mai 1901. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, juin 1901. — Mém. de l'Acad. de Caen, 1900. — Annales de la Soc. Acad. de Nantes, 1900. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, t. XXI, 1. 1901. — Procès-verbaux de la Soc. franç. de numismatique, 1900. — Bull. de la Soc. impér. des naturalistes de Moscou, 1900, 1-2. — *Ornis*, t. XI, nº 1.

Lectures et communications : M. Fourier de Bacourt envoie, à propos de l'*épitaphe d'un jeune Gleysenove au collège de La Marche à Paris*, une note sur la famille de ce nom, originaire d'Auvergne, et dont plusieurs membres occupèrent de hautes situations en Lorraine. L'épitaphe elle-même, qui date de la fin du xviᵉ ou du commencement du xviiᵉ siècle a été transcrite par un régent du collège en 1784. Elle est, à la vérité, comme le fait remarquer ce dernier, « escritte avec beaucoup d'élégance et de sensibilité et par cela mesme, ne fait pas moins d'honneur au poëte qu'au mort, mais il seroit à souhaitter qu'on ne gravât jamais aucune pièce de ce genre, sans indiquer dans un stile cler, les noms de celuy qui en est l'objet ». Malgré le vague de la rédaction de cette inscription latine, M. de Bacourt, l'attribue, à juste titre semble-t-il, à un jeune écolier du collège, fils du président de la Chambre des Comptes de Bar, Nicolas de Gleysenove, sieur de Marainville, mort lui-même en 1618 après avoir parcouru une brillante carrière.

Le Conseiller C.-P. de Longeaux est-il l'auteur du Nobiliaire de Bar-le-Duc, 1771, publié dans le dernier tome de nos Mémoires? (t. IX, 1900). Telle est la question que se pose M. Fourier de Bacourt, et dont il fait l'objet d'une seconde communication. Certaines lacunes de ce catalogue seraient inexplicables ainsi que plusieurs erreurs relevées par notre correspondant, si l'on

devait admettre que le conseiller, né en 1703 et mort en 1766, a tenu constamment à jour le manuscrit qu'il a probablement commencé avant 1730, mais qui a été complété à partir de cette époque par différents continuateurs. De cette diversité de temps et de rédaction est résultée, dans plusieurs articles, une confusion, plus apparente que réelle, mais sur laquelle il est nécessaire d'appeler l'attention. M. de Bacourt cite comme exemple parmi les généalogies sur lesquelles l'auteur est le moins documenté, celle de la famille Le Vasseur, originaire de Dieppe, alliée cependant aux Longeaux et aux principales autres familles de Bar, et éteinte vers le milieu du XIX[e] siècle.

M. l'abbé GÉNIN présente à la Société une *Monographie de Maxey-sur-Vaise*, fruit de longues recherches dans les archives de la commune, de la paroisse et du département, ainsi que dans les papiers d'une ancienne famille des seigneurs locaux. Il donne lecture de plusieurs passages sur l'agriculture, les sorciers, les derniers seigneurs à la veille de la Révolution. La Société prend un réel intérêt à ces extraits, et recommande le travail de M. l'abbé Génin à l'attention spéciale de la commission de publication.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 7 Août 1901.

1° M. l'abbé GÉNIN : Monographie de Maxey-sur-Vaise (*suite*).

2° M. LABOURASSE : Épitaphes et inscriptions tumulaires recueillies dans les Abbayes de Prémontré de Champagne.

3° Compte rendu de l'excursion de Domremy, Vaucouleurs, etc., par M. F. COMTE.

4° Rapport de M. RENAULD sur la candidature au titre de membre correspondant de M. René GUERRIER DE DUMAST, de Nancy (présenté par MM. KONARSKI et DANNREUTHER).

CHRONIQUE

*** *Nouvelles chartes inédites de l'abbaye d'Orval*, publiées par A. Delescluse et K. Hanquet (Bruxelles, 1900, in-4°).

On connaît la savante publication du *Cartulaire d'Orval* donnée, il y a quelque vingt ans, par le P. Goffinet, S. J. dans la collection des chroniques belges. MM. Delescluse et Hanquet viennent de découvrir aux Archives de l'État, à Berlin, vingt-quatre chartes originales et inédites de cette abbaye. Plusieurs intéressent au plus haut point notre région, et nous croyons devoir en donner la liste : donations à l'abbaye d'Orval, par Gozelon de la Porte, official de Verdun, et Nicolas, doyen de la cathédrale de Verdun, de biens sis dans cette dernière ville (1233); — notification, par Raoul, évêque de Verdun, d'une donation faite à Orval par Guarnoz (1236, mars); — confirmation, par Thibaut, comte de Bar, de la donation faite à l'abbaye d'Orval, par Jacques de Vilosne et Marguerite, sa femme, d'une rente sur la dîme d'Autrécourt, en retour de cinq maisnies sises à Dagonville (1260, juillet); — accord entre les abbayes d'Orval et de Saint-Vanne au sujet de certaines rentes (1317, 2 juillet), et acte d'authenticité donné par Jean et Jacquemin, gardes du sceau de Pierrepont, à une donation faite à l'abbaye d'Orval par Eudes de Pierrepont et sa femme (1296, 2 octobre), etc.

A. L.

*** M. Aulard vient de publier le tome XIII du *Recueil des actes du Comité de Salut Public avec la correspondance officielle des représentants en mission*. Nous y relevons quelques renseignements très intéressants pour la Meuse : une lettre de Mallarmé, représentant en mission dans la Meuse, donne de curieux détails sur l'état de l'esprit public à Montmédy, le 5 floréal an II ; elle traite les habitants de cette ville de « stupides automates » et accuse de modérantisme les autorités locales (p. 42). — Une autre lettre du même personnage (Briey, 13 floréal an II) montre l'attachement des populations meusiennes à la religion de leurs pères, leur antipathie pour le culte de la Raison, l'influence toujours grande des membres du clergé, et narre des traits curieux sur une prophétesse qui attirait les foules à Benoîtevaux (p. 223). — Dans une lettre du 14 floréal

an II, Mallarmé rend compte des mesures de répression prises par lui contre Delayant et les contre-révolutionnaires de Verdun (p. 254). — Le 14 floréal, il informait le Comité de Salut Public des mesures qu'il a prises pour « tamiser révolutionnairement la commune d'Étain », courbée avant lui sous le joug « des esclaves automates de l'Autriche » et d'une « bande de fripons qui charlatanisaient le peuple » (p. 350). — Le 5 prairial, de Bitche, il croit pouvoir affirmer que le fanatisme est éteint dans la Meuse, grâce à la précaution qu'il a prise de faire enfermer tous les prêtres dans la citadelle de Verdun (p. 729). A. L.

*** *Congrès de Nancy* (suite et fin) : MM. Bleicher et Beaupré développent des conclusions sur l'antiquité de l'exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine. Pendant la période romaine et aux époques antérieures, de petits établissements métallurgiques étaient répandus un peu partout, comme l'attestent les restes des scories. Des monnaies gauloises, des monnaies romaines et des poteries ont permis de dater quelques-uns d'entre eux. Le fer était exploité sous forme de minerai de fer fort ou de minerai oolithique, exploités l'un à ciel ouvert, l'autre à ciel ouvert d'abord dans les affleurements, et en galeries ensuite. Ce dernier mode semble remonter à l'époque romaine, comme l'indiqueraient les objets trouvés dans les mines, mais ne serait pas antérieur. La richesse en métal des scories accuse des procédés de réduction des plus primitifs, à la fois le manque de chaleur et de fondant. Le métal sortait du four sous forme d'éponges de fer pénétrées de matière scoriacée appelant le martelage. Si certains établissements sont d'origine romaine et préromaine, aucun ne paraît être mérovingien. La décadence de l'art sidérurgique en Lorraine daterait donc de l'invasion des Barbares.

M. Collinet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, fait une communication sur la *Frontière d'Empire, au Moyen-Age, dans l'Argonne et l'Ardenne.* Cette frontière, ayant quitté la vallée de l'Aisne, traversait la forêt d'Argonne par des points connus, comme les Quatre-Chênes, lieu de réunion des départements de la Meuse, de la Marne et des Ardennes. Elle coupait l'Aire au confluent du ruisseau de Vervaux (limite entre la Meuse et les Ardennes) et suivait alors la prévôté de Montfaucon, se dirigeant vers la Meuse qu'elle n'atteignait d'ailleurs que plus en aval. Mais ce n'est pas seule-

ment en face de Sedan (comme le marquent les cartes de M. A. Longnon) que la frontière du royaume touchait à la Meuse. En effet, après avoir suivi les limites de la châtellenie de Dun et avant d'atteindre celles de la châtellenie de Stenay, notre frontière aboutissait au fleuve à l'endroit où devait s'élever plus tard Villefranche, place forte créée par François I[er] pour résister à Stenay.

En aval de cette ville, la frontière touche encore à la Meuse dans les limites de la châtellenie de Beaumont-en-Argonne, c'est-à-dire entre la Wamme et le bois de Givodeau. Cette châtellenie relevait, même avant le traité d'échange de 1379, du royaume (les documents rémois le montrent). Au contraire, celle de Mouzon, réunie par le même acte de 1379, dépendit anciennement de l'Empire. Notre frontière rentrait donc dans les terres de la rive gauche, se confondant avec la limite occidentale de cette châtellenie de Mouzon. — Quant à la prévôté de Raucourt, elle relevait de la France au XIV[e] siècle. C'est donc à partir de la limite orientale (vers Autrécourt) et jusqu'à « la saulx de Revin » que la Meuse forme la bordure orientale du royaume. En quelques points cependant l'Empire empiétait sur la rive gauche (Mohon, Arches). En revanche, la France ne débordait sur la rive droite qu'à Mézières.

*** J. Baudot : *les Princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois*, I[re] partie : Melusine (1 vol. in-8° de 400 pages), Paris, Picard, éditeur, 1901. — Bien que le Barrois ait occupé dans l'histoire une place honorable, et que plusieurs de ses souverains aient joué un rôle assez important, cette province n'a pas encore trouvé d'historien. Les *Annales*, de Servais, ne s'étendent qu'à un laps de temps relativement restreint, et l'histoire des comtes de Bar que nous promet M. l'abbé Jehet, et que nous attendons avec impatience ne sera pas terminée avant quelque temps.

Aussi devons-nous une véritable reconnaissance à celui de nos confrères qui vient de consacrer à l'une des périodes les plus vivantes de l'histoire du Barrois un volume plein d'intérêt.

Deux idées dominent toute l'œuvre, mais, hâtons-nous de le dire, M. Baudot n'a pas pris ces idées comme point de départ pour y adapter les faits, de gré ou de force ; c'est de l'étude même des faits, d'une étude appuyée toujours sur des documents authentiques, qu'il a dégagé la double théorie dont son livre

n'est que le développement : le Barrois, au XIVe siècle, est intimement uni à la France, et le sang des Valois coule dans les veines de ses princes. M. Baudot suit pas à pas les démarches d'Yolande et de Robert : dans les relations de la cour de France avec l'Empire d'Allemagne, dans l'affaire du schisme d'Occident, dans la lutte entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, les princes de Bar suivent toujours la politique royale, de même que leur vie se passe, pour la plus grande partie, à la cour de France. Le fait se dégage avec évidence du livre de M. Baudot.

La seconde pensée directrice du volume est une trouvaille toute personnelle, dont on ne saurait trop féliciter l'auteur : par une série de rapprochements extrêmement ingénieux, — peut-être trop ingénieux parfois, — il a été amené à formuler cette conclusion que le roman de *Melusine* a été écrit pour l'éducation des enfants de Robert de Bar et de sa femme, Marie de France, sœur du roi Charles V et des ducs Jean de Berry et Philippe de Bourgogne. En même temps, il réunissait sur l'auteur de *Melusine*, Jean d'Arras, dont le nom seul était connu, une série de renseignements, qui, nous devons le reconnaître, paraissent s'appliquer entièrement au même personnage.

Telle est l'économie générale de l'ouvrage de M. Baudot; on nous permettra de ne pas entrer dans les détails et de laisser à chacun le soin de goûter dans sa lecture le plaisir et l'intérêt que nous avons nous-même trouvés.

Le mérite est grand d'avoir dégagé ces deux points importants, non seulement pour l'histoire du Barrois, mais plus encore pour l'histoire générale de la France. M. Baudot dit quelque part que sa prétention n'a pas été d'apporter du nouveau et de l'inédit : de fait, si l'œuvre atteste des lectures très considérables, nous ne devons cependant pas manquer de regretter que l'auteur n'ait pas eu le loisir d'explorer les dépôts d'Archives, qui, surtout à Lille, renferment sur cette époque des trésors de documents inutilisés jusqu'à présent. Toutefois, n'est-ce pas faire œuvre nouvelle que de grouper d'une façon originale, — et toujours scientifique d'ailleurs, — des faits déjà connus, et d'en dégager une idée générale et exacte? Or, c'est ce qu'a fait M. Baudot, et les érudits lui en doivent une très réelle reconnaissance.

Mais il est bien difficile à tout homme, — fût-il historien, — d'échapper aux défauts de ses propres qualités, et je ne suis pas bien sûr que M. Baudot ne se soit pas quelquefois laissé

entraîner au delà de la vérité (ce qui est une manière de tom-ber dans l'erreur), par l'ingéniosité même de ses hypothèses fécondes? Que *Melusine* ait été écrit pour les enfants de Bar, le fait paraît extrêmement probable, presque certain; mais je ne puis me défendre de quelque scepticisme à l'égard de certaines identifications, trop hasardées, ce semble, — peut-être parce qu'elles sont trop « jolies » trop « trouvées ». Elles témoignent du moins chez leur auteur d'une connaissance approfondie du XVI[e] siècle. C'est ainsi, par exemple, qu'il jette une lumière toute nouvelle sur des faits peu connus comme le duel de Salisbury avec le duc Jean de Berry (1).

C'est aussi la cause d'un second défaut, que M. Baudot nous permettra bien de relever : sa vaste érudition l'a entraîné à des digressions souvent utiles, mais généralement trop longues. Aussi bien, nous le disons en toute franchise, la multiplicité de ces digressions rendrait la lecture du volume quelque peu fatigante, si le charme des récits et la constante correction du style n'apportaient une agréable compensation.

D'ailleurs, le volume comprend deux parties essentiellement distinctes, qui eussent sans doute gagné à être publiées séparément, et ce dualisme est, au début de la seconde partie, quelque peu déconcertant.

Quelques inexactitudes, quelques contradictions de détail disparaîtraient facilement dans une édition suivante, et, si nous les signalons en passant, c'est pour montrer à M. Baudot que nous avons lu son travail avec toute l'attention qu'il méritait.

A. LESORT.

(1) Nous devons signaler aussi, à ce propos, une discussion très intéressante et très serrée sur l'identification des héros barrois cités dans le *Tournoi de Chauvency* (p. 111).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
Lettres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Août 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 4 Septembre 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Juillet 1901.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, BOINETTE, BROCARD, DANNREUTHER, KONARSKI, LAURENT, LESORT.

OUVRAGES REÇUS : Bull. du Comité des soc. des Beaux-Arts des départements, n° 17, 1901 ; — Bull. de la soc. des sc. natur. de l'Ouest, t. X, 1er trim., 1900 ; — Bull. de la soc. d'agric. sc. et arts de la Haute-Saône, n° 31, 1900 ; — Bull. de la soc. industr. de Reims, n° 89, 1901 ; — Mém. de la soc. académ. de Saint-Quentin, t. XIII, 1900 ; — Revue bénédictine, n° 3, 1901 ; — Revue d'Ardenne et d'Argonne, juill. 1901 ; — Revue de Saintonge et d'Aunis, juillet 1901.

M. le Président donne lecture d'une appréciation bienveillante que M. Anatole de Barthélemy a publiée dans le *Bulletin critique* du 15 juin 1901 sur le *Nobiliaire de Bar-le-Duc 1771*, édité par notre Société. Il communique aussi, de la part de M. Maxe-Werly, une *Note* de M. l'abbé Thédenat, de l'Institut, sur *trois monuments épigraphiques signalés par M. Emile Pierre.* Cette note est extraite des comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour 1901, p. 140. Il s'agit de deux cachets d'oculiste, et d'une bague de bronze très remarquable en ce que l'inscription du chaton : MERITO TE AMO n'a été ni gravée, ni coulée, mais poinçonnée avec des lettres en relief isolées. C'est le seul spécimen connu jusqu'ici qui établisse d'une manière certaine que les Romains ont fait usage de caractères mobiles. M. l'abbé Thédenat, en présentant à l'Académie ces pièces intéressantes n'a pas manqué de rendre à notre regretté confrère E. Pierre l'hommage qui lui était dû et de constater que sa mort prématurée est une grande perte pour l'archéologie de la Gaule.

Lectures et communications : M. A. Lesort lit un compte-rendu de l'ouvrage récent de notre confrère M. J. Baudot : *Les Princesses Yolande* (V. à la chronique du précédent Bulletin).

M. A. Lesort présente à la Société une empreinte en cire, obligeamment communiquée par M. Jadart, d'un *Sceau-matrice* (diamètre = 0,053 millim.) de la bibliothèque de Reims, avec l'inscription S(igillum) IOH(ann)is MILITIS. FIL(ii) COMITIS BARRI-DVCIS. Dans le champ, un cavalier, le heaume en tête, l'épée dans la main droite, tient de la main gauche un écu, engrêlé, aux armes de Bar, lesquelles sont reproduites sur la housse du cheval d'armes. On peut attribuer ce sceau à Jean de Bar, second fils du comte Thiébaud II : il vivait à la fin du XIII[e] siècle, et au commencement du XIV[e].

M. Labourasse envoie la copie du *Cahier des doléances, plaintes et remontrances présentées pour les États généraux de 1789 par les habitants de Baudrémont.* Ce document ne révèle, chez les habitants de ce village barrois, que des aspirations modestes. Il est intéressant de constater qu'il débute par une

protestation contre l'union du Barrois avec la Lorraine : « Les « habitants trouvent qu'il est de grande utilité que les États du « duché de Bar soient séparés comme il a été d'ancienneté d'avec « celui de Lorraine, dans l'espérance d'être plus soutenu, et « pour le bien du peuple et de la province ». A part ce vœu politique la communauté de Baudrémont n'exprime que des doléances motivées par des calamités telles que des orages, inondations, etc., qui ont appauvri le pays, et dont elle demande aux États d'atténuer les conséquences. Le village mal situé, dans un pauvre finage, et qui ne comprend, sur 80 feux, que 9 laboureurs, est écrasé d'impôts de tout genre; les frais de justice sont exorbitants, les ponts et chaussées, la gabelle, les procès injustes intentés par l'abbé de Saint-Mihiel, décimateur, achèvent de ruiner la communauté.

Après cette lecture une conversation s'engage au sujet de l'excursion projetée à Vaucouleurs, Domremy, etc., que notre confrère M. Chévelle a préparée avec autant d'amabilité que de compétence. Les membres présents se font inscrire et se donnent rendez-vous à la gare de Bar-le-Duc pour le 8 juillet.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 4 Septembre 1901.

1° Compte-rendu annuel des travaux de la Société, par le secrétaire (art. 8 des statuts);

2° Compte-rendu de l'excursion du 8 juillet par M. F. COMTE;

3° Note sur les confiscations exercées par le duc de Lorraine à Jametz après la capitulation (1588-1590) par M. CHÉVELLE.

4° Communications diverses.

CHRONIQUE

*** Le 40e Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Paris, à la Sorbonne, le 1er avril 1902. Les manuscrits devront être envoyés avant le 30 janvier au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique. Ils devront être entièrement terminés, écrits lisiblement

sur le recto, et accompagnés des dessins, cartes et croquis nécessaires, de manière à ne pas en retarder l'impression, si elle est décidée. Tout mémoire sera préalablement soumis à l'approbation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le programme de ce Congrès qui ne diffère que par quelques détails de celui de 1900, inséré au t. IX (1900) de nos Mémoires, sera communiqué par le secrétaire à tous les membres de la Société qui désireraient en prendre connaissance.

⁂ *Dons au Musée*. M. E. HANNOTIN nous a offert, pour être déposé au Musée, un cachet-breloque en acier du XVIIe siècle aux armes de la famille *Texandier de Laubarède* « d'azur à la tour d'argent, accompagné en chef d'une fleur de lys d'or et de trois étoiles de même, deux en fasce et une en pointe ».

Un de nos confrères nous a également remis, pour la même destination, un cachet de bronze, trouvé à Épiez (Meuse), datant de la première moitié du XVIIe siècle, et portant les armoiries suivantes que nous n'avons pas encore réussi à déterminer et dont quelqu'un de nos lecteurs nous donnera peut être l'interprétation : « écartelé au 1er et 4e à l'aigle essorante de... au 2e et 3e à trois couronnes ducales mal ordonnées (posées 1 et 2) ». L'écu entouré de deux palmes est timbré d'une couronne ducale.

⁂ M. Auguste LEPAGE publie dans la *Revue Bleue* sous le titre d'*Histoire d'un village* une monographie de la commune de Mauvages.

⁂ Les *Annales de l'Est* (n° 3, juillet 1901) contiennent entre autres articles une *Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission*, par M. R. de Souhesmes; un mémoire de M. L. Davillé sur le *Mariage de Catherine de Bourbon*, duchesse de Bar (1599-1604); des notes de M. A. Denis sur la *Dévastation de la Cathédrale de Toul pendant la Révolution*; une notice nécrologique de M. L. Germain sur notre ancien confrère et collaborateur *M. François Jacquot*.

⁂ M. Victor RAULIN, membre correspondant, nous adresse le tirage à part d'une étude qu'il a publiée dans le tome XV des Mémoires de la Société philomatique de Verdun, sur la question du *Déversement ancien des eaux des Vosges occidentales dans la vallée de la Meuse*.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
ettres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Septembre 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 2 Octobre 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Août 1901.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, BOINETTE, BROCARD, COMTE, DÉMOGET, KONARSKI, LAURENT, G. MARTIN.

OUVRAGES REÇUS : Hommage des auteurs : A. LAURENT, La fièvre aphteuse et les clos d'enfouissement, in-12, Nancy, 1901. — *id.* Service sanitaire des animaux. Rapport au Conseil général de la Meuse, 1901. — H. LABOURASSE, Recherches sur l'étendue et les limites du comté de Verdun et des décanats wallons, 1156-1570. Verdun, 1901, 52 p. in-8°.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Annales de l'Est, n° 3, juillet 1901 ; — Bull. des sc. natur. de l'Ouest, 1er et 2e trim., 1901 ;

— Bull. de la soc. histor. et archéol. de Langres, n° 61, 1901; — Bull. de la Soc. Lorr. de photogr., juin-juillet 1901; — Revue d'Ardenne et d'Argonne, août 1901; — *Ons Hemecht*, années 1900; 1 à 12 et 1901; 1 à 9; — *Mélusine*, t. X, n° 9, 1901; — Notes d'art et d'archéol., n° 7, 1901; — Mém. de l'Acad. de Stanislas, 151e année, 1901; — Mém. de la Soc. d'agric., sc. et arts d'Angers, t. III, 1900; — Bull. de la soc. Belfortaine d'émulation, n° 20, 1901; — Mém. de la Soc. academ. de Saint-Quentin, t. XIII (1897-1898); — Smithsonian institution, Ann. Report 1897, II et 1899, I. II.

CORRESPONDANCE : M. ROBINET DE CLÉRY remercie pour son admission comme membre correspondant.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. H. LABOURASSE, complétant sa communication sur le cahier de doléances de Baudrémont, adresse la copie du *Cahier de la commune de Seuzey, au bailliage de Saint-Mihiel*, daté du 9-19 mars 1789. Ce nouveau document n'a pas la brièveté ni la simplicité du cahier de Baudré mont, et paraît, nous écrit notre infatigable correspondant, « être l'œuvre d'un obscur praticien étranger au village, qui, ayant recueilli et suscité sur place les doléances de la communauté, les expose en un style déclamatoire, puis soumet sa rédaction à l'assemblée communale pour qu'elle y ajoute et retouche, et dont il adopte jusqu'aux expressions triviales. Certaines parties du cahier semblent copiées ailleurs; dans les autres, l'auteur ignorant fait litière des règles les plus élémentaires de la langue française. Il daube, en termes emphatiques, la noblesse et le haut clergé, fait valoir les services du tiers État, maudit les maîtrises et les procureurs, dit de fort bonnes choses en mauvais style, et reste volontiers dans les généralités. Contrairement à celui de Baudrémont, le cahier de Seuzey pouvait servir à la plupart des communautés rurales; si nous possédions les cahiers des communautés voisines, peut-être celui de Seuzey nous apparaîtrait comme une sorte de passe-partout ».

Dans une seconde communication, M. LABOURASSE fait part d'un certain nombre d'*Epitaphes et inscriptions tumulaires recueillies dans les Abbayes de Prémontré de la Champagne et*

de la Brie. Les monastères étudiés à ce point de vue par notre correspondant sont ceux de Montcetz (dioc. de Châlons); Sept-Fontaines-en-Bassigny (dioc. de Langres); Chambre-Fontaine (dioc. de Meaux); Hermières (dioc. de Paris); Belval, Chaumont, Longwé, Sept-Fontaines-en-Thiérache, Val-Dieu (dioc. de Reims); Saint-Paul (dioc. de Sens); Chartreuse, Val-Chrétien, Val-Secret (dioc. de Soissons); Mureaux (dioc. de Toul); Bassefontaine, Beaulieu, La Chapelle-aux-Planches (dioc. de Troyes).

Vu l'heure avancée, les communications de MM. COMTE et l'abbé GÉNIN sont renvoyées à une date ultérieure.

Sur le rapport de M. RENAULD, M. René de DUMAST, Dr en droit, membre de la Société d'archéologie lorraine de Nancy, est élu membre correspondant.

Avant de lever la séance, M. le Président propose à la Société de voter de chaleureux remerciements à notre confrère M. CHEVELLE, pour l'organisation de l'intéressante et fructueuse excursion du 8 juillet, à Domremy, Montbras, Vaucouleurs et Gombervaux. Les membres qui ont eu le privilège de l'avoir pour guide dans cette journée si bien remplie en conservent le meilleur souvenir.

Le secrétaire-adjoint, F. COMTE.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 2 Octobre 1901.

1° Rapport et propositions de la Commission de publication, pour le tome X (3e série 1901) des *Mémoires*.

2° M. Léon GERMAIN : Observations relatives à Thiébaut I, comte de Bar.

3° Propositions diverses.

NOTICE

Donation du bois des Embannieux.

La grande Révolution, qui a fait table rase de tant de droits plus ou moins fondés, a respecté, à dessein ou par ignorance, une donation quatre fois séculaire faite à une partie seulement des habitants de deux communautés de la Meuse. Voici a quelle occasion.

En 1334, Henri d'Apremont, 67e évêque de Verdun, aidé d'Édouard Ier, comte de Bar, déclara la guerre aux bourgeois de sa ville épiscopale révoltés contre son autorité temporelle. Les habitants d'Amel, en petit nombre, et la plupart de ceux de Senon prirent fait et cause pour le prélat et contraignirent les rebelles à faire la paix. En récompense de leur aide volontaire, le comte Édouard promit aux uns et aux autres, pour en jouir à perpétuité, une bonne part dans sa forêt de Pierreville. Son petit-fils, nommé comme lui Édouard, consomma la donation par la charte dont la teneur suit :

« NOUS, Edouard, *cuens de Bar,* faisons sçavoir et conoissance à tous ceux qui ces présentes verront et orront, que comme Jehan Wuilmin, nostre prevost d'Estain qui fust, eust saisÿ et mis la main pour nous et en nostre nom, au Bois dict le Raucourt de Pierreville, lequel bois est et doibt estre à plusieurs de nos bourgeois d'Amelle et de Senon, et de nos hommes de Remanie (1), si comme ils ont esté trouvez par Monsignor Jehan de Viller, nostre chevalier, et par Me Jehan de Naves, chevallier, nostre ballief de Sainct-Mihiel à ce commis. Et par enqueste sera diligence faicte et enquise, à sçavoir et que nous avons faict lever nostre main et dessaisy ledict Bois de Raucourt dutout et entièrement, et l'avons gardé et délivrey à nos dicts bourgeois et hommes franchement et quittement, et leur avons promis et promettons le droict en bonne foÿ pour nous et pour nos successeurs, que leur enjoint

(1) *Rémani*, écart de Senon.

à l'avenir ne rien réclamer, oncques ne demande audict Bois désormais réclamer ny demander pour nous, pour nos successeurs ne pour aultres qui ont ou puissent avoir cause de nous. Que nous maintenons et garderons en leur droit, en jouyiront doresnavant paisiblement comme de leur propre héritaige, sans leur contredire, sauf tant que nous retenons pour nous audict Bois le Raucourt le *hatour* et les *grosses forcres* si nulle les y faisoit; et voulons que sy arrivoit amendes qu'elles yront où elles ont allez ancionnement. En tesmoignage de véritei pour ceux que faire bon, ferme et estauble, Nous, Edouard, cuens de Bar dessus nommé, avons donné à nos dicts bourgeois et hommes ces présentes lettres scellées de nostre scel, qui furent faictes l'an 1351, le lundy, lendemain de feste de S[t] Jacques et Sainct Philippe, apostres, second jour du mois de may ».

— Copie et extrait et livré sur son original en parchemin escript d'une lettre très ancienne, scellée du petit scéau empreint des armes de Lorraine, et deux barbeaux; ledit original aux mains du sieur Didier Bondidier de Senon, laquelle copie conforme; fait à Estain par les notaires soubscripts le 16 juin 1704.

Collationné le 18 avr. 1731.

Signé : GANOT, notaire; LETONDEUR, notaire.

La charte primitive ayant disparu, par suite de vétusté sans doute, la copie ci-dessus, dont le style est rajeuni sans être plus clair, est le seul titre que possèdent désormais les donataires.

Les *forcres* (?) retenues par le comte devaient lui servir de rempart en cas de guerre, mais ni lui ni ses successeurs n'en jouirent longtemps, et aujourd'hui la totalité du bois de Raucourt appartient, tant à Senon qu'à Amel, aux descendants de ceux à qui le comte Édouard en fit don, et cela sans difficulté ni conteste.

Ce bois, dit des *Embannieux* (1), situé sur le territoire de Senon, est d'une contenance de 150 hectares. Jusqu'en 1844, il

(1) Les *Embannieux*, en patois local, *embannis*, sont les copropriétaire du bois. Le mot *embannis*, sous l'ancien régime, signifiait mis en dehors du droit commun. On appelait jadis *embannis* des parties de champs et de prairies réservées après la principale récolte pour le pâturage exclusif des bêtes de labour en automne.

a été exploité indivisément par les ayants droit des deux communes; aujourd'hui ceux de chaque commune jouissent de 75 hectares qu'ils administrent, sauf quelques variantes, suivant l'ancien usage.

Avant 1844 et dès l'origine, l'administration de ce bois se composait d'un maître, d'un lieutenant-maître, d'un secrétaire, d'un appariteur et de quatre marteleurs nommés chaque année à la majorité des suffrages le jour de la Pentecôte. Les membres sortants étaient rééligibles. Leurs fonctions comme celles du garde forestier, étaient rémunérées suivant un règlement arrêté en assemblée générale.

Il en est de même aujourd'hui dans chacune des deux communes.

Le coffre concernant le titre de donation, la généalogie des ayants droit et autres pièces se trouve chez le maître d'Amel; il est fermé de deux clefs différentes déposées chez les maîtres d'Amel et de Senon et ne peut être ouvert qu'en présence des deux.

Depuis 1844, chaque commune a en outre son coffre particulier contenant les pièces courantes. Ce coffre est déposé chez le maître.

Les personnes qui veulent faire ouvrir le coffre commun, soit pour établir leurs droits à l'inscription sur le rôle d'usage, soit pour tout autre motif, doivent verser au détenteur une somme de 16 francs. Pour l'ouverture du coffre particulier il est perçu 4 francs seulement.

Depuis 1844, le bois est soustrait au régime forestier. La chasse est louée au profit des bénéficiaires, qui payent, entre les mains de leur maître respectif, et par égales portions, les impositions et les taxes de mainmorte dont le bois est grevé.

Voici les conditions principales exigées des participants au bois des Embannieux. Seuls y ont droit les descendants de ceux qui ont prêté leur aide au comte Edouard et à l'évêque Henri d'Apremont. Ils doivent habiter effectivement la commune ou ses écarts, et faire pot et feu séparés. Les nouveaux époux sont portés au rôle des ayants droit du jour de leur mariage, et les célibataires n'obtiennent une portion qu'à l'âge de trente ans.

Les descendants d'enfants naturels en sont privés. Nulle inscription au rôle des ayants droit n'a lieu que sur la présentation d'un certificat de bourgeoisie délivré par le maire. Ce certificat doit être produit au maître le 1er août pour participer au taillis, et le 1er novembre pour avoir part à la futaie. Chaque ménage n'a droit qu'à une portion. Si l'un des conjoints est seul *embannis*, il emporte son droit dans la tombe.

Le bois des Embannieux est soumis à une révolution de vingt-cinq ans, chaque coupe comprend donc trois hectares, tant à Senon qu'à Amel. On y fait des réserves de futaie comme dans les forêts communales. Chaque coupe est partagée, quant au taillis, en autant de parties égales qu'il y a de lots, chaque lot formant deux portions d'ayant droit. Ces lots sont tirés au sort et chacun exploite le sien comme il l'entend. La futaie est ensuite estimée sur pied, puis partagée entre les ayants droit, qui l'exploitent ou la vendent à leur profit.

Les *embannis* dont chaque portion vaut 30 francs, en moyenne, participent, comme les autres habitants, aux affouages communaux.

H. LABOURASSE.

CHRONIQUE

⁂ La *Porte de la Couronne* à Bar-le-Duc vient d'être élargie, à l'occasion de la reconstruction de l'École du Centre à laquelle elle est contigüe. Nous devons savoir gré à la Municipalité de l'avoir fait rétablir à peu près dans l'état où elle se trouvait en 1749. A cette date elle remplaça l'ancienne porte *Tête-fendue* ou *Notre-Dame*, dont le premier nom fait allusion, croit-on, aux exécutions capitales qui avaient lieu dans son voisinage, et à la demeure du bourreau qui logeait près de là, dans la rue de Véel. Il y avait autrefois à Bar onze portes qui portaient les noms de l'Armurier, du Bourg, Saint-Jean, Houdry, Wisson ou Vinchon, Porte-aux-Bois, Phelpin, du

Château, de la Neuveville, Saint-Nicolas et Têtefendue ou Notre-Dame. Les plus importantes étaient défendues par une tour et un pont-levis. Chaque porte, aussi, écrit Bellot-Herment, « était surmontée d'une sorte de houbette nommée *guet des chiens*... On conçoit des chiens qui veillaient là pour observer les mouvements hostiles qui seraient dirigés contre les fossés et les murailles de l'enceinte... »

⁂ Le « *Châtel Mavoir* situé à Bar-le-Duc » que M. L. Davillé (*Le mariage de Catherine de Bourbon*, dans les *Annales de l'Est*, 1901, n° 3, p. 395) cite comme ayant fait partie du douaire de la sœur d'Henri IV, n'a jamais existé. Cette désignation erronée vient d'une faute d'impression de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet (t. VII, col. ccccxli), où est reproduit le contrat de mariage de S. A. S. Henry de Lorraine, duc de Bar, et de Catherine de Bourbon, en date du 5 août 1598 :

« ... Que si ladite Dame survit ledit Duc son futur époux, elle jouira sa vie durante du Châtel Mavoir, et pour prix dudit Bar qui lui sera laissé suffisamment garni de meubles pour sa demeure, sans qu'il luy en soit enlevée chose précomptée.... ». Il faut évidemment lire : « ... du châtel, manoir et pourpris dudit Bar... ». La duchesse, qui mourut longtemps avant son mari, ne fit qu'un seul séjour, de très courte durée, au château de Bar, en 1599.

⁂ Notre confrère M. Albert Jacquot, le maître luthier et archéologue bien connu de Nancy, vient d'être décoré de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
Lettres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Octobre 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 6 Novembre 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Septembre 1901.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BOINETTE, BROCARD, DANNREUTHER, DEMOGET, KONARSKI, LAURENT.

OUVRAGES REÇUS : *Hommages des auteurs :* Ct WEIL : L'entrée de Murat dans la coalition, in-12, Saint-Denis, 1901, 52 pages. —H. LEFEBVRE : Une excursion dans le Nord de la Meuse et aux ruines d'Orval, in-8e, 1901. — V. RAULIN : Déversement ancien des eaux des Vosges occidentales dans la vallée de la Meuse, in 8o, 1901.

Envoi du Ministère : Congrès des Soc. sav. de Nancy. Discours de MM. Mascart, Pfister, Lemonnier et Decrais, in-8°, 1901. — Comité des trav. hist. et scientif. : Bull. archéol., 1901 1re livr. — Bull. des Sc. Écon om., 1900. — Bull. Hist. et Philol., 1900, nos 3 et 4. — Annales du Musée Guimet (Kern : Hist. du Bouddhisme dans l'Inde, t. I), in-8°, 1901. — Revue de l'hist. des Religions, 1901, t. XLIII, n° 3.

Envoi des Soc. corresp. : Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France, 1900. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 2e trim., 1901. — Recueil des Notices et mém. de la Soc. archéol. de Constantine, année 1900. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 8, août 1901. — Soc. Agr. scient. et littér. des Pyr.-Or., 42e vol., 1901. — Revue de Saintonge et d'Aunis, sept. 1901. — Revue d'Ard. et d'Argonne, sept. 1901. — *Spelunca*, t. VI, 23-24, 1900.

Lectures et Communications : Le secrétaire donne lecture de son rapport annuel sur les travaux de la Société. Il constate que, grâce surtout à la collaboration de nos excellents correspondants du dehors, l'activité ne s'est pas ralentie au sein de notre association. L'essai d'un bulletin mensuel a, jusqu'ici, été satisfaisant. Les séances devraient être plus fréquentées, pour permettre l'échange verbal d'idées et d'observations dont chacun profiterait. Les communications reçues depuis la publication du tome IX (3e série) sont relativement abondantes et formeraient la matière de plusieurs volumes, s'il était possible de les insérer toutes, comme elles le méritent, pour la plupart. Ces articles, joints aux mémoires antérieurs, qui n'avaient pu trouver place dans le dernier volume paru au commencement de l'année 1901, sont ensuite analysés dans le rapport, qui conclut au renvoi de tous ces travaux à la commission de publication, chargée de les examiner et de retenir ceux qui seront imprimés.

M. le Président annonce qu'il convoquera cette commission en temps utile pour qu'elle puisse soumettre ses propositions à la séance du 2 octobre, où il sera statué sur la publication du tome X des mémoires.

M. Chévelle envoie quelques *Notes*, extraites par lui des registres des lettres patentes du trésor des Chartes de Lorraine, et qui concernent les *Confiscations exercées après la capitulation de Jametz* (1589). Ces documents d'archives complètent et rectifient les allégations des historiens antérieurs, et démontrent que loin d'avoir été magnanime et indulgent pour les défenseurs de la petite place si vaillamment commandés par Schelandre et Jean Errard, le duc de Lorraine usa au contraire, dans toute sa rigueur, du droit de la guerre qui lui permettait de s'approprier les dépouilles des vaincus et de les distribuer à son gré à ses officiers.

M. Brocard, à propos d'une récente brochure de M. Raulin, examine les diverses hypothèses émises, anciennement et de nos jours, sur le déversement des eaux de la Moselle dans la Meuse, et lit une note de M. Labourasse à ce sujet. Un échange de vues sur cette question termine la séance qui est, ensuite, levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 6 Novembre 1901.

1° M. L. Germain : La légende d'Amel.

2° M. Chévelle : Deux chartes inédites des sires de Joinville (1229 ? et 1276).

3° M. Lesort : L'origine des bois communaux de Sommeilles.

4° M. de Bacourt : Marguerite de Savoie et la Réforme dans le comté de Ligny-en-Barrois.

CHRONIQUE

⁂ *Une galerie de portraits barrois.* — A l'époque où nous sommes, il y a grand intérêt à sauver d'une destruction totale les derniers vestiges du passé. De çà vingt ans, alors que le vieil idiome lorrain se mourait, un magistrat de Nancy, M. Adam, en fixait les règles, en exprimait toute la saveur en un livre devenu précieux. Le même labeur a été mené à bonne fin pour le patois du Barrois par M. Labourasse, inspecteur de l'enseignement primaire. Pourquoi n'en ferait-on pas autant pour ce qui reste des tableaux, des portraits d'autrefois dans un moment où leur conservation est plus que jamais menacée? Leur dénombrement, même incomplet, serait utile aux généalogistes et aux historiens. Chez les représentants des anciennes familles locales, devenues rares, comme chez certains amateurs, se trouvent encore des galeries intéressantes : celle de ***M. de Marne***, à Bar-le-Duc, mériterait d'être cataloguée à côté des Cachedenier, La Morre, Platel du Plateau, Bombelle, Lefebvre, etc., de ***Mme Peltier***, des Mengeot, Briot, Notta, Hanel, Peschard, de ***Mme de Lescale de Vabre***, des Bugnot de Farémont, de ***Mme Leloup-Paton***... Combien d'autres portraits mériteraient de retenir l'attention, soit à Bar-le-Duc, soit dans maintes localités de la région, à Villotte-devant-Louppy, à Saulx, à Waly, à Mauvages, à Sauvoy, à Longeaux, à Thillombois, à Saint-Mihiel, etc.

En 1888, à Ligny-en-Barrois, fut partagée entre ses petits-fils la collection ancestrale que sa qualité de chef de famille avait fait échoir à Mme Vaultier, née Bourgeois de Ménil. Cette collection comprenait plus de quarante portraits barrois de toutes dimensions, dont le vétéran était celui de Jacques Vaultier, mayeur de Ligny à la fin du XVIe siècle, et le plus récent, celui de M. Florentin Vaultier, mort en 1837, dernier mâle de cette vieille famille lorraine. Toutes les classes de l'ancienne société étaient représentées dans cette galerie (1).

(1) Nous donnons en note, à la suite des portraits d'hommes, ceux de leurs épouses.

ARMÉE. — Jos. de Viart, comte du Saint-Empire, général des armées de l'Empereur † 1718, le chevalier de la Morre, capitaine au régiment d'Enghien (1), J. Haldat du Lys, capitaine au régiment de Normandie, Louis de Villeterque, lieutenant-colonel du Royal-Dauphin et son fils le fameux littérateur, le comte A. de Broussel de la Neuville, capitaine aux dragons de la Reine (2), J.-B. Brigeat de Lambert, capitaine au Royal-Marine (3), J.-B. Bourgeois de Ménil, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, et aussi, comme les précédents, chevalier de Saint-Louis (4).

ÉGLISE. — A. de la Morre, chanoine de Saint-Maxe, dernier principal du collège de Bar, Scipion-Jérôme de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches, Claude Vaultier, curé de Nançois, Cl. Brigeat, curé de Ligny (5), Mme de Vassimon, supérieure des Dames de la Congrégation.

MAGISTRATURE. — Al. de la Morre, receveur général du Barrois, Ch. de la Morre, son fils, conseiller des comptes de Bar, Ant. de la Morre, son petit-fils, président de la Cour des comptes (6), Ant. Bourgeois, trésorier du parlement de Metz, L. Viart, prévôt de Ligny (7), Adam Lambert de Ballihyr, de Cheppe, avocats, etc.

FONCTIONNAIRES. — M. de Varange, baron de Saint-Jule, gouverneur de Ligny, trois fermiers généraux, J. Brigeat de Lambert, seig. de Morlaincourt, Oey, Récicourt (8); P. Bourgeois, fermier du comté de Ligny en 1718, Fr. Brigeat de Lambert, fermier du marquisat de Sampigny (9), Claude Vaultier, fermier général à Bar (10).

On le voit, d'après cette liste écourtée et qui ne comprend que des portraits intéressant le Barrois, la collection de Mme

(1) Barbe de Bonnaire, dame de Forges. — (2) Reine Brigeat de Lambert. — (3) Gabrielle de La Morre. — (4) Marie-Thérèse Brigeat de Lambert. — (5) Ces deux portraits donnés au presbytère de Ligny. — (6) Gabrielle Cachedenier de Vassimon. — (7) A.-F. Vaultier. — (8) Reine Billaudel. — (9) Thérèse-Claudette François. — (10) Marguerite Haldat du Lys.

Vaultier était des plus curieuse. Si l'on parvenait à relever en grand nombre les noms des personnages dont les traits nous ont été authentiquement conservés, il s'en trouverait qui jouèrent dans nos contrées un rôle important. La reproduction de ces portraits-là augmenterait considérablement l'intérêt non seulement des biographies ou des généalogies familiales, mais aussi de l'histoire elle-même (1). F. DE B.

*** *Archives du prieuré de Saint-Thiébaut de Vaucouleurs.* — Nous avons récemment signalé à cette place le travail consacré par M. J. Laurent à l'abbaye de Molesme et à ses prieurés. Depuis ce temps, nous avons eu l'occasion de compulser, aux Archives de la Côte-d'Or, les fonds de plusieurs des prieurés meusiens qui dépendaient de la célèbre abbaye. La plupart sont peu importants, mais la liasse *Vaucouleurs* (Molesme, n° 249) présente un intérêt considérable. On y trouve un très grand nombre de documents des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, relatifs à des personnages ecclésiastiques ou laïcs appartenant à cette région. Signalons seulement ici ceux qu'un examen rapide nous a permis de noter au passage, parmi les plus intéressants :

S. D. — Charte par laquelle P. (2), évêque de Toul, s'engage, sur la prière de Thibaud, abbé de Molesme, et de Lébald, prieur de Vaucouleurs, à ne consacrer ni église, ni « atrium ecclesiae » (parvis ou cimetière) sur les limites de la paroisse de Vaucouleurs, notamment « in loco infirmorum ».

S. D. — Charte de Riquin, évêque de Toul (v. 1108-1126), relative à la donation des autels paroissiaux de Tusey, Chalaines (Canslesnes) (3) et de la chapelle du château de Vaucou-

(1) Nous nous associons au vœu de notre collaborateur et nous recueillerons avec plaisir toutes les indications qu'on voudra bien nous transmettre sur les portraits isolés ou réunis en collection qui intéresseraient l'histoire du Barrois (*N. D. L. R.*)

(2) Pierre de Brixey (1165-1192).

(3) Il est à remarquer que, dans le *Dictionnaire topographique de la Meuse*, Liénard ne cite pour Chalaines aucun texte antérieur à 1340, et la forme de ce nom est déjà celle qui est usitée aujourd'hui.

leurs, ladite donation faite au prieuré de Saint-Thiébaut par le comte Hugues de Champagne.

Charte de Giraud, abbé de Molesme (comt du XIIIe siècle), relative à Septfonds.

1287, le samedi avant Noël. — Lettre d'Henri de Faucogney, archidiacre de Ligny, nommant curé de Tusey et Vaucouleurs, sur la présentation de l'abbé de Molesme, Milon, fils de feu René, dit des Ponts de Vaucouleurs, clerc, chanoine de la chapelle Notre-Dame dudit Vaucouleurs, aux lieu et place de Simon, résignataire.

1343, 19 mars. — Assises, où siège Joffroy de Nancey, sire de Gombervaux, chevalier du Roi, châtelain de Vaucouleurs.

1487. — Charte octroyée par Nicolas de Foug, seigneur de Maxey-sur-Vaise, lieutenant local à Vaucouleurs.

Le temps nous a malheureusement manqué pour faire de cette liasse une analyse détaillée, mais nous tenons du moins à en signaler l'importance aux érudits qu'intéresse l'histoire de la région de Vaucouleurs. A. L.

*** *Reliques du château de Bar.* — M. l'abbé Renard a naguère retracé dans sa très intéressante *Histoire du château de Bar*, les vicissitudes par lesquelles a passé l'habitation de nos anciens seigneurs. Un document inédit vient d'être retrouvé, qui complète sur un point de détail le savant travail de M. Renard; c'est le procès-verbal d'adjudication, à la date du 18 prairial an III, de matériaux de diverses provenances. Le premier lot, adjugé au citoyen Maurice Didiot, de Bar, moyennant 567 livres, comportait « cinquante-six morceaux de belles et bonnes pierres de taille, y compris quatre colonnes de huit pieds de hauteur l'une, déposées dans le milieu de la grande cour du cy-devant château ». Le second lot, adjugé à Nicolas Bristuille pour le prix de 50 livres, se composait de « quinze morceaux de pierres de taille, tant petit que gros, ornés de sculpture, déposées dans l'intérieur de la première cour d'entrée du Département ». Ce procès-verbal se trouvait parmi les papiers récemment versés par l'administration des Domaines aux Archives de la Meuse, où il sera classé à la série Q. A. L.

NÉCROLOGIE

M. Léon Maxe-Werly.

Le 17 octobre 1901 est mort à Paris notre excellent confrère et ancien président, M. Léon Maxe-Werly. Nous l'avons accompagné à sa dernière demeure, au cimetière de Bar-le-Duc, le 22 du même mois (1). Sur sa tombe, M. Pernet, maire de notre ville, et M. Dannreuther, secrétaire de la Société des Lettres, ont exprimé l'estime et les regrets que laisse après elle une vie si bien remplie où l'amour du pays natal tint toujours une si grande place.

M. François-Charles-Léon Maxe naquit à Bar-le-Duc, le 4 novembre 1831. Il tenait, par sa famille paternelle, à la vieille race barrisienne ; par sa mère, il était le petit-fils de Jean Werly, l'inventeur célèbre qui apporta à Bar un élément de prospérité considérable, la fabrication des corsets sans couture, au développement de laquelle notre regretté confrère consacra lui-même les années de son activité industrielle. Lorsqu'il se retira des affaires, il put donner tout son temps aux études archéologiques, vers lesquelles le portaient son goût pour l'histoire et ses dons naturels d'observation et de classification méthodique. Avec les Bellot-Herment, les Victor Servais, les H. de Widranges, et plus favorisé qu'eux par ses séjours prolongés à Paris et ses relations personnelles avec les savants de la capitale, il s'attacha principalement à la recherche et à la description des monuments de notre pays, à l'épigraphie, à la topographie ancienne, à la numismatique, à l'histoire de l'art dans le Barrois. Il n'est presque pas une de ses nombreuses publications qui ne se rattache à quelque point d'histoire ou d'érudition locale. Et c'est en concentrant ainsi ses recherches sur la terre barroise qu'il est devenu un maître apprécié même — nous allions dire surtout — en dehors de sa ville natale.

Les services que M. L. Maxe-Werly a rendus à notre Société, à la ville de Bar, à la science, sont de ceux qu'on ne peut pas oublier. Ce n'est pas en exagérer la portée que d'affirmer que l'ensemble de ses travaux constitue un vrai monument élevé au passé de notre Barrois. Une notice spéciale en fixera le souvenir, comme il convient, dans un des prochains volumes de nos *Mémoires*. Mais, sans plus attendre, il nous tardait de dire ici les regrets que nous cause le départ de ce confrère et de cet ami.

H. D.

(1) Voir le compte rendu de la cérémonie funèbre et le texte des discours prononcés, dans l'*Indépendance de l'Est* des 23 et 24 octobre.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

ULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
ettres, Sciences et Arts
DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 28 Novembre 1901.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le **Mercredi, 4 Décembre 1901,** à huit heures très précises du soir, *à l'Hôtel de Ville.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
H. DANNREUTHER.

AVIS : Prière à MM. les associés de tenir le Bureau au courant de leurs changements d'adresse.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 Octobre 1901.

Présidence de M. DEMOGET, *vice-président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BOINETTE, BROCARD, COMTE, DANNREUTHER, DEMOGET, LESORT.

CORRESPONDANCE : Lettre de notre confrère M. Albert Jacquot, maître luthier à Nancy, accompagnant une planche de son « Violoncelle France et Russie » tirage à part de la Revue des Arts Décoratifs. Des remerciements lui sont votés.

Lettre de M. Despiques, ancien secrétaire de la Société et

professeur au Lycée de Reims, en réponse à laquelle, sur la proposition de M. le Président, le titre de membre honoraire est conféré par acclamation à ce confrère, en souvenir et en reconnaissance des services qu'il a rendus à notre association pendant son séjour à Bar-le-Duc.

Rapport de la commission de publication et propositions au sujet des articles à publier dans le tome X, 3e série des *Mémoires*. L'Assemblée ratifie les propositions de la commission et recommande au Bureau d'activer l'impression du volume.

M. le Président exprime les félicitations de la Société à notre confrère M. A. Pernet qui vient d'être décoré de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* E. Duvernoy, Les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 12 p. in-8o, 1901. — Gillant (l'abbé), M. Jean Vast, in-8o, Verdun, 1901. — Robinet de Cléry, Souvenirs du Comte de Reiset, in-8o, Plon, 1901. — L. Germain, Observations sur les monuments héraldiques relatifs à Sarrebourg, in-8°, Nancy, 1901. — A. Lesort, Archives départementales de la Meuse. Rapport au Préfet, 1901. — J. Perrin, Sièges de Sens, 1814, in-8°, 1901.

Envois du Ministère : Bull. du Comité des Soc. des Beaux-Arts, no 18, octobre 1901. — Revue de l'Hist. des Religions, t. 44, n° 1. — Comptes rendus du Congrès des Soc. sav. de Nancy, 1901 (sect. des Sciences).

Sociétés correspondantes : Revue d'Ardenne et d'Argonne, octobre 1901. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., octobre 1901. — Notes d'Art et d'Archéol., sept.-oct. 1901. — *Ons Hemecht*, 1901, nos 10 et 11. — Bull. de la Soc. Hist. et Archéol. du Gâtinais, 2e et 3e trim., 1901. — Annales de l'Est, octobre 1901. — Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1900. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 6e livr., 1901. — *Spelunca*, t. VI, n° 27.

Lectures et communications : M. Léon Germain communique d'intéressantes *Observations relatives à Thiébaut I, Comte de Bar, 1192-1214*, que lui a suggérées le travail de notre confrère M. l'abbé Jehet, publié dans le tome IX de nos Mémoires. M. Ger-

main rend hommage au mérite des recherches grâce auxquelles M. Jehet a donné un récit plausible et continu de ce règne encore obscur sur plusieurs points. Il exprime le vœu que notre confrère poursuive ses investigations et les fasse porter spécialement sur les chartes inédites de l'époque, conservées dans les archives lorraines. Un catalogue des actes de chacun des comtes et ducs de Bar dont il aura à s'occuper devrait être dressé, préalablement à toute autre recherche. « Ce travail est main-« tenant jugé indispensable comme élément premier de tout « ouvrage historique sur un souverain du Moyen âge. C'est « par là que l'on se rend compte des sources auxquelles a re-« couru l'auteur et que l'on peut aviser au moyen de compléter « son œuvre. C'est ainsi encore qu'un auteur peut arriver à « produire quantité d'actes d'intérêt spécial qui ne pourraient « entrer dans une rédaction générale où il est impossible de s'as-« treindre à un ordre rigoureusement chronologique et où il faut « parfois grouper autour des événements importants plusieurs « faits secondaires, d'époques diverses, qui s'y rattachent. »

A ces observations générales, M. L. GERMAIN ajoute quelques exemples particuliers, et cite un certain nombre de chartes du règne de Thiébaut I qui complètent et rectifient sur plusieurs points les résultats auxquels M. Jehet a été amené par ses premières recherches. Il termine par quelques indications sur la sigillographie et l'iconographie de ce comte de Bar et d'autres membres de sa famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 4 Décembre 1901.

1° H. BROCARD : Contribution à l'histoire du magnétisme à la fin du XVII[e] siècle. Présentation et analyse de différentes pièces manuscrites, non encore étudiées et demeurées inédites.

2° Cahier des doléances de la Communauté d'Erize-Saint-Dizier (1789) — Communication de M. E. COLLOT;

3° L'origine des bois communaux de Sommeilles — Note de M. A. LESORT;

4° Un baptême civique à Varennes-en-Argonne (1791) — Note de M. H. LABOURASSE;

5° Rapport sur la candidature de M. l'abbé Huard, curé de Bussy-la-Côte (présenté par MM. Jacob et Lesort), par M. PRÉLAT.

6° **Elections pour le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication.**

NOTICE

La légende d'Amel.

Le nom d'Amel, qui s'écrivait *Amelle* avant la Révolution et qui a été amputé de ses deux dernières lettres sans raison aucune (1), est bien connu des historiens lorrains à cause du prieuré de ce lieu, auquel Dom Calmet, dans sa *Notice de la Lorraine* (I, col. 13-15), a consacré un article, et à cause aussi de la famille chevaleresque qui s'appelait ainsi et sur laquelle le *Supplément* du même ouvrage (I, suppl., col. 21) fournit des renseignements, faciles à augmenter par la consultation des archives et de quantité d'autres sources. Du reste, il ne paraît point qu'aucun membre de cette famille ait jamais été seigneur d'Amel.

En 1289, les habitants d'Amel et de Senon reçurent une charte de franchise émanant à la fois de Thiébaut II, comte de Bar, et de l'abbé de Gorze (2); je ne pense pas qu'il y ait eu indivision; il y avait apparemment, à Amel et à Senon, des

(1) Cf. le *Dictionnaire topographique de la Meuse*, par Félix Liénard

(2) Cette charte a été publiée par M. E. Bonvalot, *le Tiers Etat*, 1884 Appendice, p. 26.

hommes du comte de Bar et des hommes de l'abbé de Gorze.

En 1351, Edouard II, comte de Bar, reconnut les droits de plusieurs de ses sujets de ces deux localités à la possession du bois dit des *Embagneux* ou *Embannieux*. L'original de la charte paraît ne plus exister; mais l'on en conserve, à Amel, au moins deux copies légales : un vidimus de 1531 et une transcription notariée faite, également sur l'original, en 1704.

Récemment, M. H. Labourasse a publié ce dernier texte et a donné de très intéressants renseignements relatifs à la transmission des droits sur le bois des Embannieux dans la descendance des sujets favorisés par la charte comtale (1).

Mais, quant à l'origine de ces droits, notre estimé confrère affirme un fait sur lequel malheureusement il ne fournit aucune référence.

En 1334, dit-il, l'évêque de Verdun « aidé d'Edouard Ier comte de Bar, déclara la guerre aux bourgeois de sa ville épiscopale révoltés... Les habitants d'Amel, en petit nombre, et la plupart de ceux de Senon, prirent fait et cause pour le prélat et contraignirent les rebelles à la paix. En récompense de leur aide volontaire, le comte Edouard promit aux uns et aux autres, pour en jouir à perpétuité, une bonne part dans sa forêt de Pierreville ». Son petit-fils Edouard II « consomma la donation par la charte » de 1351.

Il me faut le déclarer : je regarderai ce récit comme absolument légendaire, tant qu'il n'aura pas été étayé de preuves solides.

Depuis longtemps, je connaissais le fond de cette histoire. Il y a près de vingt-cinq ans, M. Claude Migette, de Cons-la-Grandville, qui s'intéressait à mes recherches archéologiques et avait des relations à Amel, m'envoya une copie du vidimus de 1531, copie faite par M. Charles Lamy, de Mouzay, qui s'occupait d'études historiques locales et travaillait, je crois, avec beaucoup de précision. Néanmoins, je n'aurais pas voulu publier ce texte sans l'avoir collationné et sans connaître les autres documents que M. Migette me disait exister dans le coffre

(1) H. Labourasse, *Donation du bois des Embannieux*, dans le *Bull. mensuel de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, n° du 30 sept. 1901, p. LXXVI-LXXIX.

des *Embagnieux*, archives sur lesquelles il me donnait des renseignements qui s'accordent avec ceux qu'a fournis M. Labourasse.

La dernière communication de notre confrère m'a remis en mémoire le petit dossier que j'avais sur cette affaire. Et, pour commencer, j'ai comparé la transcription du vidimus de 1531 avec la copie notariée de 1704 publiée par M. Labourasse.

Les deux textes concordent dans l'ensemble ; aussi ne m'attarderai-je point à transcrire celui que je dois à M. Migette. En voici les variantes les plus intéressantes :

Ligne 4 (1) : *ès-bois qu'on dit le Raitout*, au lieu de : *au Bois dict le Raucourt.*

Ligne 6 : *Rémanil*, au lieu de : *Remanie.*

Ligne 7 : *Monseigneur Jehan de Naives*, au lieu de : *Me Jehan de Naves.*

Ligne 10 : *Le dit bois de Raitout de tout entièrement, l'avons rendu et fait rendre et délivrons...*, au lieu de : *ledict Bois de Raucourt dutout et entièrement, et l'avons gardé et délivrey...* (dans les lignes suivantes il y a également des différences notables de texte, mais qui ne changent pas le sens ; aussi je ne m'y arrête pas).

Ligne 19 : *La haultour et les grosses forces*, au lieu de : *le hatour et les grosses forcres.*

On lit, à la fin, cette attestation de vidimus de 1531 :

« Vidimus conforme à l'original, le principal très sain et entier, auquel un seel de cire verte pendant attaché à une double queue de parchemin, accordant de mot à mot, par moi, noble homme Gérard Eyelard, greffier et juré au tabellionnage de la ville et prévôté du dit Etain, souscrit, et de Jehan Piseper, magister (2) de Senon, de Messire Jehan Sourlot, prêtre, demeurant à Amel, de Jennesson Estienne..... (3) et de Humbert ....., maire du dit Amel, tous présents.

« Fait et passé le jour des Innocents, vingtième (4) du mois

(1) J'ai numéroté les lignes du texte de M. Labourasse.

(2) Sans doute le maître d'école.

(3) Ici M. Lamy a écrit entre parenthèses : « un mot illisible ».

(4) Ici évidemment un mot a été passé : chacun sait que la fête des

de décembre mil cinq cent trente un, témoin mon seing manuel, les jours (*sic*) et mois ci-devant déclarés. — Signé Gérard ..... (1) ».

On voit que, pour le fond, les deux copies sont très concordantes. La seule leçon sur laquelle il convienne de s'arrêter, c'est *Raitout* au lieu de *Raucourt*. Ce nom de *Raucourt* serait-il porté par le bois? M. Labourasse n'en dit rien (2); la seule dénomination dont il se serve est celle de « bois des Embannieux ». Le *Dictionnaire topographique* n'offre pas ce nom de Raucourt, tandis que j'y trouve : « Ratout, bois communal de Vaudoncourt, sur le territoire de Loison. » Si l'on réfléchit à la mutation fréquente d'*a* en *ai*, on sera facilement amené à penser qu'il s'agit, je ne dis nullement d'un même bois, mais d'un même nom : ainsi la leçon *Raitout* me paraît plus vraisemblable que *Raucourt*.

Mais, en somme, que nous apprend cette charte? Le prévôt d'Etain avait saisi le bois dit le Raitout de Pierreville; le comte de Bar, après enquête faite, rend ce bois, en spécifiant certaines conditions, à « plusieurs » de ses bourgeois d'Amel et de Senon, et de ses hommes de Remani. Comment et à quelle époque ce bois était-il arrivé à ces sujets des comtes de Bar? La charte n'en dit absolument rien.

Innocents a été placée trois jours après Noël, c'est-à-dire le 28 décembre.

(1) M. Lamy a imité la signature du nom patronymique, sans avoir pu le déchiffrer exactement. — Après ce texte, est écrit :

« Pour copie conforme à l'original (évidemment *au vidimus*) qui reste déposé dans le coffre des Ambagneux d'Amel et de Senon, et certifiée exacte par le soussigné Charles Lamy, propriétaire à Mouzay.

« Mouzay, près Stenay, le 6 août 1876.

Signé Charles Lamy ».

Je possède, il convient de le répéter, non la transcription même de M. Lamy, mais la copie faite par M. Claude Migette vers 1877.

(2) Ce nom n'est plus connu ; car ultérieurement M. Labourasse a eu l'obligeance de m'écrire : « Le bois du *Rancourt* ou de *Raitout* a dû perdre son nom pour prendre celui des *Embannieux* — *Ambagneux* dans le pays. »

On peut faire sur ce sujet bien des hypothèses. La plus vraisemblable, en l'état de nos connaissances, me semble être celle-ci. Comme conséquence de l'affranchissement accordé en 1289 à leurs sujets d'Amel et de Senon, les comtes de Bar auront, à une certaine époque, donné à ces sujets le bois de Raitout; ce bois aura été considéré comme héritage des mêmes familles, devant passer à tous leurs descendants habitants du lieu, sans que des habitants nouveaux pussent y avoir part. C'est pourquoi en 1351 le comte fait rendre ce bois à « plusieurs » de ces sujets, et non à tous.

La transmission très particulière de ce bois à des habitants d'Amel et de Senon jusqu'à nos jours est un fait si rare, que facilement les bourgeois ont dû la regarder comme ayant une origine extraordinaire, héroïque, et l'on comprend qu'une légende se soit formée. Est-elle bien ancienne et ne repose-t-elle pas sur une plaisanterie ou sur une étymologie grotesque? Il n'en est fait mention ni dans la *Notice de la Lorraine* de Dom Calmet, ni, aux articles de ces localités, dans le *Manuel de la Meuse* de Jeantin, si hospitalier aux légendes et même fécond à en inventer. Mais, à Amel même, cette légende n'est guère fixée.

En m'envoyant la copie de l'acte du comte Edouard II de Bar, M. Migette m'écrivait : « La cause première (de la donation) remonterait à une guerre entre ledit comte et le comte de Chiny, qui aurait été repoussé par l'intervention armée des habitants avec *bannières*. De là le nom d'*Embagneux* que portent le bois et même les habitants qui y ont part en ce moment ».

La guerre dont il s'agirait, on le voit, aurait été faite, non pas en 1334 par le comte Edouard Ier contre les Verdunois, mais par le comte Edouard II, dont le règne commença en 1344, contre le comte de Chiny. Or, l'on ne connaît pas de guerre qui ait eu lieu entre ces deux princes (1).

Voici encore autre chose. Dans son *Manuel de la Meuse*, le président Jeantin, ai-je dit, ne parle pas du bois des Embannieux à l'article *Amel*, ni à celui de *Senon;* toutefois, j'ai découvert qu'il a consacré à ce bois un article particulier, assez

(1) Cf. Hipp. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, Arlon, 1880.

imprévu (1). L'idée de *bannière* lui est venue aussi : « On devrait, dit-il, écrire Ambagneux, *Ambanieri;* les *Banniers* de deux *bans* unis sous une seule *bannière* (2) ». Ensuite, il semble abandonner cette explication, déjà assez fantaisiste, pour en donner une plus extraordinaire : dans le commencement du nom il voit le mot latin *ambo*, « qui signifie deux membres du même corps, en mouvement alternatif », et il remonte à une étymologie hébraïque dont je fais grâce. Ce qui est plus intéressant, c'est que cet amateur des « traditions » n'a nullement entendu parler soit du fait militaire de 1334, soit de la guerre contre le comte de Chiny; il mentionne, en effet, la charte de 1351 et ses conséquences; cependant il dit : « Evidemment cet état de chose remonte aux immunités des anciens *archers de l'Ornel* chargés de la défense du passage des ponts. » — Je juge inutile d'apprécier cette évidence.

Mais y a-t-il eu en 1334 une guerre entre les bourgeois de Verdun et leur évêque, Henri d'Apremont, qui aurait appelé à son secours le comte de Bar? J'ai demandé à M. Labourasse de vouloir bien répondre à cette question, ce qu'il a eu l'obligeance de faire dans les termes suivants :

« Je lis dans l'histoire de Verdun, par M. Roussel, année 1334, pp. 327, 328 et 329 (3) :

« Les bourgeois de Verdun, toujours disposés à se soustraire « à l'autorité de leur évêque, excitèrent un nouveau soulève- « ment dans cette ville... Le prélat fit des propositions de paix à « ces rebelles, mais ils ne voulurent point les écouter... Cela « obligea Henry d'Apremont d'employer la force des armes « pour les réduire. Edouard, comte de Bar, ayant joint ses « troupes à celles des barons de l'évêché, etc. ».

« C'est alors sans doute, dans quelque engagement dont ne parle pas l'histoire, que les gens de Senon et d'Amel vinrent au secours d'Edouard, qui les récompensa en leur donnant le bois dit le *Raucourt* (?) de Pierreville. La charte... n'indique pas

(1) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 631 : *Embagneux* (les).

(2) *Ibidem*, note 2.

(3) Cela se trouve au tome Ier de Roussel, *Hist. de Verdun*, édit. de 1863.

le motif de cette donation importante; son silence est significatif (1) et la tradition plus de six fois séculaire (2) des gens d'Amel et de Senon privilégiés, appuyée sur la généalogie des ayants-droit (3) conservée à Amel, ne laisse aucun doute à l'historien sur un fait des plus curieux de nos annales locales (4).

« C'est dans cette partie de la Woëvre qu'a eu lieu la lutte de 1334 à 1336, année où les bourgeois révoltés brûlèrent Buzy et furent battus à leur retour près du pont de Warcq ».

Voilà en somme une conjecture historique, une simple hypothèse, qui s'appuie sur le texte de Roussel. Mais il n'est plus permis de s'en tenir à Roussel, depuis que l'on possède l'*Histoire de Verdun* de l'abbé Clouët. Or, y voyons-nous qu'il y ait eu en 1334 une guerre entre les bourgeois de Verdun et leur évêque aidé du comte de Bar? Nullement; il me semble au contraire que, bien loin d'être d'accord, ces princes eurent, du moins dans les deux premiers tiers de l'année indiquée, des difficultés sérieuses, puisque, par acte du 2 septembre 1334, ils instituèrent un tribunal arbitral afin de les terminer et de conserver la paix à l'avenir (5).

L'affaire de Warcq est historique; mais Clouët la raconte d'une

(1) Je trouve aussi qu'il est significatif, mais dans un sens tout à fait opposé à l'opinion de M. Labourasse.

(2) C'est ce qu'il faudrait prouver; j'ai souvent constaté que de prétendues traditions immémoriales, plusieurs fois séculaires, étaient en réalité des légendes très récentes; et, pour citer l'une des deux localités en jeu, j'ai eu déjà à relever les légendes saugrenues qui ont cours sur l'origine de l'église de Senon (*Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1896, p. 225-227).

(3) Cette généalogie prouve apparemment la transmission héréditaire des droits sur le bois des Embannieux depuis 1351. Si l'on peut y voir autre chose, il faudrait montrer comment.

(4) Le seul fait sur lequel il n'y ait aucun doute me paraît être la transmission héréditaire confirmée par la charte de 1351. Mais rien ne nous apprend à quelle époque remontait la possession du bois des Embannieux par plusieurs sujets du comte à Amel et à Senon, ni quelle en était l'origine.

(5) Abbé Clouët, *Histoire de Verdun*, t. III, p. 169.

manière assez différente. Après avoir parlé des actes du 22 juin 1336, il s'exprime ainsi :

« Il survint alors un événement fort tragique... Les turbulents la nouvelle Commune (à Verdun)... résolurent de se venger d'un de leurs vieux ennemis, Philippe de Florenge, et d'aller lui ravager son ban de Buzy; mais, comme ils ne mettaient ni prudence, ni secret dans leurs démarches, on les attira dans un guet-apens, ou sorte de coupe-gorge, où on fit d'eux un grand carnage, le 28 juin 1336. Le bailli Thielement de Saint-Mihiel et les prévôts d'Etain (1), du Barrois, semblent avoir joué dans cette affaire un rôle assez louche, ainsi raconté, avec d'autres détails, dans la lettre suivante, qu'écrivit..., sous le coup même du désastre, un bourgeois fait prisonnier... »

Suit le texte de cette importance lettre, qui retrace l'événement et parle de l'affaire de Warcq (2).

Ce fait de guerre n'est, en vérité, qu'un épisode très particulier des luttes intestines de l'époque; on ne voit nullement que le bailli de Saint-Mihiel et le prévôt d'Etain aient marché par un ordre spécial du comte de Bar, résultant d'un traité qu'il aurait fait avec l'évêque de Verdun. Enfin, cet épisode date, non pas de 1334, mais du milieu de l'année 1336. Comment croire que l'intervention présumée des gens d'Amel et de Senon, dans cette affaire, aurait été récompensée de la manière indiquée, sans qu'aucun indice en restât ni dans l'histoire ni dans leurs chartes?

Je ne m'arrêterai pas à réfuter l'idée ridicule de faire venir *embagnieux* ou *embannieux* de BANNIÈRE. M. Labourasse ne s'y est pas trompé. Inutile de rechercher au cas particulier le sens d'embannie, sens qui a dû varier quelque peu suivant les temps et les localités. Il importe plutôt de montrer que ce nom n'est pas rare. Pour en trouver de nombreux exemples et pour étudier tout ce qui a trait aux embannies dans nos régions, on recourra très utilement au savant travail de M. Ch. Guyot, *les Forêts lorraines* (1886, in-8°; extrait des *Mém. Soc. d'archéol.*

(1) Le prévôt du comte à Etain et le prévôt de la Madeleine qui résidaient dans la même ville.

(2) Ce texte est emprunté à Labbe, I, 403. — Clouët, *o. c.*, p. 172-173.

lorr.; sur les embannies, v. *Mém.*, 1885, p. 23 et suiv.); l'on peut consulter aussi le chapitre *De l'embannie*, dans l'ouvrage de M. Victor Riston, *Des différentes formes de la propriété* (Paris, 1887, in-8°, p. 307-311).

D'autre part, le *Dictionnaire topographique* de la Meuse fournit :

« Ambanie, contrée, commune de Maizeray ».

« Embagneux, bois, commune de Loison ; faisait partie de la forêt de Mangiennes ».

« Embanie, contrée, commune des Eparges ».

« Embannis, bois communal de Corniéville; faisait partie de la forêt de la Reine (1) ».

Celui de la Meurthe offre le même nom comme désignant un petit cours d'eau, qui l'a peut-être reçu du terrain qu'il traverse :

« Embannie (L'), ruiss., a sa source à l'ouest d'Harboué, passe sur le territoire de cette commune et se jette dans le Vacon ».

Voici un bois de même nom qui paraît appartenir à une région de la Meuse différente des autres, car il en est fait mention par Dumont, dans son énumération des fiefs d'Apremont, à l'article de Monthairon, canton de Souilly. En 1321, dit-il, « Jean de Saintignon de Dugny » reprend, entre autres cho-

(1) En 1319, Gobert d'Apremont donne « moitié du bois des Embannis près Corniéville » à Guyot d'Euville, fils de Philippe Chauderon, chevalier (Dumont, *Ruines de la Meuse,* III, 24). Cl. Bonnabelle parle du même bois à une époque qu'il n'indique pas d'une manière précise, mais qui est évidemment de la première moitié du xive siècle. Geoffroy d'Apremont, dit-il « fut fait prisonnier par Pierre de Bar, sire de Pierrefort. Il ne recouvra sa liberté qu'en abandonnant à ce dernier le bois des Embannis sous Boucq... » etc. Et il met en note : « Aujourd'hui bois communal de Corniéville ; il faisait partie de la forêt de la Reine » (Cl. Bonnabelle, *Notes sur Apremont-la-Forêt*, 1885, p. 14 ; cf. Dumont, *Ruines*, III, 25).

C'est encore du même bois, ou d'un autre peu éloigné, qu'il est parlé dans un échange fait entre le duc de Lorraine et M. Paris de Montmartel, de la forêt de Commercy, le 30 décembre 1724. On y voit en effet mentionné, dans la gruerie de Foug, le « bois des Embannis » (Dumont, *Ruines*, V, 355).

ses, « les bois de l'Embannie, venant de Colin de Mehairon et Marie, sa femme ». (*Ruines*, III, 318).

Enfin, dans l'intéressant travail d'histoire locale de M. l'abbé Hamon, curé de Margut, et au chapitre qui traite des usages anciens dans la contrée, je lis : « Quand la première herbe avait été coupée, on interdisait dans certaines prairies le pâturage des bestiaux jusque vers le milieu de septembre. C'était ce qu'on appelait mettre la prairie à ban ou « embanis ». A la Sainte-Croix (1), on conduisait les chevaux dans ce regain, « on rompait le ban (2) ».

Ainsi, ce n'est pas sur une étymologie fantaisiste et sur une prétendue tradition locale, qu'il faut se fonder pour affirmer que le bois des Embannieux fut donné en récompense d'un fait de guerre de 1334. Si l'origine de cette donation peut jamais être retrouvée et expliquée, ce sera par l'examen des archives ou par quelque chronique inédite. En l'état de la question, les récits entendus à Amel ne peuvent être qualifiés que de légendaires.

LÉON GERMAIN.

CHRONIQUE

*** Le tome X (3e série) est sous presse et sera livré avant la fin de l'année aux membres de la Société.

*** *Un monument à Ligier-Richier*. M. le maire de Saint-Mihiel a adressé « à diverses notabilités » une lettre-circulaire que les journaux ont reproduite, au sujet d'un monument à élever à Ligier-Richier. Déjà, en 1836, on célébra à Saint-Mihiel le troisième centenaire du *Sépulcre*, qu'on supposait avoir été sculpté en 1536. « Ce centenaire, écrit M. l'abbé Souhaut, — bien ha-
« sardé quant à la fixation de son époque — n'eut d'autre céré-
« monial que la pose d'un marbre mesquin, sur une pierre taillée
« par les maçons de la ville, et l'érection d'une urne aussi pau-
« vre qu'insignifiante, puisque, fondue dans le moule le plus
« simple, elle demeure éternellement sèche des eaux, que deux

(1) Fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14 septembre.
(2) Abbé Hamon, *Margut, Fromy et Saint-Walfroy*, 1876, p. 36.

« tuyaux inférieurs laissent tomber à regret dans une vasque « toute commune. Ah! non ! ce n'est pas là un monument élevé « à la gloire des Richier !... » C'est cette borne-fontaine que M. le maire de Saint-Mihiel souhaite de remplacer par un monument définitif « fixant la grande figure de Richier sur le sol qu'il a illustré par son travail créateur ».

Si louable que soit la pensée de glorifier la mémoire de notre imagier saint-mihiélois, on ne peut se défendre de quelques réflexions. D'abord il n'existe aucun portrait authentique de Ligier, et une statue serait une œuvre de pure fiction. De plus, Ligier n'a pas été seul. Son fils Gérard (dont il existe un médaillon), ses petits-fils Joseph, Jean et Jacob Richier, d'autres encore, ont collaboré à l'œuvre si intéressante de l'Ecole de Saint-Mihiel. Au lieu du banal hommage d'une statue dont le moindre défaut serait de donner une image inexacte de notre sculpteur, pourquoi ne créerait-on pas à Saint-Mihiel un « Musée Richier » où il serait facile de réunir des moulages, des reproductions photographiques ou autres, sans parler des débris originaux dont plusieurs amateurs se dessaisiraient volontiers en faveur d'une collection publique ? Nous nous permettons de soumettre cette idée au Comité de patronage de Saint-Mihiel.

⁂ Le Conseil général de la Meuse a voté 150 francs pour l'impression de la suite de l'Inventaire des Archives départementales et 150 francs pour l'inspection des Archives communales. Le rapport de M. A. Lesort, archiviste départemental, inséré dans le recueil des délibérations du Conseil général (session d'août 1901, p. CXCI à CCV) montre toute l'importance de ce service d'inspection. Notre zélé confrère a déjà parcouru une trentaine de communes et publie dans le rapport ci-dessus mentionné les observations souvent très intéressantes qu'il a recueillies au cours de ses investigations dans divers dépôts.

⁂ La Meuse a inspiré un paysagiste de talent, M. RENAUDIN, dont un critique apprécie comme suit quelques œuvres exposées en ce moment au Salon de peinture de Nancy :

« *Le Moulin de Pichaumeix* nous charme par ses tonalités chaudes et vibrantes; *le Pont Notre-Dame à Bar-le-Duc* nous

plaît par sa franchise de couleur et sa facture distinguée. *L'Etang de la Sablière à Thiébauménil* et *Matinée sur la Meuse* nous conduisent en des endroits charmants qui se parent de la beauté des fleurs et de la douce clarté du ciel bleu de Lorraine ».

⁂ MM. Henri Omont et L. Auvray ont publié en trois volumes in-8° (Paris, E. Leroux, éditeur, 1900) p. 37-122, le *Catalogue des manuscrits du fonds ancien Saint-Germain français* à la Bibl. nationale. Nous signalons, comme étant du plus haut intérêt pour la Lorraine et le Barrois, les nos :

— 18843-18883. Recueil en 41 volumes de copies faites par les soins de *Théodore Godefroy*, de pièces du Trésor des Chartes de Lorraine lors du transfert de cette collection à la Sainte-Chapelle de Paris en 1635.

— 18884. Recueil sur la Lorraine attribué à *Théodore Godefroy*.

— 18886. Titres et mémoires justifiant la souveraineté du roi de France à Neufchâteau et Gondrecourt (1220-1604).

— 18887. Mémoires touchant la Lorraine et le Barrois, extraits d'un cartulaire de la Chambre des comptes de Paris, intitulé : *Liber Principum* (1206-1273).

—18888. Recueil formé par Théodore Godefroy (?) de pièces concernant les droits du Roy et de la couronne de France (1539-1604).

— 18897. Recueils sur la Lorraine et le Barrois. Mémoires de Pierre Séguier, de Pierre Dupuy, de Nicolas Rigault, etc., etc.

Les analyses, aussi détaillées que possible, que MM. Omont et Auvray ajoutent à leur catalogue en font un instrument de travail très précieux.

⁂ La réaction bourbonnienne de 1816 inspirait à certains administrateurs ruraux d'étranges arrêtés. Tel, celui que prit le maire de Chonville (Meuse), et que M. Labourasse nous communique d'après les archives de cette commune :

« Il a été ordonné à tous les propriétaires de chevaux qui ont des crins blancs, des vaches qui ont la queue blanche, et des chèvres qui ont la barbe blanche, de les couper et déposer de suite en la maison commune, tout présentement, faute par eux d'y être contraint (Signé) : Bouchot. »

Qu'en voulait-il faire??

⁂ La Société a reçu le tome XV des *Mémoires de la Société philomathique de Verdun* (1901). Nous y remarquons une bienveillante notice nécrologique sur M. BONNABELLE ; un mémoire de M. le Dr MEUNIER sur les vestiges du Grand Glaciaire sur le plateau entre Aire et Wadelaincourt ; des considérations de M. Fr. BONNARDOT sur la désinence *ain*, d'origine germanique, dans la déclinaison de l'ancien français. [Intéressantes remarques pour la toponymie régionale : Orn*ain*, Ab*ain*ville, Béthel*ain*ville, Haud*ain*ville]. — M. F. HOUZELLE publie une étude très documentée sur l'École et le maître d'École avant 1789 dans le pays Montmédien.

H. D.

⁂ *La dernière La Morre.* Dans le pays barrois et notamment à Bar-le-Duc, la famille de La Morre jouit pendant plus de deux siècles d'une considération qu'elle ne dut pas seulement aux hautes charges qu'occupèrent ses membres. La dernière héritière de ce nom presque historique pour nous vient de s'éteindre.

Marguerite-Hyacinthe-Clémentine de La Morre était née à Bar-le-Duc le jour de Noël 1812 du colonel comte de La Morre, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1864, et de Thérèse de Navette de Chassignolles. Son éducation religieuse et littéraire entourée de soins exceptionnels développa en elle un ensemble de vertus et de talents qui devaient embellir toute sa vie. Mariée en 1835 à Armand comte de Chabannes, elle acquit bientôt en effet, une sorte de célébrité par son inlassable dévouement à toutes les œuvres de bienfaisance dans le département d'Eure-et-Loir, et par un grand nombre de productions littéraires. Ses deux volumes les plus connus sont : l'*Histoire de N.-D. de Chartres*, publié en 1864, et *La Vierge lorraine*, *Jeanne d'Arc* (Paris, Plon, 1896).

C'est donc une longue existence toute de bonté, de travail et d'honneur qui vient de finir. La dernière La Morre n'aura pas fait mentir la devise familiale : A GARE (A l'envi).

F. B.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

ANCIENS US, COUTUMES,

LÉGENDES,

SUPERSTITIONS, PRÉJUGÉS, ETC.

DU

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

par

H. LABOURASSE

Membre correspondant.

Ce recueil, qui nous a coûté de laborieuses recherches, a pour objet, non seulement de rappeler nos vieilles coutumes disparues, mais aussi celles qui, remontant fort haut, existent encore plus ou moins altérées dans notre département.

Il sera donc pour nos arrière-neveux, si Dieu lui prête vie, un point de comparaison entre les usages de leur temps et ceux du nôtre. Nous avons dû, par conséquent, laisser de côté les usages nouveaux, qui offriront quelque intérêt peut-être, quand vieillis et délaissés

à leur tour par une civilisation plus raffinée, quelque patient folkloriste les colligera pour en conserver le souvenir.

NOTA. — Les noms en petites capitales placés entre parenthèse, sont, à moins de désignation spéciale, ceux des instituteurs, auteurs de monographies locales, à qui nous sommes redevable de précieux renseignements sur les usages de leurs communes respectives.

Les noms en italique, beaucoup plus rares, sont ceux de localités meusiennes.

CHAPITRE PREMIER

APERÇU GÉNÉRAL

Le progrès, niveleur infatigable, chasse peu à peu devant lui les anciens usages qui imprimaient à chacune de nos provinces un cachet particulier. Quelques-uns tiennent bon ; d'autres résistent moins et cèdent peu à peu, mais combien ont disparu et sont oubliés parmi les plus intéressants ! Tels, lors d'une vaste inondation, surgissent çà et là quelques îlots épars dont on ne voit plus que le faîte, pendant que les ondulations de la plaine sont englouties sous les eaux.

Depuis longtemps nous caressions l'idée de recueillir ce qu' dans le département de la Meuse, est resté de ces vieux us, et toujours d'autres préoccupations ont retardé notre enquête déjà tardive. Elle nous a été facilitée par la lecture des monographies communales rédigées par MM. les instituteurs pour l'Exposition Universelle de 1889. Néanmoins, malgré cette aide précieuse et nos investigations personnelles, il restera quelques épis à glaner dans ce champ inexploré où, il y a moins d'un siècle, on eût fait une ample moisson.

« A quoi bon, dira quelque grincheux, vous soucier de ces vieilleries que le progrès a condamnées? » Ce n'est pas notre avis, ni celui de bien d'autres qui nous stimulent et nous approuvent dans cette étude de mœurs; avec eux nous pensons que ces reliques du passé font partie intégrante de notre histoire provinciale au même titre que nos ruines, nos chartes, nos

médailles, et jusqu'à notre vieux langage, trop méconnu et dédaigné, malgré son allure naïve et ses expressions pittoresques.

Et ce progrès, qu'on nous jette volontiers à la tête, en quoi consiste-t-il dans nos campagnes ? Un instituteur de bon sens va nous le dire sans détour.

« Le bien-être sous toutes ses formes s'est accru, on ne saurait le nier, mais ce n'est pas sans dommage pour les mœurs. Le malheur ou la pauvreté rapproche les hommes ; la prospérité les remplit d'eux-mêmes et les rend égoïstes et personnels. Autrefois on se fréquentait, on passait ensemble les longues soirées d'hiver, on se réunissait à certaines fêtes. Aujourd'hui, on se relègue, on s'isole ; chacun vit chez soi et pour soi ; les liens sacrés du sang n'existent même plus ; les familles sont désunies. On suit un peu mieux les règles d'une politesse banale, mais cette franchise dans les relations, cette cordialité avec laquelle on s'abordait, tout cela n'existe plus, On se mesure, on fait cas de sa position et de sa fortune ; il y a, jusque dans nos villages, des castes et des rangs comme jadis, et cet esprit d'orgueil se révèle chez les jeunes gens, presque chez les enfants. Les divertissements du carnaval, où la Folie agitait ses grelots, sont du domaine des souvenirs. On ne danse plus guère au village ; les jeunes filles établissent entre elles des catégories, ne veulent plus se confondre en une même réunion, et les bals sont tombés faute de danseuses.

« Nous ne nions pas le progrès quant aux conditions de la vie matérielle ; mais sommes-nous meilleurs, sommes-nous plus satisfaits, sommes-nous même plus heureux que ne l'ont été nos pères ?

« ..... Nos jeunes paysannes sont devenues des élégantes. C'est mieux, disent les uns ; d'autres pensent que l'ancien costume, le costume local, avait son mérite. Nos grand'mères, jeunes filles, n'étaient pas plus laides que vous, et leur mise simple s'alliait mieux que vos colifichets et vos modes excentriques avec les occupations, les moyens et le genre de vie de l'habitant de nos campagnes. » (M. LAURENT).

Voici ce que, plus mordant sans être moins vrai, écrivait sur ce même sujet un autre maître :

« Nos filles et nos femmes de la campagne endossent consciencieusement et à grands frais les *rossignols* parisiens, oubliant, hélas! que plus elles nous coûtent moins elles valent. Croient-elles donc que nos aïeules, dans leur costume séant de villageoises qui s'harmonisait si bien avec le milieu où elles vivaient ne possédaient pas l'art de plaire? Elles n'avaient de la guêpe ni la taille — ni l'aiguillon, — mais un cœur généreux battait sous leur corsage; elles ne redoutaient pas la famille, et leurs maris trouvaient en elles de vaillantes compagnes. » (M. Louis).

Disons quelques mots, en guise de préface, de la transformation graduelle qui, depuis cinquante ans surtout, s'est opérée dans le genre de vie de nos paysans meusiens.

Autrefois le porc salé, une sorte de tisane aux légumes communs, les œufs et le laitage étaient la base de leur alimentation. La viande de boucherie ne paraissait sur la table que très exceptionnellement. Sauf dans les milieux viticoles, on buvait peu de vin; le laboureur aisé en achetait pour l'époque des grands travaux : fenaisons, moissons et semailles; puis on brisait le fausset jusqu'à la fête patronale ou les jours gras. Quelques bouteilles d'eau-de-vie de marc complétaient cette modeste provision. Le pauvre se contentait d'une piquette composée d'eau dans laquelle macéraient des fruits sauvages. Aujourd'hui la viande fraîche, le vin, le café, la volaille, entrent pour une bonne part dans l'alimentation générale sans en exclure le porc, aliment lorrain par excellence; beaucoup de gens élèvent de nombreux lapins dont on fait une grande consommation. Le seigle et l'orge n'entrent plus comme jadis dans la composition du pain, entièrement pétri avec la farine de blé; bon nombre le cuisent eux-mêmes avec profit pour leur santé; les autres l'achètent au boulanger ou le lui échangent contre du grain. Dans les potagers, mieux tenus, on cultive l'artichaut et l'asperge, et l'on sait mieux qu'autrefois préparer les légumes, d'ailleurs améliorés. On mange dans des assiettes et non plus au plat ou sur le pouce. En un mot, il y a progrès évident. Ajoutons que les vins de bon cru sont connus au village; le champagne apparaît même sur quelques tables dans les festins de cérémonie.

A ce riant tableau il y a une ombre : c'est le rôle inquiétant que jouent les liqueurs alcooliques dans la démoralisation des campagnes. Voici ce que dit, pour la commune rurale qu'il habite, un de nos meilleurs maîtres, officier d'Académie, qu'on nous permettra de ne pas nommer.

« On s'y livre avec une sorte de fureur aux plaisirs sensuels, aux appétits grossiers. Les cabarets regorgent de buveurs et et l'alcool circule à pleins verres. Si l'on comparait la vie de certains hommes pris dans la classe des ouvriers industriels avec celle des animaux, l'avantage resterait à ceux-ci. Les dimanches et les lundis sont des jours d'orgie où s'engloutit le fruit du travail; *ici comme ailleurs*, la loi contre l'ivresse est lettre morte; l'ouvrier qui gagne le plus est aussi le plus malheureux. »

Ce tableau véridique est l'exception, avouons-le, mais dans plusieurs localités meusiennes, dans nombre de ménages même, on boit moins de vin que de méchant alcool.

« Sans qu'il y ait ici d'ivrognes proprement dits, nous écrit-on d'Iré-le-Sec, on consomme ici trop d'eau-de-vie. Chaque soir à la maison, une fois rentré de son travail, l'ouvrier en absorbe une forte rasade que lui a préparée sa femme. Celle-ci, dans la plupart des ménages, ne se prive pas de cette dangereuse boisson. »

A Sorbey, si nous en croyons notre correspondant, on en fait également une énorme consommation.

Le crédit de certaines communes que nous pourrions citer est fortement ébranlé par l'usage immodéré des boissons de tous genres. Quelques localités frontières de la Belgique, Écouviez, Breux, Avioth, etc., font du café leur boisson habituelle; cet usage constant et abusif débilite à la longue les constitutions les plus robustes.

Le beau sexe, nous l'avons dit, abuse de la toilette et se ruine pour les yeux des autres. Du côté des hommes on est plus sage : la blouse est toujours portée en semaine avec des sabots ou de bons souliers ferrés; le dimanche, la plupart chaussent des bottines, endossent des paletots propres, plus ou moins légers suivant la saison, et se couvrent la tête

de casquettes et de chapeaux légers. La redingote et le haut de forme sont réservés pour les grandes occasions. Le bonnet de coton, coiffure courante de nos pères, est relégué dans l'alcôve ; nul, sauf de rares enfants, ne marche plus nu-pieds ; et les sabots cirés restent pour le grand nombre la chaussure d'hiver, en semaine du moins, comme étant la plus commode, la plus chaude et la plus économique.

Disons quelques mots de l'habitation.

Il y a un siècle et longtemps après, les maisons de nos villages, construites en bois ou en moellons et couvertes en tuiles, étaient basses, mal aérées, et sans autre sol que la terre battue. Quelques cuisines étaient dallées, et beaucoup, placées au centre de l'habitation, prenaient jour par le sommet d'une vaste et froide cheminée dite *à cuve*, depuis transformée presque partout en une *flamande*, vitrage horizontal à la hauteur du toit. Les fenêtres, petites et basses, donnaient peu de clarté; nous avons encore vu des vitres losangées comme celles de nos églises. Les plafonds étaient très rares.

Peu à peu cet état de choses s'est amélioré. Les maisons sont mieux bâties, mieux distribuées en général. Les cuisines sont pavées, les chambres planchéiées et souvent plafonnées. Les fenêtres sont grandes et plus *clarteuses*. Blanchis à la chaux à l'intérieur et à l'extérieur, les murs ont généralement bel aspect; nombre de pièces sont tapissées de papier peint, et des photographies, des chromos, des lithographies vulgaires placés dans de modestes encadrements, remplacent les naïves images d'Épinal et ont la prétention d'orner. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour rendre agréables et saines nos habitations rurales : la proximité des étables trop exiguës et le voisinage des fumiers qui vicient l'air, affectent désagréablement l'odorat et contaminent l'eau des puits, protestent éloquemment contre une invincible routine.

Réduit d'abord au strict indispensable, le mobilier s'est modifié en même temps que l'habitation. Une maie, servant à la fois de pétrin et de garde-manger, quelques chaises à siège de bois ou de paille, une table, se redressant parfois contre le mur pour ménager l'espace, une armoire à linge, des alcôves ou des

couchettes de forme antique avec rideaux de serge, supportant une paillasse fortement gonflée, un matelas de laine, un traversin, deux draps en toile de ménage, et une couverture de laine ou de coton, — un miroir, de la faïence grossière, de petits verres à boire, une cruche, des cuillers en fer battu, etc., composaient le mobilier de la classe pauvre ou moyenne. N'oublions pas au coin du feu, le *tire-braise* en forme de petit roable, ni le soufflet vieux style formé d'un canon de fusil troué à la culasse, — suspendue à une poutre du plancher, la lampe à crémaillère, dont un godet mobile à trois ou quatre becs contenaient la mèche et l'huile, — et près du seau placé sur l'évier, la *casse* ou *bassin*, récipient en cuivre à long manche qui servait à y puiser l'eau. Ces ustensiles familiers, indispensables à nos pères et qu'on trouve encore dans quelques ménages, s'en vont peu à peu, comme le rouet et le dévidoir de nos filandières, grossir de modestes collections. Les gens plus aisés avaient une *crédence*, sorte de buffet à étagère, où s'étalaient des plats d'étain, des assiettes historiées ou fleuries des faïenceries du Clermontois, assez recherchées aujourd'hui par les collectionneurs de troisième ordre, des couverts d'étain, des couteaux de table, un édredon et des oreillers sur les lits, des rideaux de calicot aux fenêtres, et une horloge de Comté dans sa boîte de chêne ou de sapin enjolivé. Sans être luxueux, l'ameublement s'est complété et transformé : reléguée au fournil, la maie a fait place à un buffet de chêne ou de noyer ciré; la chambre principale est presque coquette; des meubles plus artistiques, des lits à baldaquin, une pendule flanquée de flambeaux et de bibelots divers, des rideaux brodés ou brochés complètent l'ensemble, auquel le bon goût est loin de présider toujours. Joignez à cela des photographies dont on abuse, des chromos criards et ces lithographies vulgaires dont nous parlons plus haut, qui dissimulent la nudité des murailles volontiers couvertes de papiers peints à bas prix, et vous aurez une idée à peu près exacte du luxe intérieur de nos habitations rurales.

Dans quelques localités, ce luxe dépasse la mesure, et si l'on n'y prend garde, la dépense dégénère vite en prodigalité.

« Les habitants de Bislée, en particulier, ont pour la plupart

des meubles élégants : armoires et lits en acajou, chaises coussinées, etc. Chez les moins aisés, le chêne ciré tient lieu d'acajou. » (M. Petitjean). Inutile d'ajouter qu'on y suit les modes de la ville voisine; mais une certaine aisance règne dans ce petit village agricole.

La propreté, ce luxe économique qui donne du relief aux moindres objets d'un ménage, est-elle en honneur dans nos villages et dans nos bourgs? Non, au moins en général. A côté de maisons bien tenues, — ce sont souvent les plus modestes, — il en est trop où le désordre et la malpropreté règnent et jurent au milieu d'un semblant de luxe qui les fait mieux ressortir.

Certaines localités méritent une mention particulière. « Les femmes de Villé-Cloye, dit M. Gendarme, sont d'une propreté irréprochable; aussi les habitations sont-elles bien tenues. En entrant dans ces humbles demeures, vous êtes frappé de l'ordre qui y règne, votre vue se repose avec plaisir sur ces ustensiles et ces meubles reluisant de propreté. »

La culture des champs est la principale occupation de nos paysans meusiens. Malgré les conférences, les journaux spéciaux, les encouragements des comices, la création de syndicats, l'agriculture est restée chez nous routinière dans ses grandes lignes, tandis qu'elle progresse par le menu. Pour vous en convaincre, voyez les précieux purins se perdre dans nos rues, et le laboureur s'entêter à cultiver des terres de qualité très inférieure qui le ruinent, alors que quelques lignes de comptabilité agricole lui dessilleraient les yeux sur ce point. Cependant il y a progrès, lent et indéniable : la faux à remplacé depuis longtemps la faucille gauloise, et la moissonneuse, la faucheuse mécanique sont près de supprimer la faux. Le fléau a cédé la place aux batteuses fixes ou ambulantes, le petit van d'osier au tarare, et les faneuses, les râteaux à cheval abrègent les fenaisons tout en diminuant les frais de main-d'œuvre. Des charrues perfectionnées, des rouleaux de formes et d'usages divers, des houes à cheval, des herses articulées et d'autres instruments aratoires ingénieux ont purgé le sol des plantes parasites, et l'on obtient un rendement bien supérieur à celui d'autrefois, et

malgré l'assolement triennal routinier, tout en réduisant les frais généraux. Les engrais industriels, assez mal compris du reste, sont l'objet d'une défiance exagérée de la part de nos cultivateurs.

Le manque de bras se fait et se fera sentir longtemps dans la Meuse. L'ouvrier agricole devenant très exigeant, on l'a remplacé autant qu'on a pu par les machines, et privé de travail il dirige ses enfants vers d'autres carrières. L'ouvrier viticole est plus stable ; les travaux de la vigne se font chez nous à la main et le propriétaire ne saurait se passer de son onéreux concours, mais il délaisse peu à peu, au détriment de la qualité des vins, les vignes dont le produit ne paye plus les façons, ce qui a lieu surtout dans les vallées de la Meuse et de l'Ornain, rarement indemnes des gelées printanières.

De temps immémorial, certaines industries se sont établie dans la Meuse. La proximité des forêts et des mines de fer a permis d'y installer des hauts-fourneaux, puis des forges et des fonderies, dont beaucoup ont disparu, tués par la concurrence. Seuzey, Lacroix, Spada et lieux voisins avaient des papeteries *à la forme*, ruinées par la fabrication mécanique du papier perfectionnée par Didot-Saint-Léger. Les verreries et les faïenceries du Clermontois, jadis nombreuses et prospères, ont presque entièrement disparu. Des essaims de nomades allaient exercer leurs modestes professions hors de la Meuse et quelquefois assez loin de leurs villages. De nombreux savetiers, émouleurs, fondeurs de cuillers, étameurs quittaient leurs familles une bonne partie de l'année, et s'ils étaient économes, ils rapportaient un petit pécule, amassé durant leur absence à force de privations. Chacun d'eux, suivant un tacite accord, exploitait seul une région où il était connu et attendu ; quelquefois les garçons y prenaient femme et s'y fixaient. Beaulieu, dont le territoire cultivable exigu ne saurait nourrir sa population, compte encore une dizaine de ces nomades; mais partout ailleurs leur nombre diminue à mesure que s'accroît le bien-être général.

« Autrefois le village d'Andernay comptait une soixantaine

de cordonniers ambulants qui allaient ainsi au loin exercer leur métier et rapportaient à la fin de *leur campagne* de trente à trente-cinq mille francs. Cet argent était exclusivement employé à l'achat de terres que cultivaient avec courage et profit la femme et les enfants restés au logis.

« Aujourd'hui (1888) il n'existe plus que deux de ces artisans voyageurs ; aussi les acquéreurs de biens-fonds sont devenus rares et la valeur vénale du sol est tombée. Est-ce à dire que l'argent est placé ailleurs? Non, il n'y a pas à Andernay un seul prêteur d'argent.

« La grande plaie de l'époque ici comme ailleurs c'est le trop grand luxe et le désir effréné des jouissances matérielles ; on a multiplié les besoins; on se paie à grands frais des satisfactions de toutes sortes et l'on n'a pas songé le moins du monde à se créer des ressources pour y faire face. » (M. Léopold).

Il est évident que si les découvertes scientifiques ont augmenté dans nos campagnes le bien-être matériel, elles ont aussi multiplié nos besoins sans accroître nos ressources dans la même proportion. Le superflu d'autrefois est devenu l'indispensable ; on souffre de privations qu'ignoraient nos ancêtres, et l'on oublie dans cette course au plaisir que le véritable bonheur a d'autres sources plus pures, plus dignes et moins onéreuses que les jouissances sensuelles. On remarquera même que la science, dans nombre de ses applications, relâche les liens sociaux. En voici un exemple parmi bien d'autres et qui appartient à notre sujet.

Avant l'invention du briquet phosphorique, bientôt remplacé par les allumettes à friction, chacun renfermait le soir, dans la cendre du foyer, des charbons ardents destinés à rallumer le feu du lendemain. Souvent cette réserve s'éteignait et la ménagère quêtait chez quelque voisine le feu qui lui faisait défaut. On se quittait rarement sans faire une agréable causette. Cette nécessité journalière de menus services prêtés et rendus entretenait la bonne harmonie entre les voisins. Avec nos allumettes chimiques, chacun eut en tout temps le feu chez soi et ces liens se relâchèrent. Sans attacher à cet usage disparu une importance

considérable, tirons-en pourtant cette conséquence, c'est que tout progrès affranchissant l'individu affaiblit l'esprit de solidarité et qu'un mal social résulte souvent de ce qu'on croit être un bien.

Le teillage du chanvre à la main, le filage au rouet de la laine du chanvre et du lin ont disparu de nos campagnes; rendant ces travaux inutiles, la science industrielle a éteint le *pi-ouri* (1) des *écraignes* (2), et les pittoresques veillées d'hiver dont nous parlerons plus loin ne sont plus qu'un souvenir.

Nous ne saurions passer sous silence, dans ce rapide aperçu, l'état de l'enseignement primaire il y a cent ans. Jusqu'en 1833, la plupart des écoles rurales étaient ouvertes de la Toussaint à Pâques; les classes se tenaient, le matin de sept à onze heures, et le soir d'une heure à cinq. Le maître ou recteur d'école était donc libre tout l'été pour les travaux des champs auxquels il se livrait pour vivre, — quelquefois même il était cultivateur; — mais toute l'année il restait assujetti à des obligations multiples, consignées tout au long dans les contrats de louage qu'il passait avec les communautés. Les fonctions de régent d'école étaient recherchées ; les titulaires jouissaient d'une certaine considération ; le nom de *maître* leur restait lors de leur retraite, alors même qu'ils mendiaient, — nous en avons connu, — le pain de leur vieillesse près de leurs anciens élèves reconnaissants. Ils ne faisaient guère de *savants*, mais ils formaient des hommes et de bons chrétiens. Nous leur devons ce témoignage, parce que, pour la plupart, ils considéraient et accomplissaient leur humble mission comme un sacerdoce laïc, sous la direction du curé dont ils étaient les discrets auxiliaires.

La commune possédait rarement une maison d'école. Les élèves s'entassaient dans un local exigu que le maître fournissait sur ses maigres émoluments. Une table rectangulaire posée sur

(1) Le *pi-ouri* posé au centre de la pièce qu'il avait la prétention d'éclairer, se composait d'un cylindre en bois d'un mètre de hauteur environ, évidé à la partie supérieure pour recevoir un godet en verre contenant l'huile et la mèche et fiché verticalement par l'autre bout dans une lourde pierre qui en assurait la stabilité.

(2) Sortes d'ouvroirs, veillées d'hiver des femmes en commun.

deux tréteaux et quelques bancs à peine suffisants composaient le mobilier scolaire. Pas de tableaux, pas de cartes géographiques, des murs nus et muets, nulle uniformité dans les livres classiques. L'enseignement était individuel, sauf dans quelques écoles où le maître mieux inspiré y avait substitué l'enseignement simultané emprunté aux frères des écoles chrétiennes. Nous verrons tout à l'heure le programme des matières dans nos vieilles écoles rurales. On y enseignait peu, mais l'élève, moins surmené qu'aujourd'hui, plus discipliné, retenait bien ce qu'on lui avait appris, et les hommes possédant des connaissances vraiment pratiques étaient plus nombreux alors qu'on ne paraît le croire. L'éducation proprement dite, sous une apparence un peu fruste, valait bien celle d'aujourd'hui. Quoique précaire et renouvelable au gré des communautés (1), le mandat de ces maîtres durait souvent de longues années en un même lieu, et leur valait la gratitude des pères de famille, qui avaient été leurs élèves. Témoin la délibération, suivante, copiée dans un registre de Romagne-sous-Montfaucon et datée du 29 juin 1788 :

« Il est présenté par le maire que Maitre Jean-Baptiste-Claude Lallemand, régent des Écoles chrétiennes de Romagne, avoit, depuis *quarante-cinq ans*, fait les fonctions de maître d'écolle en ladite paroisse sans interruption, et que depuis ce temps il avoit enseigné et fait les écolles pendant neuf mois de chaque année, et qu'aujourd'hui il se trouve assailli par la caducité, par suite des soins si pénibles qu'il faut prendre pour donner l'éducation à la jeunesse.

« C'est pourquoi il demande aux habitants et communauté

(1) Malgré leur engagement, révocable par la communauté, certains maitres faisaient preuve d'indépendance. En 1739, Pochot, Nicolas, de Vacon, était maître d'école à Méligny-le-Petit. Quelque peu frondeur par tempérament, il était impatient du joug qu'il avait librement accepté. Accusé de négligence et d'irréligion, il répondit aux remontrances des édiles municipaux faites devant la communauté par le mot attribué faussement à Cambronne. Acte fut dressé de l'insulte et le fait déféré au bailliage de Bar. Grâce à quelque puissant protecteur, Pochot fut maintenu à son poste. Il avait dit en effet à l'assemblée : « Je resterai ici recteur d'école malgré vous et je vous envoie tous ferf... ».

(Archives de Méligny-le-Grand).

s'ils veulent bien lui accorder une pension annuelle sa vie durant d'une somme de cent vingt livres pour l'aider à subsister, payable par le maire, en charge de la communauté, en deux pàiements égaux, le premier à Noël et le second à la Saint-Jean-Báptiste, et en continuant ainsi jusqu'à la fin de sa vie.

« La proposition du maire est chaudement accueillie. Les qualités de maître Lallemand, le dévouement dont il a toujours fait preuve lui ont attiré les sympathies de tous,... etc. » (Suivent près de soixante signatures.)

Placer sous les yeux du lecteur un des contrats passés entre les habitants et le maître d'école, c'est rappeler la vie communale d'alors dont il était, après le curé, le principal agent, et diverses coutumes déjà oubliées. En voici un spécimen :

« L'an 1748, le 23e jour de mai la communauter de Lemme (1) estent assemblée en la manière ordinaire par devant Jean Lécaillon, maire actuelle dudit Lemme, pour faire affaire d'icelle et nottement pour loué un régent d'écolle pour trois années commencer au jour et feste de Pentecoste prochaine et finir à jour pareille les trois année expirée. Laquelle communauter, tout d'une unanime voix ont par ces presentes consenti de rengager et de rélouer la personne de Jean Rouyer d'apresent servant audit lieu et ce pour le temps susdit, et ci venoit que le dit Rouyer ne se rende point à son devoir, tant à l'egard de servir à l'église que d'escoller et donner bonne éducation aux enfans pouront la ditte communauté en loüe une autre en avertissent ledit Rouyer deux mois auparavant, de meme aussi ci ledit Rouyer estoit dans le dessein de quitter le service ne seront endroit lesdits habitans de l'empêcher de mesme en avertissant par lui deux mois auparavant, et à l'effet des presentes s'oblige ledit Rouyer de servir à l'église quand besoin sera bailler (balayer) laditte Eglise tous les samedis et veille de feste pendant les année de service et en oter les areignes faire aller l'horloge du mieux qui lui sera possible et fournir audit Réloge les graisse nécessaire et y vient quelque réfection audit réloge, il en avertira le maire et

(1) *Lemmes*, canton de Souilly, Meuse.

s'oblige en outre de sonner pour les gellée et pour les nuée (orages) aussi tost qu'il commenceront à parroître et mesme aussi sonner pour les brouillard et Escolles les Enfans dudit lieu en lui payant par chaque enfans trois sols par mois et lesdits enfans porteront deux fois le jour du bois pour leur chauffe (chauffage) pendanl le temps de leurs escollages et toujours à l'effet des présentes ledit sieur Rouyer s'oblige de faire et dire les prières pendant le saint temps de Carême et pendant tout le mois de mai de chacune année tous les soirs et portera l'eau bénite tous ces année (1) le jour de Pentecoste, Saint-Laurent (2), la feste de tous les Seins et au jour de Noël et au jour de pasque et repondra toute les messe haute, pour la communauter gratis et au moyen de quoi lesdits habitans chacun de son Esgard sera obliger de paier et de livrer par chacun an un demi-franchard (13 litres) de froment possible bon grain, bien conditionné et une gerbe de blée froment par chaque laboureur et ce par chaque année et à l'esgard du manœuvre payeront une gerbe d'orge ou trois sols d'argent à leur choix après la recolte faitte et ledit Rouyer sera exempt des corvée et des travaux hors du village aura des Emolumens (avantages locaux) comme une autre habitant. Les gages et salaires ci-dessus spécifiée montant à la quantité de vingt-huit franchard de froment et huit à neuf livres en deniers, le tout arrêté et accordé entre les parties, fait et passé audit Lemme le jours et an susdits par moi Jean

(1) Sous-entendu *dans chaque maison.*

(2) Patron de la paroisse. — La coutume de porter l'eau bénite dans les maisons s'est conservée dans quelques villages de la Meuse. A Ribeaucourt, de Pâques à la Pentecôte inclusivement, un bénitier est confié chaque dimanche après la messe à deux enfants de chœur qui ont pour mission d'entrer dans chaque ménage et d'y porter l'eau bénite, ce qu'ils font d'une manière fort irrévérencieuse. Sachant qu'ils auront en récompense le produit d'une quête à domicile lors de leur dernière tournée, ils exécutent ponctuellement leur tâche; mais pressés d'en finir, ils entrent comme un ouragan : « Bonjour, Messieurs et Dames. *Asperges me*, » tout en brandissant le goupillon trempé d'eau bénite. Et les voilà partis continuant leur corvée. M. Lesser.) Il en sera partout de même où l'on imposera cette pieuse mission à des enfants toujours pressés d'en finir.

Miraucourt greffier en la justice dudit Lieux, en présence de Jean Lécaillon maire et Claude Berthelemy, lieutenant, Claude Lécaillon Eschevin et Humbert Saintin doyen qui ont signé avec moi ensemble ledit Rouyer après lecture faite.

Ont signé *Jean Lécaillon*, — *C. Berthelemy*, — *Claude Lécaillon*, — *Humbert Saintin*, — *Miraucourt*, — et *Jean Rouyer*.

On comprend que les obligations imposées aux maîtres d'école ainsi que leurs modestes honoraires variaient d'un village à l'autre. En 1765, à Villeroy, Nicolas Dupont, dudit lieu, s'oblige « de bien et fidellement s'acquitter de sa charge, savoir décorer l'église, sonner l'angelus le matin, le soir et à midy, dire la prière le matin et le soir, alumer la lampe tous les dimange et fête, et ensuite fournir le pain pour toutes les messes et communions et le sel pour l'eau benite, bailler leglise tous les dimange et fête et preparer les hautel, chanter toute les messe qui sont à chanter et de tenir les hornement propre et faire lecol tous les jours et aura soin de conduire lorloge et le graissair en temps et lieue et de sonner le matin et le soir pendant le mois de may et sonner toutes les messes,..... et pour toutes les nuées qui pourroient arriver».

Le 25 avril 1791, le sieur Jambon s'oblige, devant la communauté de Dugny assemblée, « de veiller avec soin à ce que les enfants ne courent les rues, surtout les soirs après le souper et dans ce cas de les corriger et reconduire chez leurs parents. » N'était-ce pas à ceux-ci de veiller sur leurs enfants?

En 1728, à Villotte-devant-Saint-Mihiel, le sieur Villaume s'engage « à enseigner les enfans en la foi catholique, apostolique et romaine, à lire et à écrire autant que faire se pourra, à sonner les prières soir et matin et de les dire à l'église dudit Villotte tous les jours, fêtes et dimanches, en fenaison et en moisson excepté ; à sonner aussi les angelus suivant la coutume ordinaire ; à sonner aussi soir et matin pendant tout le mois de mai et lorsqu'il se présentera des nuées et brouillards ; à sonner tous les offices et messes qui se devront chanter,..... à décorer l'église à toutes les messes et offices ainsi qu'il a été agréé

par M. Olry, prêtre et curé dudit Villotte, doyen rural du doyenné de Belrain ; à balayer l'église de quinzaine à autre et jour de fête ; à porter ou faire porter l'eau bénite tous les dimanches dans toutes les maisons du village... »

En 1724, Philippe Henry, régent d'école à Damloup de 1720 à 1750, outre les charges ordinaires passées à l'état de coutumes et dont les engagements ne parlent pas tous, accepte celle « de sonner la cloche une demi-heure soir et matin tous derant (durant) le cour du mois de may quand les *galé* (gelées) se présentent ou otre danger ..... ».

Sonner pour éloigner les *nuées* était une obligation imposée à presque tous nos maîtres d'école, et cet usage est fort ancien. Dans un compte de Christophe Liétard, trésorier du Barrois, année 1510, on lit cette mention : « Payé en monnaie de Barrois la somme de 10 francs que la royne de Sécile, duchesse de Lorraine et de Bar, a donné pour Dieu et en aulmosne aux manans et habitants de Savonnières (-devant-Bar) pour aider à refaire l'une de leurs cloches qui s'était fendue *en sonnant pour appaiser un orage de tems qui noguere estoit survenu audict lieu afin que Dieu voulsist garder les biens de dessus terre.* »

La foudre éclatant très rarement sur leur territoire, les habitants de Rouvres attribuent cette immunité à l'inscription que porte une de leurs cloches : « Que ma voix soit la terreur de tous les monstres et préserve de la foudre et des tempêtes. »

Nos pères savaient-ils que le bruit conjure les orages? Ils sonnaient également en mai, non seulement en l'honneur de la Vierge à qui ce beau mois est consacré, mais et surtout pour prévenir la gelée ; cet usage existe encore dans plusieurs de nos vignobles meusiens. Est-il fondé sur quelque principe scientifique ? Les savants le diront peut-être. Pourquoi sonnait-on lors des brouillards ? Évidemment pour guider le voyageur égaré.

Nous resterons dans notre sujet en disant quelques mots du patois, langage de nos campagnes, que l'on s'efforce d'en bannir. Tuez-le s'il le faut, mais ne le calomniez pas, car nous aimons notre patois, avec son allure franche et leste, ses expressions archaïques et ses plaisanteries de bon aloi. Pourquoi l'ostracisme dont on le frappe? Vaut-il donc moins que le bas-bre-

ton, le basque ou les dialectes méridionaux qu'emploient les félibres, qu'on parle dans les salons et jusque dans les chaires chrétiennes? Le patois, dans une bouche honnête, n'est pas plus grossier que le français.

Prétendre que l'usage habituel du patois nuit aux progrès des élèves nous paraît être une erreur que nous avons partagée (1). Si les gens de la Meuse n'emploient pas tous le français dans leurs conversations, tous le comprennent et le parlent. Pourquoi nos enfants ne feraient-ils pas impunément usage du patois et du français comme d'autres le font du français et de l'anglais ou de l'allemand? Riche de nombreusses expressions précises et souvent intraduisibles dont manque notre langue académique et qui s'emploient couramment dans le français vulgaire comme *ahot*, *bûneau*, *câclée*, *charpagne*, *endôsse*, *frazotte*, *nânoce*, *rouain*, *virvolet*, *voïen*, etc., le patois ne saurait disparaître totalement.

Quoique les radicaux du patois de la Meuse soient presque tous les mêmes, ses finales varient souvent de village à village dans leur prononciation. Chaque localité déclare son patois le plus élégant de tous et rit volontiers de celui des autres. Une dissertation sur ces dissemblances serait ici un hors-d'œuvre.

Disons un mot du caractère meusien.

Autrefois gai, sociable, serviable à ses voisins, ouvert et sagement économe, l'habitant de la Meuse est devenu casanier, personnel, jaloux, et vise à l'aisance pour jouir. Tout chez lui tend vers ce but. « Fût-il laborieux, honnête, intelligent, le pauvre est dédaigné. » (M. DENY). Élevée dans cette étroitesse d'esprit, dans cette sécheresse de cœur, la jeunesse ne s'amuse plus comme autrefois. *La Meuse s'ennuie*, et si de temps à autre cette torpeur se dissipe, la gaieté, toute superficielle, a tôt fait place à l'apathie morale. Nous craindrions fort d'exagérer, si presque tous nos collaborateurs, très compétents et bien placés pour juger, n'étaient unanimes sur ce point. Peu nombreuses, les exceptions confirment la règle (2).

(1) Voir notre *Glossaire abrégé du patois meusien*, p. 6.

(2) Cette transformation morale n'est pas spéciale à la Meuse; elle est commune à la région tout entière.

« Les mœurs des habitants d'Ailly sont relativement douces: il existe entre eux une sorte de confraternité qu'on ne rencontre pas dans les localités voisines. » (M. MICHELET).

« Un cultivateur est-il malade? Fait-il quelque perte de bétail? Les autres lui viennent en aide à Tannois. Il en est de même pour un vigneron. » (M. MATHIEU).

« La population de Saulx-en-Woëvre est très calme, les familles s'aiment et se soutiennent, les voisins se supportent et l'harmonie règne. (M. RÉMOND). Il en est de même à Bonzée.

« Avant d'aller tirer au sort, les conscrits de Mouilly assistent à une messe spéciale où les accompagnent parents et amis. Au départ ils sont escortés par les principaux membres de leurs familles, si bien qu'ils arrivent au chef-lieu du canton au nombre de plus de cent cinquante. Il en est de même le jour de la révision.

« Au départ pour l'armée, les conscrits vont faire leurs adieux dans chaque maison et y reçoivent quelque argent. La presque totalité des habitants les accompagne pendant deux kilomètres au moins. La même foule fait cortège à tout enfant de Mouilly qui entreprend un long voyage. (M. VAUTRIN).

Autrefois les villages voisins appartenaient souvent à des seigneurs rivaux dont les sujets épousaient les haines et combattaient sous leur bannière. L'histoire nous apprend qu'au temps de Jeanne d'Arc les jeunes gens de Domremy (Armagnacs) se battaient avec ceux de Maxey-sur-Meuse (Bourguignons). Ces rivalités ont pris fin, mais il en reste pour les habitants de nombreuses localités meusiennes, des surnoms collectifs plus ou moins désobligeants que nous donnerons en appendice.

Il courait et il court encore, sur le compte de certains villages de la Meuse, Resson, Beaumont, Rouvrois-sur-Meuse par exemple, des plaisanteries anodines partout les mêmes (1), celle-ci par exemple: les habitants, voulant changer de place leur église, l'entourèrent de cordes de laine auxquelles ils s'attelèrent tous;

(1) Nous les avons trouvées dans l'Aube à propos des gens de Lhuître.

et comme ces cordes s'allongeaient par suite de la traction, ils se figuraient, lui tournant le dos, que l'édifice les suivait.

Une autre de ces plaisanteries, racontée en distiques patois et qui se chantait sur un ton de psaume, avait cours sous ce titre : *Lé vipes de Srawcou* (les vêpres de Seraucourt). La voici avec sa traduction.

A coûcelle (1) î n'sont wâ gloriaws d'loû clochî :
A Courcelles ils ne sont guère glorieux de leur clocher
Il y laïent dé toupots d'herbes poussî.
Ils y laissent des touffes d'herbe pousser.

Çaw d'Chaumont à fazoïent de càclaïes
Ceux de Chaumont (2) *en faisaient des éclats de rire*
Qui apichoïent les Érize (3) de dourmi,
Qui empêchaient les Érize de dormir.

Il ont passé î grand courdê su l'doue daw co
Ils ont passé un grand cordeau sur le dos du coq (*du clocher*)
Et il ont min ine vache au dbout daw courdê,
Et ils ont mis une vache à l'extrémité du cordeau,

Et î tiroïent à l'aute pou monter la bîte
Et ils tiraient à l'autre pour monter la bête
Pou que l'maingî tourtout l'herbe coume à la fîte.
Pour qu'elle maingeât toute l'herbe comme à la fête.

La vache tirà en l'air ene laingue de vrâ padu ;
La vache tirait en l'air une langue de vrai pendu ;
Et î rioïent ben : « Ah ! la sac ... goulue ! »
Et ils riaient bien : « Ah ! la sac ... goulue ! »

Wéïtez donc coume l'va tonde not'clochi
« Regardez donc comme elle va tondre notre clocher,
Qu'î va iète aussi prope qu'î pavé. »
Qui va être aussi propre qu'un pavé. »

(1) Il s'agit de Courcelles-sur-Aire, canton de Vaubecourt, Meuse.
(2) Chaumont-sur-Aire, canton de Vaubecourt, Meuse.
(3) Érize-la-Grande et Érize-la-Petite, même canton.

Il ont maingi loû vache et l'herbe y a toûjous :
Ils ont mangé leur vache et l'herbe y est toujours,
I frai daw foin pou tourtou ces agathous.
Elle fera du foin pour tous ces agathous. (1)

Ailleurs, ce qui paraît plus logique, c'est le taureau communal qu'on suspend au cordeau pour qu'il mange les touffes d'herbe du clocher. La vache d'un simple particulier profiter de cette aubaine! Allons donc! Cette herbe n'est-elle pas à tout le monde?

(1) Les gens de Courcelles-sur-Aire sont surnommés *agathous*, parce qu'ils ont sainte Agathe pour patronne.
Voir une variante de cette pièce dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1898, p. 221.

CHAPITRE II

NAISSANCES, BAPTÊMES

Dans la Meuse comme ailleurs en France, un égoïsme coupable limite le nombre des naissances au détriment des familles et de l'État. Le pauvre seul est prolifique et l'avenir lui appartient.

En 1886, on comptait à Creuë, localité de 543 habitants : 26 garçons et 30 filles âgés de plus de vingt-cinq ans, — 28 ménages sans enfant, — 53 ayant un enfant, — 62 en ayant deux, — et 47 davantage. Il y avait en outre 16 ménages de célibataires.

En même temps à Dombasle existaient, parmi les mariages dont les époux avaient moins de cinquante ans, 33 unions inféondes et 34 ayant un seul enfant.

A Ménil-aux-Bois, toujours à la même époque, les deux tiers des ménages se composaient de célibataires vivant isolés.

Nous pourrions multiplier les exemples, et ce chancre social s'accroît sans cesse.

Au-dessus de la porte principale de la commanderie de Braux, finage d'Ancerville, était jadis une statue de saint Crépin. Les femmes enceintes ne manquaient pas d'aller, aux Rogations, passer sous cette porte pour avoir de beaux enfants.

« En Lorraine, dit M. Richard dans un ouvrage auquel nous

ferons quelques emprunts (1), nul homme, sinon le mari, ne devait pénétrer dans la chambre durant les trois jours qui suivaient l'accouchement, sous peine de se voir enlever sa coiffure par la garde-malade qui la jetterait sous le lit ». Cette coutume, touchant à la décence, existait aussi chez nous.

Encore aujourd'hui le mari de l'accouchée lui prépare volontiers du vin chaud sucré dont il s'attribue la meilleure part. Cette boisson était, dans nos campagnes, la panacée universelle.

L'enfant né, on songe au baptême ; dans les ménages vraiment chrétiens, il ne se fait pas attendre. Le parrain et la marraine sont choisis d'avance parmi les parents ou les amis des deux familles. Refuser *de faire un chrétien* serait, dit-on, porter malheur au nouveau-né.

Accompagnés de la matrone ou d'une autre femme portant l'enfant, le parrain et la marraine se rendent à l'église où le baptême aura lieu. Rarement quelques parents les suivent. A Breux, ils sont escortés d'un jeune garçon ou d'une fillette, quelquefois de tous les deux, portant un verre d'eau pure sur une assiette, une serviette et du sel : c'est le *petit parrain* et la *petite marraine*, plus souvent appelés parrain et marraine *de chite*, et ailleurs, le parrain et la marraine *gourmands*. — Le parrain nomme l'enfant si c'est un garçon, et la marraine si c'est une fille. En général on évite les noms baroques ou excentriques, tirés de l'histoire ou des romans ; on s'en tient aux noms de saints et saintes courts, euphoniques et faciles à prononcer. Après la cérémonie, les cloches sonnent en volée, quelquefois même on carillonne. On ne sonne pas au baptême d'enfants naturels qu'on qualifie de *sansonnets* (sans sonnés). Le prêtre et son acolyte reçoivent chacun une boîte ou un cornet de dragées où se trouve une pièce de monnaie pour leurs honoraires et les sonneurs un pourboire sur lequel ils règlent leurs efforts.

A la sortie de l'église, le parrain et la marraine sont as-

(1) *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine.*

saillis par les enfants qui réclament des dragées et qui les suivent jusqu'à la maison en poussant des cris divers : « *Iâ, iâ!* (Varennes) (1), *poches traouées!* (Avioth) (2), *aux mâillottes!* (Vouthons) (3),... tandis qu'ils leur lancent dans la rue, boueuse ou non, des dragées de qualité inférieure, souvent mêlées de haricots blancs, sur lesquelles la marmaille se précipite avec force horions et bousculades, aux applaudissements de la galerie. Entre temps, les femmes qui, du seuil de leurs portes, regardent passer le cortège, sollicitent aussi des bonbons *pour relever le filleul quand il tombera* (*Morley*).

Nous blâmons comme absolument inconvenante et déplacée cette importunité des enfants. L'usage qui s'introduit de leur distribuer les dragées à la rentrée à la maison du parrain ou de la marraine mérite d'être encouragé et suivi comme plus digne et plus moral. Dans plusieurs localités du canton de Triaucourt, on donne des dragées dans chaque ménage (M. LEMOINE).

En général, le parrain et la marraine font en commun les menus frais du baptême. A Aulnois-en-Perthois, ces frais incombent au parrain; la marraine lui donne un bouquet, et à l'enfant sa première robe, appelée *tavaïole* à Futeau et lieux voisins.

Un autre usage, dangereux et interdit par les règlements de police si volontiers éludés, consiste, chez les jeunes gens, à rançonner le parrain, sous le spécieux prétexte de lui faire honneur en tirant quelques coups de feu à la sortie de l'église. Qu'il le veuille ou non, le parrain donne un pourboire qui se transforme aussitôt en libations. A P.-V., si la somme ne paraît pas suffisante, le donateur est en butte à mille avanies. Polie dans la forme mais peu digne au fond, cette coutume a disparu des localités où la jeunesse se respecte, mais nous la verrons plus loin dégénérer en abus.

A Halles, les parents invitent simplement les *tireurs* à boire

(1) *Liard! liard!* On lance encore quelquefois, avec les dragées, de la menue monnaie.

(2) Poches trouées, percées.

(3) Aux Vouthons, les dragées de baptême s'appellent *mâillottes*.

à leur santé ; cet usage n'a rien que de conforme à la politesse.

Le baptême est très rarement précédé, mais toujours suivi d'un repas nommé *batigi*, *batisâde*, *babinon*, *camounotte* et *gômounotte* suivant les lieux, où prennent place le parrain, la marraine, la sage-femme et les proches parents du nouveau-né. Ce repas, modeste d'abord, va se transformant en un coûteux festin avec de nombreux convives; on y forme pour le héros de la fête des vœux de bonheur auxquels se mêlent quelquefois des toasts excentriques.

L'usage des relevailles est peu suivi.

Lorsqu'une mère présente pour la première fois son bébé dans une maison amie, on fait à celui-ci un modeste présent pour *sa bienvenue*. Y manquer serait *porter malheur* à l'enfant et surtout blesser profondément la mère.

Suivant les coutumes de Saint-Dié, rédigées vers la fin du xve siècle et qui étaient rappelées au peuple par les échevins, les nouveaux époux étaient tenus, dans la première année de leur mariage, de planter et d'entretenir chacun un arbre fruitier sur le bord des chemins ou autres lieux qui leur étaient indiqués (1).

Il était d'usage aux Vouthons, lors de la naissance d'un enfant, de planter un merisier le long de la route nationale n° 66, en un point désigné par les ponts et chaussées. Ces arbres sont tous morts et disparus, mais nous avons vu longtemps le nôtre, datant de 1824, au lieu dit le *Pâtis-du-Trait*, dans la direction de Gondrecourt (2).

(1) Richard, ouvrage cité.

(2) « Autrefois, d'après une coutume fort ancienne, tout étranger qui venait se marier à Méligny-le-Petit était tenu de payer aux échevins 12 francs barrois, de donner à l'église une livre de cire, et de planter un sauvageon sur une aisance de ville ou un grand chemin. » (M. Morizot).

CHAPITRE III

FIANÇAILLES, MARIAGES, NOCES

Autrefois l'affection réciproque des jeunes époux tenait la meilleure place dans les unions conjugales; aujourd'hui c'est l'accessoire; les parents aisés, plus positifs, laissent au populaire les mariages d'inclination, et placent en première ligne les convenances matérielles. Et plus d'une fiancée, conduite devant M. le Maire, pourrait répondre à cette question : « Mademoiselle, voulez-vous prendre un tel pour époux? » — « Monsieur, je vous remercie, vous êtes le premier qui me l'ayez demandé. » Aussi vers Saint-Mihiel, Triaucourt, etc., les accords sont-ils appelés le *marché*, définition aussi précise que pittoresque.

« A Bannoncourt, les plus proches cousins et cousines se marient ensemble pour que les biens patrimoniaux ne s'éparpillent pas, et veulent être riches aux dépens de la natalité. De pareilles unions ne fondent point de famille : s'il naît quelques enfants, ils sont pour la plupart maladifs et souffreteux. » (M. GERDOLLE.)

Il en est de même à Dombasle, à Villers-sur-Meuse, etc.

Ailleurs, comme à Haudiomont, il y a grève d'épouseurs. La plupart des jeunes filles atteignent l'âge de vingt-cinq ans et plus avant de trouver un mari, et beaucoup sont condamnées au célibat.

Par contre, à Futeau, les unions sont trop précoces : les filles dépassent rarement seize ans et les jeunes gens se marient sitôt

leur retour du service militaire. (M. Piquet.) Ici l'abus est flagrant, et cette précocité peut être mal interprétée.

« On appelle *fiançailles*, c'est-à-dire *assurance dans la foi*, la promesse que se font un homme et une femme de se marier ensemble. Cette promesse solennelle ou privée, suivant qu'elle a lieu en face du prêtre, ou en particulier et sans cérémonie religieuse, oblige toujours les parties, à moins qu'elle ne soit rendue nulle par une cause juste et raisonnable.

« Les fiançailles solennelles ou ecclésiastiques, devenues une cause d'abus, ont été supprimées dans la plupart des diocèses (1). »

« Au Val-d'Ajol (Vosges), dit M. le baron de Ladoucette (2), quand les parents d'un garçon savent qu'il plaît à la jeune fille qu'il aime, et que dès lors elle ne le rebutera pas *en lui mettant de la braise dans la poche*, ils se présentent en grand nombre devant la maison dont le maître a fermé la porte. Ils frappent et s'annoncent comme des étrangers qui demandent un gîte. On leur répond de l'intérieur qu'ils sont peut-être des brigands et que la prudence empêche qu'on les fasse entrer. Ils s'écrient que tout le monde les connaît pour d'honnêtes gens, qu'ils ne feront aucun embarras et qu'ils ne viennent pas les mains vides. Après quelques difficultés simulées, la porte s'ouvre, on prend les provisions apportées, on se met à table, et après avoir parlé du sujet de la visite, on finit par convenir de tous les arrangements du futur mariage. »

Dans la Meuse on fait moins de façons. Depuis quelque temps le jeune homme a sollicité des parents *l'entrée de la maison* pour faire plus librement la cour à celle qu'il compte prendre pour femme et afin de mieux étudier son caractère. L'union étant résolue en principe, on prend jour pour la demande officielle ou *crantage* (3). Les parents de la jeune fille ont préparé un souper que viennent partager le prétendant et les

(1) Abbé Périn, *Petit rational liturgique*.

(2) *Usages du Val-d'Ajol*.

(3) *Crantage*, fiançailles ; du vieux mot *cranter*, fiancer.

siens. On mange et l'on trinque largement, et quand vient le dessert, le père du jeune homme aborde la question matrimoniale; on discute les apports de part et d'autre; l'affaire entendue, ce qui manque rarement, on fixe d'un commun accord le jour de la noce, et une tasse de café scelle le marché.

Cette simple cérémonie offre de nombreuses variantes.

Aux Islettes, après le repas ou *crantail*, le père, ou à son défaut le parrain du jeune homme dit au père de la prétendue : « V'savé bié pouquoi que j'atons vneus; v'counsez bié la famille et pi noute garçon ; je v'nons oir si v'voulez n'donner voute féïe pour îte sa fame. » — « J'vû bié si elle vû », répond l'interpellé. « Eh bié, Marie, vû-t'Alphonse? » — « Oui. » Et l'affaire est bâclée (1).

« Lorsqu'un jeune étranger vient prendre femme à Breux, dit M. Houzelle, la *jeunesse* (2) du village fait *la prise du marié*. Pendant les fiançailles, les jeunes gens de l'endroit se rendent en masse chez la future, et le plus disert fait au prétendu le compliment stéréotypé qui suit : « Monsieur, nous avons appris, aujourd'hui soir, qu'un jeune homme étranger vient pour nous enlever *la fleur* des filles de Breux. Nous sommes venus vous offrir les honneurs de la *jeunesse*. Voulez-vous accepter un verre avec nous? » La *jeunesse* porte deux bouteilles de vin, et deux verres pour les fiancés. La vieille coutume exigeait qu'après avoir bu, la promise jetât son verre au plafond et le brisât. Comprenant à quoi tendent ces honneurs, le fiancé donne aux jeunes gens une petite somme vite *liquidée* au prochain bouchon. »

« A Saint-Pierrevillers, vers la fin du *crantail*, les jeunes gens

(1) « Vous savez bien pourquoi nous sommes venus; vous connaissez bien la famille ainsi que notre garçon ; nous venons voir si vous voulez nous donner votre fille pour sa femme? » — « Je le veux bien si elle y consent. Eh bien, Marie, veux-tu Alphonse? » — « Oui. »

(2) Sorte d'association que forment les jeunes gens à Breux. C'est une société sans code, sans règlements, mais investie par l'usage de certains privilèges, qui fonctionne régulièrement et qui doit remonter fort haut. A la tête de la *jeunesse* sont deux *jeunes hommes*, qui se raient ailleurs l'un président, l'autre vice-président de l'association. — Il y a quelquefois deux *jeunesses* rivales.

viennent féliciter les futurs, et offrent à chacun un verre de vin qu'il boit d'un seul trait et laisse ensuite, le plus promptement possible, choir le verre à terre, car celui dont le verre se brise le premier est jugé devoir être lc maître dans le futur ménage. » (M. MORIOT.)

« A Avioth, si le prétendu est étranger au village, quelques jeunes gens pénètrent dans la maison où l'on *crante* et, comme à Breux, l'un d'eux lui débite un petit discours banal où il est toujours question de bonheur souhaité et de *la fleur de la jeunesse* dont il va priver le village. On trinque à la santé du couple, à sa prospérité future, tandis que d'autres, restés dehors, font *parler la poudre*. De là on se rend au cabaret, où l'on boit une partie de la nuit aux frais du futur. C'est ce qu'on nomme prendre le garçon. » (M. LEPOINTE).

« A Rumont, écrit M. LABARÈRE, les fiançailles ont lieu le samedi, veille de la première publication. Les jeunes gens tirent quelques coups de feu près du logis où l'on *crante*. Aussitôt, les futurs s'empressent de sortir pour les remercier, et les inviter aux *Droits* et aux rafraîchissements. Les *Droits* consistent à accompagner les fiancés le jour des noces, et à les saluer d'une vive fusillade à leur sortie de la mairie et de l'église, à l'entrée du festin et au départ pour la danse. Les garçons qui jouissent de ces prérogatives sont appelés *garçons de droits*. Ils reçoivent de l'époux, en échange de ces honneurs, un pourboire honnête, et sont invités au repas et au bal. Presque toujours les jeunes gens, autant par convenance que pour être plus libres, demandent et obtiennent d'être servis dans un local à part. »

« Pendant le *crantail*, les jeunes gens d'Érize-la-Brûlée s'annoncent en tirant des coups de fusil proche de la maison. Le prétendu, s'il est étranger, leur donne quelque argent qu'ils vont dépenser au cabaret. S'il est du village il les fait entrer et leur offre des rafraîchissements. Dans l'un et l'autre cas on les proclame *garçons de droits*. » (M. GONA).

« A Nançois, le jour des fiançailles, les jeunes gens *honorent* les prétendus comme ci-dessus, puis ils secouent fortement la clanche de la porte jusqu'à ce qu'on leur ait offert, à l'intérieur, du vin et des gâteaux. » (M. DERVOGNE).

A Lisle-en-Rigault, le repas de fiançailles est rendu aux parents de la promise pour l'entrée de celle-ci dans la maison de son fiancé.

« Au Val-d'Ajol, des épingles en fil de laiton sont offertes, toujours en nombre impair, savoir : cinq ou sept aux hommes et une ou trois aux personnes du sexe que les futurs époux vont inviter à leurs noces. Ces épingles, fixées à la manche droite de l'habit ou de la robe, sont comme des arrhes offertes et acceptées avec promesse d'assister à la cérémonie nuptiale (1). »

Nous trouvons dans la Meuse des traces de cet usage.

Aux Vouthons, la fiancée convoquait ses compagnes, devant l'autel de la Vierge, le dimanche qui précédait le mariage; là, elle faisait présent à chacune d'un quarteron d'épingles, et toutes chantaient le *Veni Creator* à son intention.

A Brabant-sur-Meuse, le samedi ou le dimanche qui précède la cérémonie nuptiale, les deux demoiselles d'honneur déposent dans chaque ménage un paquet d'épingles, et là où il y a un garçon, elles joignent à ce paquet un bon cigare et quelques allumettes soigneusement enveloppées.

A Landrecourt, on porte également des *nonnettes* ou épingles communes dans chaque ménage deux ou trois jours avant la cérémonie nuptiale.

A Rumont, à Nixéville, une personne de chaque maison, plus spécialement la femme, est invitée à domicile à assister à la messe de mariage, et reçoit un paquet de vingt à vingt-cinq épingles.

A Woinville, au retour de l'église, les jeunes filles du village se réunissent au lieu du festin, où on leur offre du gâteau et du vin. Chacune d'elles reçoit alors de la mariée un étui contenant autant d'épingles qu'il s'écoulera d'années avant son mariage. — A Buxières, village voisin ou l'on suit le même usage, ces *nonnettes* sont appelées les *épingles de la mariée*.

« A Sivry-la-Perche, dit M. Christophe, les jeunes filles conviées aux noces vont, la veille du mariage, distribuer des épingles dans toutes les maisons. Elles en donnent à toutes les per-

(1) Richard, *ouvrage cité*.

sonnes de leur sexe, n'eût-elle qu'une heure d'existence, un paquet de vingt-cinq, cinquante au curé pour l'église, et autant aux tantes et aux marraines des fiancés. »

Que signifient ces épingles! symboliseraient-elles *l'attachement?* Ce qui est certain, c'est que les jeunes filles désireuses de se marier en jettent dans les fontaines dites miraculeuses, sans en excepter celle de Benoîte-Vaux. A Bar-sur-Aube et aux alentours, elles les enterrent dans ce but au pied d'une croix érigée sur la montagne dominant la ville et où fut suivant la tradition, martyrisée sainte Germaine au v[e] siècle.

Cette dernière coutume nous amène, par une transition naturelle, à indiquer le moyen qu'emploient les jeunes filles de Sorbey pour trouver un mari. Elles s'en vont au bout du village et adressant une fervente prière à saint Vild'brock (1) dont la statue occupe une niche ménagée dans un mur de l'ancien château. Si pendant une huitaine, le saint reste sourd à leurs supplications, elles l'intercèdent de plus belle et le lapident pour le contraindre à les exaucer. Cette coutume existe encore : plusieurs fois mutilée et remplacée, l'image actuelle porte à la tête et aux jambes les traces de nombreux projectiles. (M. Montlibert).

Au bas du village de Cousances-aux-Forges, près du moulin, au-dessus d'une porte, se trouve un *Ecce-Homo* qu'on appelle saint *Berzinguin*. Les demoiselles désireuses d'être mariées vont, à minuit, s'agenouiller et prier devant la statue, et, assure-t-on, elles trouvent un époux avant la fin de l'année. (M. Simon).

M. Dumont, dans son *Histoire de Commercy*, rapporte que la Vierge de Breuil était aussi invoquée en pareil cas et qu'elle combla les vœux d'une pauvre fille en lui envoyant un berger.

En prévision du mariage, les fiancés vont *aux habits*, c'est-à-dire qu'ils se rendent à la ville prochaine avec leur mère pour y acheter des vêtements appropriés aux circonstances. A part *l'alliance* obligatoire que fournit le futur, les cadeaux réciproques que se font les fiancés et les parents sont ré-

(1) Et-ce là un nom imaginaire, ou s'agit-il de saint Willibrod, apôtre des Frisons, 658-738?

glés par des usages locaux très variables. Souvent la future achète la chemise de son prétendu.

Il est d'usage, dans de nombreuses localités, que les parrains et marraines donnent chacun un *drap*, en argent ou en nature, au jeune couple, qui leur fait en retour un petit cadeau. A Liouville, les mariés doivent conserver ces draps toute leur vie.

A Woinville, la veille du mariage, un jeune homme et une jeune fille — ordinairement le garçon et la fille d'honneur, — font le tour du village et donnent dans chaque maison un morceau de gâteau. Cet usage est assez répandu dans la Meuse.

A Sommaisne, cette distribution est faite par les fiancés, qui déposent dans chaque ménage une brioche ou un gâteau entier.

A Troyon et dans les localités voisines, on offrait un pâté monstre et du meilleur vin aux gens du quartier où se faisait la noce, pour qu'ils prissent part à la joie des familles. Ce pâté était mangé en commun dans une maison par eux choisie. Cet usage a disparu ; on se borne à distribuer parcimonieusement du gâteau dans la plupart des ménages.

« A Commercy, le quartier des mariés avait également droit à une part de gâteau ou de pâté ; bénis étaient ceux qui en envoyaient, mais haro sur les ladres. En 1780, un envoi de ce genre ayant été confié aux époux Lerouge, voisins les plus proches, pour en faire la distribution, et ceux-ci s'étant avisés de n'en faire que deux parts et de se les attribuer, il y eut menaces, injures, combats et procès (1). »

A Sivry-la-Perche, l'avant-veille des noces, tous les garçons et filles invités se réunissent pour faire eux-mêmes le gâteau, ceux du fiancé chez le fiancé, ceux de la fiancée chez la fiancée. Le lendemain, veille du mariage, tous les jeunes gens invités dressent les tables du festin, tandis que les jeunes filles font le tour du village pour distribuer les épingles comme nous l'avons dit plus haut et pour inviter à la cérémonie nuptiale. Après quoi filles et garçons se réunissent le soir pour *chanter les pre-*

(1) Dumont, *Histoire de Commercy*, t. III.

mières vêpres de la fête matrimoniale, en mangeant les abatis de volailles dans la maison où aura lieu le festin. — A Troussey, à Mouilly, existe une coutume analogue.

A Montsec, le dimanche qui précède le mariage, les fiancés font le tour du village, entrent dans les maisons où il existe des jeunes filles, et les prient de venir *chanter la mariée,* — expression locale, — c'est-à-dire honorer de leur présence la bénédiction nuptiale. Il est probable qu'autrefois on chantait quelques cantiques en l'honneur de la future. Les compagnes d'une fille de mœurs légères ne la *chantent* pas, ce qui est pour elle un blâme public quoique discret.

« A la Bresse (Vosges), si les jeunes filles n'ont rien appris qui puissent porter atteinte à la réputation d'une jeune fiancée, elles vont, quelques jours avant la célébration de son mariage, la conduire devant l'autel de la sainte Vierge et y chanter ensemble de pieux cantiques (1). »

N'est-ce point là *chanter la mariée ?*

Le dimanche avant la noce, les jeunes filles de Nantois et de Thillombois sont invitées par les proches parents des fiancés à la messe nuptiale, et chacune d'elles reçoit pour s'en parer, un bout de ruban d'une couleur quelconque. A Mauvages, ces rubans, nommés *livrées*, sont distribués par la fiancée et sa demoiselle d'honneur. A Tronville, la fiancée seule procède à cette distribution. Aux Vouthons, les invités seuls, hommes et femmes, portent des livrées à la hauteur de la poitrine, épinglées sur la robe ou sur l'habit. Celles des fiancés sont longues, larges et flottantes.

Les vieillards de Varennes rapportent que, dans leur enfance, plusieurs couples de jeunes garçons et de jeunes filles composaient une escorte d'honneur aux futurs époux ; ils portaient sur l'épaule comme signe distinctif un ruban rouge également nommé *livrée*. (M. GOBERT).

Autrefois, l'étranger qui venait prendre femme à Méligny-le-Grand, outre qu'il était astreint à sonner la grosse cloche à

(1) RICHARD, *ouvrage cité.*

midi le dimanche qui précédait son mariage, devait payer sa bienvenue aux garçons du village, et le réveillon aux mariés de l'année la veille de Noël. Tout se borne à présent à quelques rafraîchissements offerts aux jeunes gens à l'auberge, et au don d'une petite somme d'argent destinée à l'achat de poudre qui sera brûlée le jour des noces.

Nous allons voir se reproduire sur une plus grande échelle qu'aux baptêmes, l'agacante et dangereuse coutume de tirailler à tout propos pour honorer et rançonner les jeunes époux. Rançonner est le terme propre, puisque dans bien des villages Rozières-en-Blois, Nantois, Morley, etc., le fiancé, surtout s'il est étranger à la localité, s'expose à mille avanies, même à un charivari, s'il ne se montre pas assez libéral.

La coutume des charivaris, quoique tombant en désuétude, existe encore dans plusieurs villages meusiens, pour tourner en ridicule les remariages tardifs.

« Lorsqu'un veuf ou une veuve déjà âgés se remarient, dit M. Fallon, toute la jeunesse de Courcelles-aux-Bois *sonne le tocsin*, c'est-à-dire donne un charivari à l'aide de tambours, de cors de chasse, de plaques de tôle, etc. Cette aubade infernale leur est donnée chaque soir de sept à neuf heures, depuis la première publication jusqu'à la veille du mariage. Quelquefois même on *tocsine* les époux au sortir de l'église. Nul ne songe à s'en fâcher, pas même les victimes. « C'est, dit-on, la coutume; il faut bien qu'on s'amuse. »

« Il en est de même à Bouconville. Les habitants, jeunes et vieux, se font un malin plaisir de taquiner les futurs un peu *passés* sitôt après la première publication. Figurez-vous cinquante ou soixante individus munis de faux, de chaudrons, de trompettes, de grelots, en un mot de tous les objets sonores qu'ils ont pu se procurer, faisant chaque soir un vacarme épouvantable à travers les rues du village, ayant soin de passer et de repasser plusieurs fois devant la maison des fiancés. Le jour même du mariage, le cortège nuptial est entouré de cette foule narquoise qui fait un tapage assourdissant.» (M. Laruelle).

« A Mécrin, le *tocsin* donné à cette occasion n'est rien, comparé au charivari qui flétrit en cette commune l'inconduite notoire

d'une femme mariée. Alors tout le monde y prend part; tous les instruments bruyants sont mis à contribution; c'est un vacarme redouté, une flétrissure publique qui en retient plus d'une dans la bonne voie. » (M. HETTE).

En 1715, la Cour souveraine de Nancy interdit les charivaris sous peine de prison. Certains usages ont la vie dure, et tenter de les abolir par la contrainte semble leur assurer la perpétuité, surtout si cette mesure paraît avoir pour but de venger quelque personnage en vue, que le populaire a eu le mauvais goût de *tocsiner*.

En général, le cortège nuptial se forme chez la future épouse. On a d'avance organisé les couples. Le père conduit sa fille et le fiancé sa future belle-mère. Puis viennent les garçons et les demoiselles d'honneur, les plus proches parents et la suite des invités. Dans les milieux chrétiens, les futurs, avant de se mettre en marche, sollicitent à genoux la bénédiction de leurs pères et mères (*Morley*, *Woël*, *Girauvoisin*, *Thillombois*, etc.). Jadis ce pieux usage était général.

Avant le départ, la future épouse est *chaussée* par le garçon d'honneur; pour cela il lui glisse dans la bottine une pièce d'or ou d'argent. A Troyon, le père du futur *chaussait l'épousée*.

A Bellefontaine (Vosges) existait une coutume analogue. « La jeune future, avant de quitter sa demeure pour aller recevoir la bénédiction nuptiale, glissait une petite pièce de monnaie dans sa chaussure, persuadée que cette amulette lui porterait bonheur.

« Chez les Romains, la fiancée plaçait également un as (1) dans sa chaussure pour l'offrir aux dieux pénates de sa nouvelle famille. C'est peut-être cette coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nous (2). »

A Villotte-devant-Louppy, tous les invités *chaussent la mariée* au retour de l'église, sur le seuil de sa porte, en l'embrassant et en lui glissant dans la main une ou plusieurs pièces de monnaie.

(1) Monnaie de cuivre qui d'abord offrait d'un côté la tête de Janus et de l'autre une proue de navire.

(2) RICHARD, *ouvrage cité*.

« A Dagonville, les jeunes garçons ne faisant pas partie de la noce sont appelés *garçons de droits*. Le plus âgé offre au promis, avant qu'il quitte la maison paternelle, un bouquet que celui-ci doit payer généreusement. » (M. PARENT).

On se dirige vers la mairie au bruit des coups de fusil, et sous les regards investigateurs et parfois malveillants des commères, échelonnées par petits groupes le long des rues. Toutes les toilettes sont examinées, louées, critiquées, et la jalousie se donne libre carrière. La salle des mariages est envahie par les curieux.

Dans les environs de Damvillers, durant le cortège, on attache des loques de toutes sortes au moyen d'épingles à l'habit du futur et à la robe de la promise sans qu'ils s'offusquent de ce singulier usage.

A Avioth, le cortège nuptial est suivi d'une personne munie d'une brioche et de quelques bouteilles de vin. Sitôt que sont accomplies toutes les formalités du mariage civil, le marié offre au magistrat municipal, à son secrétaire, aux témoins et à son épouse un morceau de gâteau, et chacun trinque à l'honneur et au bonheur du nouveau couple. La même coutume existe à Thonne-le-Thil.

A Triaucourt et aux environs, l'usage veut que les jeunes gens étrangers à la noce offrent un bouquet au futur à la porte de la mairie. Cette remise est accompagnée d'un compliment que débite un des conscrits de l'année. La formule de ce compliment, toujours le même, se transmet de génération en génération. (M. APPERT).

Si l'époux est étranger, les garçons de Lisle-en-Rigault lui font *les honneurs*, c'est-à-dire lui offrent un bouquet au sortir de la mairie et reçoivent de sa main la *pièce* pour se divertir. (A. GRANDIDIER).

De même à Brocourt. Mais les jeunes gens sont invités au repas nuptial.

A Érize-la-Brulée, les *garçons de droits*, dont nous avons parlé, attendent la sortie du cortège. Si l'époux est étranger, ils lui offrent un bouquet et reçoivent un pourboire. S'il est du village, il achète lui-même son bouquet et ne doit rien aux jeunes gens. (M. GONA).

Ces *honneurs* intéressés ne sont pas rendus sans que soient brûlées de nombreuses cartouches.

On se dirige enfin vers l'église, avec ou sans musique en tête du cortège. Nous regrettons l'ancien violoneux qui jadis le précédait, tirant de son crincrin des marches entraînantes; on l'a remplacé presque partout par des *artistes* qui n'ont rien de pittoresque et dont les cuivres éclatants fatiguent les oreilles.

A Levoncourt, les jeunes gens qui, au second coup de la messe nuptiale, sont allés offrir un bouquet au futur qui a dû payer cette gracieuseté suivant l'usage, l'attendent encore à l'entrée de l'église; là, l'un d'eux fait un compliment à la jeune épouse, après quoi il l'embrasse avec l'agrément du mari. Conclusion : nouveau pourboire qui se complètera la messe finie. (M. PICARDEL).

A Brabant-en-Argonne, un jeune homme, après avoir complimenté les époux avant leur entrée à l'église, leur offre à boire un verre de vin que ceux-ci doivent refuser. Alors il jette le verre à terre, et suivant qu'il casse ou qu'il résiste au choc, le mariage sera heureux ou non. Cette coutume a quelque chose de païen.

Arrivés au seuil de l'église, hommes et garçons de Breux tournent bride et se rendent au cabaret le plus proche. Après avoir bu un verre, généralement d'eau-de-vie, ils font acte de présence à la messe. Souvent le prêtre est obligé d'envoyer quérir les témoins. L'office terminé, nouvelle visite au mastroquet, tandis que les jeunes époux et leurs invitées font le pied de grue devant l'église en attendant le retour de leurs cavaliers. (M. HOUZELLE). Comment qualifier cet usage?

Parmi les préjugés populaires, dont nous nous occuperons dans un chapitre spécial, il en est un particulier aux Islettes. Si le jour d'un mariage, le cortège passait deux fois, c'est-à-dire à l'aller et au retour de la cérémonie nuptiale, devant le cimetière, les époux seraient menacés de quelque malheur. « Aussi, dit M. BOURGEOIS, une noce se faisant dans une maison proche de l'église, le cortège s'est-il détourné de plus de trois cents mètres pour éviter ce présage. »

La cérémonie nuptiale, réglée suivant le rit romain, est partout la même. Signalons en passant certaines pratiques religieuses tombées en désuétude. « L'une d'elles, fort ancienne, mais étrangère au rituel romain et réprouvée par la sacrée Congrégation des rites le 7 septembre 1850, est celle du voile ou poèle qu'on étendait sur la tête des époux quand ils recevaient la bénédiction nuptiale. Ce voile, suivant les SS. Pères, signifie la soumission de la femme à son mari, — la pudeur et la modestie, ornements les plus précieux qu'elle lui apporte — ou la protection céleste qui les couvre. » Nous y voyons un souvenir de la bénédiction du lit nuptial. Aussi le poèle est-il appelé *drap* dans notre langage populaire.

« Souvent aussi, dit le même auteur (1), l'époux présente, avec l'anneau conjugal, des pièces de monnaie au nombre de treize. Le prêtre les bénit en même temps que l'anneau et en remet trois à l'époux qui les passe à l'épouse. Le reste lui appartient comme offrande. Il y a là un vestige du douaire constitué à la femme et dont jadis le prêtre, avant de bénir le mariage, publiait l'acte écrit et faisait déposer les arrhes en présence des assistants. C'est peut-être aussi un usage nous venant des Francs ou d'autres peuples germaniques qui l'ont transmis à leurs descendants : chez eux, pour les fiançailles, au lieu d'anneau, l'époux donnait à l'épouse un sou et un denier (treize deniers), suivant la loi salique, ou même il achetait à ses parents la fille qu'il devait épouser. »

L'usage des treize deniers existe encore à Dieue, Ancemont, Tilly-sur-Meuse, et dans plusieurs autres paroisses du diocèse de Verdun.

« Nous ne parlons pas de la couronne que le prêtre déposait anciennement sur la tête de l'épouse, ni du chapeau de fleurs qu'elle porte en plusieurs pays. Cet usage, remplacé par la couronne blanche dont les vierges se parent toujours en se mariant, est assez significatif (2). »

Chez nous, cette couronne de fleurs d'oranger, conservée

(1) Abbé F.-J. Périn, *Petit rational liturgique.*

(2) Abbé Périn, *ouvrage cité.*

sous un globe, est souvent l'ornement principal d'une chambre à coucher à la campagne.

Une croyance populaire veut que celui des époux qui se lève le premier après la bénédiction nuptiale aura l'autorité dans le ménage. Par déférence, la mariée attend presque toujours que son époux soit debout pour se lever elle-même. Il arrive parfois qu'un mari superstitieux pose un genou sur la robe de sa jeune femme pour qu'elle ne puisse se lever avant lui.

On dit aussi que l'épouse sera docile si son doigt entre facilement dans l'anneau nuptial ou alliance.

Dans nos paroisses de l'Argonne, et ailleurs sans doute, aux messes de mariage, on offre une petite brioche à bénir, mais elle n'est pas distribuée aux assistants. Deux morceaux ou *croûtons* sont présentés sur un plat aux époux par le sacristain ou par le curé. En sortant de l'église, les mariés s'empressent de donner un *croûton* ou tous deux à celles des jeunes filles qu'on suppose devoir se marier bientôt. Nous avons vu donner le *croûton* en manière de plaisanterie, à une vénérable octogénaire qui prit fort bien la chose et en rit de très bon cœur.

A Érize-la-Brûlée, Rumont et localités voisines, les jeunes filles chantent l'hymne *Ave maris stella* pendant que mariés et témoins sont à la sacristie pour signer les actes de mariage.

A la sortie de l'église, nouvelles salves de mousqueterie, nouveau tribut imposé aux époux. A Herbeuville, on leur offre un bouquet agrémenté d'un compliment. En arrivant à la maison où se prépare le festin, les mariés se placent, l'un à droite, l'autre à gauche de la porte d'entrée et reçoivent les félicitations, les vœux et les embrassades des invités.

Au sortir de la messe, les jeunes époux de Mouilly sont accueillis par les *garçons du bouquet*. On nomme ainsi, non tous ceux du village en dehors des invités, mais un plus ou moins grand nombre spécialement priés à la bénédiction nuptiale. Les jeunes gens du même tirage au sort que le marié le sont de droit. Ensuite le cortège se rend chez l'époux, et là tous les invités embrassent la nouvelle mariée. Les garçons du bouquet, qui doivent brûler quelques cartouches au commencement du repas

et du dessert, sont priés au festin et servis sur une table à part..

Si les jeunes mariés sont à l'aise, chaque invité reçoit d'eux, au retour de l'église, une bouteille de vin dont il dispose à sa volonté.

A Neuville-en-Verdunois, dit M. GOBILLOT, un jeune homme attend sur le seuil de l'église la sortie des gens de la noce, tenant sur une assiette un gâteau surmonté d'un bouquet, qu'il offre aux époux en même temps qu'il leur débite un compliment banal. Ceux-ci acceptent bouquet et gâteau, mais l'assiette tombe à terre, se brise, et ils se hâtent de la payer généreusement.

A Breux, au retour de la messe, le cortège trouve close la porte du festin. L'époux frappe; la cuisinière fait la sourde oreille et n'ouvre que lorsqu'il lui a fait passer sous l'huis cinq francs ou plus, selon sa fortune. Avant de s'exécuter, il avait glissé quelques pièces de billon qui lui ont été renvoyées sur un ton de mauvaise humeur. Sitôt sur le seuil, les mariés embrassent leurs parents et leurs invités. (M. HOUZELLE).

Si l'époux est étranger au village, on le *barre* à la sortie de l'église au moyen d'une chaîne, et il doit acheter aux jeunes gens le droit de passage. Cette dernière coutume existe à Saint-Maurice, Hattonchâtel, Lacroix-sur-Meuse, etc.

« Autrefois à Commercy, dit M. DUMONT, le quartier où la mariée venait s'établir était défendu par une chaîne en fer, agrandie à l'aide de toutes celles des puits voisins ; quand elle voulait la franchir pour atteindre la demeure de son époux, le tribut de bienvenue lui était réclamé. Avec un mari grincheux, il était rare qu'il n'y eût quelque rixe ; les plus raisonnables s'exécutaient de bonne grâce et n'y trouvaient que matière à égayer la fête.

« En 1775, l'attaque et la résistance furent telles que le procureur du roi Braconnot dut se transporter sur les lieux ; mais le public, méconnaissant son droit de mêler le sérieux de ses fonctions dans cette plaisanterie, s'oublia jusqu'à lui secouer la chaîne sur le dos (1). »

(1) *Histoire de Commercy*, t. III.

A Broussey-en-Woëvre et à Bouconville, les mariés distribuent des bonbons comme au baptême. A Bouconville, chaque cavalier ou *valentin* donne une boîte de dragées à sa *valentine*.

Nous avons vu *chausser l'épousée* au départ; à Nouillonpont, on la *déchausse* à son retour au logis. Les femmes du quartier lui présentent une chaise sur laquelle elle s'assied, font semblant de la déchausser, et placent une bottine près de la sienne. Cette cérémonie symbolique nous paraît marquer la nouvelle voie dans laquelle s'engage la jeune épouse. Être déchaussée est pour elle un honneur qu'elle paye en offrant aux dames une légère collation de vin et de gâteau. — La *déchaussée* est encore en usage à Landrecourt.

Dans quelques localités, au sortir de l'église, la dernière mariée oblige la jeune épousée à chausser un mauvais sabot qui la fait marcher en boitant. Cette coutume burlesque tend à disparaître.

A Ollières, quand une jeune mariée vient y résider, elle est félicitée par toutes les femmes de ce petit village aux mœurs douces et patriarcales.

Les familles chrétiennes n'oublient pas leurs défunts dans ces jours de réjouissances et veulent qu'ils y participent. Elles font chanter pour eux, le lendemain du mariage religieux, une messe de *requiem* à laquelle assistent la plupart des invités. La messe est ordinairement suivie d'une visite au cimetière. Ce touchant usage mérite d'être généralisé.

« La jeune fille qui se marie avant sa sœur aînée, dit M. Richard, doit lui donner, le jour de ses noces, une chèvre blanche ou un mouton orné de fleurs et de rubans. »

Nous trouvons dans la Meuse, des traces de cette riante coutume.

A Nixéville, la bienséance exige qu'on offre une chèvre à l'aîné des enfants d'une famille le jour du mariage d'un puîné.

A Maizey, il est d'usage, en pareil cas, d'amener une chèvre à l'aîné si c'est un garçon, et un bouc si c'est une fille, l'un et l'autre enrubannés, qui accompagnent la noce tant qu'elle dure.

« A Breux, l'aîné ou l'aînée porte les *hautons* (1), c'est-à-dire un vrai sac de quarante à cinquante litres rempli de menue paille qu'à l'improviste on lui pose sur l'épaule à la fin du dîner ou au milieu du bal. Il est tenu d'offrir des dragées à toute la société, qui ne lui épargne pas les quolibets. » (Houzelle).

Les repas de noces, autrefois copieux et simples à la fois, se sont presque partout transformés en ripailles souvent hors de proportion avec la situation financière des époux. L'argent ainsi gaspillé leur eût été bien utile pour se mettre en ménage. Plus on élargit le cercle des invitations, plus est grand le nombre des mécontents.

A Ancerville, la fête est sans égale.

A Futeau, un jour de noces, on ne compte pas et chacun veut se surpasser; la prodigalité règne dans les festins, et cette population ouvrière, heureuse d'un moment de distraction, s'en donne à cœur joie à la table et au bal. (M. Piquet).

A Troussey les noces durent une semaine avec de nombreux invités.

A Juvigny-en-Perthois, Triaucourt, Brabant-le-Roi, Houdelaincourt, etc., il n'est pas rare de voir réunir au festin nuptial de quatre-vingts à cent convives. A Écouviez, presque toute la jeunesse est invitée, avec l'instituteur et le maire. Quand les familles méritent cet honneur, le curé lui-même fait au dessert une courte apparition. En revanche, à Resson, les repas sont très simples. Trait particulier : chaque convive apporte son couteau et sa serviette. (M. Josse).

A Liouville, un seul repas à une heure, auquel prend part toute la jeunesse.

Les parents et les amis invités participent presque partout aux frais du festin en donnant du beurre, des œufs, des lapins, des volailles et même du gibier dans la saison.

A Sivry-la-Perche, cette contribution volontaire est fixée par l'usage à une douzaine d'œufs et une livre de beurre.

A Rupt-en-Woëvre, ces dons en nature sont accompagnés d'une pièce de monnaie ou de quelque objet à l'usage des époux.

(1) *Ôtons*, criblures, *ô* aspiré.

A Futeau, chaque chef de famille invité offre un plat de viande tout accommodée qui figure au festin nuptial.

A Ourches, le repas de noces est rendu aux époux dans les trois mois. Cette politesse est d'usage ailleurs, mais elle n'est pas obligatoire.

Arrivons à quelques particularités des fêtes nuptiales.

A Ourches, les mariés occupent ordinairement une table distincte ; à la fin du premier repas, ils trinquent avec tous les convives et reçoivent leurs vœux de bonheur.

Une coutume singulière existe à Sivry-la-Perche. Pendant le dessert, les mariés se placent au bout de la table, l'épouse tenant un panier de dragées et l'époux deux assiettes superposées creux sur creux. Alors tous les convives se lèvent, ayant à la main deux assiettes disposées de même entre lesquelles se trouve une pièce de monnaie qu'ils font discrètement glisser à tour de rôle dans l'espèce de tire-lire qu'entr'ouvre légèrement le marié. La jeune épouse gratifie chaque donateur d'une poignée de bonbons qu'elle dépose dans l'une de ses assiettes. (M. CHRISTOPHE).

A Deuxnouds-devant-Beauzée, la jeune épouse *traînait le bloqué*. On lui attachait un billot à la jambe, puis on la conduisait sur un côteau voisin d'où on la faisait descendre en courant à travers les haies et autres obstacles, sans souci de sa toilette.

Le cultage de la mariée tend à disparaître de Breux. Voici en quoi il consiste. Pendant le repas du soir, les jeunes gens non invités du village passent dans la poignée de la porte une chaîne qu'ils tirent alternativement, les uns à droite, les autres à gauche comme en sciant, faisant un bruit agaçant jusqu'à ce qu'ils aient reçu du vin, de la viande et du gâteau. Jadis on accompagnait ce vacarme du refrain :

Saint Panseaux n'a pas à souper;
Vous plaît-il de lui en donner?
Coupez bas, coupez haut;
Si vous n'avez pas de couteau,
Donnez-lui tout le morceau.

(M. HOUZELLE).

Vers le milieu du premier repas nuptial, les jeunes gens de Neuville-en-Verdunois font de nouveau parler la poudre. Le mari leur doit un nouveau pourboire et les invite à prendre place au banquet.

Cela ne suffit pas à ces insatiables et indélicats quémandeurs. Au bal qui suit le festin, ils organisent une quête à leur profit. L'un d'eux tend un chapeau à quelques compères qui y déposent ostensiblement une pièce de cinq francs. Force est aux autres de les imiter et le tour est joué. L'argent est rendu aux compères et l'on fait bombance à la santé des dupes.

Un usage dangereux, surtout pour les dames, qui existe à Breux et ailleurs, consiste chez les convives, à se lancer réciproquement des morceaux de pain, voire même des os, au risque de se blesser et de gâter les toilettes. Rien de plus facile que d'y renoncer.

Autrefois, aux festins nuptiaux, chaque convive y allait de sa chansonnette; les vieux mêmes chantaient sans se faire tirer l'oreille. On y chante encore, mais beaucoup moins.

A Futeau, le troisième jour des noces, au dessert, les jeunes gens trouvent plaisant de briser quelques assiettes.

A Cousances-aux-Forges, les invités offrent à la mariée, vers la fin du premier repas, une toute petite poupée qu'elle accepte de bonne grâce.

A Fresnes-en-Woëvre et aux alentours, ce cadeau a lieu le dernier jour de la noce. On simule un baptême avec parrain et marraine, et des dragées sont distribuées aux invités.

A Varennes, le premier repas se prolonge fort avant dans la soirée, et à minuit on *récine*, c'est-à-dire on fait un copieux réveillon. A Amel, ce second repas se fait de deux à quatre heures du matin, après le bal pour les jeunes gens et une longue station au cabaret pour les autres.

A Mouilly, on ne fait qu'un seul repas chaque jour, mais il se termine assez tard. Les pères et mères des époux occupent à la table les places d'honneur ; ceux-ci se placent, l'un à un bout, l'autre à l'autre, pour veiller à la régularité du service.

Avant, pendant et après le repas (touchante coutume !) ils vont porter du bouillon aux malades. On prend le café à l'au-

berge, puis les jeunes gens vont danser. Il est de règle que, plusieurs fois dans la soirée, chaque garçon de la noce offre à sa *valentine* un petit verre de liqueur, ce qui est assez onéreux (M. VAUTRIN).

L'usage d'offrir le bal à la jeunesse du village le jour des noces est presque général dans la Meuse, à moins d'un grand deuil récent dans l'une ou l'autre des familles. Dans bien des localités, on ne danse plus qu'à cette occasion. Quelquefois même on ne danse pas. Ce divertissement qui a lieu entre les festins nous semble propre, quand on s'y livre avec passion, à conjurer le danger qu'il présente. N'y cherchez ni talent ni délicatesse; la joie est exubérante; on crie, on frappe du pied, et les danseuses ne sont pas toujours exemptes de légers inconvénients, mais on oublie tout pour ne pas troubler la fête.

A Levoncourt, une danse, dite *danse d'honneur* est réservée aux jeunes gens *extrà gremium*. Ils font danser toutes les demoiselles de la noce en commençant par la mariée, et reçoivent de chacune un ou deux francs.

Un usage analogue existe à Dagonville. Le soir, après le repas principal, les deux garçons et les deux filles d'honneur s'adjoignent, pour ouvrir le bal, deux autres couples à leur choix en dehors des invités, et exécutent un quadrille appelé aussi *danse d'honneur*. Les demoiselles d'honneur remercient par un présent en argent les *garçons de droits*, qui s'empressent de le transformer en libations.

Avant 1790, il était d'usage à Fains, lors d'un mariage, d'aller danser, même en hiver, sur l'emplacement de l'ancien camp romain qui domine ce bourg. S'il y avait de la neige, on la balayait dès la veille. (M. LAHIRE).

Les divertissements nuptiaux durent généralement deux jours et plus rarement trois. A Futeau, le troisième jour, les invités, hommes et femmes, y compris les époux, se déguisent et organisent une mascarade.

Nous avons dit qu'à Sivry-la-Perche les invités, filles et garçons, préparaient la salle du festin. La noce finie, tous se réunissent de nouveau pour remettre tout en ordre, ensuite ils font le tour du village en chantant après s'être barbouillé le visage.

A Ancerville, le dernier jour, les jeunes gens de la noce *courent la poule :* précédés du violon, ils vont quémander à la porte de chaque invité de quoi prolonger la fête, et récoltent lapins, poules, canards, oies, saucissons, etc., qui font les éléments du repas de clôture, où l'on boit consciencieusement.

A Érize-la-Brûlée, le troisième jour des noces, les invités se quêtent entre eux du vin, des volailles, etc., qui composeront l'ultime repas.

« Dans plusieurs villages de l'arrondissement de Remiremont, on avait la coutume, quelques années après la Révolution, de porter en tête du cortège de la noce une poule vivante et entièrement blanche, hommage rendu à l'innocence de la fiancée.

« Arrivé à la maison où avait lieu le repas de noces, on tuait le volatile, qu'on servait rôti aux nouveaux époux quelques heures après leur coucher (1). »

Cette coutume décente, symbole transparent et discret de la consommation du mariage, et qui, dès le Moyen-âge existait en Allemagne, a singulièrement dégénéré en Lorraine.

« Vers minuit, écrit le même auteur, les jeunes époux s'échappent du bal et vont se réfugier dans quelque maison hospitalière où ils puissent échapper aux tribulations qu'on leur prépare. Si les jeunes gens de la noce sont assez adroits, assez heureux pour découvrir le lieu de leur retraite (2), point de portes assez solides, point de fenêtres, point de volets assez bien clos pour résister à l'assaut que leur livreront les indiscrets, empressés de venir troubler leurs ébats. Heureux, mille fois heureux s'ils ne sont point arrachés de la couche conjugale, et si sans respecter les lois de la plus élémentaire pudeur, on ne les promène pas en chemise autour de leur chambre. C'est à la suite de ces avanies, que les époux doivent subir sans se plaindre, qu'on leur apporte la rôtie, sorte de soupe au vin chaud sucré et fortement épicé de poivre et de muscade. Les jeunes filles sont prudemment soustraites à ces grossiers divertissements par

(1) Richard, *ouvrage cité.*
(2) C'est souvent le secret de polichinelle.

leurs mères, et continuent de danser en attendant le retour des persécuteurs. »

Voilà, exactement décrite, la coutume indécente qui existe encore dans bien des localités de la Meuse : Montplonne, les Paroches, Villers-sur-Meuse, Moulainville, Maizey, Morley, Villotte-devant-Saint-Mihiel, Saudrupt, Bouconville, etc. Formons des vœux pour qu'elle disparaisse bientôt devant la réprobation générale.

A Sivry-la-Perche, après la messe de *requiem* chantée pour les parents défunts et jusqu'au coucher de la mariée, les hommes et les garçons de la noce la surveillent sans cesse, et si son époux abandonne un instant sa main, ils l'enlèvent prestement et la mènent prisonnière à l'auberge où ils font des dépens que doit payer le mari pour la racheter.

Sur plusieurs points de la Lorraine, « quand une jeune épouse doit quitter sa famille pour aller habiter au dehors, les garçons du village qui n'ont pas assisté à la noce tendent, lorsqu'elle sort de l'église, un long ruban au travers de sa route. Ce faible obstacle ne tarde pas à être levé au moyen d'un tribut que l'heureux époux s'empresse d'acquitter par le don de quelques pièces de monnaie qui vont être dépensées au cabaret (1). »

« A Anould, près de Saint-Dié, dit la *Statistique des Vosges*, lorsqu'un jeune homme épouse une jeune fille d'une autre commune, les garçons accompagnent celle-ci en armes, non seulement à l'église où a lieu la bénédiction nuptiale, mais jusqu'aux limites du nouveau village qu'elle va habiter. Force compliments sont faits alors et se continuent jusqu'à ce que les tenants de la mariée ont donné à ceux qui l'accompagnent quelques pièces blanches. La même scène, gratuite alors, se renouvelle près de la demeure du mari, et sa compagne lui est abandonnée. »

Quelque chose d'analogue a lieu à Deuxnouds-aux-Bois. Si la mariée, originaire du village, le quitte pour aller habiter ailleurs, la rue est *barrée* à son départ au moyen d'une chaîne et le mari n'obtient le passage libre qu'en finançant.

(1) RICHARD, *ouvrage cité*.

CHAPITRE IV

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Dans la Meuse, les derniers sacrements sont souvent donnés au moribond quand il est sur le point de perdre connaissance. Sous le spécieux prétexte de ne pas l'effrayer, la famille retarde tant qu'elle peut l'assistance du prêtre, et compromet gravement le salut du malade par une crainte puérile et coupable.

A Thillombois, quand une personne est près de rendre l'âme, on se hâte d'aller chercher à l'église un cierge bénit, et tandis qu'un des assistants le tient près de la couche funèbre, les autres, suivant leur degré de parenté ou d'amitié, font à tour de rôle un signe de croix sur la tête du moribond.

Aussitôt le décès constaté, on fait la toilette du mort, puis on le place sur le dos, le visage couvert ou découvert, suivant l'usage du pays, sur un lit de parade, dans la chambre où il reposera jusqu'à sa mise en bière. Près du lit, sur une petite table recouverte d'une serviette, sont deux flambeaux allumés, un crucifix, un rameau et un vase qui contient de l'eau bénite.

On place entre les mains jointes du défunt un chapelet ou quelqu'autre objet de piété. La jeune fille porte une couronne de roses blanches; son visage reste à découvert.

A Woël, le défunt est exposé et enseveli avec ses plus beaux habits.

« A Lisle-en-Rigault, le lit du défunt, entouré de cierges al-

lumés, est un diminutif de chapelle ardente : un crucifix, un bénitier sont placés au pied du lit, et des plantes aromatiques fixées aux rideaux ou aux draps qui en tiennent lieu. » (M. GRANDIDIER).

Un usage très suivi consiste à aller, un membre de chaque famille au moins, jeter quelques gouttes d'eau bénite sur le lit funèbre et prier pour le défunt. Cette pieuse démarche, consolante pour les parents affligés, témoigne de l'estime et de l'affection qu'il inspirait.

« Au décès d'un adulte, dit M. RICHARD, on invite, dans plusieurs localités des Vosges, tous les enfants du village à venir le veiller. C'est pour eux une nuit récréative dans laquelle on les régale, vers minuit, de gâteaux et de laitage sucré.

« Dans la vallée de la Moselle et dans plusieurs communes limitrophes, on se livre, près du lit mortuaire, à une joie exubérante excitée par des tranches de pain grillé que l'on trempe dans du vin chaud sucré et des liqueurs fortes, offertes par les parents du défunt aux personnes empressées de venir remplir un devoir d'amitié et de bon voisinage.

« Au Val-d'Ajol, on donne à la veillée des morts le nom de *plaid*, du mot latin *placitum*, parce que les personnes qui y assistent forment une assemblée ou plaid, où l'on passe en revue les qualités, le mérite et souvent les défauts du défunt (1). »

« A Liouville, dit M. PRIANT, quand un adulte, homme ou femme, est décédé, presque tous les habitants vont le veiller à tour de rôle, restent là des heures entières; beaucoup y passent même la nuit, de sorte que la chambre mortuaire est toujours occupée jusqu'au matin par un assez grand nombre de personnes. La tristesse est bannie de ces réunions, surtout si le mort, âgé, ne laisse pas de vide : l'un s'entretient de ses affaires personnelles; l'autre du bruit du jour ou conte à haute voix quelque anecdote propre à dérider l'assistance. On va là pour dire qu'on y est allé, pour voir, pour épier ce que font et ce que disent les parents du mort et pour juger de leur chagrin. » Il en est de même un peu partout.

(1) RICHARD, *ouvrage cité*.

« A Breux, un petit verre de liqueur ou d'alcool est offert à chacun de ceux qui viennent jeter de l'eau bénite, et au milieu de la nuit, on présente du café à ceux qui veillent le corps. On cause, on rit parfois plus qu'à une noce ; on médit, on calomnie peut-être....., mais que voulez-vous? c'est l'usage. » (M. Houzelle).

« A Avioth, la veillée des morts est faite, non seulement par les parents du défunt, mais aussi par ses amis et même par de simples connaissances. Il ne faut pas se figurer que la nuit se passe en prières et en regrets ; les joyeux devis circulent, les commérages vont leur train, à voix basse tant que la famille est présente, sans contrainte lorsqu'elle se retire pour prendre quelque repos. Vers minuit, la traditionnelle tasse de café, servie dans une pièce voisine, est offerte aux veilleurs, hommes et femmes, pour les tenir éveillés jusqu'au matin. » (M. Lepointe).

Inutile de multiplier les exemples pour prouver que chez nous la veillée des morts manque presque partout de dignité, et que souvent, comme à Senonville, *on s'y divertit beaucoup*. Nous blâmerions même ce sans-gêne s'il s'agissait d'un vieux parent à héritage ; mais, nous objectera-t-on, comment pleurer quand rit la famille du mort?

A Woël, le défunt est veillé par des hommes et la défunte par des femmes.

Nous dirons peu de chose des funérailles proprement dites, partout invariablement réglées par la liturgie romaine.

Quelques femmes affectent, au départ d'un père, d'une mère, d'un mari ou d'un enfant pour le cimetière et au moment de l'inhumation, en jetant des cris perçants comme des pleureuses à gages, de prouver leurs regrets vrais ou feints. On rit de ces démonstrations qui n'ont aucun écho. Ce n'est pas là un usage, mais un manque de tact et de convenance. La véritable douleur est muette, et nul ne s'y trompe au village : *Qui s'en va criant revient en riant.*

A Cousancelles, les plus proches parents convient au deuil et distribuent des cierges aux personnes spécialement invitées.

A Levoncourt, on remet avant la messe, aux amis du défunt,

des cierges qu'ils portent allumés durant la cérémonie funèbre. Il en est de même à Nantois, Rumont, etc. A Malaumont, ces cierges sont distribués tout allumés à l'église aux personnes étrangères qui suivent le convoi. A Loxéville, on n'en donne qu'aux plus proches parents et aux amis intimes. Partout, le nombre et le poids de ces cierges sont en rapport avec la situation de fortune du défunt.

Généralement les cierges sont retirés au cimetière par le sacristain; la fabrique et l'officiant se les partagent par moitié.

Nous avons vu, dans l'Aube, porter à l'offrande d'une messe d'enterrement des pains, des bouteilles de vin et même du blé. Quelquefois chez nous on offre du pain et du vin.

Dans quelques paroisses de la Meuse ayant fait partie du diocèse de Toul, la famille du défunt place à l'entrée du chœur un plat rempli de menue monnaie où chaque assistant puise, en allant à l'offrande, ce qu'il compte y donner.

A Viéville-sous-les-Côtes, les parents ou les meilleurs amis du défunt le portent à l'église, puis au cimetière. Il n'est pas rare que les porteurs soient désignés dans ses dernières volontés.

A Mouilly, ce sont les plus proches parents après les frères qui sont chargés de ce service; les cierges sont portés et les coins du drap mortuaire tenus par les autres parents et les amis, à l'exclusion des femmes.

Autrefois, à Kœur-la-Petite, les plus pauvres du village portaient les morts au cimetière et recevaient chacun un franc pour cet office. Aujourd'hui, ce sont les plus proches parents du défunt, qu'on invite au repas qui suit l'inhumation.

A Troyon, tous les morts adultes sont portés par quatre jeunes gens choisis par la famille, qui leur remet ensuite une gratification *ad libitum*.

A Landrecourt, les hommes seuls portent les morts des deux sexes; des enfants les accompagnent avec les cierges du luminaire. Usage bizarre : c'est le fossoyeur qui sonne aux mariages et aux enterrements.

A Saudrupt, s'il s'agit d'une jeune fille, toutes ses compagnes en deuil, la tête recouverte d'un voile noir surmonté

d'une couronne blanche, la suivent ainsi à l'église et jusqu'au cimetière.

A Willeroncourt, nul n'assiste à la cérémonie funèbre sans y être personnellement invité par la famille du défunt.

A Véry, le plus proche parent conduit le deuil, et après l'inhumation tous les assistants rentrent à l'église. Pendant une sonnerie funèbre, il sort, tous le suivent jusqu'à la maison mortuaire ; là il se retourne et remercie à haute voix hommes et femmes de l'honneur qu'ils ont fait au défunt.

« A Breux, pendant la messe d'enterrement, dit M. Houzelle, la plupart des hommes quittent l'église par petits groupes pour aller prendre une consommation au prochain cabaret, ce qui cause un va-et-vient presque continuel. On comprend combien cette coutume est blessante pour la famille.

« Après l'inhumation, un ou deux parents du mort se tiennent à la porte du cimetière, remercient et engagent à déjeuner tous ceux qui l'y ont accompagné. On ne sera point surpris si nous disons que ce repas est souvent trop gai pour la circonstance. »

« Durant les quarante jours qui suivent un décès d'adulte, les parents font chanter, à Menaucourt, le *Stabat* en latin sur la tombe des hommes et en français sur celle des femmes à l'issue de la messe paroissiale. » (M. Farque).

« A Halles, au retour du cimetière, les assistants rentrent quelques instants à l'église avec la famille du mort qu'ils suivent jusqu'à la maison mortuaire où les femmes seules pénètrent. Les hommes se placent sur un rang, saluent la famille et se retirent. C'est ce qu'on appelle *reconduire le deuil* » (M. Dessard).

Un usage analogue existe à Villers-le-Sec. L'inhumation terminée et le clergé parti, les porteurs du corps, — jeunes gens ou jeunes filles, suivant le sexe de la personne décédée, — entonnent sur la fosse le *Stabat mater*. Et pendant les six semaines suivantes, chaque dimanche à la sortie de la messe, le même chant se renouvelle en présence des parents sur la tombe du défunt. De plus, deux services solennels sont célébrés l'un après quarante jours, l'autre au bout d'une année pour le repos de son âme.

La coutume de ces deux services, autrefois presque générale, tend peu à peu à disparaître avec le sentiment religieux.

A Cousancelles, il est chanté, tous les dimanches pendant six semaines sur la tombe d'un défunt adulte, un *Libera* auquel assiste la famille.

« Autrefois, chaque dimanche après la messe, les assistants faisaient au cimetière une courte pause et disaient un *De profundis* sur la tombe de leurs proches. L'éloignement des cimetières, sous le spécieux prétexte d'hygiène, a rendu cette pieuse coutume presque impossible. Les gens de Mouilly entre autres y sont restés fidèles ; ils ont pour les morts un grand respect, et en parlant d'un défunt ils ne manquent jamais d'ajouter à son nom : « Que Dieu lui donne la paix. » (M. Vautrin).

L'usage des concessions à temps ou à perpétuité tend à se répandre depuis que les cimetières, transportés hors des villages, sont devenus plus spacieux. Là s'étale souvent le luxe des tombes et des couronnes mortuaires, inutile aux morts et onéreux aux vivants. Des tertres fleuris, bien entretenus, ornés d'une modeste croix, marquent plus de respect pour les morts que ces vaniteux étalages.

A Manheulles, chaque famille a sa place au cimetière commun, ce qui nous paraît fort gênant.

Dans les paroisses où l'on conserve le culte des morts, à Varennes, à Gondrecourt, à Commercy, etc., les tombes, toujours entretenues, sont surtout parées aux approches de la Toussaint, fête où le clergé se rend au cimetière. A Troyon, à Tronville et autres localités, le jour de Pâques-Fleuries, on pique sur celles des parents, des *pâquettes*, rameaux de buis, de laurier ou de saule garni de ses chatons printaniers, bénits à la cérémonie du matin. Cette touchante et pieuse coutume mérite d'être conservée et encouragée.

« On sait que chez les Romains, les funérailles étaient suivies de festins, de jeux, de danses et de musique instrumentale, afin de célébrer le passage de l'âme du défunt à une vie meilleure. »

« On a conservé dans nos campagnes la coutume de donner

un repas funèbre, dans la maison mortuaire, aux parents et aux amis qui ont assisté à l'inhumation. Ces agapes étaient jadis d'une grande simplicité : on n'y servait aucune liqueur propre à porter à la gaîté. Ceux qui, dans notre Lorraine, assistaient à ces repas, n'eussent jamais voulu y prendre place sans avoir, au préalable, fait à genoux une dernière et fervente prière pour le repos de l'âme du défunt. Aujourd'hui il n'est pas très rare de voir, dans ces réunions, chacun le verre à la main, boire tant et si bien qu'on semble avoir totalement oublié celui dont tout à l'heure on déplorait la perte (1) ».

Cette coutume existe dans la plupart des villages de la Meuse et nous ne la blâmerons jamais assez. S'il est juste et naturel que la famille du mort invite à manger les personnes du dehors, parentes ou amies, avant leur départ, nous trouvons souverainement déplacés ces festins mortuaires, appelés vulgairement *obits* (2), où la joie mal contenue des convives contraste avec la légitime douleur d'une famille. Nous y avons rarement assisté sans en sortir écœuré.

Des vieillards, bravant la *camarde*, tiennent en réserve, pour leur obit, quelques bouteilles du meilleur vin auxquelles ils n'ont garde de toucher, et ils seraient très mécontents s'ils supposaient que leurs héritiers ne se conformeront pas à leur désir.

« Quelquefois, chose triste à dire, les héritiers, animés par de copieuses libations, se querellent à table pour de mesquines questions d'intérêts. » (M. Moriot).

A Mouilly, le repas mortuaire se fait à l'auberge avec les parents du défunt et à leurs frais.

Il est un cas où ces festins, contenus dans de sages limites, ont quelque chose de particulièrement touchant. A Mécrin, au décès d'un jeune homme ou d'une jeune fille nubile, on fait un repas auquel sont conviés, outre les parents et amis, tous les jeunes gens de la localité : ce sont les *noces* du défunt. Mais encore les convives doivent-ils respecter la douleur de la

(1) Richard, *ouvrage cité*.
(2) D'*obitus*, décès.

famille et y compatir en gardant une sage et discrète réserve.

A Woël, le repas mortuaire, en pareille circonstance, prend aussi le nom de *noces*.

Avant de quitter la table, l'un des convives récite le plus souvent, soit le *Miserere*, soit le *De profundis*. Ne pense-t-on pas que ces prières seraient mieux placées à l'entrée du repas, tandis que les convives sont encore sous une impression de tristesse et de regrets?

A Saint-Maurice, les familles aisées distribuent des bons de pain aux indigents à l'occasion d'un décès.

A Varennes, aussitôt l'inhumation, l'on donnait également du pain aux enfants pauvres. Ces dons sont remplacés par une somme versée dans la caisse du bureau de bienfaisance.

La cérémonie funèbre terminée, les enfants de Mogeville, riches ou autres, se rendaient à la maison mortuaire, où chacun d'eux, de temps immémorial, recevait une *michette*, remplacée aujourd'hui par un simple morceau de pain, auquel on ajoute cinq, dix ou cinquante centimes, suivant l'aisance et la générosité de la famille (M. LEGAY).

« Il y a environ trente ans, nous écrit M. l'abbé GILLANT, à Sorbey et dans les localités voisines, le lendemain de la Dédicace, on chantait un service pour les défunts. Les fidèles apportaient à l'offrande non de l'argent, mais du grain que recevait dans un sac le sacristain au pied de l'autel. Peut-être cette coutume existe-t-elle encore. »

Dans la plupart de nos paroisses on chante une messe de *requiem* pour les défunts le lendemain de la fête patronale.

Citons, en terminant ce chapitre, quelques pratiques superstitieuses qui s'y rattachent.

Aux environs de Commercy, on place le lit du malade parallèlement aux poutres du plafond; toute autre direction lui serait fatale.

« Dans certains cantons des Vosges, aussitôt une personne décédée, on jette hors de la maison l'eau que contiennent tous les vases qui s'y trouvent, persuadé que si l'on négligeait cette

pratique, l'âme du défunt ne manquerait pas de se laver trois fois dans cette eau avant d'aller dans l'autre monde.

« A Raon-aux-Bois, on prétend que cette opération est faite pour qu'on ne voie pas dans l'eau transparente le combat de l'âme du défunt contre le démon. » (M. Richard).

A Villotte-devant-Louppy, à Mauvages, etc., on agit de même, parce que l'âme, s'étant lavée dans cette eau, l'a rendue impropre aux usages domestiques.

Aux environs de Remiremont et de Commercy, aussitôt le décès d'une personne, on enlève la paille de son lit ou seulement une poignée de cette paille, et on va la brûler hors du village à l'embranchement de plusieurs chemins. Dans les Vosges, celui qui se charge de cette opération ne manque pas d'examiner à genoux de quel côté la fumée se dirige, dans la persuasion que la première personne qui mourra dans la localité, habite la maison vers laquelle cette fumée semble plus particulièrement se porter.

A Rochesson, canton de Saulxures (Vosges), l'incinération de cette paille au croisement de différentes voies a pour objet, dit-on, de rappeler à chaque passant le souvenir du défunt et de l'engager à prier pour le repos de son âme.

« L'usage de brûler la paille du lit d'un mort sur un grand chemin est général en Bourgogne. » (M. Richard).

Brûler cette paille nous semble prudent au point de vue hygiénique; mais l'usage de la brûler à la rencontre de plusieurs chemins doit être un reste de superstition païenne plutôt qu'un souvenir de l'incinération des morts.

« Lorsqu'une personne meurt, on s'empresse de laver le linge à son usage, parce que, croit-on, si on le mêlait à l'autre, la lessive *tournerait* ou il en résulterait quelque maladie (1) ».

On coud le défunt dans un linceul pour qu'il ne puisse revenir effrayer les vivants.

Quand on meurt le samedi, on entre au paradis le samedi qui suit.

(1) Lerouge, *Glossaire lorrain.*

CHAPITRE V

RÉUNIONS ET FÊTES DIVERSES

Il y a cinquante ans, les réunions étaient encore nombreuses : la Toussaint, Saint-Nicolas, Noël, les Rois, les jours gras, Pâques et la fête patronale ramenaient périodiquement, autour d'une table commune, les principaux membres des familles et même les amis les plus intimes. Le repas, où chacun apportait son tribut, était simple, abondant et peu coûteux, sous la présidence de l'aïeul ; on y buvait le vin de l'année et du crû, pur et peu capiteux, mais propre à inspirer une gaîté franche et communicative, le meilleur des apéritifs. Vers minuit, après une partie de cartes et une prière faite en commun, chacun se retirait chez soi enchanté d'une soirée charmante, très propre à resserrer les liens formés dès la jeunesse par une éducation chrétienne. Les enfants prenaient part à ces patriarcales agapes et y puisaient, sans y prendre garde, des leçons de concorde et de respect. Aux fêtes patronales, les invitations étaient réciproques ; on faisait un peu mieux pour recevoir poliment les invités du dehors ; mais la simplicité, la franche et bonne humeur présidaient aux festins, et l'on se séparait, satisfaits les uns des autres, se donnant rendez-vous à la fête prochaine.

Ce temps heureux a vécu. Quelques familles, quelques localités *arriérées* ont conservé ces usages, en attendant que l'égoïsme, ce *phylloxera* social, et les rivalités qu'il engendre les ait bannis définitivement de nos mœurs. Les idées nouvelles

mal comprises qui ont gangrené les masses ignorantes grâce à la mauvaise presse, et leur ont inspiré l'orgueil, l'insubordination, la licence, l'indifférence religieuse, et les luttes électorales aidant, ont fait du moindre hameau un champ de bataille où chacun se jalouse et s'observe, toujours prêt à l'attaque et à la riposte. L'Évangile nous dit : « Aimez-vous les uns les autres », et l'esprit nouveau : « Défiez-vous les uns des autres. »

« Aujourd'hui, dit M. Adam, les réunions de famille sont de moins en moins fréquentes à Watronville. L'égoïsme produit l'isolement; le faste, qui a banni des repas la simplicité, la frugalité, les a rendus presque impossibles et par conséquent très rares. »

« C'est avec regret que l'on constate, à Auzécourt, du désaccord dans presque toutes les familles. Plus de ces réunions d'autrefois si joyeuses dans lesquelles l'aïeul, au milieu des siens, se sentait revivre et oubliait sa vieillesse. Les intérêts divers, et il faut l'avouer, les divergences d'opinions politiques, sont les seules causes de ces dissentiments. Aussi constate-t-on avec regret que depuis bon nombre d'années les alliances sont contractées avec des personnes étrangères.

« Les dimanches et jours de fêtes, si la population, très religieuse d'ailleurs, n'était obligée de sortir pour se rendre aux offices, les rues seraient aussi désertes que les autres jours. Point de récréations. Chacun reste chez soi. » (M. Jacquemin).

« Depuis une trentaine d'années, l'esprit de famille se perd à Rancourt; on y voit assez rarement ces réunions jadis fréquentes qui avaient pour résultat d'entretenir la concorde et la fraternité. L'intérêt, peut-être aussi l'ambition, contribuent à faire perdre ces bonnes habitudes et à bannir jusqu'aux jeux innocents. Il n'y a même plus guère de divertissements publics. » (M. Valet).

« A Tourailles, les liens de famille sont détendus; les réunions deviennent de plus en plus rares. Autrefois, bon nombre de jours de l'année, la famille était au complet : grands-parents, enfants, petits-enfants se réunissaient pour une fête ou un anniversaire. Aujourd'hui chacun reste chez soi. » (M. Presson).

« Les relations de famille n'existent plus comme autrefois à

Mogeville. Chacun chez soi, chacun pour soi. Rares sont les réunions de parents à parents ; plus rares encore entre voisins : c'est l'égoïsme qui règne comme à peu près partout ; c'est aussi la jalousie, et je ne sais quoi qui fait que le campagnard d'aujourd'hui a rompu avec les mœurs patriarchales d'autrefois. » (M. Legay).

On se traite encore, beaucoup moins pourtant, mais le luxe a remplacé dans les repas la simplicité qui en faisait le charme ; la savoureuse poule au riz, la *potée* à la paysanne, les rôtis de porc frais, le saucisson lorrain lui-même ne se hasardent que timidement sur la table ; les vins fins circulent, et le champagne, dont nos aïeux ignoraient jusqu'au nom, vient compléter la prodigalité. On ne chante plus, on ne rit guère : il n'y a pas compensation.

Cette transformation dans les mœurs s'est opérée ailleurs que dans nos campagnes. Écoutons M. Dumont, l'historien de Commercy, sa ville natale :

« Dans les dîners et les soirées, il faut apporter tant de recherche aujourd'hui que chacun s'étudie à éviter ces plaisirs ruineux et par-dessus tout ennuyeux ; la politique ayant planté partout son drapeau et semé la division......

« Le joyeux souper a disparu, relégué chez le prolétaire le plus obscur. Adieu ces repas où le jambon figurait avec honneur ; à peine est-il admis à siéger parmi les gourmandises tirées des pays les plus lointains. La grande dépense qui résulte de ces réunions, auxquelles hôtes et invités ne se soumettent que comme contraints et forcés, les rend extrêmement rares et sérieuses. Il faut, pour une seule fois que l'on paie sa dette, satisfaire à toutes les exigences contractées ; le défaut de place exclut les femmes, ressource précieuse pour la conversation et la joie. Plus de chants, plus de bons mots, plus de spirituelles saillies ; la politique et quelques calembours rebattus suppléent à l'esprit ; l'assemblée, vêtue de noir, porte avec raison le deuil du bon vieux temps (1). »

« Tous les jours, dit M. Richard dans l'ouvrage auquel nous

(1) *Histoire de Commercy*, t. III.

faisons quelques emprunts, on voit disparaître, avec les progrès de la civilisation, quelques-unes de ces vieilles et bonnes coutumes de nos pères. Ainsi la fin de nos repas de famille n'est plus égayée par de joyeuses chansons, et ce n'est guère qu'à la campagne qu'on a conservé cet usage traditionnel. » Remarquons que M. RICHARD écrivait en 1824.

Nous appuyons sur ce point capital, et nous pourrions multiplier à l'infini les exemples de cette banqueroute du progrès. Mais toute règle souffre des exceptions. Il est dans la Meuse quelques localités où les affections familiales sont encore vivaces ; saluons-les en passant.

« A Deuxnouds-devant-Beauzée, écrit M. NICOLAS, les dimanches et dans les soirées d'hiver les familles se réunissent deux à deux, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre. On visite et l'on est aussi visité par tous ses amis. Les jeunes filles font de même entre elles.

Citons aussi Labeuville, « village rangé, propre, poli, où l'on se rend des services réciproques, et où les étrangers trouvent toujours bon accueil. » (M. BOUTROU).

« A Bonzée, quoique liés entre eux par une parenté plus ou moins proche, les habitants sont unis, s'aident et se soutiennent les uns les autres. Mais les réunions de famille tendent à disparaître. » (M. HENRY).

« L'esprit de famille est très vivace à Villotte-devant-Louppy ; les relations entre parents et amis sont cimentées par des repas pris en commun. Ces réunions se prolongent fort avant dans la nuit. Après le repas, toujours simple et frugal, les hommes jouent aux cartes avec passion. » (M. ÉPINGER).

Nous ne prétendons pas borner à ces quelques exemples les exceptions à une règle qui, absolue dans l'ensemble, comporte des tempéraments. Il y a du bon encore, avouons-le, presque dans tous nos villages meusiens ; mais qui conjurera la décadence finale, sinon l'esprit de foi et de charité?

Après cet aperçu général, entrons dans quelque détails.

Chaque église de nos paroisses, comme partout dans les pays catholiques, est placée sous le patronage d'un saint ou d'une

sainte, dont chez nous la fête est célébrée au point de vue religieux et gastronomique le dimanche qui suit le jour où elle tombe. Si ce jour est un dimanche, *pour ne pas manger le saint*, on la remet au dimanche suivant dans plusieurs localités.

Saint Martin, l'apôtre des Gaules, est patron de quatre-vingt-douze paroisses du diocèse de Verdun, et saint Remy, évêque de Reims, de quarante-six.

Quand la fête patronale coïncide avec les grands travaux des champs, on la reporte à une époque plus convenable, souvent en novembre, à la dédicace des Églises, d'accord avec l'administration épiscopale. A Combres, qui a pour patron saint Étienne, premier martyr, on le fête à sa date, le lendemain de Noël.

« Les mêmes causes qui ont nui aux réunions de famille ont diminué l'importance des fêtes patronales. On y invite moins d'étrangers qu'autrefois, et dans bien des localités, la jeunesse s'ingénie en vain à se distraire vaille que vaille. Le cabaret est la ressource suprême là où l'on ne danse pas. A Issoncourt, à Courouvre, elles ressemblent à des jours de deuil. » (M. TOUSSAINT).

Comme toujours, il y a des exceptions.

« A Sommedieue, gros village industriel, toutes les fêtes sont les bienvenues et se célèbrent rondement, la fête patronale surtout. On sacrifie volontiers la paie du mois aux toilettes, galas, jeux et divertissements. Aussi accourent de tous côtés des marchands de victuailles, œufs, beurre, volaille et poisson. Dès les premiers jours de la semaine précédente, se disputent les places et s'installent bateleurs, tirs, théâtres, carrousels, etc. La place principale est envahie par les forains, et pendant une dizaine de jours, le village devient leur proie. » (M. SIRANTOINE).

A Troyon, à Mouilly et dans d'autres localités, on donne, dans la nuit qui précède la fête patronale, des aubades aux jeunes filles. Le lendemain, les jeunes gens, précédés de la musique, quêtent et récoltent quelque argent.

L'usage de donner des aubades est encore assez répandu dans la Meuse.

« A Breux, la fête patronale s'ouvre la veille au soir. La musique joue devant l'église l'hymne de saint Remy, patron de la paroisse; puis commence le défilé des jeunes gens. Une sérénade est donnée au maire et à son adjoint, et *la jeunesse* précédée des musiciens qui jouent leurs airs les plus entraînants, fait le tour du village en chantant ou criant : « *Vive not' bâl* » (Vive notre bal). C'est ce qu'on dit *donner les ambardes* (aubades) ».

Il existe quelquefois deux *jeunesses* rivales. « Quand elle se rencontrent, il faut entendre comme leurs musiciens font sonner les cuivres! » C'est à celle qui couvrira le bruit de l'autre car elle sera réputée la meilleure.

« Le dimanche matin, les jeunes gens, la casquette enrubanée, assistent en corps à la messe. Dans l'après-midi ils *ramassent les filles*, marchant deux à deux, précédés de la musique. Chaque fois qu'on passe devant la maison d'une jeune fille danseuse, l'un d'eux se détache du cortège, va prendre son bras et l'y amène. On s'arrête à chaque auberge, et tandis que jouent les musiciens, chaque garçon offre à sa compagne, qui l'accepte sans façon, un petit verre de liqueur.

« La première danse, dite de la *jeunesse*, est réservée aux jeunes gens de Breux. La seconde appartient aux garçons du prochain tirage : c'est celle *des conscrits*. » (M. HOUZELLE).

« La veille de saint Martin, fête patronale de Lavoye, dans la soirée, les jeunes gens se rendaient à l'église précédés de la musique, et le plus âgé remettait au patron un bouquet de fleurs artificielles acheté à frais communs. Pendant cette cérémonie annoncée par quelques coups de feu, on chantait l'hymne de la fête. » (M. HUMBERT).

Cet usage, avec quelques variantes, est assez répandu dans la Meuse. A Fromezey, Saulx-en-Woëvre et d'autres localités, cette dépense incombe aux conscrits de l'année.

La fête de saint Pantaléon, patron de Mauvages, est peu observée parce qu'elle coïncide presque toujours avec l'ouverture des moissons. Mais alors on *emmanche les faucilles*, c'est-à-dire que les cultivateurs sont tenus d'inviter ce jour-là à un festin leur personnel de moissonneurs. La véritable fête gastro-

nomique ou *fête du pot*, se fait à la Dédicace, second dimanche après la Toussaint.

A Brauvilliers, les faucilles sont *emmanchées* le jour de la Pentecôte.

« A Brouennes, la *fête du pot* est reportée à la Saint-Martin d'hiver, et la fête religieuse dite *la petite fête* a lieu le dimanche qui suit celle de saint Hilaire, patron de l'église. La première seule est célébrée avec éclat. Dès la veille au soir, les jeunes gens, musique en tête, donnent des aubades au maire, à son adjoint et aux conseillers municipaux. Ils *réveillent* ainsi *la fête* jusqu'à minuit. De nombreux invités étrangers viennent prendre part aux réjouissances et aux festins » (M. DEMOUZON).

« Il y a cinquante ans, la fête de saint Urbain, patron d'Haudiomont, attirait dans ce village plus de deux mille personnes, invités et curieux. La légende du pays veut que ce saint, accusé et convaincu d'avoir laissé geler les vignes le 25 mai, jour de sa fête, fut traîné en effigie dans les orties autour de l'église. » (M. LINEL). On en dit autant d'autres saints.

« A Petit-Verneuil il y a deux fêtes : la Saint-Martin et la Pentecôte. Moins bruyante que l'autre, celle-ci est surtout celle de la jeunesse : on la nomme *fête des pâtureaux*. Les enfants et les jeunes gens quêtent des victuailles de porte en porte, et le soir venu, ils consomment le tout chez l'un d'eux. » (M. PAULOT).

« A Watronville, écrit M. ADAM, le jour et le lendemain de l'Assomption, fête patronale, le village est rempli de curieux et d'invités. Des jeux publics sont installés dans les rues et attirent enfants et jeunes gens. A cette occasion toutes les maisons sont appropriées et chacun se met en frais pour recevoir parents et amis. »

« Le lundi, à Breux, la fête patronale se continue comme partout ailleurs. Le mardi, on fait la quête aux gâteaux, et chaque danseuse doit en donner un. On récolte aussi des noisettes, des noix et d'autres fruits. Deux ou trois garçons, parfois déguisés d'une façon grotesque, procèdent à cette quête pendant que jeunes gens et jeunes filles, y eût-il de la boue, dansent dans la rue devant la maison de chaque danseuse : c'est

la danse des rouiots (brioches percées). Ces gâteaux sont mangés à l'auberge, partie le jour même, partie le dimanche suivant, jour des *renaus*. » (1) (M. HOUZELLE).

Il existait à Villers-aux-Vents une coutume qui semble se rattacher aux traditions du moyen-âge.

« Le 23 octobre de chaque année, lendemain de la fête de saint Louvent, patron de la paroisse, a lieu l'adjudication des fruits communaux provenant des arbres longeant le chemin qui conduit à une fontaine, portant le nom du saint martyr. L'adjudicataire de l'année précédente, que l'on nomme *lancier*, muni de sa *lance*, qui consiste en une ronce garnie de rubans, et d'une paire de gants à usage d'homme, parcourt le village pour prévenir les habitants de se trouver à l'adjudication de ladite *lance*, qui se fait le soir même, au milieu de la rue, et qui reste à la personne qui a la mise à l'apparition de la première étoile. L'adjudication avait lieu moyennant une certaine quantité de cire qu'autrefois on convertissait en cierges pour l'autel du saint, mais depuis 1844, cette redevance se paie en argent au profit de la caisse municipale (2) ».

Cet antique usage, qui dégénéra peu à peu en réjouissances profanes, quelquefois même licencieuses, fut aboli en 1865.

A Nixéville, à Sivry-la-Perche, *on tire le mouton ;* l'on faisait de même à Varennes. A Braquis, Halles, Fromezey, a lieu le *jeu du coq* (3).

Dans certaines localités, surtout au vignoble, la fête patronale est l'occasion d'interminables beuveries. Ainsi faisaient les Gaulois nos ancêtres : « *Biberunt ut Galli, nec erat mensura in erogando.* » (HUGUES DE FLAVIGNY). — Voir CLOUET, *Histoire de la province ecclésiastique de Trèves*, I, p. 500, note.

Citons une pièce curieuse dont l'orthographe émancipée donne un avant-goût de celle qu'on nous prépare.

(1) *Renau, recot*, écho d'une fête, second repas où l'on est censé manger les restes : c'est ce que l'on appelle vulgairement *relever les escabelles.*

(2) Comte de WIDRANGES, *Annuaire de la Meuse*, 1848, *Statistique du canton de Revigny*. p. CXXVIII.

(3) Voir plus loin le chapitre : *Jeux et récréations.*

« Cejourd'huy dix-neuf septembre mil sept cent soixante et treize, la commune de Courcelle au Bois Estant assemblée au devant de LEglise En sortant de la grande Messe dudit lieu Les officiers auroit représenté au Reverand perre Arnould, minime curé du lieu, et tous les habitans present que l'on souhaitoit vouer la faite du Glorieux S[t]-Supplice (Sulpice) le jour que leur Ensaitres (ancêtres) l'ont vouet qui est le jour de S[te] Theresse qui tombe le 15 octobre. Le Reverand perre Curé leur y a repondu qu'il y consentoit et qu'il y viendrois dirre la S[te] Messe le jour qu'il a été vouee par les habitans. Et ont s'est obligé de payer au Reverend perre Curé et au Maitre d'Ecol ce quy sera de droit pour le service et il sera fait de mesme que du passée qui estoit le jour de la faîte. »

Suivent dix-huit signatures (1).

La fête nationale, 14 juillet, célébrée avec entrain dans quelques localités grâce aux *libéralités* des conseils municipaux, est l'occasion de divertissements et de libations prolongées. Aux amis de la dive bouteille, tout, deuil ou joie, est prétexte à pinter. On donne aussi, dans plusieurs communes, des bons de pain aux indigents, ce qui vaut assurément mieux.

La première communion d'un enfant est presque partout l'occasion d'un festin de famille. Ici, au moins, la joie n'est pas déplacée quand la retenue y préside. Quelquefois le communiant invite au repas son compagnon, choisi parmi les plus pauvres que lui. Cet usage est très louable.

« A Varennes surtout, une première communion est jour de fête pour la ville tout entière. On invite à cette solennité parents et amis, et l'affluence des étrangers y est plus grande qu'à la fête patronale. » (M. GOBERT).

Saint Nicolas, patron de la Lorraine, est fêté par les garçons le 6 décembre. Ils se réunissent par groupes, même les plus jeunes, pour faire un repas en commun. Dans quelques localités, on faisait quelques menus cadeaux au maître d'école.

C'est la veille au soir que garçonnets et fillettes placent sous

(1) *Archives communales de Courcelle-aux-Bois.*

la cheminée des parents, leurs sabots ou leurs souliers cirés, dans lesquels le saint, pendant sa tournée nocturne, déposera des friandises et des jouets pour ceux qui ont été bien sages — et une verge pour les paresseux et les désobéissants.

« Le 5 décembre, les jeunes gens de Varennes allaient, dans la soirée, offrir un bouquet à chacun des *Nicolas* de la ville, et tous ensemble, — ils étaient souvent une trentaine, — tiraient des coups de feu à la remise de chaque bouquet. A la suite d'accidents, l'usage des armes à feu fut interdit.

« Chaque année encore, le même jour, les jeunes gens, précédés des musiciens, parcourent les rues de la ville et font une pause, non plus seulement aux portes de ceux dont saint Nicolas est le patron, mais aussi à celles des notables. Ils ne mettent pas moins de trois à quatre heures pour faire cette tournée qui leur vaut bon an mal an une somme de 200 francs. » (M. Gobert).

« Jadis on comptait à Mouilly de nombreux voyageurs dont saint Nicolas est le patron ; aussi la fête était-elle aussi solennelle que la fête patronale, parce que tous étaient rentrés au foyer. Quoique déchue, on la célèbre encore : on chante messe et vêpres, tout travail est suspendu, et l'on se livre aux plaisirs de la table. » (M. Vautrin).

« Le 6 décembre, à Maizey, les conscrits de l'année se cotisent pour offrir un bouquet à saint Nicolas, dont ils font la fête. A propos de la translation des reliques du saint, en mai, l'usage s'est conservé d'aller, le dimanche suivant, célébrer les offices à la chapelle de Saint-Nicolas-de-Ponteville, distante de plus d'un kilomètre. Les habitants de Maizey ont tellement à cœur cet antique usage, que leur desservant, sous un prétexte quelconque, ayant tenté de s'y soustraire, ses paroissiens furent très mécontents, et une vingtaine d'hommes, en habits de fête, se rendirent quand même à la chapelle sous forme de protestation. » (M. Jaspard).

« A Fresnes-en-Woëvre, le 5 décembre, les conscrits du prochain tirage et ceux du suivant offrent à saint Nicolas un bouquet orné de rubans. Ils se rendent à l'église, précédés des musiciens qui, par des marches entraînantes, annoncent la fête

du lendemain. Arrivés devant l'autel, l'aîné des conscrits attache lui-même le bouquet à la statue, tandis que les cloches sonnent en volée et que l'on chante une hymne en l'honneur du saint. A la messe, la plus solennelle de l'année, assistent les conscrits, qui font une quête pour l'entretien de l'autel du patron de la Lorraine. Les pompiers en armes, la musique municipale, les jeunes gens et une nombreuse assistance donnent à la cérémonie un éclat particulier. Le pain bénit, disposé sur un brancard en forme d'étagère pyramidale, est fourni par la compagnie des sapeurs-pompiers, qui délègue à quatre des leurs l'honneur de le porter bénir. » (M. Collin).

A Jubécourt également et dans beaucoup d'autres localités meusiennes, les conscrits de l'année offrent à saint Nicolas, la veille de sa fête, un bouquet de fleurs artificielles avec un certain apparat.

A Haudiomont, saint Nicolas est fêté à l'égal du patron. A l'une et à l'autre fête, les conscrits du prochain tirage organisent les divertissements.

Les jeunes filles fêtent sainte Catherine, le 25 novembre, sur plusieurs points du diocèse. Dans quelques localités, elles offrent le bal aux garçons qui le leur rendent à la Saint-Nicolas.

Dans les villages où sainte Catherine est fêtée, c'est le 24 novembre au soir que les fillettes, en plaçant leurs sabots sous la cheminée, sollicitent sa générosité. Gardons-nous de souffler sur ces naïves illusions que nous avons partagées et qui nous ont valu d'heureux moments dans notre première enfance!

Le soir de la Toussaint, les familles avaient la touchante coutume de se réunir et de prier pour les morts après un repas pris en commun. A Troyon, l'église restait ouverte une bonne partie de la nuit, occupée par les fidèles, hommes et femmes, qu'y convoquait le glas funèbre. On sonne partout encore dans la soirée et le matin du jour des âmes, mais le temple saint est presque désert dans bien des paroisses. Les sonneurs font une quête à domicile pour se payer de leur surcroît de fatigue.

Dans quelques localités, la sonnerie funèbre de ces deux jours incombe aux conscrits de l'année.

A Courouvre, le soir de la Toussaint et dans la matinée qui

suit, chacun sonne un *trait* pour ses morts. C'est une touchante manière de les honorer en ce jour.

A Breux, le soir de la Toussaint, pas de bêtes en pâture : elles sont rentrées à l'étable avant la tombée de la nuit, sinon elles s'égareraient et l'on s'égarerait soi-même en les cherchant. Telle est la croyance populaire.

« Ce même soir, les cabarets sont absolument déserts. Excellente coutume à étendre à tous les dimanches et fêtes de l'année. » (M. Houzelle).

La veillée de Noël est la plus longue, et c'était autrefois aussi la plus gaie de l'hiver. Ce soir-là, on se repose. On a mis au foyer une *souche* énorme qui brûlera toute la nuit. On fait et l'on mange des gaufres, on prend du café, on devise et l'on joue en attendant la messe de minuit. Autrefois, c'était l'occasion d'une réunion de famille. On chantait en patois ces curieux et naïfs noëls dont les recueils sont presque introuvables (1).

(1) Voici l'un des plus populaires dans la Meuse, où il offre bien des variantes :

1°

Ç'atâ in jou de Nawé,	C'était un jour de Noël,
Tra ou quatre hawres apré l'souper,	Trois ou quatre heures après le souper,
Que la boun'Vierge Marie,	Que la bonne Vierge Marie,
Deda ine borgerie,	Dedans une bergerie,
Mi au mond' l'enfant Jâsu,	Mit au monde l'enfant Jésus
Pa in to maw morfondu.	Par un temps bien morfondant.

2°

Saint Jojo à daw geneus	Saint Joseph à deux genoux
N'avâ m'assé d'sos daw eus	N'avait pas assez de ses deux yeux
Pou oir ce divin afant,	Pour voir ce divin enfant,
Le vrâ Fils don Diû vivant,	Le vrai fils du Dieu vivant,
Que coiche sa divinité	Qui cache sa divinité
Pa dzous se n'humanité.	Dessous son humanité.

3°

Les borgis v'nint pa douzeilnes	Les bergers venaient par douzaines
Li appouter sos étreilnes :	Lui apporter ses étrennes :
Lé z'uns dé peume et dé poères,	Les uns des pommes et des poires.
Lé z'autres lî dounin à boère	D'autres lui donnaient à boire
Pien in poutot de lâtache	Plein un pot de laitage,
Avo cinq aw seil froumaches.	Avec cinq ou six fromages.

Les marmots qui sommeillent et qu'on promet d'éveiller pour l'office vont *à la chapelle blanche* (au lit) où ils rêvent de l'Enfant-Jésus. Au retour de la messe, on *recine*, c'est-à-dire on réveillonne de boudin, de grillade, de gâteaux, ou plus simplement aujourd'hui de rôties trempées dans du vin chaud sucré. Chez nous, comme à la Bresse (Vosges), on donne avant la messe de minuit une abondante pitance aux animaux de l'étable en mémoire de l'âne et du bœuf légendaires de Bethléem.

On a la coutume dans quelques familles, de remettre au feu chaque jour jusqu'aux Rois, pendant quelques instants, la bûche de Noël. Ce qui en reste alors est placé dans un coin du grenier pour préserver la maison du feu du ciel. Dans les envi-

4°

Mâ ce fût bin aute violotte Quand on oïé vi la grotte Ine si douce harmonie, Lé z'anges don Paradis, Que chantin à pleine haleine; On z'arroïe dit dos sirènes.	Mais ce fut bien autre affaire Quand on entendit vers la grotte Une si douce harmonie, Les anges du Paradis, Qui chantaient à perdre haleine; On aurait dit des sirènes.

5°

J'avans gagni not' procés, Je serans tortous sauvés; De quoi ne mettant-je à poène? Pu heuilraw que dé chanoènes, A tout jamâ j'arans joie Si j'observans bin sa loi.	Nous avons gagné notre procès Nous serons tous sauvés. De quoi nous mettons nous en peine? Plus heureux que des chanoines, A tout jamais nous aurons joie Si nous observons bien sa loi.

6°

Le diale a n'a maw fâchi De s'oir ainsi regûgni Au pu fin fond dos enfers, Chorgi de chaîne et de fers, Pou y brûler à jaimâ. Par ma foi, ç'ost maw bin fâ	Le diable est bien fâché De se voir ainsi repoussé Au plus profond des enfers, Chargé de chaînes et de fers, Pour y brûler à jamais. Par ma foi, c'est fort bien fait.

7°

N'avans-je éveu maw râson De tier nout' gras mawton, Et note oûille et note ocâ, Pou meuil célébrer la joie Que j'avan au fond don cœur De la venue d'not' Sauveur.	N'avons-nous pas eu bien raison De tuer notre gras mouton, Et notre oie et notre jars, Pour mieux célébrer la joie Que nous avons au fond du cœur De la venue de notre Sauveur.

rons de Nancy, dit M. RICHARD, on ne quitte la table du réveillon que quand cette bûche est totalement consumée.

La messe de minuit est encore suivie, mais beaucoup moins qu'autrefois, et les joyeux réveillons ne sont plus guère qu'un souvenir. Dans les paroisses chrétiennes, la *théorie* des communiants donne plus d'éclat à la cérémonie nocturne.

Il existait à Pretz, la nuit de Noël, une gracieuse coutume que M. Jossin-Tollard, *le poète de l'Argonne*, rappelle dans ce sixain :

J'ai vu dans mon jeune âge
Le berger du village
Y porter un agneau,
Le plus jeune du troupeau.
Maintenant c'est encore lui
Qui fournit le pain bénit (1).

« A Sorbey, dit M. MONTLIBERT, les enfants, munis de coquilles d'escargots, dans chacune desquelles était une mèche, allaient la veille de Noël, de maison en maison, les faire remplir d'huile à brûler pour éclairer l'église à la messe de minuit. Afin de ne pas perdre de liquide, on plaçait l'escargot au-dessus d'une bouteille surmontée d'un entonnoir, et les plus malins se servaient de coquilles percées à dessein pour en recueillir davantage. Cette petite espièglerie, bientôt découverte et souvent prévue, était facilement pardonnée. »

On remarque, dans les environs de Lunéville (*Lunaris villa*) des preuves du culte qu'on y rendait à Diane. On était et l'on est encore aujourd'hui (1824) dans l'usage, au nouvel an, de se donner mutuellement des gâteaux dont les deux extrémités ont la forme de croissant et qu'on appelle *cougneux* en langage vulgaire (2). »

L'usage de donner des *cogneux* ou *cugnus* (de *cuneus*, coin), le jour de Noël, à ceux qu'on a tenus sur les fonts de baptême existe encore dans le Barrois, à Brillon et aux alentours. Nous

(1) *Calendrier rustique.*
(2) LEJEUNE, *Mém. de la Société des antiquaires de France,* année 1866.

l'avons trouvé dans l'Aube. Ces gâteaux affectent différentes formes suivant les lieux, mais toutefois plus ou moins cornues. On les appelle *matinons* dans le Santerre. Dans quelques localités du Ponthieu, celui qui offre le pain bénit doit un *cogno* au maître d'école. (Abbé CORBLET). Dans les Amognes, contrée du Nivernais, les parrains et les marraines avaient coutume de donner à leurs filleuls et filleules, au temps de Noël, de petits pains blancs nommés *apognes cornues* (A. JAUBERT). Aux environs de la Châtre, on fait exprès pour être distribués aux pauvres le matin de Noël, des petits pains de forme pointue appelés *cornabeux*, assez semblables aux croissants des pâtissiers. Plus près de nous, au Tholy (Vosges) on nomme *cuénue* un gâteau que les parrains et marraines donnent le jour de Noël à leurs filleuls et filleules (1).

D'où vient une coutume aussi répandue et qui doit être fort ancienne? Dom Calmet prétend que c'est un souvenir de la fête druidique du *gui l'an neuf*, mais il n'appuie cette opinion d'aucune preuve.

On nous permettra de hasarder la nôtre. Presque partout, c'est dans la nuit de Noël que les enfants placent leurs chaussures sous la cheminée, et non comme chez nous, la veille de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas. Au lieu d'y mettre, comme à présent, des jouets et des friandises, les parrains et marraines y déposaient un gâteau, image grossière de l'enfant Jésus, avec une tête à peine ébauchée, les bras et les jambes écartés, analogue à ceux qu'exposent en montre quelques boulangers. Devenus moins crédules avec l'âge, les filleuls ne tendirent plus leurs sabots; mais les parrains continuèrent de leur offrir, dès le matin suivant, les naïves effigies traditionnelles, simplifiées encore et devenues des *cogneux*, ce qui s'est perpétué jusqu'à nous.

Certaines familles de Brocourt ne manquent pas de faire du gâteau aux quatre-temps de Noël, afin de préserver leurs champs des chardons. (M. DARTOIS).

L'usage de se visiter le premier jour de l'année, de se sou-

(1) Voir notre *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, p. 228.

haiter bonheur, longs jours et santé, de s'inviter à *prendre quelque chose,* — et parfois même de s'éviter, — est toujours chez nous en honneur. On a remplacé le vœu du paradis par des formules banales plus ou moins sincères. Le nouvel an est surtout béni des enfants qui reçoivent des étrennes, et au besoin les sollicitent des amis et des parents; c'est à ce point de vue, un des plus beaux jours de leur prime jeunesse. Cette fête est l'objet de superstitions dont nous parlerons en leur lieu.

La fête des Rois était jadis un jour de récréations honnêtes qui resserraient les liens de famille, et qui s'en vont, emportées par lambeaux, retrouver les neiges d'antan. Quelques personnes *tirent encore les Rois*, mais cette petite fête, réduite à sa plus simple expression, ne comporte point le naïf cérémonial d'autrefois.

La veille de l'Épiphanie, on se réunissait chez le chef vénéré de la famille. L'aïeule avait placé discrètement la fève dans un énorme gâteau, qu'on partageait à la fin du repas du soir, auquel chacun avait apporté son contingent. La royauté revenait à celui des convives qui trouvait la fève dans son lot, et souvent une délicate supercherie la faisait échoir à l'aïeul. Le monarque éphémère se choisissait une reine, et l'invitait à prendre place auprès de lui. Chaque fois qu'il portait le verre à ses lèvres, tous criaient en chœur : « Le roi boit! le roi boit! » et son voisin s'empressait de les lui essuyer avec sa serviette. La fève échéait-elle à une dame? Elle élisait un roi dont elle était la reine et lui transmettait ses prérogatives. C'était souvent l'heure des rapprochements, de par l'autorité conciliatrice et respectée du monarque pacifique, qui jugeait sans appel les petites difficultés pendantes entre les convives.

Dans les familles chrétiennes, *la part du pauvre* était réservée. Était-il roi? on lui faisait fête. Qui nous ramènera ces touchantes agapes? Par quoi le progrès les a-t-il remplacées?

On nous assure que dans plusieurs localités de la Meuse, à Troyon, par exemple, les *rois de la fève* accompagnaient jadis, un cierge à la main, la procession de la Chandeleur.

Nous parlerons plus loin des jours gras et du carnaval.

La fête de Pâques, qui clôt à la fois le carême et la saison

d'hiver, était aussi l'occasion de réjouissances. On donne encore aux enfants des œufs durs et teints, qu'ils jouent ou qu'ils consomment. On en offre au dessert dans les repas.

L'usage du lait et des œufs étant interdit le jour du vendredi saint, on mangeait, à Troyon, des *gâteaux à l'eau* trempés un à un dans le vinaigre. Cette pâtisserie sans saveur consistait en une pâte amincie au rouleau, découpée en losanges et cuite dans l'eau salée.

Quand *les cloches sont allées à Rome* ou se taisent pendant les derniers jours de la semaine sainte, les offices sont annoncés chez nous par les petits garçons au bruit strident de la crécelle, nommée suivant les lieux *tatrelle*, *raine* et *bruyant*. Le samedi saint, ils quêtent de maison en maison des œufs qu'ils se partagent.

A Tilly, dès le matin, ils allaient de porte en porte en chantant :

O dame, ô dame qui voulez servir Dieu,
Donnez-nous des œufs pour l'amour de Dieu,
Et vous irez tout droit au paradis
Comme la poule va pondre au nid.

A Hennemont, de temps immémorial, cette quête a lieu le jeudi saint dans la soirée. Les garçonnets s'en vont chantant à la fenêtre de chaque maison une cantilène patoise que nous traduisons en français :

Hommes et dames prêts à nous écouter
De la complainte bien bonne à écouter,
Sainte Marie qui a le cœur dolent
Quand elle fut privée de son enfant.

Attendez tous, ô vous, coupables gens,
Voilà que je suis dolente et écoutée;
C'est mon cher fils qui va perdre la vie;
Il va mourir, la mort l'a bien servie.

Pleurez, pleurez, hommes, femmes, enfants,
N'en laissez point qui ne soient triomphants;
Pleurez du cœur pour le doux Jésus-Christ
Qui meurt en croix pour nous sauver la vie.

Lorsqu'un œuf ou une pièce de menue monnaie ne vient pas immédiatement récompenser les enfants, ce qui est rare, ils ne manquent pas d'ajouter :

Donnez, donnez des œufs à ces pauvres écoliers,
Et vous irez tout droit au paradis
Comme les oies vont au pâquis.

(LEREBOULET, inst. à Pintheville, 1877).

Nous avons vu le maître d'école allant de maison en maison la veille de Pâques, y donner l'eau bénite et distribuer des pains à chanter sous forme d'hosties, en retour de quoi on lui donnait des œufs. Les enfants consommaient avec volupté une partie de ce pain azyme ; le reste était réservé pour cacheter les lettres avant la vulgarisation des enveloppes gommées.

Dans beaucoup de nos villages, avons-nous dit, le maître d'école portait l'eau bénite le matin dans chaque ménage, soit tous les dimanches, soit à certaines fêtes déterminées par l'usage ou relatées dans son engagement, et faisait, à titre de rémunération, une quête de gerbes vers la Toussaint. Pareille quête de blé ou de vin, était faite, par le curé qui lisait la Passion, chaque dimanche d'été, pour les biens de la terre, avant la messe paroissiale.

« Chaque année, du premier dimanche de mai au deuxième dimanche de septembre, le curé d'Hévilliers lit la Passion au dernier coup de la grand'messe pour attirer les bénédictions du ciel sur les biens de la terre. Et le jeudi qui précède Noël, le trésorier de la fabrique va recueillir de porte en porte, dans une corbeille, le blé qui sert d'honoraires pour ces prières. Donne qui veut et ce qu'il veut.

« Il y a trente ans, cette quête produisait quatre quintaux ; aujourd'hui (1888) elle en a produit un et demi. » (M. DUGNY).

Dans quelques vignobles, on donne aussi, mais sans obligation, du vin à l'instituteur lors du pressurage.

Le porc salé sous ses différentes formes, lard, saucisses et jambons, est la base de l'alimentation du paysan meusien. Aussi engraisse-t-on chez nous de nombreux *habillés de soie* pour la

vente ou pour la consommation du ménage. Il est d'usage encore, dans bien des localités, de donner un repas de famille lorsqu'on tue un de ces animaux. Ce repas plantureux, où l'on mange la *fricadelle* ou *hâtré* (foie), le boudin, la grillade, etc., est appelé par extension *l'obit du porc*.

Ailleurs, on donne aux proches parents et aux amis une *charbonnée*, c'est-à-dire une portion de boudin, de côtelettes, de foie, de filet, etc., non cuits. Ces dons réciproques hâtent la consommation des abatis ou *dépouilles* du porc, tout en se ménageant le plaisir d'en jouir de temps à autre.

Des deux usages lequel est préférable? Dans le doute l'égoïste s'abstient.

Les veillées d'hiver en commun, appelées *villeuils* (ll m.), *ouvros, ocruns* (1), *cizues*, sont presque inconnues de nos jours. Le progrès à passé par là : l'égoïsme et l'industrie les ont tuées.

Voici comment nous les avons décrites (2), *de visu*, pour les avoir fréquentées dans notre enfance :

« La Toussaint passée, les filles et les femmes d'une rue, d'un quartier, faisaient choix d'un local convenable pour y passer en commun les soirées d'hiver. C'était une vaste cuisine, le plus souvent un *poile* (3), mais non une cave, une étable ou un souterrain comme dans d'autres provinces de France. Chaque veilleuse fournissait à tour de rôle l'huile à brûler pour l'éclairage; la propriétaire du local était exempte de cet impôt. Parfois aussi chacun apportait sa chaise.

« C'est là qu'autour du piouri fumeux (4) se groupaient chaque soir, le dimanche excepté, de six à onze heures, douze

(1) Corruption patoise d'*écraignes*, ouvroir.

(2) Voir notre opuscule, *A propos de trois mots patois*.

(3) Poile, *pôle* en patois, chambre à coucher faisant suite à la cuisine, adossée à la cheminée principale. Le contre-cœur ou *taque*, derrière lequel est ménagé un vide, fermé ou non d'un placard, permet au foyer de chauffer un peu la pièce. — On disait en patois *aller en pôle* pour fréquenter ces veillées en commun.

(4) Voir page 14.

à quinze commères apportant gueux, rouets et tricots. Chacune avait sa place attitrée, les plus jeunes en arrière et les matrones proches du poêle qui ronflait bruyamment au centre de la pièce.

« La réunion, où l'on admettait quelques maris, s'augmente bientôt d'un galant qui vient faire *la cour* à sa belle, en tout bien tout honneur. Plus il l'aime, plus il la taquine :

Qu'jitte pîrottes
Jitte amourottes,

dit-on volontiers au village. Si elle tricote, il lui fait galamment lâcher des mailles en lui tirant ses aiguilles; si elle file, non moins galamment il imite Atropos sans le savoir. La bèlle se fâche pour rire, et vous lui allonge un coup de sa quenouille ou un soufflet, aux applaudissements de la galerie, et reçoit en échange, sur chaque joue, un baiser retentissant. Notons que les soufflets jouaient autrefois un certain rôle dans les amourettes villageoises; mais depuis lors, quels progrès a fait la morale !

« Puis venaient la chronique scandaleuse, des racontars, des médisances auxquels succédaient les contes de fées cent fois répétés. Une vieille contait des diableries à faire mourir de peur, après quoi l'on chantait *Geneviève de Brabant*, *Pyrame et Thisbé*, *Damon et Henriette,* dont une image d'Épinal, collée au mur, retraçait la dramatique et non moins véridique histoire. La légende rimée d'Ashavérus était toujours accueillie comme article de foi. Puis c'étaient des cantiques, des Noëls, des chansons patriotiques, et de naïves cantilènes qu'ont remplacées les scies parisiennes :

Elle fut au bois, guenillon,
Cueillir la noisille,
Et son bon ami, guenillon,
La trouva gentille;
O ô ô ô ô guenillon,
Sautons la guenille !

« Mais il est neuf heures, l'atmosphère s'épaissit, les yeux se fatiguent, les rouets s'arrêtent, les tricots tombent sur les ge-

noux, le poêle lui-même semble mettre une sourdine à ses ronflements sonores. Le travail est suspendu ; on va faire dehors son *grand* et son *petit tour* (1).

« C'est alors que la *dâyeuse* en titre, — car chacun ne sait pas *dâyer* (2), — quitte la société avec quelques compagnes, pour aller provoquer par la fenêtre un autre *veilloir*.

« On rentre, on reprend le travail interrompu, la veillée se termine par une courte prière, et chacun rentre chez soi pour revenir le lendemain. »

A Nançois-le-Grand, les veillées s'ouvraient volontiers par un repas à frais communs.

Les *veilloirs* se fermaient ordinairement à la Sainte-Agathe, 5 février. D'où le dicton patois,

A la Sainte-Agothe
Ni n'filin, ni n'filote ;
Si te n'sais pû aw aller
Va-t'o bichi à t'meix (jardin).

On se réunit une dernière fois à un modeste réveillon où figurent des tartes et quelques bouteilles du meilleur vin.

« A certains jours, dit M. Houzelle, qui a si bien relevé et décrit les coutumes de Breux (3), les veilleuses ne travaillent pas. On rit, on bavarde, on prend le café, voire même un petit verre ; veilleurs et veilleuses se sont cotisés pour en couvrir les frais. Ces grands jours sont la veille de Noël et le mardi-gras, soirées où l'on s'abstient de filer, *parce que les souris mangeraient le fil ;* et la *déveille* ou clôture des veillées d'hiver.

« La veillée se termine vers neuf ou dix heures. Les vieilles allument leurs lanternes et, le touret au bras, se quittent en se

(1) Euphémisme discret pour désigner ces besoins intimes

Dont la garde qui veille aux barrières du Louvre
Ne défend pas nos rois.

(2) Voir plus loin, chap. VII.

(3) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, année 1898.

disant bonsoir. Il est d'usage que la fille de la maison reconduise les jeunes gens jusqu'au seuil de la porte, où elle fait une longue et agréable causette avec le préféré qu'elle retient. Cela s'appelle *faire l'allée* (corridor). »

Ces veillées économiques, en elles-mêmes assez innocentes, méritèrent, par suite d'abus sans doute, la censure de nos prélats.

« En 1688, Mgr de l'Aigle, official de Toul, faisant la visite des paroisses, vint à Euville, et parmi d'autres observations consignées dans son rapport, dit que les femmes fréquentent l'ouvroir appelé *escrain*, et qu'il se fait beaucoup de mal dans ces assemblées. Étant allé de ce pas retrouver son évêque, Monseigneur de Bissy, qui était au château de Sorcy, ce prélat, par mandement du 28 mai défendit les *escrains*, — et prescrivit aux enfants d'aller à l'école, sous peine pour les parents d'être privés des sacrements (1).

Pour en finir avec les réunions, disons un mot des *coîreuils* ou *coîrails*. Pendant les beaux jours, surtout au printemps et en automne, alors qu'au lieu de les fuir on recherche les rayons du soleil, les femmes d'un quartier se réunissent en groupe devant une maison et à l'abri du vent, pour coudre, filer, tricoter et babiller ensemble. Le *coîreuil*, appelé aussi *pâron* (2), est donc une sorte de *veilloir* en plein jour et en plein air.

Il en est autrement à Breux.

C'est en mai, au contraire, que la *couâreye* commence dans ce village. « Les habitants d'un quartier se réunissent, et à la belle étoile, on fume, on rit, on babille : c'est la *couâreye*. Ces réunions ne sont plus ce qu'elles étaient jadis. Elles aussi tendent à disparaître. On s'assied cependant encore sur le seuil des portes pendant les belles soirées d'été, mais c'est tout au plus si deux ou trois voisins s'y rencontrent. » (M. HOUZELLE).

(1) DUMONT, *Hist. des fiefs de la seigneurie de Commercy-Euville.*

(2) *Coîreuil* nous semble dériver de *coi*, et *pâron* de *perron; au coi, à la coi, à cou*, sont des expressions patoises qui signifient *à couvert, à l'abri.*

Le teillage du chanvre en commun, qui donnait lieu a quelques joyeuses veillées, a disparu avec la culture de ce textile, autrefois assez répandue dans la Meuse. Rarement on file et on tisse le chanvre chez nous, sinon pour quelque toile grossière; les belles toiles de Flandre ont définitivement détrôné celles de ménage pour les usages domestiques.

CHAPITRE VI

RÉCRÉATIONS DIVERSES

« La lutte pour la vie semble ne plus laisser de place aux récréations même permises. C'est à peine si la jeunesse elle-même trouve le temps de s'amuser. » (M. THOMAS).

Nous avons dit ailleurs l'ennui qui étreint nos populations rurales, dominées par l'amour immodéré du *moi*, fruit amer du scepticisme religieux.

On nous accuserait de pessimisme et nous serions prêt à le faire nous-même, si les notes multiples que nous avons sous les yeux, émanant d'hommes compétents, ne nous ramenaient au sentiment de la réalité. Née, élevée dans cette lourde atmosphère, la jeunesse ne regrette pas ce qu'elle ignore : les joies simples et un peu frustes d'un passé qui ne reviendra plus; et s'accommode d'une vie laborieuse et monotone où les peines sont sans compensation. Plus aisés qu'autrefois, nos paysans sont moins heureux, parce que cette aisance est impuissante à combler leurs insatiables désirs. Il y a des exceptions sans doute, oasis verdoyantes dans un désert immense, gais rayons dans un ciel attristé, mais ce sont des exceptions.

Ne trouvant plus à s'épancher, vieille avant l'âge, la jeunesse est deveuue morose, casanière, frondeuse, et demande au cabaret les distractions qui lui manquent. Nous doutons fort que la morale y ait gagné.

Les bibliothèques scolaires pourraient être un remède salu-

taire contre l'ennui si l'État, au lieu d'y écouler des *rossignols* officiels qui varient suivant l'opinion du jour, éditait et y plaçait des ouvrages curieux, instructifs, moraux, répondant au but à atteindre. Pour les jeunes filles, des bibliothèques paroissiales bien composées seraient aussi d'un grand secours.

Autrefois, nombreux et bien fréquentés, les bals étaient le principal divertissement au village. Riches et pauvres s'y coudoyaient. Maris et femmes y prenaient part avec leurs filles, qu'ils ne quittaient pas des yeux.

Aujourd'hui moins innocents, moins surveillés, les bals sont devenus plus dangereux, et le clergé, avec les familles honnêtes, les redoute avec raison. Comme tous les autres jeux ils tomberont d'eux-mêmes, et déployer contre eux un excès de zèle serait en retarder la chute.

On ne danse plus à Loxéville, village de plaisir il y a cinquante ans, à Ambly, Juvigny-sur-Loison, Érize-saint-Dizier, Woimbey, Ménil-sur-Saulx, Saint-Remy, Futeau, Troussey, Landrecourt, Morlaincourt, etc., sauf aux noces comme presque partout. Pour s'être fait ermite, le diable est toujours le diable ; les apparences sont sauves, mais le feu couve sous la cendre. A M***, nous écrit M. G., la disparition des bals n'a pas profité aux mœurs si l'on en juge par le nombre des filles-mères.

« Un fait contraire nous est signalé de Labeuville, où l'on danse encore volontiers. La plupart des jeunes filles sont accompagnées de leurs mères ou de leurs frères. Tout s'y passe décemment. La soirée finie, chacune des danseuses regagne sa maison comme elle l'a quittée. Les jeunes gens sont respectueux du sexe où ils choisiront leurs épouses, et les registres de l'état civil ne signalent pas un enfant naturel tous les vingt ans. » (M. TRICHON).

A Tronville, Abaucourt, Lanhères, Dieppe, Gincrey, Haudainville, Génicourt-sur-Meuse, Troyon, Han-les-Juvigny, Manheulles, Villers-le-Sec, Gérauvilliers, Bovée, Ourches, Doncourt-aux-Templiers, Rampont, Vadelaincourt, Woël, Girauvoisin, Houdelaincourt, Pretz, Villotte-devant-Louppy, La-

morville, Monthairons, Brabant-sur-Meuse, Marats, Nixéville, Halles, Vertuzey, Mouilly, Pintheville, Villers-sous-Pareid, Bussy-la-Côte, etc., les bals ont à peu près disparu.

Sommedieue est, dans la Meuse, le village où l'on danse le plus, cent fois en moyenne par année en comptant les mariages. Le bal n'est suspendu qu'en carême. Puis viennent, d'après nos collaborateurs, Fains, Buzy, Ancerville, Saint-Joire, Hannonville, et surtout Robert-Espagne, où les ouvriers d'industrie fournissent de nombreux danseurs.

A Woël, le bal, qui dure deux jours à la fête patronale, est organisé sur la place publique par les conscrits du prochain tirage. Il en est de même dans d'autres localités.

« A Méligny-le-Grand, les danses, autrefois fréquentes, avaient lieu, en plein air dans un endroit désigné ; la jeunesse s'y livrait, avec ou sans musique, jusqu'à neuf heures du soir, heure fixée par un règlement. » (M. Tapin).

« A Breux, le bal est sans étiquette, les jeunes filles s'engagent sans façon. Les jeunes gens crient, fument, ôtent leur paletot ou leur blouse s'ils ont trop chaud ou s'ils craignent de les salir, et dansent bravement en frappant du talon. Plus on a frappé fort, plus on a bousculé ses voisins, plus on croit avoir bien dansé.

« A l'heure du souper, quelques danseurs reconduisent chez elles leurs danseuses, sont priés par elles de prendre place à table, et au besoin s'y asseyent sans être invités. Le repas fini, on rentre au bal vers neuf heures. A une heure ou deux du matin, on se disperse et chacun retourne au logis. Avant de rentrer, chaque couple fait une tendre causette dans le corridor ou sur le seuil. Le garçon qui a eu la préférence de reconduire une jeune fille, — car elle-même a fait son choix — dit l'avoir eue *tsus l'huche* (sur la porte).

« Parfois il y a deux *jeunesses* (1) et par suite deux bals ; on comprend qu'il y ait entre elles une certaine rivalité et que l'on danse plus souvent, à la satisfaction des jeunes filles.

« La *bajolotte*, littéralement *baiselette*, nommée à Bar-le-

(1) Voir page 28, note.

Duc la *trompeuse*, est encore en usage à Breux. Au beau milieu d'une figure, à l'instant jugé opportun, la musique s'arrête court, seule la clarinette fait entendre quelques sons aigus et traînants. C'est le signal : les danseurs embrassent leurs danseuses. L'orchestre reprend et le quadrille continue. Il arrive parfois qu'un plaisant, voyant un couple mal assorti, commande d'un coup d'œil la *bajolotte* aux musiciens. Les rires éclatent, la jeune fille se cache le visage dans ses mains pour ne pas être baisée, et son danseur reste interdit.

La *bazotte* (bajolotte) était usitée à Éton, Gouraincourt, Dommary, Bouligny, etc., et sur d'autres points du département.

« L'usage de *rondier* (faire des rondes) en chantant est tout à fait tombé en désuétude à Breux (et ailleurs). Il y a quarante ans, hommes et femmes, garçons et jeunes filles, dansaient *la ronde* sur la place.

« On nous a raconté qu'un curé du lieu, M. l'abbé Viard, poursuivait les jeunes gens pour les empêcher de *rondier*. Or un soir, pendant qu'il voulait interdire ce qu'il appelait un scandale, les garçons le firent entrer dans le cercle, et la ronde de recommencer de plus belle. Depuis, le curé laissa faire et.... la ronde a vécu. » (M. HOUZELLE).

« L'usage assez inoffensif des rondes a disparu de Varennes vers 1830. Tous les dimanches pendant l'été, tous les soirs en automne et même en hiver quand le temps était propice, jeunes gens et jeunes filles faisaient d'interminables rondes sur la grande place de l'église en chantant des refrains appropriés. » (M. GOBERT).

Qui nous redira ces *rondiaux ?* Eux aussi sont oubliés. Un des plus connus commençait ainsi :

Nous n'irons plus au bois,
Les lauriers sont coupés.....

Un autre :

Derrière chez mon père
Un oiseau il y a.....

Un autre encore :

J'ai z'un amant parmi le monde,
Je ne sais quand il reviendra.....

Un autre encore :

Mad'moiselle, voulez-vous danser?
Compagnons de la marjolette.....

Et combien nous échappent!

Nous avons vu, il y a bien longtemps! exécuter *les olivettes* (1), danse de caractère au moyen de chaises pendant laquelle on chantait :

Lon, lon, la, laissez-les passer
Les Français dans la Lorraine,
Lon, lon, la, laissez-les passer,
Ils auront du mal assez!

Il ne reste guère aux jeunes gens, pour se récréer, que le café, le cabaret, les cartes, le billard et les quilles. Celles-ci, longtemps en honneur, genre de sport qui exerçaient les muscles, sont trop délaissées aujourd'hui. Les jeunes filles se visitent, se promènent, lisent des romans, consultent la Clé des songes, se tirent les cartes, y jouent quelquefois,..... et même aux échecs (*Fresnes-en-Woëvre.*)

A Méligny-le-Grand, on joua de tout temps aux quilles. En 1724, on interdit aux joueurs de se livrer à cet exercice avant dix heures du matin et après le coucher du soleil, avec ordre d'établir le jeu hors du village en un lieu déterminé. Le jeu de quilles était placé sous la surveillance d'un garde spécial, responsable des accidents et payé 5 francs sur les amendes infligées aux délinquants. (M. Lopinet).

« En 1826, à Ailly, où le jeu de quilles était très fréquenté,

(1) Les provençaux ont une danse de ce nom pour fêter la récolte des olives. La nôtre remonterait-elle au duc-roi René Ier d'Anjou? Les paroles qui l'accompagnent semblent rappeler nos luttes avec la France au XVIIe siècle.

le conseil municipal dut défendre à tout particulier d'établir aucun de ces jeux dans l'intérieur du village. On dut les transporter ailleurs. » (M. MICHELET).

« Au Petit-Verneuil, les quilles sont petites, le jeu assez resserré, la boule de faible dimension, ce qui exige peu d'efforts de la part du joueur. Avant d'atteindre les quilles, la boule doit affleurer une planche fixée au sol. » (M. PAULOT).

A Écouviez, les quilles sont également petites; on les abat avec des boules roulant sur une planche inclinée. L'enjeu est toujours de dix centimes.

Presque partout, sauf à domicile où l'honneur de gagner est le seul stimulant, on joue des consomnations; s'il s'agit d'argent, les enjeux sont peu élevés. A Villotte-devant-Louppy, par exception, les hommes sont passionnés pour les cartes; ils prolongent leurs parties fort avant dans la soirée, et la perte se solde quelquefois par une somme de 10, 20 francs et même davantage.

Le carnaval traditionnel, qui précédait les rigoureux carêmes d'autrefois, est en pleine décadence, avec ses masques, ses cavalcades et ses divertissements.

Les jours gras commençaient le lendemain de la Chandeleur, 3 février; de là jusqu'au jour des Cendres, presque chaque soir, des jeunes gens déguisés parcouraient le village, entraient dans les veilloirs (1) et y débitaient des sornettes en contrefaisant leur voix. Sous l'incognito du masque, on se permettait bien quelque licence qui provoquait une levée de quenouilles, et l'audacieux était tôt mis à la raison.

Dans les localités populeuses et aisées, les jeunes gens, chamarrés et bien vêtus, masqués ou non, se formaient en cavalcades et parcouraient les villages voisins, au mardi-gras et à la mi-carême, sur un char enguirlandé entouré de cavaliers; l'un d'eux débitait un boniment burlesque, ou bien chantait, avec ses acolytes, quelques couplets comiques ou railleurs, ayant trait à la chronique scandaleuse du jour. Dans leur trajet, ils

(1) Voir page 76.

faisaient une quête pour couvrir une partie des frais de travestissements et de ripaille.

Le mercredi des Cendres, premier jour du carême, la gaîté ne faisait point grève. On y promenait Mardi-gras sous la forme d'un mannequin, puis dans un jugement grotesque, on le condamnait à être noyé ou réduit en cendres. Des rondes joyeuses s'organisaient autour du bûcher. Une quête générale suivait pour faire *l'obit* du condamné, et sans souci de l'abstinence, les jeunes gens consommaient dans ce dernier repas, les victuailles recueillies ou même chipées, ce qui était alors faute vénielle.

Voilà à quoi se bornaient dans la Meuse, à peu près partout, les folies du carnaval. Citons quelques coutumes particulières.

« A Montfaucon, le jour des Cendres, les étrangers de passage et les mariés d'une année doivent enfourcher une haridelle, — autrefois un âne, — et se promener par le bourg, tenant en guise de guides la queue de l'animal vers laquelle ils sont tournés, et suivis d'une foule railleuse. Arrivé au prochain café, le patient paye de bonne grâce sa rançon en liquide et recouvre sa liberté. Ce même jour, les garçons noircissent le visage des jeunes filles qui se hasardent dans la rue. Cette coutume, au dire des anciens, a dû être établie par les chanoines pour empêcher de danser ce jour-là. » (M. Igier).

« Ce même jour encore, à Bouconville, les jeunes gens terminent la fête en enlevant de leurs maisons tous les hommes qu'ils peuvent atteindre, les conduisent et au besoin les traînent au cabaret, leur font payer le vin chaud et les relâchent ensuite. » (M. Laruelle).

A Troyon, les hommes qui, le mercredi des Cendres, s'aventuraient dans la rue, étaient appréhendés au corps, placés sur une charrette et conduits à l'auberge, où leurs femmes les rachetaient au prix de forces libations.

A Troyon encore, et dans les localités voisines, du jeudi-gras au mercredi des Cendres inclus, on faisait, dans les *tourtières* en rosette, pour les parents, amis et voisins qui souvent s'invitaient d'eux-mêmes, des gâteaux fermes, nommés *coqueluches*, qui devaient, ceux du jeudi surtout, préserver de la piqûre des moustiques.

« A Mouilly, dans l'après-midi du mardi-gras, les jeunes garçons de quatorze à quinze ans se rendent sur la place publique où les attendent leurs aînés qui, moyennant un serment burlesque, prêté à haute voix et un droit de *nouvelotte* de 2 francs, les reçoivent *jeunes hommes* avec le droit de les fréquenter. » (M. Vautrin).

« A Châtillon-sous-les-Côtes, les jeunes gens se déguisent plus ou moins décemment pendant les derniers jours du carnaval et quêtent de porte en porte le vin, l'eau-de-vie, la farine, les œufs, l'huile, le lard, la saucisse, etc. Ensuite, tous réunis dans une maison, ils chargent l'un d'eux de la cuisine et festoient ensemble. Il n'est pas rare qu'ils recueillent plus de 200 litres de vin. » (M. Bouillon).

« L'usage à Breux est de faire une *bulle* (bure, feu de joie) le jour de la mi-carême. Les jeunes gens parcourent le village et prélèvent sur chaque tas de bois et de fagots ce qui doit la composer. Le tout est conduit et dressé sur une hauteur voisine. Le soir venu, on met le feu à la *bulle* et l'on *rondie* alentour. Quelques jeunes gens se plaisent à franchir le foyer d'un bond, tandis que d'autres, munis de longues gaules, frappent à grands coups sur le brasier en criant : Saudés! Saudés! Il est probable qu'on *saudait* alors les jeunes garçons et les jeunes filles comme on le fait encore dans quelques villages (1).

« Autrefois aussi chaque ménagère faisait des gâteaux ce jour-là ; y manquer, c'était s'exposer à récolter de mauvais blé. » (M. Houzelle).

« *Jiter di boïerattes* (2) était, dans les environs de Clermont, un usage heureusement disparu qui consistait, pour quelque grossier personnage, le jour du mardi-gras, quand une famille était réunie pour le repas du soir chez un de ses principaux membres, à lancer de gros tessons au milieu de l'assemblée, au risque de blesser quelqu'un. Dans le désarroi causé par cette sotte plaisanterie, son auteur déguerpissait au plus vite. » (M. Dartois).

(1) Voir le chapitre suivant.
(2) Tessons de poterie, et au cas particulier, de buire à huile.

Relatons une coutume grotesque, qui rappelle la *fête des fous* et les licences du carnaval.

« Le 16 avril 1548, le parlement de Paris, par un arrêt rendu entre les chanoines de Ligny et le sieur d'Estat, leur doyen, fait défense de continuer, comme indécente, l'ancienne cérémonie qui se pratiquait par le chapitre et les chapelains à la fête de la Pentecôte. Cette cérémonie consistait en ce qu'ils choisissaient un chapelain et l'habillaient en abbé, avec crosse et mitre, auquel on donnait le nom de *Bayard;* après l'avoir ainsi accoutré, ils le menaient aux vêpres et à la messe la veille et le jour de la fête, avec tambours et autres instruments. Au sortir de l'église, on le faisait danser dans les rues. Les chanoines et les chapelains dansaient eux-mêmes avec les femmes et les filles de la ville. » (1).

Moins répandu jadis dans la Meuse que les folies du carnaval, l'usage des *bures* ou *feux de la Saint-Jean* y a laissé quelques traces.

A Parois, le 23 juin au soir, veille de la Saint-Jean-Baptiste, on allumait un feu de joie nommé *bure.* Les jeunes gens dansaient en rond alentour en chantant des refrains qui s'étaient perpétués d'âge en âge.

A Resson, les habitants allument des feux la veille de la Saint-Jean d'été devant la porte des nouveaux propriétaires de maisons, qui offrent en retour un repas à leurs voisins et amis, après avoir accepté d'eux des rafraîchissements. (M. Josse).

A la Saint-Jean d'été et à la fête nationale, au village de Villers-sous-Pareid, flambent des *bûles* autour desquelles la population exécute des rondes pleines d'entrain.

Le 24 juin, à Cousancelles, les jeunes gens amassent des fagots un peu partout, font une quête de bois et allument des bures. La plus importante est établie sur la place publique. Bien que copieusement arrosée, elle brûle une partie de la nuit. (M. Chodorge).

A Ollières, la Saint-Jean-Baptiste est un jour de fête pour la

(1) *Cartulaire du Chapitre de Ligny.*

population. La veille au soir à la brune, un chariot attelé fait le tour du village; chacun y dépose un fagot. La nuit venue, on se rend sur le coteau voisin où la bure vient d'être dressée; dès qu'elle commence à flamber, des cris de joie s'élèvent de toutes parts, et les habitants, jeunes et vieux, des deux sexes, se tenant par la main, dansent en rond autour du foyer, tandis que les vieilles femmes chantent en patois local de naïves cantilènes qu'elles ont apprises de leurs grand'mères. Chaque famille est munie d'un bouquet qu'on passe à plusieurs reprises au-dessus des flammes et que l'on conserve suspendu près de son lit, comme un talisman, jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante. (M. SERGENT).

A Troussey, on allume encore, dans les rues, les feux de la Saint-Jean d'été; chaque ménage fournit sa bûche ou son fagot pour avoir sa part de la braise, qui a la propriété de préserver, pendant toute l'année, biens et gens du feu du ciel.

Certaines bonnes femmes ne craignent pas de placer ces feux près des habitations, persuadées que si, à raison de cette imprudence, un incendie éclatait, saint Jean-Baptiste se hâterait de l'éteindre. (M. PETIT).

A Fromezey, les *bûles* sont allumées le premier dimanche de carême, dit *des brandons*, le dimanche de la mi-carême et la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Elles sont établies, de par l'usage, sur la place de l'église, à l'extrémité de la Grand'Rue, à la bifurcation de la rue Haute et de la rue Sur-l'Eau, enfin en haut de la rue de l'Atre. (M. RICHARD).

Les bures sont encore en usage à Louppy-le-Petit, Sorbey, Mouilly, Châtillon, etc.

Le droit d'allumer la bure était jadis dévolu au bailli, au maire ou au curé du lieu.

Un feu de joie est allumé à Liouville le dimanche de la mi-carême, et dans plusieurs localités le jour de la fête nationale.

Avant la grande Révolution, une bure était établie, la veille de la Saint-Jean, sur la colline appelée *Champ-Gaudin*, en face du château de Fains. (M. LAHIRE).

Un usage conservé dans plusieurs provinces de France, sou-

venir des compagnies d'archers, gardes nationales de l'époque, existe encore à Mécrin, le dimanche qui suit l'Ascension, à Vadonville, le jour de la Pentecôte, et à Pont-sur-Meuse le jour de la Trinité. Il existait également à Sampigny. C'est la fête du *papegai* ou tir à l'oiseau, qui a autant et même plus d'éclat que celle du patron.

Voici comment elle se célèbre à Pont-sur-Meuse,

« On tire avec l'ancienne arbalète en bois, — combien de fois réparée! — avec des flèches plombées, aussi de bois, vers un coq peint sur une planchette peu solidement fixée au sommet d'une perche fichée en terre. Il s'agit d'abattre l'oiseau.

« Le prix consiste en un gâteau de huit à dix livres, — autrefois de dix-huit, — en plusieurs pièces, comme le pain bénit de première communion, payé au moyen des cotisations des jeunes gens et de la masse produite par le tir de l'année précédente. Il y aurait eu jadis une fondation à cet effet, mais le capital n'existe plus.

« Celui qui abat l'oiseau est proclamé roi de la fête : il choisit un sergent, puis sa reine parmi les jeunes filles du village. L'arbalète sur l'épaule et sa reine au bras, il est conduit au son de la musique à la salle du bal, qu'il ouvre, où il commande et auquel a préludé le partage du gâteau entre les jeunes gens réunis pour la danse. Il paraît qu'autrefois le gâteau était fait dans une maison bourgeoise avec les dons en nature des habitants. Ce fut sans doute après que la fondation cessa d'exister. L'argent destiné aux divertissements servait alors, comme aujourd'hui, à payer la musique et les libations sans lesquelles il n'y aurait pas de bonne fête à la campagne.

« Le roi est dépositaire de l'arbalète et des accessoires, ainsi que du procès-verbal de la fête et des fonds en boni jusqu'à la Trinité suivante. On commence les réjouissances en faisant avec la musique le tour du village. L'ancien roi, porteur de l'arbalète, est accompagné de sa reine et du gâteau porté triomphalement. Le cortège se rend au lieu du tir, où l'ancien sergent donne lecture du procès-verbal, renouvelé sur papier timbré en 1860, qui règle les conditions du tir, entre autres celle qui défend de proférer aucun juron ; il fixe le prix des

coups à 25 centimes, ou par abonnement à un franc pour les résidents et à 1 fr. 50 pour les forains. Cet argent forme une masse pour l'année qui suit. Tout se passe avec la gravité, la cordialité, le sérieux, la bonne foi que l'on voudrait rencontrer chez les hôtes du palais Bourbon. » (M. ANDRÉ).

A Mécrin, le maire tire le premier, puis les jeunes gens à tour de rôle. Le gâteau, comme à Pont, appartient à celui qui abat l'oiseau.

« Depuis 1714, existe à Spincourt un tir identique sous le patronage de saint Sébastien. Des pies en bois, grossièrement façonnées, sont placées au sommet d'une perche à quatre branches plantée en terre, servant de cible, et placée à cent mètres environ des tireurs. Le plus adroit est proclamé pour un an roi de la confrérie. Ce titre lui donne le droit d'ouvrir le tir l'année suivante. Il doit, le jour de son avènement, un pourboire qui s'ajoute à la cotisation d'un franc une fois payée par tout membre nouvellement admis. La fête a lieu à la mi-carême. » (M. WARIN).

« Un jeu appelé *la danse* et *le tir du mouton* était jadis en honneur à Varennes. Le dimanche après l'Assomption, fête patronale de la ville, un mouton était amené devant l'église paroissiale. Des danses accompagnées de chants étaient exécutées autour de l'animal, puis avait lieu le tir à l'arbalète. Le mouton appartenait au plus habile tireur. L'affluence des spectateurs, parmi lesquels de nombreux étrangers, était très considérable. Mais à la suite d'un conflit survenu entre la compagnie d'arbalétriers de Varennes et celle d'Aubréville, dans lequel un sieur Millot de cette dernière commune perdit la vie, ce jeu fut aboli en 1696. » (M. GOBERT).

Cet antique usage nous amène à parler du *jeu de l'oie* et du *jeu du mouton*, qui existent encore dans quelques localités du département.

« A Mouilly, tout travail est suspendu le jour du mercredi des Cendres. Vers onze heures du matin, les conscrits de l'année pendent par les pieds un coq vivant à une corde tendue à hauteur convenable en travers d'une rue, puis fixent un but à quinze mètres environ de l'oiseau. Il s'agit pour le joueur, les yeux

bandés, un sabre émoulu à la main, et après avoir fait plusieurs tours sur lui-même, de quitter le but, de se diriger à l'aveuglette vers le volatile et de lui trancher la tête d'un seul coup. Chaque tentative se paye 50 centimes. Presque toujours elle est vaine à la grande joie de la galerie; lorsque les joueurs font défaut, le coq est tué, puis mangé par ceux qui l'ont exposé. » (M. VAUTRIN).

« A Fromezey, le troisième jour de la fête patronale, il arrive bien souvent que les jeunes gens closent leurs divertissements par le *jeu du coq*. Ils suspendent un de ces animaux par les pattes en lieu et à hauteur convenables, et chacun d'eux à tour de rôle, partant d'un même point les yeux bandés, essaye de le tuer à coups de sabre. La pauvre bête reste quelquefois exposée des heures entières et subit un véritable supplice. Cette coutume barbare tend heureusement à disparaître. » (M. RICHARD).

Des jeux analogues ont lieu à Noyers, Loupmont, Halles, Braquis, etc. Quelquefois on tue l'oiseau avant de l'exposer.

« A Sivry-la-Perche, le jour de la fête patronale, les garçons du prochain tirage achètent un mouton, puis rédigent sur papier timbré une sorte de règlement concernant la récréation dont il sera l'objet. Ils établissent un jeu de quilles spécial où, enfoncées en terre, elles sont écartées les unes des autres de 2 mètres et distantes du but de 100 mètres environ. Le joueur lance vers les quilles une douzaine de boulets de bois de huit centimètres à peu près de diamètre formant une série qu'il peut renouveler. Chaque série est payée au propriétaire du mouton un prix fixé dans l'écrit dont nous avons parlé. Commencé à la sortie des vêpres, le jeu se termine à l'apparition de la première étoile, ou, si le temps est couvert, à l'instant présumé du coucher du soleil. Le mouton appartient au joueur qui a abattu le plus de quilles avec une même série de boules. » (M. CHRISTOPHE).

Terminons ce chapitre en relatant quelques coutumes moins répandues.

A Breux pendant le mois de mai, *on pèse les filles*.

« Elles sont au salut. Toutes les rues sont gardées. A peine

les jeunes filles ont-elles quitté l'église qu'il se produit une bousculade générale. Les cris et les éclats de rire se croisent, formant un véritable charivari. Un solide gars saisit une fille par la taille, un autre par les pieds et la soulèvent de terre, tandis qu'un troisième passe sous ce portique improvisé en donnant en même temps à la patiente quelques coups d'épaule. La jeune fille ainsi pesée est relâchée, puis c'est au tour d'une autre.

« Les jeunes gens ne sortent pas toujours indemnes de ces plaisanteries : les uns portent au visage les traces d'ongles affilés ; d'autres l'empreinte d'un soufflet bien appliqué. Mamans et papas ne trouvent rien à redire à cet usage ; ceux-ci n'ont-ils pas pesé dans leur jeunesse? celles-là n'ont-elles pas été plusieurs fois pesées?

« Les jeunes filles qui ont été assez habiles pour échapper au pesage, sont l'objet, de la part des garçons, d'une surveillance incessante. S'aventurent-elles au dehors? elles risquent de tomber dans un guet-apens; on va même jusqu'à les peser chez elles. Peu ou point sont-elles soustraites au pesage.

« Le beau sexe prend quelquefois sa revanche. Le garçon qui se laisse surprendre par un groupe de jeunes filles est pesé sans pitié, pour ensuite et pendant longtemps être la risée de la jeunesse féminine.

« Cette coutume bizarre, qui a été en grande vogue, tend heureusement à disparaître. Le pesage dégénère quelquefois en scènes d'une brutalité révoltante, et la morale y trouve rarement son compte. » (M. HOUZELLE).

« A Stenay a lieu la fête des Flûteaux. Le dimanche de la mi-carême, lorsque le temps est beau, la population se rend à Saint-Lambert, ancienne léproserie située sur le territoire de la ville et où existait jadis un ermitage. Là, les jeunes gens achètent aux marchands qui s'y sont installés des sifflets ou flûteaux en étain qu'ils suspendent au moyen de jolis rubans au cou des jeunes filles qu'ils préfèrent, le plus souvent leurs *saudées* (1). Ces sifflets étaient faits autrefois avec l'écorce du

(1) Voir le chapitre suivant.

saule qui à cette époque se détache facilement du bois. » (M. VUILLAUME).

A Mouilly, où chacun fabrique la vannerie commune, il n'existe pas d'ateliers proprement dits. Les membres d'une même famille, les amis, les voisins se réunissent tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, le soir, apportant osier et outils. Cette coutume, comme les anciens veilloirs (1), entretient la concorde, mais n'est pas sans danger pour les mœurs. Comme on travaille dans un local restreint, souvent surchauffé, le besoin de prendre un verre de vin ou de café se fait parfois sentir. Alors chacun travaille, avec son propre osier, à un panier plus ou moins grand suivant le nombre des ouvriers et la dépense prévue que sa valeur doit couvrir.

Quand un jeune homme ou une jeune fille de Mouilly prévoit une dépense exceptionnelle, le *reluzot* leur vient en aide. C'est le produit d'un travail supplémentaire où l'on s'entr'aide volontiers.

Le jour du mardi-gras, les jeunes mariés depuis moins d'un an, les femmes au bras de leurs maris qui ont tous suspendus au cou par un ruban une sorte de pelote remplie de choses hétérogènes, sable, ferrailles, chiffons, etc., se rendent sur la place publique, à une heure fixée par l'usage. Chacun de ces sachets est placé à tour de rôle par son détenteur sur l'un des bouts d'une planchette posée elle-même en équilibre sur le jable d'un fût debout, et le dépassant au dehors. En frappant avec un bâton sur cette partie de la planchette qui porte à faux, la pelote est lancée en l'air ; les jeunes gens courent pour la ramasser et se la disputent. C'est ce qu'on appelle *biller les nounis* (2). Chaque couple donne 2 fr. 50 et est dès lors considéré comme ne faisant plus partie de la jeunesse. Les garçons versent chacun 50 centimes, et cet argent, sans plus tarder, est dépensé au cabaret (M. VAUTRIN).

Il y a cinquante ans, on *billait* encore les *nounis* à Châtillon-sous-les-Côtes, c'est-à-dire qu'on lançait, comme à Mouilly, la

(1) Voir page 76.
(2) *Nouni*, pelote à épingles.

pelote au moyen de la planchette ou *bille*. Tous les mariés d'une année s'habillaient comme le jour de leurs noces; chacun fournissait sa pelote et l'envoyait le plus loin possible. Les conscrits du prochain tirage au sort couraient pour la ramasser et quand ils l'avaient en main, ils barbouillaient de boue, de suie, de noir de fumée tous ceux qu'ils pouvaient atteindre. La dernière pelote amassée, tout le monde entrait à l'auberge et l'on dansait. (M. Bouillon).

A Sorbey, le jeudi-gras, les garçonnets de douze à quatorze ans se déguisaient, et armés de sabres de bois ou de vieilles baïonnettes, allaient en rang, sous la conduite d'un chef, chanter devant chaque maison l'antienne *Inviolata*, et à l'invocation *O benigna!* ils brandissaient leurs armes ave un ensemble parfait étant dressés par l'instituteur à cet exercice. Ils recevaient en nature, dans leur tournée, de quoi faire un petit repas à l'école (M. Montlibert).

« A Vignot, les enfants du lieu se réunissent le jour de la mi-carême dans la prairie, où ils bataillent avec des sabres de bois. Ils sont munis de gâteaux appelés *counés* (1), destinés symboliquement, on ne sait pourquoi, à couper *le carême en deux* (2). » Les sabres peut-être, M. Dumont, mais pas les *counés!*

« Le 25 janvier, fête de la conversion de saint Paul, avait lieu à Varennes, jusqu'en 1830, *la fête des Grenouilles*. Les enfants se rendaient en foule aux fontaines et aux puits de la ville en faisant un tapage épouvantable. Ils s'arrêtaient près de chacun d'eux et criaient ensemble à pleins poumons :

« Bots et raines (3),
Sortez des puits et des fontaines,
Et venez par centaines
Nous emplir les bedaines. »

(M. Gobert).

« Les parties de bois, autrefois si recherchées à Commercy et à Saint-Mihiel par la bourgeoisie n'étaient pas sans charme.

(1) Voir ci-dessus, p. 72, ce qui est dit des *cogneux*.
(2) Dumont, *Hist. des Fiefs de la seigneurie de Commercy, Vignot.*
(3) Crapauds et grenouilles.

« C'était ordinairement près d'une fontaine coquettement entourée de feuillage et offrant une table en terre entourée d'un fossé dont les talus extérieurs formaient les sièges, que les amis se donnaient rendez-vous : deux heures suffisaient pour improviser les réunions les plus nombreuses et les plus gaies. Chacun son plat, tel était le mot d'ordre, et quel plat! Les mets du pays étaient alors bons pour les gens du pays. Le *tendeur*, sous le toit rustique duquel on s'abritait, faisait avec orgueil hommage de ses *reverchées* (1) du jour, et le grave magistrat, secondé par la beauté la plus fière, la femme la plus adulée, ne dédaignait pas de retourner dans la *coquotte* (2) le rouge-gorge qu'il avait plumé lui-même, ou la grive bardée de lard.

« Un plaisir bien vif et très recherché fut cette chasse aux petits oiseaux, depuis interdite, appelée *tendue* ou *pipée*. Elle se pratiquait à l'automne dans les forêts pourvues de ruisseaux, le long desquels le tendeur entretenait un sentier tous les jours balayé, où ils aimaient à s'ébattre. Les pièges tendus le long des sentiers et dans lesquels ils tombaient facilement consistaient en raquettes ou *sauterelles*, en lacets et en gluaux; on a vu de ces tendues monstres ayant jusqu'à 10.000 pièges toujours en état (3). »

« La délivrance des affouages, qui a lieu ordinairement le second lundi de mai, est à Velaines l'occasion de réjouissances. Bon nombre de personnes, tous les jeunes gens et les enfants vont au bois; on emporte des provisions et l'on ne rentre que lorsqu'on est las de chanter, de jouer et de rire. » (M. LEPRÊTRE).

Autrefois on fixait par un ban le jour de l'ouverture de la fenaison, des moissons et des vendanges. Cet usage avait du bon, mais il entravait la liberté du propriétaire. Il existe encore à Ménil-sur-Saulx pour la prairie. Chaque année, quand l'herbe est près d'être fauchable, les habitants convoqués par le maire, se réunissent sur le grand pont, discutent et fixent le jour où

(1) *Revercher*, parcourir une tendue pour recueillir les oiseaux pris. — La *reverchée* est le produit de cette tournée.

(2) Sorte de marmite basse en fonte, avec couvercle, à queue et à trois pieds.

(3) DUMONT *Histoire de Commercy*, t. III.

l'on pourra couper les foins. Une partie de la prairie, — pour le regain seulement, — est livrée au pâturage des *bêtes tirantes*, chevaux et bœufs, pendant les semailles d'automne (M. Vicherat). Cette dernière coutume, tombée en oubli, était jadis presque générale dans la Meuse, où la portion ainsi réservée portait le nom d'*embanis*.

Deux usages, aujourd'hui disparus du département, car nul ne nous les signale, ont exigé l'intervention de la justice.

A Saint-Mihiel et aux environs, si une femme battait son mari, le plus proche voisin, pour l'avoir laissé battre était placé à califourchon sur un bœuf ou sur un âne, la face tournée vers la queue qu'il tenait en guise de bride, ainsi promené par les rues, tandis que deux hommes, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, le soutenaient sous les bras avec une fourche. Ce genre de divertissement, d'autant plus anodin que, malgré les quolibets qui pleuvaient sur lui, le patient s'y prêtait d'assez bonne grâce, fut toléré tant qu'il ne s'agit que du menu peuple, mais lorsqu'on s'en prit à quelque bourgeois influent, la justice jugea à propos d'intervenir. Toujours est-il que, par arrêt du 21 mars 1718, étendu à toute la Lorraine en 1755, le duc Léopold interdit à Saint-Mihiel cette mascarade sous peine de 500 francs d'amende.

Une coutume analogue existe ailleurs.

A Montluçon, par exemple, tout mari qui se laisse battre par sa femme est promené par la ville, coiffé d'un bonnet de coton, une quenouille à la main en guise de sceptre et monté à l'envers sur un âne (1).

A Châtillon-sous-les-Côtes, au début du siècle qui vient de finir, tout homme qui battait sa femme ou s'enivrait habituellement seul traînait le *bloquet* au mardi-gras. On lui attachait à la jambe un gros morceau de bois, et on l'obligeait à faire ainsi le tour du village. S'il faisait mine de résister, on l'attachait sur une charrette, et lorsqu'il avait été promené dans

(1) Voir le *Petit Journal* du 14 mai 1900.

toutes les rues, exposé aux huées et aux railleries, il était conduit à l'auberge où l'on buvait à ses dépens. (M. BOUILLON).

Un autre usage, d'autant plus blâmable qu'il entachait l'honneur des personnes, suscitait des haines et troublait la paix des ménages, consistait à tracer sur les portes ou sur les murs des maisons, avec un liquide noir indélébile, dans la nuit qui précédait la fête de saint Gengoult, les armoiries des maris trompés. Grande rumeur le matin, surtout chez les jaloux, à la vue de pareilles enseignes! Plusieurs fois la justice s'émut de ces indécentes et lâches plaisanteries, sans pouvoir toujours en découvrir les auteurs. En 1769, quelques personnes de Saint-Mihiel, qui s'en étaient rendues coupables, furent condamnées à huit jours de prison et à faire blanchir en entier et à leurs frais les façades ainsi polluées.

Cette coutume, très répandue dans le Barrois et entretenue par la malignité, a fini par disparaître, il y a quelque trente ans, devant la réprobation publique.

A Saint-Maurice-sous-les-Côtes, il en reste commme un lointain écho. La veille de la Pentecôte, une foule d'inscriptions anodines sont tracées dans la nuit sur les portes des maisons. Elles sont le plus souvent accompagnées de dessins faits au sureau. Un ami de la dive bouteille en trouvera, par exemple, une énorme figurée sur sa façade. Et tout le village d'en faire des gorges chaudes, le bonhomme en tête; chacun applaudit à la verve satirique et bienséante des jeunes gens, auteurs de ces plaisanteries. (M. ANCELIN).

Pour ne pas descendre dans d'infimes détails, nous laissons de côté pour de plus importants, quelques menus usages sans intérêt pour le lecteur.

CHAPITRE VII

DÔNER — DÂYER — MAIS — TRIMÂZOS

« C'était pendant les feux du dimanche des Brandons, — premier dimanche de carême, — que les nouveaux mariés de Nancy avaient le droit de proclamer, du balcon de l'hôtel de ville, les *valentins* et *valentines* », ce qui se faisait ainsi : « Qui donne-t-on à M. A.... ? — Mlle B.... » Ces questions et réponses étaient répétées par la foule qui, chaque fois, manifestait son approbation ou son improbation. Le valentin devait, dans la semaine, envoyer un bouquet ou un cadeau à sa valentine, sinon les voisins de celle-ci brûlaient de la paille, le dimanche suivant, en signe de mépris, devant la porte du jeune homme. Les valentines devaient, comme remerciement, donner le bal à leurs valentins ; si elles l'oubliaient, ou si, pour en tenir lieu, elles ne lui faisaient pas un présent, on brûlait également de la paille devant chez elles. Cet usage causa des tumultes et on dut l'interdire » (1) en 1776 (2).

Dans la Meuse avait lieu également la proclamation des valentins ; cette cérémonie, appelée *dônage* au sud et *saudées* au nord, a presque entièrement disparu.

Voici comment on *dônait* à Vouthon-haut, vers 1840, le premier dimanche de carême :

(1) Richard, *ouvrage cité.*
(2) Dumont, *Justice criminelle.*

Pendant la semaine précédente se tenaient des conciliabules de jeunes gens que présidaient les *coqs* du village. Dans ces réunions, ils arrêtaient en commun la liste des garçons à *dôner* (ou *donner*), et en regard du nom de chacun, l'on inscrivait celui de la *dôneuse* ou valentine qui lui était attribuée. Cela ne se faisait pas, on le comprend, sans réclamation ou secret dépit : telle jeune fille, dont plusieurs convoitaient le cœur ou la main, ne pouvant être *dônée* qu'à un seul. De concession en concession, la liste est enfin arrêtée, mais comme toujours, les plus audacieux s'y sont fait la part du lion.

Le dimanche arrivé, à la chute du jour, on se préparait au *dônage* public, dont l'attente faisait battre bien des cœurs féminins. Déçus dans leur espoir, certains jeunes gens tentaient un suprême et dernier effort pour obtenir, à leur profit, une modification à la liste tant remaniée. Flatteries, promesses, menaces même, ils mettaient tout en œuvre pour atteindre leur but. Jusqu'au galantin de douze ans qui conspirait pour pouvoir se recommander tout haut *à la dame de ses pensées*.

Enfin les pourparlers sont clos d'une manière irrévocable. Le cortège des jeunes gens se forme et se met en marche muni de chandelles de suif, de lanternes s'il fait du vent, de quelques armes à feu, et se dirige vers l'extrémité du village. La foule s'y est amassée : ce sont des badauds, des mères et des jeunes filles autour desquels tourbillonne le bruyant *essaim de l'avenir*, élément inévitable de toute récréation en plein air.

Les jeunes gens arrivent, pénètrent dans le cercle qui s'est formé à leur approche, et se partagent en deux camps se faisant face. Les cœurs féminins battent de plus belle, et l'on croit en ouïr les indiscrets tic-tac dans le profond silence qui s'établit.

Alors le chef *dôneur*, qui tient la liste, s'apprête à satisfaire la curiosité de l'auditoire. Il débute volontiers, pour se faire la main, en *dônant* quelque couple inoffensif que l'âge ou les infirmités eussent dû mettre à l'abri de cette avanie. Et la foule d'applaudir quand même à cette raillerie déplacée en attendant les proclamations *officielles*.

Le silence bientôt rétabli, le coryphée, la liste sous les yeux, s'écrie de sa plus forte voix :

« Je dône! Je dône ! »

L'autre camp l'interroge sur le même ton :

« A qui tu dônes? A qui tu dônes? »

Et le maître dôneur reprend :

« Louis Parentin avec Eugénie Duval! »

Et tout aussitôt, si Eugénie Duval ne déplaît pas trop à Louis Parentin, il tire ou fait tirer un ou plusieurs coups de feu en l'honneur de sa valentine, à moins que l'arme ne rate, ce qui est de mauvais augure. Mais si le *dôné*, dédaignant sa *dôneuse*, ne donne pas signe de vie, les jeunes gens crient en chœur :

« C'est bon! C'est bon! »

Sont ainsi proclamés, dans l'ordre de leur inscription, tous les couples à *dôner*, et chaque fois, les mêmes formalités se renouvellent. Quelquefois, comme intermède et pour flétrir l'inconduite notoire, on *dône* quelque débauché avec sa maîtresse affichée, ce qui provoque d'ironiques applaudissements.

La liste étant épuisée, la foule s'écoule lentement, approuvant ou critiquant. Plus d'une mère peste en secret, tandis que d'autres s'en vont toutes fières. Quant aux jeunes gens, chacun d'eux reconduit chez elle sa valentine, s'en va souper, et revient bientôt la reprendre pour la conduire *aux danses* qui terminent gaiement cette première partie de la fête.

Le dimanche suivant, si peu qu'il ne déplaise pas à sa valentine et s'il a été poli, le *dôné* est invité par les parents de sa *dôneuse* à manger les gaufres dans la soirée. Il est d'autant mieux reçu et choyé qu'on tient à cultiver sa connaissance. Et si déjà un mariage est ébauché entre les jeunes gens, on festoie le prétendu et sa famille, sans bannir du repas la pâtisserie traditionnelle (1).

(1) Voir notre opuscule : *A propos de trois mots patois.*

Quand le relief du terrain s'y prête, comme à Gondrecourt par exemple, chacun des camps de *dôneurs* se plaçait sur une colline opposée, tandis que la foule s'assemblait entre eux vallon.

A Bonnet, localité du même canton, l'on procédait comme il dans le suit :

« Chaque année, écrivait M. LOMBARD en 1888, le samedi, veille du premier dimanche de carême, a lieu vers le soir ce qu'on appelle le *dônage*. Les sous-conscrits, qui tirent au sort l'année suivante, ont dressé la liste de tous les jeunes gens de la commune, puis en regard, celle de toutes les jeunes filles. La nuit venue, ils se rendent avec des torches et suivis de toute la jeunesse (les jeunes filles, il est vrai, tiennent à ne pas être vues), sur la place de la croix du Moulin-à-vent, au-dessus du village. L'un d'eux crie à pleins poumons, de manière à être entendu de tous les points de la localité.

« Je dône! Je dône! »

« Qui? » lui demande-t-on. Alors il désigne à haute voix un couple de sa liste préparée d'avance; sa réponse est applaudie ou tournée en ridicule selon que l'union est jugée ou non sortable. Le *dôné* devient dès lors le cavalier attitré de sa *dôneuse* pour le bal du lendemain et pour ceux qui pourraient avoir lieu pendant le carême.

A Horville, village voisin, la liste du dônage est publiée aux quatre coins du pays.

« A Stenay, il y a quarante ans, on pratiquait encore les *saudées*, qui ne sont autre chose que les *chibés* de l'*Histoire d'un sous-maître*, d'Erckmann-Chatrian. L'usage ne s'en est pas entièrement perdu. Les jeunes gens de Baalon, en particulier, y sont restés fidèles.

« Les *saudées* sont la proclamation publique, vraie ou supposée, des fiançailles de chacun des garçons avec une des filles de l'endroit.

« Les jeunes gens choisissent celui d'entre eux qui a l'esprit le plus délié et la plus forte voix. A l'issue des vêpres du di-

manche des Brandons, ce coryphée se place en lieu apparent. Ses acolytes ayant annoncé à grand renfort de cris, la proclamation attendue et la foule s'étant rassemblée, il élève la voix et crie : « *Saudés! Saudés!* Un tel avec une telle! Sont-ils bien saudés? (soudés, unis) ». Et les jeunes gens de répondre en chœur : « Oui! oui! » au milieu des éclats de rire des assistants, puis il passe à un autre couple jusqu'à ce qu'il ait ainsi *saudé* toute la jeunesse du village. Les auditeurs ne manquent pas, surtout ceux du sexe, toujours en quête d'émotions et mus par la curiosité. » (M. WUILLAUME).

« A Amel, les prochains conscrits organisent un bal pour la soirée du dimanche gras. Avant qu'il soit commencé, l'un d'eux, tenant une liste à la main, paraît à une fenêtre ouverte de la salle de danse, puis il unit, par pure plaisanterie, tel jeune homme avec telle jeune fille : c'est ce qu'on appelle *sauder* un tel avec une telle. Tous les jeunes gens sont *saudés* tour à tour. Plus le couple semble mal assorti, plus l'auditoire éclate de rire.

« Entre chaque *saudée*, les musiciens exécutent une ritournelle. Puis chaque *saudé* va chercher sa *saudée* pour l'amener au bal, qui se prolonge fort tard dans la soirée. A part celui de la fête patronale, c'est le seul bal de l'année. » (M. SIMON).

A Romagne-sous-Montfaucon, le premier dimanche de carême, les *saudées* ont lieu dans la rue principale; chaque demoiselle invite son *saudé* à accepter une collation à la maison paternelle.

Nous avons dit, page 77, que l'on *dâyait* dans les veillées d'hiver. Cet usage a dû disparaître, — et nous ne le regrettons pas, — car aucun de nos collaborateurs n'y fait allusion.

Aux environs de Bar-le-Duc, *dâilli* signifie parler en contrefaisant sa voix, et *dâillures*, plaisanteries, balivernes, propos en l'air. (*Docteur* CORDIER). Ces deux expressions patoises correspondent assez exactement à notre verbe *dâyer* et à son dérivé *dâyures*.

Dâyer, à Vouthon-haut, c'était aller, en contrefaisant sa voix, intriguer, provoquer quelque *veilloir*. Un long dialogue mi-

partie français et patois, dont le thème était toujours le même, s'engageait entre l'extérieur et l'intérieur. Ce sont d'abord d'innocents coq-à-l'âne, puis de fil en aiguille le dialogue se corse, la raillerie s'en mêle et se pimente, puis arrivent les gros mots; on se fâche, on s'injurie, tandis qu'à l'extérieur, les commères de la *dâyeuse* tiennent fortement la porte pour qu'on ne puisse l'ouvrir de l'intérieur. Puis sans attendre qu'on la gratifie par la *gerbière* (1) de quelque douche insolite, la joyeuse nichée va reprendre son travail interrompu en attendant qu'elle soit *dâyée* à son tour. C'est peut-être aux *dâyures* plutôt qu'aux *escrains* proprement dits que s'en prenait M. l'official de Toul (2).

Devons-nous passer sous silence la série des *dâyures* dont se composait le dialogue? Tout ne saurait décemment s'écrire et beaucoup s'improvisaient; néanmoins, pour en donner une idée, nous allons traduire en français quelques-unes des plus anodines.

La *dâyeuse*, de l'extérieur, posait invariablement cette question :

« Voulez-vous *dâyer?* — Oui, » répondait-on de l'intérieur. — « De quoi? — D'amour. »

De l'extérieur. — Quand vous parlez d'amour, savez-vous bien ce que c'est que d'aimer?

De l'intérieur. — Une fille qui n'a pas d'amant au monde, comment voulez-vous qu'elle vous réponde?

Puis commence la série.

E. Je vous vends mon tour, mon joli tour (3),
Que mon galant est à l'entour.

I. Je vous vends ma quenouillette
Qui fait virviron virvirette,
Et le ruban qui est autour
Pour vous retenir tous les jours.

(1) Ouverture extérieure d'un grenier par laquelle on rentre les gerbes.

(2) Voir page 78.

(3) Rouet à filer.

E. Je vous vends mon citron
Qui est dans mon giron ;
Mon giron est percé,
Mon citron s'est en allé.

I. Je vous vends mon orange
Qui est dans ma manche ;
Ma manche est percée,
Mon orange s'est en allée.

E. Je vous vends mon tabouret vert ;
Je vous aimerai tout l'hiver ;
Quand l'hiver sera passé
De vous je me ... moquerai.

I. Je vous vends mon mouchoir de poche
Qui sort de ma poche ;
C'est pour faire voir aux garçons
Que je sors d'une bonne maison.

E. Je te vends la marguerite ;
C'est une fleur bien petite ;
Quand tu l'as sur la tête
Tu as l'air d'une bête.

I. Je te vends ma cruche blanche ;
Je ne vois mon galant que le dimanche ;
Jugez qu'est longue la semaine
Quand on ne voit pas l'objet qu'on aime (1).

. . . .

(1) Les *dâyures* variaient suivant les régions. En voici quelques-unes du canton de Fresnes-en-Woëvre.

Je vous vends ma petite pochette
Qui est pleine de noisettes ;
Si vous étiez mon amoureux
Nous les casserions nous deux (ensemble),
Mais comme vous ne l'êtes pas
Un autre les cassera.

Je vous vends mon mouchoir de poche
Que je sors de ma poche,
Brodé aux quatre quarres ;
Au milieu est une rose :
Mon amant s'y repose ;
Il voudrait m'embrasser mais il n'ose.

E. — Toi, qui es si belle et si adroite, irais-tu bien à Paris sur la queue d'une souris?

I. — J'irais aussi bien à Paris sur la queue d'une souris, que tu irais à Rouen sur la queue d'un hareng.

E. — Si ton amant était sur un poirier, comment ferais-tu pour lui porter à boire dans un panier?

I. — J'attendrais l'heure et la saison et je lui porterais un glaçon.

E. — Si tu étais d'un côté de la rivière et lui de l'autre, comment ferais-tu pour laver tes mains dans le même bassin que lui et pour les sécher avec un même essuie-mains?

I. — Je prendrais la rivière pour bassin et le soleil pour essuie-mains.

. . . .

Nous bornons là ces citations, suffisantes pour montrer le peu de poésie et de moralité des *dâyures* dans ce qu'elles ont de moins mauvais. Mais ces plaisanteries de haut goût étaient bien reçues par nos grand'mères, et un *veilloir* sans *dâyeuse* leur eût paru un corps sans âme.

L'usage d'offrir aux jeunes filles des *mais*, rameaux couverts de feuilles printanières, très répandu jadis dans la Meuse, existe encore en bon nombre de localités.

Dans la nuit qui précède le 1er mai, les garçons de Breux plantent des *mais* devant la maison de chaque jeune fille. Toute essence a sa signification : le *charme* veut dire ; tu me charmes ; *l'aunaie* (aune), je t'aurai ; la *sau* (saule), je te vaux ; la *boulie* (bouleau), je t'oublie, etc. Certaines essences sont un symbole offensant pour la personne à qui on l'offre.

Le 1er mai, la jeune fille est très matinale. Si son mai lui

Je vous vends mon cocardeau
Qui est à notre chambre en haut ;
Quand il refleurira
Mon amant reviendra.

Je vous vends mon ruban rouge ;
Mademoiselle, que vous êtes rouge !
On voit bien sur votre front
Que vous aimez bien les garçons.

. . . .

Voir aussi, page 94 de notre *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, les *Ventes d'amour* du Plain-pays (Vosges).

déplaît, si c'est par exemple, un saule ou un sapin défeuillé (car ceux qui ont à se plaindre de leur belle se vengent ce jour-là, le faire disparaître est l'affaire d'un instant. Si c'est au contraire un charme, elle en prend soin et le laisserait volontiers en évidence jusqu'au 1er mai suivant (M. HOUZELLE).

A Viéville, dans cette même nuit, les jeune gens arborent des mais sur la toiture des maisons où habitent des jeunes filles nubiles. Comme toutes ou à peu près ont leur préféré, l'essence du mai qui leur est offert indique le degré d'affection qu'elles lui inspirent. Le *hêtre* veut dire : il te hait; le *tilleul*, il te veut, etc. Quant au buisson d'épines planté dans le tuyau extérieur de la cheminée, on le fait vite disparaître, car c'est une insulte pour la jeune fille qu'on en gratifie (M. ANCELIN).

Pendant la même nuit, les jeunes gens de Cousancelles déposent à la porte des jeunes filles de grands rameaux de hêtre et de charme. Après les vêpres du lendemain, ces jeunes gens, musique en tête, font le tour du village et *arrosent les mais*. On danse dans la rue en face de chaque *mai*, et les parents de la jeune fille qui en a été honorée leur offrent des rafraîchissements. Cette tournée dure jusqu'au soir; après le souper, un bal animé clôt la journée (M. CHODORGE).

Il n'est pas rare, dans nos campagnes, de voir, comme indication de *filles à marier*, des *mais* restant arborés sur les toits d'une année à l'autre.

A Viéville, la veille de la Pentecôte, des *mais* sont infligés aux hommes qui s'enivrent habituellement seuls, et aux maris qui ont laissé ostensiblement tomber leur autorité en quenouille. Ces *mais* ne sont pas enlevés et chacun, même les victimes de cette plaisanterie, ont le bon esprit d'en rire.

« A Dommartin, près de Remiremont, les jeunes filles, parées de leurs plus beaux habits, se rendaient, il y a cinquante ans, le premier dimanche de mai, sur les différents chemins qui conduisent à l'église de ce village, et chantaient les couplets suivants à chacun des jeunes garçons qu'elles rencontraient, en attachant à son chapeau une petite branche de laurier ou de thym :

Un beau monsieur nous avons trouvé :
Dieu lui donne joie et santé!
Ayez le mai, le joli mai!

Que Dieu lui donne la santé,
Et une amie à son gré.
Ayez le mai, le joli mai!

Mon bon Monsieur, à votre gré,
Aujourd'hui vous nous donnerez.
Ayez le mai, le joli mai!

Ce sera pour la Vierge Marie,
Si bonne et si chérie.
Ayez le mai, le joli mai »! (1)

Cet usage nous conduit à celui des *trimâzos*.

Les *trimâzos* ou *trimâzas* sont des groupes de fillettes qui vont quêtant, dans quelques localités, chaque dimanche de mai, au profit de l'autel de la Vierge à laquelle est consacré ce mois.

Dans le pays messin, auquel confine notre département, chaque groupe se composait de trois fillettes, choisies parmi les plus jolies, enrubanées et parées de fleurs. D'autres jeunes filles un peu plus âgées leur faisaient cortège de rue en rue et chantaient les couplets suivants devant chaque porte, tandis que les fillettes dansaient, saluaient et faisaient avec leurs petites mains des gestes gracieux :

Je revenons de vô lé champs;
J'évans trouvé lé bliés si grands;
Les aveines ne sont m'si grandes;
Les aubépènes sont florissantes.

Refrain

Ç'ast lo maye, ô mi maye!
Ç'ast lo joli moué de maye!
Ç'ast le trimazô!
O trimazô!

(1) *Statistique des Vosges.*

Je venans d'in cœur embrahé,
Maidaime, ç'ast po vo demandé,
Et çou qui v' pliairai je l' beilrans
A' Notre-Dame de céans.
Ç'ast lo maye, etc.

Et quand on avait reçu quelque don :

Maidaime, je vos remercians;
Ce n'ast-me po nos que j' quêtans,
Ç'ast po lo Vierge et so ofant
Qui prient pour vous au firmament.
Ç'ast lo maye, etc.

Nous n'avons jamais vu dans la Meuse, au lieu de trois, qu'une seule fillette enrubanée et parfois ridiculement accoutrée. C'est pourquoi on appelle ironiquement *trimáza* toute femme ou fille qui porte une toilette prétentieuse et mal assortie. Tout d'ailleurs se passe chez nous, à quelque différence près, comme au pays messin; les jeunes quêteuses recueillent des œufs et quelques pièces de monnaie dont nous avons indiqué la destination.

Les paroles du *trimazô* meusien diffèrent un peu de celles que nous avons données plus haut. Passant de bouche en bouche, de patois en patois, de génération en génération, elles se sont modifiées et offrent de nombreuses variantes. On a même tenté de les franciser, leur enlevant ainsi la patine antique qui en fait le charme.

Voici, comme spécimen, un trimâzô chanté aux environs de Saint-Mihiel :

Voici le joli mois de mai
Avril passé;
Je ne puis tenir mon cœur
De joie chanter.

Refrain.

O trimâzâ!
C'est le mai, le beau mai!
C'est le joli mois de mai!

Ma bonne dame, vous savez,
Notre beau mois s'en va t'aller;
Tirez la bourse et ouvrizez,
Cinq ou six sous à nous donner!
O trimâzâ! etc.

Et lorsqu'on a reçu quelque don :

Madame, en vous remerciant (1)
De vos bienfaits, de vos présents;
Ce n'est pas pour nous ce présent,
C'est pour la Vierge et son enfant.
O trimâzâ! etc.

Plus près de Verdun, ce chant a conservé la forme patoise et ressemble davantage au trimâzô messin. Leur premier couplet était le même, sauf la différence d'idiome :

Je revenans d'avau lé champs;
J'avans trouva lé biés si grands;
Et les aveines en élevant,
Et l'aubépine florissant,
O trimâzâ! etc.

Quelques maisons restaient sourdes à la naïve requête des jeunes filles, et alors une bien innocente malédiction souillait leurs bouches enfantines :

J'v'avans chanta, je v'déchantans; (2)
J'voûrins qu' v'aveussent autant d'ofants
Que gn'y d'pîrotes avau lé champs,
Ni pain ni pâte pou lé gnûri,
Ni ch'minse ni tôle pour lé couvrî (3).

On lançait même quelques cailloux contre la porte inhospitalière, puis on allait plus loin répéter son hymne rustique.

A Vouthon-haut, à Nubécourt, on remercie en ces termes :

(1) *En vous remerciant* signifie *merci*.
(2) *Je v'déchantans*, c'est-à-dire nous retirons ce que nous avons chanté.
(3) Ces deux derniers vers ne se disent pas partout.

Madame, en vous remerciant
De vos bienfaits, de vos présents,
Ce n'est point pour nous cet argent,
C'est pour la Vierge et son enfant,
Son fils Jésus,
Qu'il vous le rende en paradis,
Encor bien mieux,
Qu'il vous le rende dans les cieux.

A Sorbey, tous les dimanches et fêtes de mai, les fillettes vont encore de maison en maison quêter pour la sainte Vierge. Elles chantent la *Parée* ou l'*Ornée*, qui est conduite par l'une d'elles vêtue de blanc, couronnée de fleurs et tenant un bouquet à la main.

Cette cantilène comprend de nombreux couplets ; l'un d'eux, s'adressant au châtelain, évoque les temps féodaux :

Gentilhomme bien vaillant,
Il nous faut de votre argent
Cent écus ou mille francs
Ou de la monnaie autant.
O Jésus-Christ !
C'est le mai, mois de mai,
C'est le joli mois de mai !

Il y a un couplet spécial pour chaque catégorie d'habitants, voire même pour les jeunes gens à marier. Voici celui des jeunes filles :

Jeune fille à marier,
Faites-nous la charité;
Nous prierons Notre-Seigneur
Qu'il vous donne un bon serviteur;
Qu'il soit bien doux et bien plaisant,
Qu'il vous aime parfaitement.

Celui des garçons, approprié à leur sexe, est à très peu près identique.

Voici l'unique couplet du *trimâzô* de Riaville, plus celui du

remerciement, transformés en un français qui fait regretter l'original patois :

Nous venons chanter aujourd'hui
Avec des cœurs tout réjouis,
Nous venons, transportées d'amour,
Pour demander votre secours ;
Si loin que nous puissions aller
Chanter ce joli mois de mai,
Partout où nous trouvons appui
Pour la Vierge et son très cher fils ;
La sainte Vierge par son renom
Mérite bien votre attention.

Remerciement.

Madame, en vous remerciant, etc.
(*Comme ci-dessus*).

C'est pour la Vierge et son enfant.
Dieu, qui connaît le fond des cœurs,
Vous préservera de malheurs.
Nous souhaitons que ce présent
Vous en vaille mille fois autant.

« A Breux, tous les dimanches de mai, les fillettes font le tour du village. L'une d'elles est vêtue de blanc : c'est *la mariée.* Devant chaque maison le cortège s'arrête ; une fillette entre et demande à la maîtresse du logis si elle désire qu'on exécute pour elle la *danse de la mariée.* Quand la réponse est affirmative, et elle l'est presque toujours, les fillettes forment la haie et chantent le *trimâzô*, tandis que la *mariée* fait force génuflexions et saluts. Si la petite quêteuse reçoit le moindre don, toutes entonnent :

« Madame, en vous remerciant..... »

Sinon elles passent la porte sans protester. Autrefois il n'en était pas de même, et la femme avare entendait le couplet cité plus haut :

J'avons chanté, j'vous déchantons.

. . . .

Ni ch' mise ni toile pour les couvrir. »

M. Houzelle, qui signale cet usage, ne dit pas dans quel but quêtent les jeunes filles, mais nous pensons qu'il est le même que partout ailleurs.

« A Buzemont, arrondissement de Mirecourt, les jeunes filles se réunissent le premier dimanche du mois de mai et vont chanter à toutes les portes du village une chanson en patois. Quand une famille leur donne quelque pièce de monnaie, qu'elles emploieront à l'entretien d'un autel de la sainte Vierge, elles attachent à la porte un rameau de verdure; si on ne leur donne rien, ce qui arrive très rarement, elles s'éloignent de la maison en faisant quelques pas en arrière pour marquer leur mécontentement » (1).

Nous trouvons, dans un trimâzô meusien, cette velléité de satire :

J'a vu moult d'choses depuis trente ans,
Que j'n'avais m'vu dans mon jeune temps :
J'a vu des fommes et des basselles (jeunes filles)
Se faire passer pour des mam'zelles.

Dans le pays messin, la verve satirique se donnait carrière sous forme de trimâzô :

Voleu-v' sawouet ce que j'saivans
Dessus le compte de bin des gens?
Écouteus-nos, veus pleus d'aivance
En rire ou brâre ai vate aisance.

. . . .

Je v'lan palet des libertins,
Des pairessoux et des vaurins;
On correut beun' tortot les vlaiges
Sans treuvèt pus de trouz' houmes saiges.

. . . .

(1) *Statistique des Vosges.*

On n'wet da tos les environs,
Que des grigous et des guenons;
Ai let veile comm' dans les v'laiges
Li bliancs-bonnots n'sont wâ pus saiges (1).

Il est vrai que cela ne se chantait pas aux portes.

(1) Voulez-vous savoir ce que nous savons — Sur le compte de bien des gens? — Écoutez-nous, vous pouvez d'avance — En rire ou pleurer à votre aise.

Nous voulons parler des libertins, — Des paresseux et des vauriens, — On courrait bien tous les villages — Sans trouver plus de trois hommes sages.

On ne voit dans tous les environs — Que des grigous et des guenons; — A la ville comme dans les villages, — Les femmes et les filles ne sont guère plus sages.

CHAPITRE VIII

COUTUMES RELIGIEUSES

Certaines coutumes religieuses, plus ou moins entachées de superstition, ont de tout temps joué et jouent encore un rôle important dans l'existence de nos populations rurales. Il ne s'agit, on le comprend, ni des offices, ni des sacrements, ni des autres actes religieux imposés ou recommandés par l'Église, que nous respectons autant que personne, mais de ces pratiques extérieures de pure dévotion, des pèlerinages par exemple.

Qu'est-ce que la superstition? C'est une chose bien élastique et difficile à définir. On la croit morte, alors qu'elle n'est qu'endormie. Chacun en accuse son voisin, et tel qui sourit au mot *miracle* est un fervent adepte du spiritisme, du magisme, de l'occultisme, de l'évolutionnisme, du charlatanisme le plus étrange. On peut être superstitieux de bonne foi dans les coutumes dont nous allons parler; c'est pourquoi, laissant à Dieu le soin de discerner le vrai du faux, nous nous bornerons au simple rôle de narrateur.

Jadis on comptait dans la Meuse de nombreux pèlerinages. La plupart ont disparu lors de la Révolution, dont les agents vendirent, comme biens nationaux, les chapelles, les ermitages et leurs modestes domaines. Plusieurs étaient très courus; le jour de la fête de leur patron, il s'y tenait une sorte de foire,

improprement nommée *rapport* (1) où l'on vendait de menus objets pieux et autres. Grâce au zèle de quelques prêtres, à la générosité des fidèles et surtout à la confiance des populations aux saints qu'on y vénérait, plusieurs ont été rétablis; mais les divertissements profanes et quelquefois scandaleux auxquels s'y livrait la jeunesse effarouchèrent les fidèles, et l'autorité ecclésiastique dut en interdire quelques-uns.

Ces abus n'étaient pas nouveaux. M. Nassé, curé de Beauzée (1735-1773), parlant dans un de ses sermons du pèlerinage de Notre-Dame de Menoncourt, situé sur le finage de Triaucourt, dit qu'on ne l'entreprend que par curiosité, légèreté naturelle et sensualité. « On se conduit dit-il, en allant et en revenant, sans aucune retenue, et bien loin d'édifier on scandalise partout où l'on passe... Ces sortes de pèlerinages sont des dévotions de routine, de coutumes et de modes ; aussi sont-ils fixés à certains jours. Ce n'est point Dieu qu'on y cherche, puisqu'on affecte même de s'éloigner de luy ; on s'y cherche soi-même pour le plaisir de se faire voir, d'examiner ce qui s'y passe, et par la liberté d'y dire et d'y faire bien des choses honteuses » (2).

Parmi les pèlerinages disparus ou fort négligés, citons :

Celui de Saint-Quentin, à Riocourt, paroisse du finage de Vaubecourt, détruite en 1636 par l'ennemi et dont l'église existait encore en 1777 ;

Celui de Saint-Jean des Gravières, paroisse de Vassincourt, dont la chapelle, construite au XIVe siècle par les soins et aux frais du premier ermite, Abraham Thomassin, fut en partie démolie en 1782 et a totalement disparu en 1820 ;

Celui de Saint-Antoine de Padoue, situé dans les bois de Rupt-aux-Nonains, dont la chapelle, détruite en 1792, fut en vain rebâtie depuis.

Le fief de Beauval, territoire de Kœur-la-Grande, possédait jadis, près d'une source vénérée, un ermitage avec pèlerinage

(1) Le véritable nom est *apport,* lieu où l'on *apporte* des marchandises pour les vendre.

(2) M. Lemoine, *Le canton de Triaucourt.* — Restauré en 1822, ce pèlerinage est assez suivi.

sous l'invocation de la Vierge. Le dernier ermite, braconnier fieffé, chassait dans les bois voisins sans trop se soucier des procès-verbaux de la gruerie. Lasse de le condamner sans résultat, la justice ordonna en 1762 son expulsion, et la vente de son mobilier pour satisfaire aux frais et amendes qu'il avait encourus. Inhabités depuis, ermitage et chapelle ne tardèrent pas à tomber en ruine et à disparaître (1). L'ancienne statue existe encore, et quelques rares personnes conservent chez elles pour être préservées d'accident, de l'eau de la fontaine de Beauval.

« Autrefois, écrit M. Richier, il y avait à Bulainville, le lundi de Pâques, sous le vocable de saint Sulpice, patron de la paroisse, un pèlerinage-foire où les jeunes gens des villages voisins se rendaient en foule. Aujourd'hui il est sans importance ; néanmoins on en conserve le souvenir, et le 19 janvier, fête du saint, est encore observé comme jour de repos et de réjouissance. »

A Refroicourt, village ruiné sur le finage des Paroches, existait également un pèlerinage avec *apport* très suivi, en l'honneur de la sainte Vierge. Une humble chapelle, propriété particulière, abrite aujourd'hui l'antique statue, qu'ont peu à peu délaissée les fidèles pour se diriger vers Benoîtevaux.

Il en est de même pour Palameix, sur le territoire de Troyon. Cette cense, avec chapelle et pèlerinage, appartenait, avant 1792, aux RR. PP. bénédictins de Saint-Mihiel. On y vénère encore, mais moins qu'autrefois à raison de la concurrence, deux antiques statues de la Vierge.

Suivant une légende locale, les vierges de Palameix et de Benoîtevaux sont sœurs et se visitent mutuellement. Elles suivent alors, à travers les bois, une route aérienne, toujours la même. Plusieurs affirment qu'on distingue très bien, quand le taillis est déjà fort, le passage des deux sœurs, marqué par les cimes qui restent inclinées, les unes à droite, les autres à gauche (2).

(1) D'après M. Dumont, *Ruines de la Meuse*.

(2) *Ça fâ vouiotte*, cela forme une *petite voie*, un sentier, disent les gens du pays.

Cette croyance absurde prouve combien sont tenaces les idées superstitieuses.

Avant 1790, il y avait aussi un pèlerinage-foire aux Anglecourt, finage de Courcelles-sur-Aire. La chapelle, dédiée à sainte Barbe, était surtout visitée par les personnes atteintes de maux d'yeux ; dans l'espoir d'une guérison, elles les lavaient avec de l'eau de la fontaine voisine (M. Nicolas).

A Arnancourt, écart de Ville-sur-Cousance, existait un ermitage avec chapelle sous le vocable de saint Sulpice. Les moines de Beaulieu, dont il dépendait, y disaient la messe le lundi de Pâques et le 19 janvier, fête du patron. « Parfois on vit, dit dom Baillet, historien de l'abbaye, plus de quatre mille personnes attirées par les fréquents miracles qui s'y opéraient. » Ce pèlerinage existe encore le lundi de Pâques après avoir été interdit, grâce à la promesse faite par le fermier d'en bannir les ménétriers et les débitants de boissons.

Au XIIIe siècle fut érigé à Longeau, hameau dépendant d'Amel, une chapelle dédiée aux saints Ferréol et Fergeux, qui a subsisté jusqu'en 1792. Un ermite la gardait; son habitation, encore debout, est réduite à un méchant hangar abritant les statues informes de saint Ferréol et de la Vierge. On y vient en pèlerinage, notamment le 30 avril et le 16 juin, pour la guérison des écrouelles et autres affections analogues (M. Simon).

De temps immémorial, il existait à Nantel, cense dépendant de Stainville, une chapelle, avec pèlerinage, dédiée à la sainte Vierge, dont l'antique statue passait pour miraculeuse. On apportait à Notre-Dame de Nantel les enfants malades pour obtenir leur guérison. Le cartulaire de l'abbaye de Jovilliers rapporte, à la date de 1671, que deux enfants mort-nés, exposés dans la chapelle, revinrent « par miracle » à la vie et purent recevoir le baptême. On assure que le procès-verbal d'une de ces grâces existe à Châlons-sur-Marne dans une maison religieuse où prit le voile une sœur du miraculé. La chapelle a disparu avec le pèlerinage, mais la vieille statue, restaurée, se trouve dans l'église de Stainville.

Non loin du village de Liny-devant-Dun et sur son territoire, existait un antique ermitage sous le vocable de saint Lie. Ce

lieu de dévotion se trouvait tellement délabré, probablement à la suite des guerres désastreuses du XVIIe siècle, que lors d'une visite paroissiale en 1682, l'archevêque de Reims, Charles-Maurice le Tellier, en ordonna la démolition au profit de la fabrique. Après plus de deux siècles, les pèlerins vont encore prier au pied d'une statue de saint Lie érigée en cet endroit, et boire à la fontaine qui jaillit tout près (1).

Dans l'ancienne église de Loxéville, datant de 1339 et démolie en 1866, on remarquait près de l'autel de saint Paul, évêque de Verdun, patron de la paroisse, une cheminée ordinaire au-dessous de laquelle était placé un long et large berceau. Lorsque des enfants ou des adultes souffraient de maux de tête réputés incurables ou étaient atteints de folie, on les couchait dans ce berceau, on allumait du feu dans la cheminée et le prêtre disait la messe. On se rendait ensuite sur un point élevé, à deux kilomètres du village, où jaillit la fontaine de Saint-Paul qui ne tarit jamais; on plongeait dans le bassin la chemise du malade, et l'on emportait de l'eau pour la lui faire boire et le laver.

On venait de fort loin à la source réputée miraculeuse, mais ce pèlerinage est depuis longtemps délaissé (M. PIERRON).

Dans l'église de Bonnet, on amenait également les fous, dont on attendait la guérison par l'intervention de saint Florentin, patron de la paroisse. Nous avons encore vu les lits, en forme de longues civières, sur lesquels on les couchait.

Parmi les saints honorés d'un culte particulier dans notre diocèse, on doit citer saint Christophe (2). L'église de Reffroy possède de lui une relique authentique exposée les lundis de Pâ-

(1) M. l'abbé NICOLAS, curé de Laneuville-sur-Meuse.

(2) A Lisle-en-Barrois, Bar-le-Duc, Vavincourt, Morgemoulin, Moulotte, Montzéville, Rarécourt, etc.

« De temps immémorial, les habitants de Dagonville observent la fête de saint Christophe le jour où elle tombe. Ils attribuent à ce saint d'être préservés de la grêle et des maladies épidémiques. Avant la Révolution, il existait dans cette paroisse une petite cloche, dite de *Saint-Christophe*, que l'on sonnait lors des orages, sans doute pour éloigner la foudre. » (M. PARENT).

ques, de la Pentecôte, et le 25 juillet, jour de sa fête, à la vénération des fidèles. Suivant la tradition, cette relique aurait été rapportée d'Orient par les croisés après la prise de Constantinople (1205).

Elle n'appartint pas d'abord à Reffroy. Sur les confins de cette commune et de celle de Marson, existait une antique chapelle qui l'abrita durant de longs siècles, et sur laquelle veillait un gardien. Cette chapelle eut son ban propre et indépendant.

En face de l'ermitage et de l'autre côté du vallon coule la source de Saint-Christophe, abritée par un chêne gigantesque, et réputée pour ses propriétés curatives.

Autour de la chapelle et de la source avaient lieu aux dates précitées trois *apports* ou foires champêtres qui attiraient force pèlerins.

La Révolution détruisit la chapelle et réunit le ban Saint-Christophe à celui de Reffroy. La relique, les statues et statuettes ont été, au rétablissement du culte, déposées dans l'église de cette dernière paroisse. Celle de Marson en possède aussi quelques-unes.

La source assez mal entretenue est encore souvent visitée.

Au dire des anciens du lieu, il existait jadis, sur le territoire de Deuxnouds-devant-Beauzée une chapelle avec *apport* dédiée à saint Christophe.

Nous citerons pour mémoire les processions historiques de Jouy-en-Argonne où se rencontraient sur un coteau voisin, le 25 avril, jour de saint Marc, les religieux de Beaulieu, de Montfaucon, de Saint-Vannes et de Saint-Airy de Verdun, avec les châsses de leurs patrons. Fondées à la fin du IXe siècle par Dadon, évêque de Verdun, elles commencèrent à péricliter au XVIe, puis vint la guerre de Trente-Ans qui les fit complètement oublier. Dans les beaux jours de ces grandes manifestations, une foule de pèlerins accouraient à Jouy, du Verdunois du Clermontois et de la Champagne, sous la bannière des religieux, à l'exposition solennelle des saintes reliques en plein air.

Nous bornerons là l'énumération des pèlerinages disparus ou

à peu près dans la Meuse, pour dire quelques mots de ceux vers lesquels, de notre temps, se portent volontiers des foules.

Les pèlerinages en l'honneur de la Vierge sont très nombreux dans notre diocèse. Rien de suave, rien de poétique à notre avis comme ce culte champêtre rendu à la Mère de Dieu. Le plus célèbre et le plus fréquenté de nos jours est celui de Benoîte-vaux, commune de Rambluzin, dont M. Dumont et le P. Chevreux ont écrit l'histoire. Remontant à une époque reculée, très suivi lors des guerres et des pestes désastreuses qui désolèrent au XVII[e] siècle la Lorraine et le Barrois, puis peu à peu délaissé, et enfin remis en honneur en 1846 par Mgr Rossat, évêque de Verdun, ce pèlerinage absorbe ceux des alentours. La fête principale s'y célèbre le 8 septembre, jour de la nativité de Marie.

Ce même jour, les populations voisines se pressent à la chapelle de Tavannes, dans la forêt et sur le finage d'Eix. Ce pèlerinage en l'honneur de la Vierge semble remonter à l'établissement du christianisme dans notre pays. L'usage de jeter dans une source qui est proche des épingles et des pièces de monnaie paraît rappeler une coutume païenne. Vendue et démolie à la Révolution, la chapelle de Tavannes a été reconstruite vers 1850 (Abbé GILLANT).

Le pèlerinage de Notre-Dame-des-Vertus, à Ligny, est l'un des plus populaires du diocèse. Il a lieu tous les ans le cinquième dimanche après Pâques, et doit son origine à un portrait de la Vierge, rapporté d'Italie par Antoine de la Salle, écuyer, qui le déposa dans l'église collégiale de cette ville à la fin du XV[e] siècle. Volée par un lansquenet de Charles-Quint, qui l'oublia au Bouchon chez un nommé *Jehan Lelièpvre*, dit *Leprestre*, la sainte image qui, comme celle de Benoîtevaux, est réputée miraculeuse, fut réintégrée en son lieu en 1580. En 1791, la collégiale ayant été démolie, Notre-Dame fut transportée dans l'église paroissiale (1).

Une légende existe à cet égard. Désolé de ce que la sainte

(1) Il existe depuis 1891, dans le sanctuaire de Notre-Dame-des-

image lui fût ravie, Jean Lelièpvre alla couper un tronc d'épine dont il façonna grossièrement une vierge assise qu'on vénère encore dans l'église du Bouchon. Sa fête a lieu en grande solennité le second dimanche après Pâques; les populations voisines y accourent, et pour ce jour-là, les ménagères fabriquent une pâtisserie spéciale appelée *craquelin* qu'on ne trouve nulle autre part (M. Gouffier).

La Vierge de la Belle-Épine, vénérée au Bouchon, a une tout autre origine, mais nous avons cru pouvoir indiquer celle que lui attribue la légende. Cette origine, fort obscure, est diversement rapportée. Suivant les uns, elle fut trouvée au XIVe siècle dans un buisson d'épine. Selon d'autres, le tronc d'une épine ayant miraculeusement fleuri tout un hiver servit à sculpter la sainte image vénérée de temps immémorial dans la paroisse.

A la rencontre des vallons de Jévaux (Joyeval) et de Pas-Bayard, au finage de Jouy-sous-les-Côtes, existe une chapelle gothique en l'honneur de Notre-Dame, construite sur l'emplacement d'un antique sanctuaire ruiné par la Révolution. La statue avait disparu dans les décombres, lorsqu'en 1842, M. Pierre Pérot, de Jouy, à la recherche de moellons, la retrouva intacte. D'abord placée sur un humble piédestal, elle fut, en 1848, abritée sous un édicule de quelques mètres carrés remplacé en 1891 par la chapelle actuelle où, le 8 septembre, a lieu une fête solennelle qui attire de nombreux pèlerins. Située dans un lieu pittoresque, dominant un beau pâtis entouré de bois et qu'arrose un ruisselet limpide, cette chapelle est un rendez-vous champêtre de dévotion et de plaisir (M. Simon).

Vertus, à Ligny, un tableau très bien conservé, dû à la générosité de M. Royer, architecte à Bar-le-Duc. On y lit ce qui suit :

« L'an 1632, Marie, fille de Messire Didier André, procureur au siège de Ligny, et de Françoise Gérard, sa femme, tost après estre née, estant tenue pour morte et en cest estat portée en la collégiale de Liney, devant l'image de Notre-Dame-des-Vertus, aussitost reprend vie, est baptisée et vit encore à présent en l'année 1647, que la dite Marie André a pour mémoire dédié ce tableau » (*Sem. rel. de Verdun*, 25 avril 1891).

Dans une vallée étroite mais fort agréable, un groupe de maisons dépendant de Montmédy est encadré dans la verdure. C'est Iré-les-Prés. A mi-côte et dominant le hameau, s'élève une petite chapelle avec ses arceaux gothiques, ses vitraux et ses ex-voto. C'est là que trône Notre-Dame d'Iré. Elle est bien modeste la petite statue faite de bois commun et son origine est obscure, pourtant elle est aimée et fréquemment visitée. C'est également un but de promenade lors des beaux jours. La fête a lieu le 16 août, lendemain de l'Assomption.

De temps immémorial se célèbre à Halles le 2 février, jour de la Chandeleur, une fête en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Cérat (1), dont la dévotion est très répandue en Espagne. Ce culte nous vient sans doute de la proximité des Pays-Bas espagnols. Chaque enfant porte ce jour-là un cierge à l'église en l'honneur de la Vierge, sous la protection de laquelle se placent les nombreux artisans nomades de la paroisse.

On rapporte qu'un enfant mort-né, déposé sur l'autel de Notre-Dame, revint momentanément à la vie et put être baptisé. Le père d'une femme de Halles, décédée depuis 1888, ayant été témoin du prodige, lui recommanda fortement, avant sa mort, de le proclamer et de lui donner la plus grande publicité, ce qu'elle a toujours fait jusque dans son extrême vieillesse (M. Dessart).

Disons un mot d'autres sanctuaires dédiés à Marie et qui, sans être aussi renommés que les précédents, offrent néanmoins quelque intérêt.

Le 24 juin 889, Eudes ou Odon, roi de France, battit les Normands à Montfaucon-en-Argonne. La légende rapporte qu'il eut, sur la colline où est bâti le village de Vauquois, une vision où la Mère de Dieu lui promit la victoire. En souvenir de ce fait, Eudes aurait fait construire sur le lieu du prodige un oratoire dédié à sa protectrice, et l'on prétend que la vieille statue de la Vierge, vénérée dans l'église de Vauquois, remonte

(1) *Montserrat*, montagne d'Espagne (Catalogne); à mi-côte, célèbre abbaye avec pèlerinage à la Vierge.

à la même époque. Quoi qu'il en soit, un pèlerinage s'établit sur la colline, et à sa suite une foire ou *apport* important qui se tenait le jour anniversaire de la céleste vision. A la suite d'abus, fête, foire et pèlerinage avaient depuis longtemps cessé d'exister, quand un heureux concours de circonstances a permis de rappeler aux pieds de N.-D. de Vauquois, le 8 septembre de chaque année, les foules qui en avaient désappris la route (1).

A l'entrée de Mauvages est un ermitage avec chapelle de la Visitation, ou de Notre-Dame de Bonne-Espérance, qui semble remonter au XIII[e] siècle. Brûlés par les Suédois avec une partie du village, ils furent réédifiés en 1674, et l'on grava sur la porte ce qui suit :

(1) Voir la *Semaine religieuse de Verdun* du 23 septembre 1889. — Le 23 juin 1575, on annonçait comme il suit, à son de trompe, le programme de la fête du lendemain :

« De par Jehan Carré, prevost de Vauquois, assisté de ses conseillers, aura lieu demain mardi, 24 juin, la belle feste de Saint-Jean d'esté, commémorative de la défaite des Normands et de l'apparition de la sainte Vierge au roi Eudes.

« Ce soir, veille de la feste, à dix heures, grand feu de Saint-Jean près du rocher de l'apparition;

« Demain à l'aurore, tintement des cloches à toute volée;

« A neuf heures, les pélerins, clergé en tête, se rendront de l'église au rocher de l'apparition;

« On portera l'image de la Vierge immaculée (sic) et aussi celle de saint Jean sur le rocher, on couronnera les deux statues, et l'on déposera à leurs pieds les prémices des récoltes. Au retour de la procession, messe solennelle avec *Kyrie* à notes.

« Les marchands de la feste sont invités à se tenir bien approvisionnés de chandelles, de bouquets, d'images, tant en parchemin qu'en plomb découpé et doré, de beignets, de gaufres, rissoles, tartes et autres drogueries bonnes à manger.

« Un échafaud est dressé pour les chansonniers de geste.

« Après vespres, aura lieu dans les anciens fossés du château le tir de l'arc et de l'arbaleste.

« On dansera jusqu'à la nuit les caroles permises.

« Il est défendu aux cabaretiers de donner à boire au delà des mesures convenables.

« Il est permis aux entrepreneurs de spectacles, jeux, bouffonneries, de les annoncer par parades, diableries, chants et autres joyeusetés sans indécence » (Gossin, *Histoire d'une commune*).

On a refaict cette chapelle
Dedans un lieu si délectable
Pour rendre vos vénérations
Et avec une grande confiance
A Notre-Dame de Bonne-Espérance.

Fermée pendant quelque temps par suite d'une imprudence du gardien, la chapelle a été rendue au culte le 15 juin 1887.

Près de Buzy était une chapelle, vendue et démolie lors de la Révolution. Seules les deux statues qu'on y vénérait, Notre-Dame de la Bulle (1) et Notre-Dame de Pitié, furent sauvées de la destruction et conservées dans l'église du village. Un nouveau sanctuaire, construit proche dudit lieu où existait l'antique chapelle, a été bénit le 23 octobre 1892, et la statue de Notre-Dame de la Bulle y a été solennellement réintégrée.

Si l'on en croit les archives paroissiales, deux enfants mort-nés revinrent à la vie et furent baptisés dans l'ancienne chapelle en 1643 et en 1732 par l'intercession de Notre-Dame de la Bulle, ce qui lui valut le titre de *miraculeuse*.

Pour abréger, et on nous le pardonnera, nous citerons, sans nous y arrêter, d'autres sanctuaires de moindre importance où la Vierge est honorée : Avioth, Triaucourt, Dainville, Vaucouleurs, Maizey, les Islettes, Buxières, Mont-devant-Sassey, Montfauçon, Verdun, etc. Ce que nous avons dit suffit pour montrer combien est vivace parmi nous la confiance en la Mère de Dieu. La chapelle de Bermont, finage de Greux (Vosges), qui confine à la Meuse et où Jeanne d'Arc allait volontiers prier la Vierge, était aussi le but d'un pèlerinage-foire assez fréquenté le lundi de la Pentecôte.

Sainte Anne est également l'objet de plusieurs pèlerinages dans la Meuse.

Le plus important est celui de Clermont-en-Argonne. D'origine très ancienne, la confrérie de Sainte-Anne fut rétablie en cette ville en 1686. La chapelle, souvent visitée, domine Cler-

(1) Ainsi nommée parce qu'elle fut l'objet de plusieurs bulles pontificales.

mont et l'on y jouit d'un beau coup d'œil. On y vénère, non seulement une antique statue de sainte Anne, mais aussi une relique authentique de cette sainte, donnée en 1875 par Mgr Pillon de Thury. Il y a fête solennelle et affluence de pèlerins le 26 juillet de chaque année.

Un autre pèlerinage en l'honneur de sainte Anne de Broye a lieu ce même jour à Épiez. On y a compté plus de deux mille pèlerins en 1887.

A 800 mètres de Neuville-en-Verdunois et sur son territoire existe une chapelle dédiée à sainte Anne, reconstruite sur le plan même de celle placée sous son vocable à Nazareth. Cette chapelle est due à la générosité d'un paroissien de Neuville qui, par son testament, légua à la fabrique, avec affectation spéciale, une valeur de 100.000 francs environ. Le 26 juillet de chaque année est un jour de fête et de repos pour la paroisse, et l'affluence des pèlerins est considérable.

Au centre de l'antique cimetière de Louppy-le-Château se voit encore une chapelle de sainte Anne érigée le 3 septembre 1381 par Raoul, sire de Louppy (1), sous l'invocation première de saint Remy. Suivant une ancienne coutume, on y faisait les obsèques des morts avant leur inhumation.

Passons aux pèlerinages établis en l'honneur de quelques saints. Le plus connu est celui des *Quatre-Frères*, très en vogue dans la grande Woëvre. « On désigne ainsi, depuis au moins trois siècles, quatre stations à saint Fiacre d'Étain, à saint Firmin de Warcq et à saint Quirin de Rouvres. On y ajoute parfois sainte Barbe de Grimaucourt-en-Woëvre et les saints Ferréol et Ferjeux de Longeau. Les pèlerins, souvent à jeun, y viennent de très loin et accomplissent des actes de dévotion dans tous les sanctuaires ci-dessus désignés en les visitant tous le même jour (2) ». Ce pèlerinage a lieu toute l'année à la dévotion des fidèles, mais surtout le 30 août, fête de saint Fiacre, patron des jardiniers.

(1) Décédé, suivant son épitaphe, « le 6e jour de l'année 1388 ».
(2) Abbé Robinet, *Pouillé*, t. I, p. 498.

D'où vient ce nom de *Quatre-Frères*, les saints invoqués n'étant pas tous d'une même famille? A l'origine, saint Ferréol et saint Ferjeux, *frères* et martyrs, furent seuls l'objet de la vénération publique; on allait alors prier les *deux frères*. La dévotion ayant englobé l'un des autres saints, Quirin par exemple, le populaire, qui n'y regarde pas de très près, fit le même jour, le pèlerinage des *trois frères* Un nouveau saint vint à son tour se joindre aux premiers, et l'on eut les *Quatres frères*, aujourd'hui au nombre de cinq. Moins bien logés, ornés et prônés que les autres, saint Ferréol et saint Ferjeux ont passé du premier rang au dernier : il en est souvent des bienheureux comme des simples mortels!

Si cette origine du nom des *Quatre-Frères* n'est pas la vraie, elle est tout au moins vraisemblable.

Le culte de saint Rodingue ou Rouin, fondateur de l'abbaye de Beaulieu, est en honneur sur les confins de la Marne et de la Meuse qui touchent à cette partie de l'Argonne. Vers la fin de sa vie, le saint anachorète, quittant ses religieux, se retira dans une cellule avec oratoire en un lieu écarté, sur le bord d'une fontaine où accoururent bientôt de toutes parts, suivant un témoignage du XIIIe siècle, principalement les fébricitants; ils y puisaient une eau salutaire qui leur rendait la santé. Vendus en 1791, l'ermitage et la chapelle, construits là par les moines de Beaulieu furent restaurés : le petit domaine fut racheté, la chapelle rendue au culte et le pèlerinage rétabli en 1866. Depuis lors la fête de saint Rouin est célébrée solennellement chaque année le 17 septembre en présence d'une foule de pèlerins; on y vénère et l'on y porte en procession la châsse du saint, déposée dans l'église de Beaulieu.

A l'autre extrémité du diocèse, tout proche de Lamouilly et dans les Ardennes, le pèlerinage de saint Valfroy attire chaque année, le 21 octobre, un grand concours de fidèles.

A deux kilomètres environ de Petit-Verneuil est l'antique chapelle de la *Nawe* ou de la *Nau*, construite par Jacques Dognon, pénitencier et pasteur de cette paroisse, dédiée à la Mère de Dieu et aux saints Sébastien, Roch, Antoine, Adrian et Raymond. Ce dernier est surtout l'objet du pèlerinage. De

la chapelle dépendent une maison d'habitation et quelques pièces de terre dont le revenu, 70 francs, appartient à la fabrique de Thonne-la-Long.

Le 23 juin 1631, les habitants des deux Verneuil concèdent à M. Jacques Pognon le bois de la Nawe, à charge par lui de reconstruire le presbytère et de fournir le pain et le vin. De son côté, « pour la plus grande gloire de Dieu, le sieur Pognon a absolument et irrévocablement voué, dédié et donné aux bienheureux ci-dessus cités toute la terre de la Naux, où il veut faire un enclos et une chapelle en leur honneur, pour exciter tous les fidèles de Jésus-Christ au salut de leurs âmes par les grands pardons des indulgences plénières que m'offre rès Saint Père le pape Innocent Xme et a concédez suivant les bulles à nous exibez.

« Fait et passez à Montmédy le 22 décembre 1645, et pour la concession du bois en 1638. » (M. PAULOT).

Si l'espace ne nous était mesuré, nous parlerions des pèlerinages de Saint-Vanne à Herbeuville, de Saint-Maur à Flabas, de Saint-Pantaléon à Lanhères, de Sainte-Ernelle à Villé-Cloye, de Saint-Avit à Autrécourt, de Sainte-Fine à Marville, de Saint-Antoine de Padoue à Hennemont, etc. Bornons-nous à relater celui qui chaque année, le 8 mai, anniversaire de sa mort, ramène la foule au tombeau d'Antoine Hautcolas, dit le *Bon Père*, dans l'église de Vadonville, où il mourut en 1709. Né à Woinville, ce saint prêtre avait fait en qualité de boursier, de bonnes études au collège de la Marche à Paris. Sa vie fut simple et sans éclat, mais ses vertus héroïques et son ardente charité lui valurent dès son vivant, à Vadonville sa paroisse et aux alentours, malgré sa profonde humilité, une vénération et une confiance qui se sont perpétuées jusqu'à nous sans faillir un seul instant. Ce fait est assez rare pour mériter une mention (1).

•

Au temps des corporations, abolies par la Révolution, chaque corps de métier avait son patron, dont la fête était religieusement

(1) Voir notre opuscule : *Le Bon Père Antoine Hautcolas.*

célébrée. Il existait aussi de nombreuses confréries sous différents vocables. Beaucoup de celles-ci furent érigées en l'honneur de saint Roch et de saint Sébastien lors des pestes fameuses qui dépeuplèrent nos contrées de 1631 à 1637. Presque toutes ont disparu. On en trouve encore des traces à Charpentry, Trémont, Samogneux, Louvemont, Marre, Breux, Montiers-sur-Saulx, etc.

Au centre du cimetière de Montiers est une chapelle construite en 1631 et dédiée à saint Sébastien.

On raconte que les gens de ce bourg, décimés par la peste, résolurent de bâtir cette chapelle. Un nommé Jean Cordier donna l'emplacement. Sitôt que les fondations sortirent de terre, le fléau cessa ; mais les travaux ayant été suspendus, la peste redoubla d'intensité, et ne disparut que quand l'édifice fut terminé.

Lors de la vente des biens nationaux, la chapelle fut, le 5 vendémiaire an V (26 septembre 1796), adjugée à un sieur Marteau; le 17 août 1806, il la revendit à la commune, qui l'entoura depuis du cimetière.

Des confréries de saint Éloi, formées de cultivateurs et d'artisans du fer, existaient aussi dans nos campagnes. Il n'en reste que bien peu de chose dans la Meuse. Mais dans nombre de localités, on dit encore une messe où sont bénits par le célébrant du pain et de l'avoine que les fidèles y apportent et qu'ils font consommer sans retard par leurs animaux domestiques.

Le jour de saint Éloi, 1er décembre, les cultivateurs de Génicourt, revêtus de leurs habits de fête, se rendent à la messe à Condé, leur paroisse, portant des paniers d'avoine et de pain qu'ils font bénir, et que bêtes et gens consomment le jour même (M. Simonin).

A Cheppy, ce même jour, les laboureurs font chanter la messe de saint Éloi. Chacun d'eux porte à l'église une mesure d'avoine pour y être bénite et distribuée à la sortie de l'office aux animaux de leur étable. Ils font également bénir un pain qu'ils emportent et mangent ensemble. Pour cela, ils se réunissent tous au cabaret, où presque chaque année ils prennent un repas en commun à l'occasion de la fête (M. Humbert).

A Breux, à Saulx-en-Woëvre, etc., la bénédiction du pain et de l'avoine a lieu le 16 août, fête de saint Roch. Ces aliments, distribués ensuite au bétail, les préservent de maladies, surtout de la peste, suivant la croyance populaire.

A Nouillonpont, cette bénédiction se fait le 3 novembre, jour de la fête de saint Hubert, et les aliments donnés aux animaux sont pour eux un antidote contre la rage.

Le culte de saint Hubert existe encore dans plusieurs autres paroisses du diocèse.

Sivry-la-Perche possède une confrérie d'hommes en son honneur. Le jour de sa fête, les confrères, vêtus comme aux grands jours, communient dès le matin. A la grand'messe, le roi de la confrérie plante devant soi un grand rameau de laurier orné d'un ruban rouge. Il doit offrir à ses frais un pain bénit composé d'autant de brioches d'une livre qu'il y a de confrères vivants et qui leur seront distribuées. A la sortie de l'église, ils se réunissent au presbytère sous la présidence du roi, pour lui donner un successeur. Tous les noms des confrères, sauf ceux des anciens rois, sont inscrits sur des billets et déposés dans une urne ; on procède au tirage, et le sort désigne le nouveau roi qui, à l'instant même, reçoit de son prédécesseur la branche de laurier en guise de sceptre. On reconduit ensuite jusqu'à son domicile ce monarque éphémère, que ses sujets viendront, l'année suivante, chercher en processsion pour le détrôner à son tour (M. CHRISTOPHE).

A Damloup, de temps immémorial, existe également une confrérie de saint Hubert, qui compte environ quatre-vingt-dix membres des deux sexes. Elle a surtout pour objet d'obtenir la protection de ce saint contre la rage. Tout se passe à peu près comme à Sivry-la-Perche. Une brioche de pain bénit est remise à chaque confrère moyennant 35 centimes qui entrent dans la caisse de la confrérie, et l'ancien roi invite son successeur à dîner. Si un simple confrère vient à mourir, il a droit à deux messes basses ; si c'est le roi en exercice, ces messes sont remplacées par un service solennel (M. HOLDRINET).

Brocourt a aussi une confrérie de saint Hubert fondée au

XVIIIe siècle. En vertu de ses statuts dont le curé desservant détient l'original, si un membre vient à décéder, il est remplacé par son plus proche parent non déjà confrère, en ligne directe ou collatérale, qui verse un droit d'entrée de 1 fr. 50 une fois payé. Considérée comme sacrée, cette affiliation n'est déclinée par personne et assure le perpétuel recrutement des confrères. Tout individu, même étranger au village, peut entrer dans la confrérie moyennant une somme unique de 3 francs.

Une messe est chantée le jour de la fête. La musique va chercher le roi, tenant à la main une branche de laurier qu'il fixe verticalement sur son banc à l'église. A l'offrande, où vont tous les confrères au nombre de trente environ, le roi, muni de son *sceptre*, baise la patène le premier, se retourne et passe le rameau à son successeur élu, qui le suit immédiatement. La royauté ne dure qu'une année.

La messe finie, l'ancien roi, à qui incombe la charge de fournir un gâteau à chacun des confrères, fait l'appel et le leur remet. Le nouvel élu, précédé de la musique, est conduit à son domicile suivi de ses nouveaux sujets. Pour les vêpres, on vient le prendre avec le même cérémonial, puis on le ramène chez lui l'office terminé. Un repas en commun, pendant lequel les jeunes gens donnent des aubades aux autorités, termine cette fête qui, célébrée le 3 novembre, jour de saint Hubert, se confond gastronomiquement avec celle de saint Michel, patron de la paroisse (M. DARTOIS).

Des traces de la dévotion à saint Hubert existent encore à Nouillonpont, Châtillon-sous-les-Côtes, Domremy-la-Canne, etc.

Dans l'enceinte du cimetière de Nouillonpont est une chapelle bâtie en 1595 et dédiée à saint Hubert. Négligée et délaissée à une certaine époque suivant une tradition locale, elle servit de lieu de débarras à quelque propriétaire impie ou simplement indifférent, dont les bestiaux ne tardèrent pas à être atteints de la rage. Cette redoutable maladie ayant sévi sur d'autres animaux et menaçant de se propager, les habitants s'empressèrent de purifier la chapelle et d'y ramener son saint

patron. Aussitôt le fléau cessa, et depuis, chaque année, le 3 novembre, une messe est célébrée dans l'antique oratoire. C'est alors que les fidèles font bénir le pain, l'avoine, etc., qu'ils distribuent ensuite au bétail, comme nous l'avons dit ci-dessus (M. MONET).

Une grande fête à Ancerville est la Saint-Vincent, le 22 janvier. Ce jour-là, les vignerons font des festins pantagruéliques et se livrent à d'abondantes *beuveries* en l'honneur de leur patron. Vers trois heures de l'après-midi, la fanfare locale *la Vigneronne* parcourt toutes les rues du bourg, suivie d'une foule considérable. De place en place est une table supportant des seaux de vin, offrandes des particuliers; la fanfare s'arrête en face de chacune, exécute un morceau, tandis que le public se livre à une ronde échevelée. Puis chacun puise à volonté dans les seaux. Aussi la tournée finie, voit-on quelques buveurs intrépides jonchant les rues, ivres-morts. Ces orgies, si réellement elles existent, déshonorent une population honnête et laborieuse qui peut et doit y renoncer.

Saint Vincent est également honoré à Revigny par les vignerons. Une confrérie en son honneur y fut érigée en 1838. Une messe solennelle est chantée le jour de la fête, et le lendemain, un service a lieu pour les confrères défunts.

Au sud-ouest du diocèse de Verdun, dans les paroisses qui appartenaient ou confinaient à celui de Châlons, on trouve encore l'usage des *bâtons* de saints ou de confréries.

Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, a lieu à Cousancelles, de temps immémorial, une cérémonie très populaire; une statuette représentant la Vierge, vêtue et richement décorée, placée sur un socle auquel s'adapte une hampe, constitue ce qu'on nomme le *bâton de la Vierge*. On le porte aux processions comme une bannière. Il reste déposé pendant un an chez la *générale* des femmes ou des filles : ou nomme ainsi la pieuse personne qui a mérité l'honneur très envié de le garder chez elle, honneur qui se paye ordinairement par un don fait à l'église. Le jour de la fête, ou l'on élit une autre générale, le bâton est porté processionnellement à l'église par celle en titre;

après l'office on le reconduit avec le même cérémonial chez la personne à qui on l'a confié (1).

Le dimanche qui suit le 24 juin, fête patronale, on fait dans les rues de Bure une procession solennelle. *Le bâton de saint Jean-Baptiste*, porté par un jeune homme du village, ouvre la marche. Ce *bâton* est conservé chez l'un des jeunes gens, qui le porte aux différentes processions; il reste sous sa garde plusieurs années jusqu'à ce qu'un autre réclame cet honneur.

A Cousance-aux-Forges existe une très ancienne confrérie de Saint-Sébastien, enrichie d'indulgences en 1646 par une bulle du pape Innocent X.

Le *bâton* de cette confrérie représente le saint percé de flèches; de chaque côté, deux anges supportent au-dessus de sa tête un diadème; le tout est fait de bois doré. Dans le socle est une petite relique du saint martyr. Le *bâton* était autrefois attribué par voie de tirage au sort et successivement pour une année à un homme marié, à une femme, à une fille, enfin à un garçon.

L'année suivante, le 20 janvier, on allait en procession prendre la statue ornée de fleurs et de rubans aux frais du dernier détenteur qui, durant la messe, la tenait devant l'autel. Aux vêpres, une personne désignée par le sort en prenait possession, et l'office terminée on la reconduisait processionnellement chez elle. Les garçons et les hommes ayant cessé de concourir, le bâton échut d'une année à l'autre à une fille ou à une femme alternativement. Aujourd'hui il est confié à qui en fait la demande (2).

Des usages analogues existent à Montiers sur-Saulx pour la statue de saint Pierre, à Chassey, pour celle de saint Nabor, à Savonnières, Aulnois et Juvigny-en-Perthois pour celle de la Vierge, etc.

Terminons ce chapitre par quelques usages propres à certaines paroisses.

«Nous trouvons dans les liturgies de notre région, et en par-

(1) Voir abbé Gillant, *Pouillé*, II, p. 267.
(2) M. Chodorge. — Voir abbé Gillant, *Pouillé*, II, p. 269.

ticulier dans celle de Verdun, des jours spécialement indiqués pour la bénédiction de certains fruits : le 25 juillet, par exemple, pour celle des pommes, et le 6 août pour celle des raisins encore en verjus.

« A la cathédrale de Toul avait lieu jadis la bénédiction des *fruits nouveaux* en l'honneur de saint Christophe (25 juillet). Les fruits étaient placés dans deux corbeilles et aussitôt qu'ils étaient bénits, deux prêtres les distribuaient dans le chœur (1) ».

A Verdun, le grand Cérémonial rédigé par le chanoine Guédon, trace la règle de cette coutume sans toutefois faire mention de saint Christophe. Les fruits bénits étaient des pommes douces que l'on appelle vulgairement *pommes de Bretagne*. Le rigorisme qui a présidé à la rédaction du rituel actuel de Verdun en a fait disparaître cette forme gracieuse du culte populaire (2).

Néanmoins le 25 juillet on bénit encore à Merles de petites pommes ou *pommettes* que l'on distribue ensuite aux fidèles en guise de pain bénit. C'est la bénédiction des *prémices*.

Au Neufour, aux Islettes et dans la vallée de la Biesme, le dimanche qui suit la Saint-Christophe, le curé bénit à la messe les enfants âgés de moins d'un an. Ce sont les *fruits nouveaux* de la paroisse.

Le 25 juillet, on chante à Mouilly la messe de saint Christophe. A cette messe sont apportés par leurs mères les enfants de moins d'une année. Les marraines portent ces bébés à l'offrande où, au lieu d'argent, elles donnent à l'officiant un ou deux petits coqs de l'année.

La messe finie, les mères apportent au pied de l'autel les enfants qu'on bénit d'abord tous ensemble, puis l'un après l'autre en leur imposant l'étole qu'on leur fait baiser ensuite. Avant la bénédiction générale, on chante le psaume *Laudate pueri Dominum*, et le cantique *Magnificat*, durant l'imposition de l'étole.

(1) Voir le *Cérémonial de Toul*, imprimé sous Mgr Thiard de Bessy, p. 535.

(2) Voir la *Semaine religieuse de Verdun* du 22 juillet 1899.

Cette coutume existe également à Spincourt et dans quelques autres paroisses du diocèse (*M. l'abbé* ALNOT).

Un usage plus répandu est celui de la bénédiction des jeunes enfants de tout âge à l'église, soit le jour de Pâques, soit le dimanche de Quasimodo. Dans plusieurs localités, on offre alors des œufs à l'officiant.

A Troussey, le 3 janvier, fête de saint Blaise, les femmes et les enfants se rendent à l'église avec des corbeilles et des paniers remplis de blé, d'avoine, d'orge, etc. La messe est dite pour la paroisse, puis le curé bénit les fruits de la terre (M. PETIT).

Une fondation dite *des Michettes* existe encore à Badonvilliers. Elle fut faite par M. François Desauville, licencié ès lois, ancien avocat en parlement, président et prévôt de Vaucouleurs. Il y y a encore aujourd'hui 40 francs de rente, employés chaque année à l'achat de pains variant de nombre et de poids suivant le prix du blé et la quantité des ménages. Ces *michettes*, d'environ un kilo, sont offertes en guise de pain bénit le jour de Pâques. Déposées a l'église sur une table, elles sont bénites à l'offertoire, et après la messe distribuées aux chefs de famille à l'appel de leurs noms. Au prône, on récite le *De profundis* pour le fondateur (1).

« Près de l'abbaye de la Chalade, dit M. l'abbé Cloüet (2). se trouvait un champ dit *des michettes*, parce que les habitants de Florent, de Maffrécourt et de Moiremont (Marne) prétendaient au droit de venir par bandes au monastère le jour du mardi-gras. Il y avait des bandes à pied et d'autres à cheval. Aux premières, on donnait un chapon et une poule, et à chacun de leurs hommes une michette de pain et un verre de vin ; quant aux bandes à cheval, chacune recevait une oie vive, et chaque cavalier une michette de pain blanc et deux verres de vin. Il y eut procès en 1635 ; sentence fut rendue par le bailli de Vitry en

(1) Extrait d'une lettre de M. l'abbé Ziegler, curé de Badonvilliers, du 16 décembre 1899.

(2) *Histoire de Verdun*, II, p. 241.

1657; enfin en 1672, le droit aux michettes fut remplacé par une redevance de six livres à payer annuellement par l'abbaye aux fabriques de chacune des trois paroisses. »

La procession du jour de l'Ascension, presque partout abolie, se fait encore à Troussey; elle a lieu dans toutes les rues du village pendant que sonne midi. Toutes les familles de la paroisse y sont représentées.

Au même lieu, le jour de Pâques, les portes de l'église sont ouvertes dès deux heures du matin, et nombre de fidèles s'y rendent pour prier en mémoire de la résurrection du Sauveur. Il y a cinquante ans, on sonnait même les cloches en volée à cette heure matinale (M. Petit).

A la nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin, une antique statue de ce saint, enrichie d'une de ses reliques, est portée en procession dans l'église de Bovée; deux prêtres la soutiennent, et la population passe dessous pour être préservée de la grêle et de la foudre.

On prétend également dans ce village qu'une messe dite en l'honneur de saint Jean-Baptiste à l'intention d'une personne, guérit celle-ci de la peur du tonnerre (M. Charoy).

CHAPITRE IX

CULTE DES SOURCES ET DES FONTAINES-EMPIRISME, SORCELLERIE ET MAGIE

Le paganisme, chez qui « tout était dieu excepté Dieu lui-même », peupla les bois et les eaux de ses divinités champêtres. Les premiers missionnaires du Christ eurent facilement raison des arbres sacrés; mais moins heureux à l'égard des sources limpides dont ils ne pouvaient suspendre le cours et qui attiraient leurs néophytes, ils tournèrent habilement la difficulté en plaçant ces sources sous le vocable de quelque saint déjà populaire, et leur assignèrent même quelquefois une origine surnaturelle. Telle est celle de *Saint-Rouin*, à l'entrée du village de Resson. Ayant soif à son retour de Rome, raconte la légende, le saint, fichant en terre son bâton de pèlerin, fit jaillir une source où il se désaltéra et qui depuis porte son nom (M. Josse).

Saint Martin et son armée, dit également la légende, traversaient le territoire d'Ancerville. L'eau manquait et les soldats souffraient de la soif. Le saint commande à son cheval de frapper du pied la terre; l'animal obéit, et sous son sabot jaillit une source limpide qui coule encore au *Pré-Saint-Martin*, et les troupes s'y désaltérèrent (M. Douillot).

Aux confins du territoire de Sorbey, sur le ban d'Arrancy, existe une source appelée le *Caillou de Saint-Martin*. La légende rapporte que ce saint voyageait en ce lieu quand sa

monture, glissant sur un caillou très dur, y fit une entaille polie comme du verre; puis le pied s'enfonçant, creusa, au bout de l'entaille, longue de 40 centimètres et dans le caillou même, un trou de 12 centimètres de diamètre en forme de fer à cheval. Toujours, même par les plus grandes sécheresses, cette cavité contient de l'eau, dont la réputation curative s'étendait aux alentours.

Il y a cinquante ans, chaque pèlerin devait faire de sa main gauche avec un rameau d'arbuste un nœud simple laissé en place; lorsque les écorces ainsi mises en contact s'étaient soudées ensemble, on enlevait le nœud qu'on emportait chez soi comme un précieux amulette (M. Montlibert).

Le *Caillou de Saint-Martin* n'est guère aujourd'hui qu'un but de promenade et un objet de curiosité.

C'est ainsi qu'à travers les siècles s'est perpétué le culte des eaux, mais souvent entaché, comme nous le verrons, de pratiques superstitieuses.

Les sources et fontaines dont les eaux passent pour posséder des vertus miraculeuses ou des propriétés curatives sont très nombreuses dans notre département. La plupart portent le nom du patron de la paroisse. Nous dirons quelques mots des plus intéressantes.

« Varennes appartenait, dit-on, à saint Gengoult, officier bourguignon, qui y subit le martyre (1). La piété des fidèles lui a érigé un modeste monument au lieu dit *Violette*, sur le chemin qui conduit à Binarville (Marne). Au pied de cet édicule est une fontaine nommée autrefois la *Merveilleuse*, à raison de la vertu qu'on attribuait à ses eaux de guérir nombre de maladies. Tous les ans, le second dimanche après Pâques, à l'issue des vêpres, le clergé paroissial se rend processionnellement à cette fontaine en chantant les litanies des saints et d'autres prières liturgiques.

« Le pèlerinage de Saint-Gengoult eut jadis une grande vogue. Des villages de la Meuse, de la Marne et des Ardennes, on y

(1) Varennes-sous-Amance, chef-lieu de canton, Haute-Marne, revendique cet honneur, que la plupart des auteurs ne lui disputent pas.

accourait chaque jour pour solliciter la guérison d'une infirmité rebelle à l'art médical. Tout autour de la fontaine, sur les haies et les buissons, s'étalaient des chemises, des mouchoirs, des linges divers qui, après avoir été trempés dans le bassin, séchaient au soleil. Les pèlerins ne quittaient jamais la fontaine sans en emporter de l'eau. » (M. GOBERT).

Nous avons dit plus haut l'origine légendaire de la fontaine de Saint-Rouin, au village de Resson. Lors des grandes sécheresses, les habitants du lieu faisaient nettoyer par deux vierges le bassin très profond, et priaient Dieu de leur envoyer la pluie dont ils avaient besoin (1).

Le ruisseau qui arrose Resson prend naissance au pied du coteau de l'*Âtre* (cimetière) et de l'ancienne église paroissiale. Cette source portait le nom de fontaine de *Saint-Langueur*, à raison de son influence salutaire sur les malades (M. JOSSE). Saint Langueur n'est autre que saint Ladre ou Lazare, patron des lépreux, parce que là existait une maladrerie. Beaucoup de personnes des environs venaient puiser de l'eau à la source et y tremper le linge de leurs enfants souffreteux.

Chaque année, le lundi de Pâques, a lieu près d'une ferme voisine de l'ancienne abbaye de Sainte-Hoïlde, finage de Bussy-la-Côte, une fête champêtre où affluent les Barrisiens et les villageois des alentours. Les jeunes filles ne manquent pas d'aller, entre deux quadrilles, boire un verre d'eau à la fontaine de *Saint-Antoine*, située tout proche, pour être mariées dans l'année (M. BOGENEZ).

Des environs de Sivry-la-Perche, on vient boire avec confiance, pour se guérir du mal de dents, l'eau de la fontaine *Saint-Laurent*, située au centre du village, où elle alimente prosaïquement l'abreuvoir public. Malgré leur caractère religieux, les habitants ne semblent pas partager cette croyance. L'eau de la fontaine *Saint-Laurent*, à Grimaucourt en-Woëvre, passe pour jouir de la même propriété curative.

(1) Des vierges du Chêne, près d'Arcis-sur-Aube, vêtues de blanc, nettoyaient de même, en pareille nécessité, la fontaine de *Saint-Balsème*, à proximité de cette ville. — Voir notre opuscule intitulé : *Saint Baussange* (Balsemius), *apôtre d'Arcis*, 1889.

Autrécourt possède sur son territoire la fontaine miraculeuse de *Saint-Avit*, mort en 530 abbé de Saint-Mesmin. Sa mère, dit la légende, était une mendiante de Verdun qui, au v[e] siècle, alla se fixer dans l'Orléanais. Parmi les pèlerins qui vont à cette fontaine, il est bon nombre de Champenois (1).

Une source abondante, dite de *Sainte-Claire*, située dans la partie nord du village d'Auzéville, passe pour être très efficace contre certaines affections des yeux. Il est question, dans les archives paroissiales, de guérisons qualifiées miraculeuses. Depuis longtemps d'ailleurs une statue de sainte Claire, placée dans l'église, reçoit les hommages de nombreux pèlerins et de la population d'Auzéville (M. Louis).

A quelques pas du village de Fouchères existe un antique ermitage dédié à saint Maur. De nombreuses faveurs temporelles ont été obtenues, suivant la tradition, tant par l'intercession de ce saint, dont l'église paroissiale possède une relique, que par l'usage de l'eau d'un puits où l'on avait coutume de tremper des linges pour les appliquer sur les personnes malades ou sur le siège particulier de la douleur (M. Baudin).

Il y a une cinquantaine d'années, dit M. Régnier, les jeunes gens se rassemblaient, le lendemain de la Pentecôte, autour d'une source située sur le territoire de Cousanges-aux-Forges. Là ils mangeaient des œufs durs, et chacun d'eux, pour être préservé de la fièvre, s'évertuait à boire, autant de fois qu'il le pouvait, de l'eau de la source plein la coque de l'œuf qu'il avait mangé.

La fontaine de *Saint-Jean*, finage de Foucaucourt, est l'objet d'une certaine vénération. Son eau est réputée souveraine contre le catarrhe ; mais on en fait peu usage. Au-dessus de la source, une niche en briques abrite une statue de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse. Quand le temps est propice et en toute saison, mais surtout aux approches du 24 juin, on l'orne de verdure et de fleurs, et l'on y brûle des cierges en l'honneur du saint. La veille de sa fête, pendant toute la soirée, les jeunes gens ne manquent pas de se conformer à cette cou-

(1) Voir *abbé* Gillant, *Pouillé*, II, p. 658.

tume, prétexte à de copieuses libations. Tandis que les bougies brûlent et éclairent la scène, ils boivent, chantent, forment des rondes, s'ébattent et ne se séparent qu'au lever du soleil (M. JACQUINOT). Cette fête confine au paganisme.

Nous arrivons à des usages où la foi religieuse et la superstition se mêlent sans conteste.

Au S.-E. de la Meuse, surtout entre Gondrecourt et Ligny, nombre de gens ont une grande confiance à l'eau des fontaines: Saint-Christophe à Reffroy, Saint-Michel à Tourailles, Sainte-Anne à Badonvilliers, etc. Lorsqu'un jeune enfant souffre et languit, sa mère ou quelqu'autre membre de la famille s'achemine vers l'une de ces sources avec une chemise du malade. On la jette sur l'eau du bassin : si elle surnage, l'enfant est condamné comme *ne tenant pas du saint;* si au contraire elle coule tout entière à fond, l'enfant *tient tout entier du saint*, patron de la fontaine, et la guérison est assurée. Dans l'un et l'autre cas, la famille fait ou fait faire une neuvaine de prières qui hâtera la mort ou le rétablissement du malade. Si une partie seulement de la chemise est immergée, la partie correspondante du corps est seule atteinte et l'on n'en fait pas moins la neuvaine obligatoire.

Dans l'ancien cimetière de Louppy-le-Château, sous un sapin isolé, coule une source réputée miraculeuse. Des personnes de la localité, des environs et même d'assez loin viennent nuitamment accomplir un pèlerinage à la chapelle de Sainte-Anne dont nous avons parlé. Elles y font une offrande, puis se dirigent vers la source où elles jettent une chemise ou un linge quelconque imprégné de la sueur du malade qu'il s'agit de soulager. Si le linge s'enfonce, c'est le signe d'un dénouement fatal; s'il flotte, au contraire, la guérison est assurée (M. LOPINOT).

La fontaine Saint-Pierre (de Vérone), abritée sous le lavoir communal de Delouze, jouit d'une réputation analogue. Voici comment on procède :

Un membre de la famille d'un petit enfant malade se rend à la fontaine après s'être mis en rapport avec une femme attitrée du village, qui jette dans la piscine une chemise ou un autre

linge ayant touché le corps de l'enfant. Si le linge plonge, c'est de mauvais augure, s'il surnage, la guérison est proche. Le pèlerinage se complète par une neuvaine de prières, et généralement par un don en argent suffisant pour qu'une ou plusieurs messes soient dites à l'intention du malade. Le tronc de saint Pierre n'est pas oublié : chaque pèlerin y dépose son obole, et l'on y a trouvé quelquefois des offrandes considérables (M. Gérard).

Il existe dans l'église de Vaux-la-Petite un puits dit de *Saint-Julien*, dont l'eau passait pour miraculeuse. On y venait d'assez loin pour obtenir la guérison des malades. S'agissait-il d'un jeune enfant? On apportait une de ses chemises pour la jeter sur un baquet rempli d'eau tirée du puits. Si la chemise surnageait, l'enfant, disait-on, *ne tenait pas du saint*, et demander sa guérison était inutile ; enfonçait-elle au contraire, l'enfant *tenait de saint Julien*, qui lui rendrait la santé. Dans ce dernier cas, on faisait sécher la chemise *sans la tordre*, puis on en revêtait le petit malade. En même temps on remettait quelque aumône à des femmes indigentes du lieu, pour qu'elles hâtassent la guérison par des neuvaines de prières. Les parents aisés déposaient ensuite une offrande dans le tronc de saint Julien, patron de la paroisse, et l'on comptait sur la guérison pour le neuvième jour. Ces pratiques eurent lieu jusqu'en 1865, époque à laquelle on ajusta une pierre sur l'orifice du puits, couvert jusqu'alors d'une trappe en bois.

L'eau de la fontaine de Saint-Gengoult, qui coule sur le finage du même lieu, est l'objet d'une coutume analogue. De plus, on lui attribue des vertus curatives et l'on vient en boire de fort loin.

A quelques pas de cette fontaine est une croix de pierre au pied de laquelle il n'est pas rare de trouver quelque menue monnaie déposée là par les pèlerins. Le plus souvent ces modestes offrandes sont amassées par des pauvres à qui on les abandonne. D'autres fois elles sont recueillies par des particuliers et remises, soit au desservant de Vaux-la-Petite, soit à celui de Méligny-le-Grand, qui les emploient de temps à autre à dire dans leurs églises des messes à l'intention des donateurs inconnus (M. Paquin).

Depuis des siècles, de très nombreux pèlerins venaient à l'antique chapelle de Saint-Vannes, près d'Herbeuville, pour obtenir la guérison des enfants atteints du catarrhe. Après avoir fait au préalable une neuvaine à domicile et entendu autrefois la messe à la chapelle et depuis à l'église paroissiale, les pèlerins se rendaient au *puits Saint-Vannes*. L'un d'eux, le plus souvent la femme qui avait fait la neuvaine, jetait dans le bassin de la source une chemise de l'enfant malade ; si elle surnageait, la guérison était assurée, dans le cas contraire, c'était signe de mort. Quand elle flottait, le point de la chemise qui avait été en contact avec la partie malade restait sèche, assurait-on, quoi que l'on fît pour l'immerger.

Ce pèlerinage a cessé depuis 1885, la source ayant été captée comme toutes celles du vallon pour alimenter le lavoir public, (M. Trichon).

A Vauquois est une source de *Notre-Dame* qui jouit d'une réputation égale à celle des précédentes. Lorsqu'un enfant est atteint de convulsions ou du catarrhe, la mère fait toucher à l'antique madone de l'église quelque linge ayant été porté par le malade. Elle pose ce linge sur l'eau du bassin : s'il flotte, l'enfant mourra, s'il enfonce, la guérison est certaine (M. Sommé).

A la contrée de *Saint-Remy*, finage de Velaines, coule une source à laquelle on attribue des propriétés miraculeuses à l'égard des enfants en bas âge malades ou languissants. L'eau de cette source est recueillie dans un bassin maçonné qu'on nomme la *Chapelotte* (1) où l'on descend au moyen de plusieurs marches en pierre. Les pèlerins venaient de très loin le jour de la Trinité plonger les enfants dans cette piscine pour les guérir ou les préserver de maladies. Des chemises de ces enfants étaient posées sur l'eau; les points qui enfonçaient les premiers indiquaient les parties malades correspondantes du corps (M. Leprêtre).

Ces usages ne sont pas particuliers à notre département. « A quelques pas de l'église de Lay-Saint-Remy, canton nord de

(1) Ce nom paraît indiquer qu'il y eut là jadis une petite chapelle.

Toul, est la fontaine de *Saint-Léger* dont les eaux avaient une réputation singulière. Lorsqu'une personne était atteinte d'une maladie grave, on faisait toucher au patron de l'église un linge à l'usage du malade et l'on jetait ensuite ce linge dans le bassin de la fontaine : s'il surnageait, on pouvait compter sur une guérison prochaine; mais s'il coulait à fond il n'y avait aucun espoir de guérison(1) ».

En somme ces pratiques se ressemblent, à cette différence près qu'ici l'immersion spontanée du linge est signe de mort, et là signe de guérison. Fort innocentes en elles-mêmes, elles ont causé la perte de bien des enfants, privés des soins qui auraient pu les sauver, si leurs mères trop crédules n'eussent eu une foi aveugle aux indications d'une épreuve jugée infaillible et privé ces petits êtres des secours de l'art médical. A l'appui de ce que nous disons, M. Migeon, instituteur à Grimaucourt-en-Woëvre, cite ce fait : « A l'instant même où j'écris, on sonne l'enterrement d'un enfant mort d'une affection catarrhale. Les parents ont fait dire pour lui l'oraison du catarrhe par un empirique qui jugea le mal incurable. Dès lors ils se croisèrent les bras en attendant le dénouement fatal que les soins d'un habile médecin eussent peut-être conjuré ».

Outre celles que nous avons citées, il existe dans la Meuse beaucoup d'autres sources et fontaines réputées miraculeuses ou curatives : celles de Saint-Ernelle à Villécloye, souveraine, dit-on, contre les maux d'yeux et d'oreilles; de Saint-Louvent à Villers-aux-Vents, de Saint-Gorgon à Lavoye, de Saint-Remy à Pierrefitte, qui passent pour efficaces contre la fièvre; de Saint-Boniface à Tannois, réputée contre les maux d'yeux; de Sainte-Gertrude à Peuvillers, de Sainte-Scholastique à Nouillonpont, de Sainte-Barbe à Willeroncourt, visitées pour les enfants malades; de Saint-Georges à Maulan, dont l'eau est employée contre les coliques, etc. Sur le territoire de Pintheville est la fontaine de la *Pichée*, douée de vertus curatives *parce que la sainte Vierge y est venue laver ses pieds.*

Malgré l'insuccès notoire des empiriques impudents et sa-

(1) Aug. Digot, *Histoire de Lorraine*, tome III.

crilèges qui, pour mieux exploiter leurs dupes, mêlent les pratiques religieuses à leurs incantations pseudo-magiques, il existe encore chez nous des coutumes vivaces où la superstition saute aux yeux et que néanmoins ne répudient pas tous les gens instruits. Le pire est que les Esculapes mâles et surtout femelles appartiennent presque tous à la lie du peuple, et qu'en dehors de leur triste spécialité, nul ne leur accorderait crédit ni créance.

Au centre de la Meuse, notamment dans les cantons d'Étain, de Fresnes et de Spincourt, dès qu'une personne est gravement malade, sa famille a recours d'abord, non pas au médecin, mais à la *tireuse de serviette*, afin de savoir quel saint l'on doit prier pour obtenir la guérison. Voici comment on procède. Une espèce de mégère tend au consultant une serviette dont il prend l'un des bouts, tandis qu'elle tient l'autre ; elle la tord puis en mesure la longueur à la coudée. Elle pose alors diverses questions à la serviette, et suivant que celle-ci, par quelque habile tour de main de l'opératrice, se raccourcit ou s'allonge, elle est censée répondre oui ou non. Et l'on est obligé, si *le malade est taché d'un bain de tel ou tel saint*, d'entreprendre un pèlerinage vers celui qu'elle indique, presque toujours choisi parmi les Quatre-Frères (1) dont nous avons parlé, de lui faire des offrandes, de brûler des cierges et d'accomplir en son honneur des neuvaines de prières. Ces neuvaines, dont moyennant finance se charge la sibylle, hâtent la mort ou la guérison du malade. Plus on est généreux, plus ses prières sont efficaces. Le bon billet !

Tout le monde ne tire pas la serviette : c est une spécialité. Une femme de Béchamp (Meurthe-et Moselle) excellait, il y a quelques années, dans cet art facile de rançonner nos paysans crédules en frisant la police correctionnelle. Dans quelques localités, à Haudiomont, par exemple, la serviette est remplacée par une nappe, et — partout, si le malade ne guérit pas, c'est que lui ou son délégué *manque de foi*.

Les gens de Foameix, Fromezey, Moulainville, Châtillon, Pa-

(1) Voir page 124.

reid, Remoiville, Grimaucourt-en-Woëvre, Villers-sous-Pareid, Rouvres, Buzy, etc., se font encore *tirer la serviette*, au dire de nos correspondants.

Une autre coutume plus répandue dans la Meuse que la précédente, est celle de *signer* (1) pour la guérir, certaine affection de l'œil appelée *maille* au nord et *défaite* au sud du département. Cette pratique consiste, pour l'opérateur, à faire plusieurs signes de croix sur l'organe malade en marmottant quelques prières et certains mots cabalistiques spéciaux à cette affection. L'on ne signe pas seulement la *maille*, mais aussi les brûlures, les entorses, etc., en faisant sur le siège du mal des simagrées ridicules avec le gros ou le petit orteil suivant le genre de souffrance, — ou bien en y posant en croix deux crins de la crinière ou de la queue d'un cheval. Ces pratiques, sans effet, sont l'œuvre de gens qui, presque toujours, prélèvent un tribut sur la crédulité de leurs dupes. Si le mal, avant d'être signé, remonte à plusieurs jours, il doit s'en écouler tout autant avant l'entière guérison. Si elle tarde ou n'a pas lieu, c'est que *la foi* manque au malade. Mais qui donc, sans avoir une foi robuste, se mettrait entre les mains du charlatan?

Voici quelque chose de plus précis.

A Génicourt-sur-Meuse, la guérison des entorses, des foulures, etc., par *le secret* a encore de fervents adeptes. C'est ici un homme qui opère, et voici comment il procède. Après avoir mis à découvert la partie malade, il se déchausse le pied droit et fait sur le siège de la douleur un signe de croix avec le gros orteil en disant: *Panem nostrum quotidianum*; puis il marmotte à mi-voix une formule composée de mots incohérents. D'un linge trempé dans l'urine d'un homme il fait une compresse que l'on fait chauffer sous la cendre et qu'il applique ensuite sur le point douloureux. Le malade ainsi traité doit réciter cinq *pater* et autant d'*ave* en mémoire des cinq plaies du Sauveur,

(1) *Signer*, en patois *sogner*, *sagni*, c'est faire un ou plusieurs signes de croix sur quelqu'un ou sur quelque chose. Ce verbe, autrefois actif, n'est plus employé en français dans ce cas que comme verbe pronominal, *se signer*.

ou faire à heures fixes une neuvaine de prières déterminées. La guérison survient après un laps de temps égal à celui qui s'est passé entre l'accident et l'intervention de l'opérateur, et la douleur est d'autant plus vive que la guérison est plus prompte. Ajoutons que le guérisseur ne peut se soulager lui-même. En cas d'accident, il communique son *secret* à quelqu'autre qui le traitera et qui dès lors conservera le pouvoir de guérir (M. Chevalier).

A Ambly, localité voisine, une guérisseuse opère à peu près de même, et des gens qui semblent sensés ont une confiance aveugle dans son art.

Quelquefois les signes de croix se font au rebours; — celui qui communique le secret perd son propre pouvoir; — un homme ne saurait recevoir l'initiation d'une femme et réciproquement sans perdre l'un et l'autre la vertu magique, etc., car cette coutume offre, suivant les lieux, de nombreuses divergences de détails.

« Pour les *mépasses* (écarts, faux pas, etc.) il faut dire, au moment même où l'on ressent la douleur : « *Je te guéris* † *ante* † *super ante* † *super ante te* † (1) ».

A Deuxnouds-devant-Beauzée, la formule est celle-ci : *ante* † *ante te* † *super ante te* †, et l'opérateur doit faire, avec son orteil droit, en prononçant chaque *ante*, un signe de croix sur le siège du mal. Il a fallu, pour mettre l'orteil à découvert, qu'il se déchausse à l'aide du pied gauche, sans faire usage de ses mains (M. Nicolas).

Comment, si elles sont notoirement inefficaces, ces pratiques, superstitieuses au premier chef, se perpétuent-elles de génération en génération? Il est difficile de se prononcer à cet égard. Une guérison entre autres, due au hasard, suffit pour confirmer la foi au guérisseur. Nous avons questionné des personnes y ayant eu recours, les priant de nous dire en toute sincérité si oui ou non elles avaient été soulagées. Les unes, peut-être pour ne pas passer pour dupes, ont dit oui; d'autres, — elles n'avaient pas la foi sans doute? — ont répondu carrément non;

(1) Richard, ouvrage cité.

d'autres enfin se sont tenues sur la réserve, ce qui est presque une affirmation. Nous repoussons ces pratiques et nous nions leur efficacité; cependant, narrateur fidèle, nous devons rapporter le fait suivant, raconté *de visu* par un instituteur de mérite encore en fonctions, qui est loin de pécher par un excès de crédulité.

« Un lendemain de fête patronale, a-t-il écrit en 1888 dans une pièce semi-officielle, mon fils, alors âgé de six ans, éprouvait en se levant une telle douleur dans l'un des pieds en le posant à terre qu'il jetait les hauts cris. On fut obligé de le mettre au lit. L'enfant s'était luxé le pied en montant sur les chevaux de bois. Sur ces entrefaites, le maire de la commune étant venu me voir, je lui parlai de l'enfant et il voulut se rendre compte de son état. Le pauvre petit jeta de nouveaux cris en posant le pied sur le parquet. Alors le maire lui fit, sans me le dire, certains signes sur la partie malade et on le recoucha. Comme j'avais remarqué le fait, je dis au maire : « Vous venez de lui faire vos simagrées? —Oui, me répondit-il, c'est une espèce d'entorse; vous verrez que dans quelques instants le mal disparaîtra ». Je n'en croyais rien, et pourtant, moins de cinq minutes après, l'enfant se levait sans aide et allait revoir son cher carrousel. Toute douleur avait disparu. » (M. Fion).

Cela s'est passé à Creuë, où l'on prétend que nombre de gens sont aptes aux guérisons de ce genre.

Sans « ses simagrées » nous croirions que le maire était un de ces habiles rebouteurs, bêtes noires de la Faculté, qui remettent en place les os déplacés des membres et auxquels une certaine pratique tient lieu de science. Nous avons vu d'habiles médecins recourir à leur art, qui n'a rien de superstitieux.

La guérison par le secret s'étend même aux animaux. « Un cheval a-t-il des coliques, les tranchées? Une vache est-elle météorisée? Aussitôt que le propriétaire s'en aperçoit, il signe la bête, puis vaque à ses occupations sans plus s'en inquiéter. » Et chose bizarre, dit encore M. Fion, c'est qu'on n'a pas souvenance qu'un seul animal ainsi traité soit mort à Creuë de l'une de ces affections. Cependant

...... chacun son métier,
Les vaches seront mieux ..... soignées.

Nous aurons tout dit sur ces procédés ridicules en signalant quelques pratiques isolées.

Aux Islettes, si un jeune enfant a des convulsions, la mère prend son petit bonnet et le jette au feu. Si les douleurs sont aussi intenses après la combustion complète, toute médication est superflue (M. Bourgeois).

Si vous souffrez de points de côté, écrit M. l'instituteur de Mogeville, mettez sur un verre d'eau autant de grains d'avoine que vous ressentez de ces points, puis faites le signe de la croix chaque fois qu'un grain descendra au fond du verre; autant de grains immergés, autant de points disparus (M. Legay).

Si vous trouvez une taupe vivante *sans la chercher*, tuez-la et mettez dans un sachet son museau et ses pattes; suspendu au cou d'un enfant, ce sachet lui épargne toute douleur dans sa dentition (1).

Des personnes mangent le jour de Pâques, pour se préserver de la fièvre pendant toute l'année, des œufs pondus le vendredi saint; d'autres jeûnent ou font simplement abstinence le jour de cette fête pour conjurer le mal de dents.

A Landrecourt, on se débarrasse des verrues en jetant des pois dans un puits.

Voici, extraites d'un formulaire manuscrit, une série d'oraisons à l'usage des guérisseurs par le *secret*.

Pour guérir le mal de dents. — « Sainte Apolline, assise sur la pierre de marbre, Notre Seigneur, passant par là, lui dit : « Apolline, que fais-tu là? — Je suis ici pour mon chef, pour mon sang, pour mon mal de dents. — Apolline, retourne-toi (retourne t'en)... Si c'est une goutte de sang, elle tombera, si c'est un ver, il mourra. »

Réciter ensuite cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur et à l'intention des cinq plaies de Notre Seigneur, puis faire le signe de

(1) A Luméville, pour faciliter la dentition des enfants, on leur pend au cou certains os de poisson.

la croix avec le doigt sur la joue en face du mal que l'on ressent en disant : « Dieu t'a guéri par sa puissance. »

Pour arrêter le sang d'une blessure. — « Dieu est né dans la nuit de Noël, à minuit; Dieu est ressuscité; Dieu a commandé que le sang s'arrête, que la plaie se ferme, que la douleur se passe, et que ça n'entre ni en matière, ni en senteur, ni en chair pourrie, comme ont fait les cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ. *Mortuus est Christus; Mortuus est et resurrexit Christus.* »

On répète trois fois ces mots latins, et à chaque fois on souffle en forme de croix sur la plaie en nommant la personne et en disant : « N., Dieu t'a guéri, ainsi soit-il. »

On commencera ensuite une neuvaine à jeun à l'intention des cinq plaies de Notre Seigneur.

Pour les rhumatismes et autres douleurs. — « Madame sainte Anne, qui enfanta la vierge Marie, la vierge Marie qui enfanta Jésus-Christ, Dieu te guérisse et te bénisse, pauvre créature (nommer la personne) de renouure, blessure, rompure, entraves de toutes sortes, d'infirmités quelconques, en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge Marie, Messieurs saint Cosme et saint Damien, amen. »

Dire trois *pater* et trois *ave* pendant neuf jours, tous les matins à jeun, en l'honneur des angoisses de Jésus-Christ sur le Calvaire.

Pour guérir la teigne. — « Paul, qui était assis sur la pierre de marbre, Notre Seigneur passant par là lui dit : « Paul, que fais-tu là? — Je suis ici pour le mal de mon chef. — Paul, lève-toi ; va trouver sainte Anne qui te donne quelle huile quelconque, tu t'en graisseras légèrement à jeun, une fois le jour, pendant un an et un jour. Celui qui le fera n'aura ni rogne, ni gale, ni teigne, ni rage. »

Répétez cette oraison un an et un jour sans y manquer, tous les matins à jeun, vous serez radicalement guéri et exempt de tous ces maux pour la vie.

Pour guérir et couper la fièvre. — « Quand Jésus porta sa croix, il lui survint un juif nommé Marc-Antoine qui lui dit : « Jésus, tu trembles. Jésus lui répondit : « Non, je ne

tremble ni ne frissonne », — et celui qui dans son cœur prononcera ces paroles n'aura jamais fièvre ni frisson; Dieu commande aux fièvres tierces, fièvres intermittentes, fièvres purpurines, de se retirer du corps de cette personne. Jésus, Marie, Jésus. »

Il faut faire une neuvaine à jeun à l'intention de la personne, en mémoire des souffrances qu'a endurées Notre Seigneur sur le Calvaire.

Pour guérir promptement de la colique. — Mettez le grand doigt de la main droite sur le nombril et dites : « Marie qui êtes Marie, ou colique, poison qui est entre mon foie et mon cœur, entre ma rate et mon poumon, arrêtez-le au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », et dites trois *pater* et trois *ave* et nommez la personne en disant; « N..., Dieu t'a guéri, amen. »

Pour guérir toutes sortes de brûlures. — Par trois fois différentes vous soufflerez dessus en forme de croix et vous direz : « Feu de Dieu, perds ta chaleur comme Judas perdit sa couleur quand il perdit son Sauveur au jardin des Oliviers », et nommez la personne en disant : « N..., Dieu t'a guéri par sa puissance, » sans oublier la neuvaine à l'intention des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ. Ainsi-soit-il.

Pour guérir d'une piqûre d'épine. — « Pointe sur pointe, mon Dieu, guérissez cette pointe comme saint Cosme et saint Damien, les cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ au jardin des Olives. *Mortuus est Christus, mortuus est et resurrexit Christus.* »

Après avoir dit cette oraison, vous prendrez un linge blanc lessivé que vous couperez large et long comme le doigt, puis vous le mettrez en croix sur l'épine et ensuite vous l'envelopperez du même linge; vous soufflerez trois fois sur l'épine en disant l'oraison, puis vous l'envelopperez comme il est dit; enfin le patient fera une neuvaine à jeun à l'intention des souffrances qu'a endurées Jésus-Christ sur le Calvaire.

Pour guérir sûrement le charbon. — « O Jésus, mon Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, je crois fermement que vous avez répandu votre sang pour nous. Je crois en l'Eucharistie et en votre grâce; ne m'oubliez pas pour la maladie dont j'emploie notre saint patron; intercédez pour nous. Ainsi-soit-il. »

Au pied de l'autel, il faut intercéder le patron de l'endroit où est le malade; ensuite prendre du lierre le plus près de terre, du savon qui n'a pas encore servi, battre le tout ensemble avec de la jeune crême, appliquez cela sur le mal avec l'oraison, et l'on est promptement guéri.

Pour guérir le mal d'yeux. — « Ici est assis le bienheureux saint Jean, passent trois vierges dans son chemin, il leur dit : « Que faites-vous ici? — Nous guérissons de la *maille* l'œil (ou les yeux) de Notre Seigneur. » Faisant le signe de la croix et soufflant dans l'œil on dit : « *Maille* ou feu gris ou que ce soit, angine, graine ou araignée, Dien te commande de n'avoir plus de puissance sur cet œil non plus que les juifs sur le corps de Jésus-Christ; puis on fait le signe de la croix en soufflant sur les yeux de la personne en disant : « Dieu t'a guéri » sans oublier la neuvaine à l'intention de la bienheureuse sainte Claire.

Pour dissiper l'esprit de ténèbres. — Chaque matin à votre lever, dites : « O père tout-puissant, ô Mère, la plus tendre des mères, ô exemple admirable des sentiments de tendresse de toutes les mères, ô fils, la fleur de tous les fils, ô ferme de toutes les fermes, âme, esprit harmonieux, nombre de toutes choses, conservez-nous, protégez-nous, conduisez-nous et soyez-nous propice en tous temps et en tout lieu. » Puis vous ajoutez trois fois : « Mon Dieu, j'espère en vous, au Fils, au Saint-Esprit et en moi. Ainsi soit-il. »

Pour guérir les tranchées des chevaux. — « Cheval noir ou gris (il faut indiquer la couleur du poil de la bête) appartenant à N..., si tu as les avives de quelques couleurs qu'elles soient, ou les tranchées rouges, ou trente-six sortes d'autres maux, en cas qu'il y soit, Dieu t'a guéri et le bienheureux saint Éloi. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Ensuite cinq *pater* et cinq *ave* pour remercier Dieu de sa grâce (M. Rousselot).

Ces oraisons bizarres et nombreuses sont encore en vogue, tant pour les hommes que pour les animaux; il nous suffit d'en donner quelques-unes pour prouver que la superstition n'est pas morte chez nos populations meusiennes.

« Parmi les idées folles qui traversèrent le cerveau des hommes, il n'en fut probablement pas de plus singulière que celle de se donner au diable dans l'espoir de partager sa puissance extraordinaire. Sous l'empire d'une sorte de suggestion, des hommes et des femmes, en apparence sains d'esprit, crurent et déclarèrent, au péril de leur vie, s'être vendus corps et âme à Satan, le reconnaître pour maître, et se complaire à utiliser, aux dépens de leurs voisins et de leurs amis, le pouvoir qu'ils en avaient reçu en retour d'un pacte impie. » Ces gens en délire, appelés *sorciers*, anathématisés par l'Église, poursuivis et sévèrement punis par la justice séculière, parurent en Lorraine dès le XIVe siècle et s'y multiplièrent au XVIIe de manière à compromettre l'ordre public. Sorciers et sorcières étaient impitoyablement condamnés au supplice du feu; la première exécution eut lieu en 1358, la dernière en 1661, et entre ces deux dates, M. DUMONT, a relevé 861 condamnations de ce genre en Lorraine et Barrois, mais le nombre est plus considérable. En 1583, deux sorciers et huit sorcières furent brûlés vifs à Saint-Mihiel en une seule fois (1).

De longs et fréquents procès, suivis de cruels supplices, frappèrent pour longtemps l'imagination des populations ignorantes et crédules, et nombre de gens, par intérêt ou par malice, s'attribuèrent plus tard une puissance occulte. Faire sonner indéfiniment l'horloge, mettre la vaisselle en branle pendant plusieurs nuits sans la briser, etc., sont des actes qu'on attribuait à certains *physiciens* suppôts de Satan, dont on redoutait les maléfices. Le règne des soi-disant sorciers, guérisseurs et autres, n'est donc pas passé, nous en avons donné des preuves, et l'on cite encore certains lieux que hantaient leurs devanciers.

« Il existe, à la limite des territoires de Bouquemont et de Tilly un profond ravin qui se prolonge fort avant dans la forêt, loin de toute habitation. Ce lieu, nommé *le Sabbat*, est bien fait pour inspirer la terreur.

« On prétend et l'on assure qu'autrefois les sorciers y tenaient leurs assemblées nocturnes. Les anciens du pays racon-

(1) Voir DUMONT, *Justice criminelle*, II, p. 22 à 95.

tent à cet égard et sans rire des choses extravagantes qu'ils tiennent de leurs ancêtres : ce sont des scènes indicibles, des rondes échevelées, des cris et des chants infernaux. Ils vous citent même au besoin les noms de ceux qui prenaient part au sabbat et dont on redoutait la puissance diabolique.

« Certain soir, nous raconta l'un d'eux, un homme de Tilly revenant de Thillombois s'égare dans la forêt, et à minuit arrive au ravin en plein sabbat. Des hommes et des femmes aux costumes éclatants formaient un vaste cercle brillamment illuminé, au centre duquel leur chef, qui n'était autre que le diable en personne, portant une longue barbe noire, faisait debout dans un gros livre l'appel de ses suppôts. A la vue de notre homme, on l'entoure, on l'interpelle, puis on lui propose de prendre part aux pratiques sacrilèges qui vont avoir lieu, lui exposant les obligations auxquelles il serait astreint et les avantages qui résulteraient pour lui de son affiliation. Dominé par la peur, il accepte. Alors Satan lui présente à signer le pacte qui doit le faire son sujet, mais ne sachant écrire, notre homme se borne à tracer une croix. Aussitôt la lumière s'éteint, l'assemblée disparaît, et plus mort que vif, il rentre à Tilly, conte son aventure et confirme ce que l'on disait du ravin *du Sabbat.* » (M. Henry).

« Au temps déjà lointain où les sorciers se réunissaient à la *Côte des Fées*, finage de Gondrecourt, vers la forêt du Vau, certain bossu de Dainville, égaré pendant la nuit, se trouva là en plein sabbat. On y chantait à tue-tête *Lundi, mardi, mercredi, jeudi, — lundi, mardi, mercredi, jeudi...* Notre bossu fit chorus et s'avisa d'ajouter : *vendredi, samedi* et *dimanche.* Les sorciers l'entourèrent et le prièrent d'être des leurs. « Hélas ! dit le paysan, ce serait pour moi un grand honneur, mais comment pourrais-je prendre part à vos ébats avec cette bosse énorme qui pèse sur mes épaules ? » — « N'est-ce que cela ? lui dirent-ils » ; et en moins d'une seconde la bosse disparaît à la grande joie du pauvre homme, qui se confond en remerciements et s'éloigne la cérémonie terminée. De retour au village, il raconte son aventure, et sa femme, enchantée de cette métamorphose, redouble pour lui d'une vive affection.

« Dans ce même village de Dainville habitait un autre bossu. Sa femme l'obligea, bien malgré lui, à se rendre à la *Côte des Fées*. Renseignements pris, il partit un vendredi soir, de façon à y arriver en plein sabbat. « Hé! bonsoir toute la compagnie, dit-il en ôtant sa casquette; je viens pour entrer dans votre honorable société. » Un immense éclat de rire accueillit ses paroles. « Es-tu fou, pauvre homme? Penses-tu, avec une semblable bosse, pouvoir faire avec nous les rondes infernales? » — « Ma bosse ne fait rien à la chose, répliqua le manant. Vous pouvez me l'ôter comme vous l'avez fait à un tel ».

« Les sorciers ont leurs caprices. Le ton du bossu leur déplut, et jugeant sa démarche intéressée, au lieu de supprimer sa bosse, ils lui ajustèrent celle de l'autre sur la poitrine, tellement qu'il rentra chez lui fort désappointé, bossu devant et derrière. »

« La légende ajoute que sa femme l'ayant injurié, notre homme lui administra une magistrale volée et que nul ne la plaignit. »

Nous empruntons ce conte à un manuscrit de M. *Gaston Grillet* (1), notre estimable confrère. Le conte breton d'Émile Souvestre, *Benead de Loqueltas*, lui ressemble beaucoup au fond. Ont-ils une commune origine? Sinon, lequel a inspiré l'autre?

Au vallon de Chèvrejoie (2), finage de Lavincourt, — à la Cornée-Marion, finage de Sorbey, — dans le fond de Roupy, contrée de Dompierre-aux-Bois, les sorciers ont laissé un souvenir de leur passage. A Troyon, ils se donnaient rendez-vous au-dessus du Chaufour.

Les gens de Maxey-sur-Vaise sont qualifiés *sorciers*. Des réunions nocturnes de ces suppôts du diable avaient lieu, disait-on, au bois de Masseraumont. L'on s'y rendait par la *Voie-li-Magie* (chemin ou sentier de la magie).

En 1496, « Poirresson Grand Gerrard de Marcey, pour faul-

(1) *Contribution à l'étude des croyances et superstitions anciennes dans le pays de Bar,* 1900.

(2) Ce nom nous paraît bien choisi pour désigner un lieu où prenaient leurs ébats des diables cornus comme chèvres.

cement et maulvoisement avoir chargé, accusé et fait prendre au corps Adeline, femme de Liégeois, et Bastienne sa fille, femme de Jehan de Sangbons de Marcey, disant qu'elles estoient *sorcières* et telles les voulloient prouver et monstrer. ... Pour ce qu'il n'a pu prouver qu'elles fussent telles, a esté condampné en amende honorable envers elles, etc. (1). »

On nous racontait sérieusement, dans notre enfance, que la plupart des bergers, entachés de sorcellerie, se transformaient jadis en loups pour éloigner les troupeaux de leurs confrères ; et que, s'ils avaient soif, ils faisaient dans la hampe de leur houlette un trou de vrille d'où s'échappait une eau fraîche et abondante. C'était là de haute sorcellerie.

Aux environs de Saint-Mihiel et sans doute ailleurs, les prêtres étaient réputés naguère encore, pouvoir, assis sur les nuées, les diriger à leur gré; à la façon des anciens tempestuaires. Un sieur H... nous a affirmé avoir vu les curés de Woinville et de Buxières (2) remplir cet office, et quelques années après, à la suite d'un violent orage qui éclata sur sa paroisse, un de leurs confrères voisins (3), accusé de l'y avoir attiré, faillit être victime de cette idiote imputation.

Le *sottrait*, lutin familier de nos étables, est aujourd'hui peu connu. C'était un nain, vêtu et coiffé de rouge, qui avait pour certains chevaux une prédilection marquée. Celui qu'entre tous il préférait était l'objet de tous ses soins : il l'étrillait, le bouchonnait et lui tressait coquettement la crinière. Il dérobait même, au profit de son favori, la pitance de ses voisins. Était-il surpris? Il lançait violemment dans la direction du gêneur, une étrille qui ne le quittait jamais. »

Outre le sottrait, les étables recevaient encore, aux environs de Gondrecourt, la visite du *poulain sans tête*, qui jetait des sorts sur les animaux domestiques.

Le *coupon de feu*, à Dompierre-aux-Bois, était une longue

(1) *Archives départ. de la Meuse*, B. 1439.

(2) MM. *Lombard* et *Sacquin*.

(3) M. l'abbé *Chevin*, décédé en 1900, curé-archiprêtre de Bar-le-Duc.

perche enflammée; lorsqu'on le sifflait d'une certaine manière, il arrivait avec la rapidité de l'éclair, renversant et brûlant tout sur son passage (M. PERNET).

Nul ne croit plus au pouvoir, ni même à l'existence des fées ; à peine quelques noms de contrées en rappellent-ils le souvenir.

Les tireuses de cartes ont moins de vogue qu'autrefois et on les consulte en secret. Le crédit aux somnambules s'en est accru : elles prédisent l'avenir aux jeunes filles, mettent sur la piste des voleurs et font découvrir les choses perdues. Beaucoup de gens ont une confiance aveugle en leurs révélations.

Les jeteurs de sorts sur les hommes et sur les animaux n'ont pas perdu toute créance et ils inspirent une certaine terreur dans leur entourage : on attribue à leurs maléfices des maladies, des accidents où ils ne sont pour rien, mais il ne leur déplaît pas qu'on leur suppose un pouvoir occulte.

Il en est qui chassent rats et souris de leurs maisons ; quelquns même les envoient traitreusement chez un ennemi. Dans le premier cas, on adresse aux rongeurs cette sommation : « Rat, rate et souriate, souviens-toi que sainte Gertrude est morte pour toi dans un coffre de fer rouge, je te conjure au nom du grand Dieu vivant, de t'en aller hors de mes bâtiments et héritages et d'aller au bois dans le délai de trois jours. » Dans le second, ils les envoient chez qui ils veulent, en écrivant sur de petits morceaux de papier des mots cabalistiques. S'il y a de l'eau à traverser, on fait pour les rats et les souris un pont formé d'une simple planche. Ceux qui ont ce prétendu pouvoir affirment qu'il est infaillible, et même les personnes chez qui l'on a opéré assurent que depuis lors elles ont été débarrassées de ces hôtes incommodes (M. HOUZELLE).

En disant le jour de Saint-Nicaise, 11 octobre, une oraison spéciale, on peut également envoyer rats et souris chez qui l'on veut en leur faisant un pont au besoin.

Les feux-follets, dont la cause physique est bien connue,

n'effrayent que peu de personnes. S'élevant quelquefois des cimetières profondément gercés par le soleil, ces flammes vagabondes, obéissant au moindre souffle, furent considérées par le vulgaire comme les âmes des défunts; de là vient surtout la crainte superstitieuse qu'elles inspiraient autrefois.

On croit encore aux revenants, mais on se garde de l'avouer dans la crainte du ridicule.

CHAPITRE X

LÉGENDES ET CONTES POPULAIRES

Rares sont chez nous ces légendes populaires, effrayantes ou gracieuses, qui défraient en d'autres provinces les conversations dans les longues soirées d'hiver (1). Deux ou trois à peine méritent d'être contées, et l'on nous pardonnera cette indigence.

Durant la nuit, des ombres traversent-elles les plaines de la Woëvre dans une course échevelée, guidées par le prince des ténèbres, et des *taïaut* répétés éveillent-ils au loin les échos? C'est la *Grande* ou la *Haute-chasse*.

Malheur au voyageur attardé qui se trouve dans son voisinage! De petits chiens l'entourent : s'il s'avise de les caresser, ils le déchirent impitoyablement, à moins qu'il ne porte sur soi quelque objet bénit.

Quelle est l'origine de cette légende, ayant une certaine analogie avec celle de la *Mesnie Hellequin?* Suivant un poète local (2) qui, dans une intéressante ballade, la raconte en vers patoisés, une noble châtelaine voulait, certain dimanche, retenir son époux auprès d'elle ; mais docile à la voix de Lucifer, il quitta la messe pour la chasse. Et depuis lors, toutes les

(1) Nous en avons donné quelques-unes, p. 119, 155 et 156.
(2) M. A. Thiébaux.

nuits, accompagnant sa meute, il poursuit un gibier qu'il ne saurait atteindre. Voici d'ailleurs la ballade :

A travis les bous, à travis la pline,
Qui cout neut et jou sans repenre haline,
Coume une âme en pine,
Tahaut! Tahaut! Tahaut!
C'est le grand chassaou que l'enfer pourchasse.
Ratré vit' sous té, vlà, la haute-chasse
Qu'abaoue et qui passe
Tahaut! Tahaut! Tahaut!

Le jou commence à leure à la son des tourelles,
Le mile au fond don bous rapite sa russon,
Au s'lot qui va bouter, les jounes pastourelles
Vont bintout à chantant ouvri cœur et mason.
Piquaoue, fas ronfler ta coune,
Amoune chins et chevaux;
Y faut que touci passoune
Ne manquait de ci-avaux.
Que le sangli qui pataouge
Das sa baouge
Zaous nous caoups tumait aneut
D'vant la neut.

La clouche don mouti carillonneut matines;
Le grand chassaou teneut sa lance et crieut : « Fieu !
En chasse ! » Ein petiot joune avau les auglétines
Diseut : « Le jou qui viet c'est le jou don bon Dieu! »
Fouyez, fouyez qui v'appelle
A des plasis dafendus;
Chassoues, c'est à la chapelle
Qu'aneut v'étez attendus;
Lassez dourmi das lous niches
Vous caniches,
Et repaouser les sanglis
Aux hallis.

Au châté blonde Iseult penchée à la fernite,
Li crieut : « N'est donc rin qui sareut v'apêchi
De chassi le dimanche, et de bayi peut-îte
Voute âme à Lucifer et de fâre in pachi?

Nézans putout à la messe,
Jamas prier Dieu n'ait neut;
Ratrez et fayez proumesse
De ne mi sourti ameut.
Malheur à qui s'abandoune
Et se doune
Pour la chasse à Lucifer,
A l'enfer! ...

Deux chassaous accourant au signal de la coune,
A travis monts et vaux, et gn'a n'aveut bramat,
Sur sa bliche cavale on oyeut le plus joune,
A droite don sagneur qui li diseut brâmat;
« Le bon Dieu das sa puissance,
Est fat don saint paradis
Le prix de l'oubéissance,
Mais itou, je ve le dis,
Chassi maugré sa défense,
C'est offense
Qui sûr ve farait honni
Et puni. »

Mas le grand noir chassaou qu'aveut prins l'aute oureille
Li rapondeut : « Seigneur, fut dit sans ve blessi,
Counassez ve in bounheur, eune fîte pareille
Pou le chassaou vaillant au bounheur de chassi?
Drès que la coune ronfeule,
Chevaux et chins, tourtout cout;
Faut woir coumme on se rasseule
Quand viet la chute don jou ;
Et qu'on woit tumer la bîte
Qu'est fat tîte
A vous chins, à vous piquous,
Zaous vous caoups! »

Mas sans accaouter riet, sautant sus sa pouliche,
Le sagneur crie : « En chasse! » Y sane qui voyeut
Zaous le bous un chevreuil, pointant sa tête bliche,
Des counes d'or massif qui fouyeut, qui fouyeut!...
Y se fayeut déjà fîte
A ratrant devis Iseult,
De li rappourter la bîte....

Mas ne la prends-me qui veut!
Et de d'peus à sa poursuite,
Sans sa suite,
Le grand chassaou neut et jous
Cout toujous.

A travis les bous, à travis la pline,
Qui cout neut et jou sans repenre haline,
Coumme une âme en pine :
Tahaut! tahaut! tahaut!
C'est le grand chassaou que l'enfer pourchasse;
Ratrez vit'sous té, vlà la Haute-Chasse
Qu'abaoue et qui passe,
Tahaut! tahaut! tahaut! (1).

*
* *

Certain lundi de Pâques de très bonne heure, une fillette de huit ans, son petit panier au bras, quittait Domremy et s'engageait dans la *Voie des Roises*. C'était Jeannette, la dernière enfant de Jacquot d'Arc et d'Isabelle, qui allait à Vouthon voir sa grand'mère et lui porter de la *laine* (2) avec de beaux œufs colorés. Légère et court vêtue comme la laitière de La Fontaine, elle trottinait allégrement, et parvint bientôt au fond du vallon qui va de Vaudeville à Greux et qu'arrose un mince filet d'eau. Laissant à gauche le chemin des Roises, elle prit le sentier qui conduit aux Vouthons à travers la lande sablonneuse. Il lui fallait gravir la pente assez raide qui aboutit au plateau ; mais les sinuosités de la sente lui en facilitaient l'ascension. Petite Jeanne allait moins vite, s'arrêtait pour reprendre haleine et admirait, autour de son ombre, l'auréole diamantée que formaient les aiguillettes de givre du gazon reflétant les rayons obliques du soleil. Çà et là, des *coucheriots* (3) printaniers inclinaient leurs corolles purpurines. La fillette se mit à les cueillir; mais, ô prodige! aussitôt dans sa main, chacun d'eux se trans-

(1) Voir *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, p. 83.
(2) Pâtisserie de ménage du temps.
(3) Anémones pulsatiles.

formait en une autre fleur parée des couleurs les plus vives. Et bientôt, sans y prendre garde elle eut entre les bras une gerbe de roses, de tulipes, de jasmin, de pivoines, de jacinthes et de lis qui semblaient dérobés au paradis terrestre.

Jeanne parvint au plateau émerveillée de sa cueillette. La métamorphose des fleurs l'étonna tout d'abord, mais elle l'attribua bien vite à la bonne fée du *Bois chesnu*.

Pressée de quitter Domremy, l'enfant n'avait pas déjeûné. Elle eût voulu arriver au plus tôt à Vouthon, mais l'appétit, puis un peu de fatigue, l'invitèrent à suspendre sa marche.

Elle s'assit au bord du chemin, sur un tertre gazonné, au pied d'une aubépine dont le feuillage se dessinait à peine.

Tirant de son panier une part de gâteau qui lui était destinée, elle se disposait à la manger, lorsque soudain rossignols, merles, pinsons, chardonnerets et linots, quittant les haies et les bois voisins, s'abattirent sur l'aubépine et saluèrent Jeannette de leurs chansons (1). Plusieurs même, perchés sur sa tête, sur ses épaules et sur ses bras, vinrent picorer la *laine* qu'elle leur émiettait dans sa main.

Les chantres ailés s'envolèrent. Alors petite Jeanne fit de ses fleurs deux parts : l'une pour la Vierge, l'autre pour sa mère-grand. Entre ses doigts mignons, roses, tulipes, jasmin, pivoines, lis et jacinthes formèrent comme d'eux-mêmes deux bouquets élégants et parfumés. Elle se leva reposée, reprit sa marche interrompue, et rencontra bientôt sa cousine Colette qui venait au-devant d'elle. Colette s'extasia devant les jolies fleurs, mais Jeannette se tut sur leur origine merveilleuse. Arrivées au village, les deux fillettes prirent à gauche la rue qui conduisait à l'église et allèrent déposer sur l'autel de Marie celui des deux bouquets qui leur parut le plus beau. L'autre était pour Mangeon (Marguerite) la bonne aïeule, que Jeanne avait hâte d'embrasser. Après avoir dit une prière à la Vierge, elle sortit du temple avec Colette, et sans s'attarder à causer avec de petites amies qu'elle rencontra sur son chemin,

(1) Ce lieu fut depuis nommé les *Awisselots*, les oiselets, les oisillons, diminutif d'*avis*, oiseau.

elle courut se jeter dans les bras de sa grand'mère qui paraissait l'attendre sur le seuil de sa maison. Jeannette entra, lui remit les œufs teints et la *laine,* ainsi que les fleurs dont la fée lui avait fait présent. Moins crédule que la petite-fille, la vieille Mangeon vit dans ce prodige autre chose qu'une intervention magique, et comprit que Dieu avait des desseins cachés sur cette ange si pieuse et si bonne.

Assise aux pieds de l'aïeule qui se faisait enfant pour elle, petite Jeanne lui contait avec une grâce naïve et sensée à la fois les mille riens de son existence au village. Le temps passe vite dans ces épanchements intimes. Il était trois heures quand elle dut songer au retour. Mangeon ne lui rendit pas vide son petit panier, l'accompagna jusqu'aux carrières, l'embrassa bien fort et la quitta à regret. Bien des fois elles se retournèrent pour se voir encore et renouveler leurs adieux du geste et de la voix.

Jeanne approchait de l'aubépine, sur laquelle les oisillons semblaient l'attendre. Ils la saluèrent de nouveau à son passage, et plusieurs, se détachant du groupe, lui firent cortège le long du chemin. Le cœur rempli de joie d'avoir vu sa bonne grand'mère, elle marchait d'un pas alerte en traversant la lande aux *Coucheriots;* elle en cueillit même plusieurs, mais la métamorphose du matin ne se renouvela pas. Elle s'engagea bientôt dans la *Voie des Roises*, atteignit Domremy et la maison paternelle, qu'un merle de son escorte salua d'une éclatante fanfare et disparut.

C'est la légende de petite Jeannette qui fut brûlée vive à Rouen.

*
* *

A l'époque où les saints visitaient volontiers les hommes plus vertueux qu'aujourd'hui, des moines de l'abbaye d'Évaux (1) défrichaient en priant, la lande, finage de Ribeaucourt, au-dessus du bois de Grammont. Tapi dans un fourré pour les surprendre en faute et ne pouvant y parvenir, Satan, piqué au

(1) Territoire de Saint-Joire, canton de Gondrecourt (Meuse).

vif, envoya vers eux une légion de diables pour avoir raison de leur vertu. Malgré leurs macérations, leurs fatigues et leurs prières, les bons religieux se sentant faillir, appelèrent à leur aide saint Antoine le solitaire qui, fortement tenté, avait su déjouer les artifices du démon. Bien leur en prit, car non seulement les diables s'éloignèrent, mais plusieurs fois le saint descendit parmi eux pour les réconforter, les exciter au travail et ranimer leur zèle. Reconnaissant ses bontés, ils donnèrent son nom à la contrée arrosée de leurs sueurs.

On raconte que le saint, lors de son séjour parmi eux, se nourrissait d'herbes et de racines qu'il transportait dans un panier lui servant au besoin à puiser de l'eau. Étant une fois allé en chercher à la fontaine de Ribeaucourt, il en répandit quelque peu dans son trajet, ce qui fait que depuis le chemin qu'il suivit est toujours humide (M. Lesser).

*
* *

Les anciens racontent qu'en 1792, la statue de la Vierge, qui ornait la façade du couvent des Annonciades de Varennes, fut l'objet d'une brutale agression de la part d'un soldat prussien.

Ce soldat, protestant, disent-ils, mangeait un morceau de jambon. A la vue de la statue, il entra en fureur et lui lança l'os qu'il tenait à la main. La Vierge ouvrit les bras et reçut le projectile qui y resta, ajoutent-ils encore, pendant plus de cinquante ans. Dieu ne voulut pas laisser ce sacrilège impuni. Le lendemain, le grossier soudart se noya près d'Aubréville, au confluent de l'Aire et de la Cousance (M. Gobert).

Cette légende rappelle de loin celle de N.-D. du Guet, à Bar-le-Duc, trop connue pour que nous la rapportions ici.

*
* *

Une antique statue de sainte Reine, placée sur un grossier piédestal, existait près de Villers-sur-Meuse à proximité du chemin qui conduisait aux Monhairons. Pour la soustraire aux intempéries autant que pour lui faire honneur, on l'apporta dans l'église paroissiale à plusieurs reprises, mais la nuit passée,

on la retrouvait à sa place accoutumée (1). On ajoute même que, prisonnière, elle sanglotait pendant la nuit. Ce que voyant, Clovis Durant, seigneur de Villers, fit construire pour l'abriter, en 1682, la chapelle qui existe encore sur la route menànt à Verdun. — On prétend que les quatre arbres qui l'ombragent ont été apportés là dans un sabot (M. Burleraux).

*
* *

L'habile ouvrier qui construisit l'église d'Avioth désespéra un jour d'en venir à bout. Ne sachant à qui se vouer dans son découragement, il s'adressa au prince des ténèbres et lui promit son âme si ce bel édifice était fini la nuit suivante au premier chant du coq. Le diable accepta le marché, mais malgré la diligence de son équipe infernale, la Vierge, qui devait être honorée dans le nouveau sanctuaire, fit chanter le coq alors qu'une pierre manquait encore à l'édifice, et sauva ainsi l'imprudent maçon des griffes de Satan. Mais nul ne put depuis poser la pierre et l'église resta inachevée.

Piqué d'avoir été mis à l'écart, un diablotin de génie construisit, dans cette nuit même, ce joyau d'architecture que l'on nomme la *Recevresse*, située à l'entrée du cimetière d'Avioth, et dont un moulage existe au Trocadéro (D'après M. Lepointe).

La Vierge d'Avioth, très honorée dans l'église et que visitent une foule de pèlerins, aurait été trouvée par des ouvriers, dans une aubépine fleurie, à mi-côte d'une colline stérile. « J'ai appris de mes ancêtres, écrit le curé Delhôtel, que cette statue avoit esté bastie des Anges envoyés du Ciel et déposée sur un arbre d'espine, au lieu où elle est encore reposante pour cejourd'huy, au costé gauche de l'autel du chœur » (*Ms. de 1688*).

*
* *

Au temps où saint Germain habitait, non loin de Dun, la côte escarpée qui porte son nom, le diable, ayant sur le dos

(1) On en dit autant de plusieurs de nos statues miraculeuses.

une hotte de paysan, venait fréquemment le troubler dans ses méditations. Perdant enfin patience, le saint saisit un jour une énorme pierre et la mit dans la hotte de son persécuteur. Tout d'abord Satan prit fort bien la chose et descendit tranquillement la pente de la montagne, mais le fardeau finit par lui peser, et il le jeta bas sur le finage de Milly, à l'entrée du vallon de Murvaux. On voit encore, fiché en terre et fortement incliné, ce bloc, borne ou menhir, appelé dans le pays la *Hotte du Diable*. D'après la légende, le mot *Hottée* conviendrait mieux (1).

* * *

A l'entrée de Cousances-aux-Forges, sur la route de Chamouilley, se trouvent trois marronniers plantés en triangle entre lesquels est érigée une croix. Un vol sacrilège avait eu lieu la nuit dans l'église, quand le matin suivant on ne put faire passer les bœufs allant au pâturage au point où se dresse cette croix. Ayant cherché la cause de ce fait étrange, on découvrit là les saintes espèces que les voleurs avaient abandonnées sur le sol (M. SIMON).

* * *

Un soir d'hiver, douze jeunes gens masqués de Grand-Verneuil se rendaient par l'ancien chemin au Petit-Verneuil. La neige était abondante et la nuit obscure. Arrivés à l'angle du bois communal ils se rassemblèrent, et à leur grand étonnement, ils se trouvèrent être seize. Revenant à la hâte sur leurs pas, ils n'étaient plus que douze en rentrant au village. En mémoire de ce fait, une croix de fer, dite *Croix des mascarades*, fut placée dans un chêne proche de l'endroit où ils s'étaient comptés (M. FRANÇOIS).

* * *

La tradition rapporte que les taureaux communaux de Tourailles et de Bonnet ne pouvaient se rencontrer sans se battre

(1) D'après G. GRILLET, ms. cité, p. 150.

avec acharnement. Lorsque saint Florentin, fils d'un roi d'Écosse, qui gardait les pourceaux de Bonnet, fut près de mourir, il exprima le désir que son corps fût placé sur un char attelé des deux taureaux, qui d'eux-mêmes le conduiraient au lieu où il devrait être inhumé. Chose inouïe! Mis en présence l'un de l'autre, les deux animaux se léchèrent et menèrent le corps du saint hors de l'ancien village de Bonnet, dans un petit bois où fut construite l'église actuelle (M. Presson).

*
* *

L'Orge, affluent de la Saulx, se perd dans le sol au-dessous de Couvertpuis, à 13 kilomètres de sa source. Voici l'explication de ce phénomène. Blanche de Castille, mère de saint Louis, étant venue combattre en cet endroit, fut vaincue au lieu dit *Chinel;* alors elle maudit l'Orge qui avait favorisé ses ennemis, et le cours d'eau rentra sous terre pour ne plus couler à l'air libre que lors des grandes eaux (M. Bichebois.)

C'est sans doute à cette perte de l'Orge que Couvertpuis doit son nom.

Ajoutons à ces légendes quelques-uns des contes qui ont cours dans nos campagnes. Dits en patois local, ils ont un cachet particulier que la traduction leur enlève.

*
* *

Nostradamus, l'illustre astrologue, vint certain jour à Fains où le reçut le châtelain du lieu, Mr de Florainville. Se promenant ensemble dans les dépendances du château, ils aperçurent deux porcelets, l'un blanc et l'autre noir. Pour éprouver le pouvoir de son hôte, Florainville lui dit : « Qui mangera chacun de ces porcs? — Le noir, dit Nostradamus, sera dévoré par un loup; quant à l'autre, on le servira sur votre table. » Pour mettre l'astrologue en défaut, le seigneur ordonna à son maître d'hôtel de faire rôtir le cochon noir.

Mais pendant qu'on s'y préparait, un loup survint qui emporta

l'animal. Force fut au cuisinier de se rabattre sur le blanc. Et au moins une fois dans sa vie Nostradamus eut raison (M. LAHIRE).

*
* *

Peu de temps après son avènement, le duc Antoine de Lorraine vint visiter sa bonne ville de Bar et recevoir les hommages des nobles, bourgeois et vilains. Les communautés du Barrois lui envoyèrent des délégués, et des présents tirés surtout des produits de leur territoire.

Les gens de Brillon, eux aussi, décidèrent d'envoyer au duc des pommes, qu'ils récoltaient en abondance dès cette époque. Ils emplirent deux paniers des plus belles, en chargèrent l'ânesse du mayeur, peignée et troussée à l'avenant. Deux échevins l'allaient conduire au palais ducal, quand le prévôt dit au conseil : « D'autres villages ont aussi des pommes, et peut-être en ont-ils déjà offert au bon duc. Brillon doit se distinguer par quelque présent inédit. » Mise en délibéré, la question de savoir en quoi il consisterait restait pendante, quand le sergent émit l'idée lumineuse de faire cuire les pommes, ce dont nul assurément ne s'était encore avisé. Il rallia donc tous les suffrages, sauf qu'elles ne seraient que *moûtaïes*, c'est-à-dire à moitié cuites, pour ne pas arriver à Bar en compote.

Admis en présence du duc après avoir laissé l'ânesse à la porte du palais, les délégués lui débitèrent le compliment d'usage, et lui firent leur présent dont, suivant la coutume, il parut ravi et les remercia fort. Ses gens tenaient, pendant l'entrevue, le sérieux qu'imposait l'étiquette, mais quand nos Brillonnais, en se retirant, traversaient la cour d'honneur, ils furent lapidés avec leurs pommes. Rentrés à Brillon, ils rendirent compte à la communauté réunie sous l'orme de leur malencontreuse aventure, et firent voter, séance tenante, des remercîments au sergent à qui ils devaient de ne pas être assommés. (D'après *M. le docteur* CORDIER).

Ces remercîments sont consignés dans les archives de la commune. Depuis cette aventure, les Brillonnais ont reçu le surnom collectif de *pummes moûtaïes*.

*
* *

Jésus et saint Pierre allaient en pèlerinage de Benoîtevaux à Palameix. A un jet de pierre de Récourt, Jésus dit à l'Apôtre : « Vois donc ce gros lièvre? — Bah ! dit Pierre, n'est-ce que cela ? Hier, j'en ai aperçu un aussi gros que ce bœuf qui paît là-bas.

Nos pèlerins, pour traverser la Meuse, devaient, au-dessous de Tilly, passer sur un pont de bois. Ils s'en approchaient quand Jésus dit à Pierre : « Vois-tu là-bas ce pont sur lequel il nous faut passer? Il existe dessous un abîme où se noient infailliblement tous les menteurs téméraires qui affrontent le passage. » Saint Pierre se gratta l'oreille, et tout préoccupé, continua son chemin les yeux fixés sur le pont.

Après avoir fait quelques centaines de toises, — les mètres étaient alors inconnus, — saint Pierre dit : « Maître, j'ai quelque peu exagéré tout à l'heure; mon lièvre n'avait guère que la taille d'un veau. Jésus ne répondit rien, et chaque pas rapprochait nos pèlerins du *Trou aux menteurs.*

Pierre avançait à regret. Il reprit de nouveau la parole : « Maître ! — Qu'y a-t-il ? dit Jésus, interrompant son chapelet. — Je crois, après réflexion, que mon lièvre était à peine gros comme le compagnon de votre serviteur saint Antoine ».

Enfin Jésus mettait le pied sur le pont fatal, quand l'Apôtre, se jetant à ses genoux s'écria : « Seigneur, non content de vous renoncer trois fois, je vous ai menti trois fois; mon lièvre était un levraut ! » — Relève-toi dit Jésus, et ne pèche plus ».

Et tous deux traversèrent le pont sans encombre. Mais à la suite d'accidents nombreux, on dut le changer de place, et depuis lors on ment impunément à Tilly... et ailleurs (D'après M. Henry).

Recueilli par M. André Theuriet, ce conte a cours dans d'autres provinces.

*
* *

En tournée de confirmation, l'évêque de Toul se rendait de Condé à Rembercourt-aux-Pots. Étranger au pays, son cocher

hésitait sur la route à suivre. Monseigneur héla un garçonnet qui gardait ses moutons à quelque distance, et quand l'enfant fut près de lui : « Est-ce bien là le chemin de Rembercourt, mon ami? — Oui, Monsieur, mais quand vous serez arrivé là-haut, près du grand poirier qu'on voit d'ici, vous prendrez la gauche, ans quoi vous iriez aux Marats. — Merci, mon enfant, voici pour ta peine ». Et le bon évêque lui donna quelques sous.

Comme, pendant ce colloque, l'enfant ne s'était pas découvert, Monseigneur le rappela et lui dit : « Où est donc ton bonnet, mon ami? — Mon bonnet! mon bonnet! reprit l'enfant, il est sur ma tête, mon bonnet! Si vous ne le voyez pas, vous ne sauriez voir le poirier. Vous êtes bien perdu, notre Monsieur! » Et il s'éloigne en sifflottant.

*
* *

Saint Pierre, patron de Revigny, fut invité à sa propre fête par les marguilliers du lieu. Jésus, à leur prière, promit de l'y accompagner.

Tout en cheminant, Pierre dit à Jésus : « Vousêtes heureux, Maître, vous savez tout, vous pouvez tout, et rien n'a lieu sans votre permission. — Je suis moins heureux que tu ne le supposes, puisque je ne saurais contenter tout le monde. N'as-tu pas entendu tout à l'heure, à Laimont, ces deux femmes qui me priaient avec une égale ferveur, l'une de lui envoyer de la pluie demain toute la journée pour arroser ses légumes et l'autre un beau soleil pour sécher sa lessive? — N'importe, dit saint Pierre, je voudrais bien être bon Dieu, ne fût-ce que pour quelques instants. — J'y consens, dit Jésus, sois-le donc jusqu'à sept heures. — Merci, dit l'Apôtre. » Il allait être midi. Comme ils touchaient au bourg, la mère Colette, l'aubergiste, les croise tout affairée, menant paître ses trois vaches. Forcée de retourner à sa cuisine et à ses clients, elle chasse les bêtes dans son pré en disant : « *A la wate de Diû* ! (1) ». Jésus, se tournant vers saint Pierre : « Tu entends? c'est à toi de garder

(1) A la garde de Dieu!

ces vaches. » Tout penaud, l'Apôtre dut prendre sa faction sentant déjà poindre l'appétit, tandis que son Maître entrait au bourg. Il but et mangea comme quatre, contant à chacun son aventure. Enfin vers cinq heures, Colette vint reprendre ses bêtes ; saint Pierre, délivré de sa corvée, se hâta de rejoindre Jésus, mais pour apaiser sa faim, il dut se contenter des reliefs du repas. Sa piteuse déception lui avait fait oublier le suprême pouvoir dont il était investi.

Jésus lui dit d'un ton railleur : « As-tu assez d'être bon Dieu ? Tu l'es encore pour deux heures. — Merci, Maître, merci ; débarrassez-moi de cette corvée et me rendez votre affection. »

La nuit tombait quand ils quittèrent Revigny. Les marguilliers les reconduisirent jusqu'à la croix de mission ; arrivé là, Jésus les remercia, les bénit et, ainsi que Pierre, disparut à leurs yeux.

CHAPITRE XI

MENUS USAGES, DICTONS, PRÉSAGES ET PRONOSTICS

— Bien des personnes ont la pieuse coutume d'esquisser, avec la pointe du couteau, une croix sur la croûte d'un pain qu'elles entament. Il se peut que quelques-unes agissent ainsi pour conjurer tout maléfice, car nous l'avons vu faire par des gens notoirement irréligieux.

— Celui qui veut être heureux durant l'année doit, le 1er janvier, puiser le premier un seau d'eau à la fontaine voisine.

Aux environs de Lunéville, le peuple des campagnes s'empresse également d'avoir, le 1er janvier, la première eau des fontaines.

— Quelques ménagères versent un peu d'eau fraîche dans le lait qu'elles viennent de traire. Pourquoi ? Elles l'ignorent et suivent l'exemple de leurs mères. Cette eau avait autrefois la réputation de conjurer les maléfices.

— Certains joueurs aux cartes, pour ramener à eux la chance, se lèvent et crachent sous leur chaise. « Les anciens, dit M. Naudet (1), avaient cru découvrir dans la salive quelque chose de mystérieux et de puissant. »

— On prétend que la foudre tue les poussins dans leur coquille ; pour conjurer cet accident, quelques femmes placent sous les œufs couvés deux morceaux de fer en croix.

(1) Notes de l'*Asinaire* de Plaute.

— Quand la crème battue tarde trop à se transformer en beurre, on jette une pièce d'argent dans la baratte pour neutraliser l'effet d'un sort.

— On place au cou des chattes et des chiennes un collier de bouchons de liège pour faire passer leur lait.

— On peut connaître la pensée intime d'une personne en buvant après elle le liquide qu'elle a laissé dans son verre.

— Une femme enceinte a-t-elle des *envies*, c'est-à-dire des désirs impérieux et parfois dépravés, de manger ou de posséder certaines choses, des fruits par exemple? Si ces désirs ne peuvent être immédiatement satisfaits, qu'elle se garde de placer sa *main droite* sur une partie découverte quelconque de son corps ou de son visage, si elle veut que l'enfant qu'elle porte dans son sein ne vienne pas au monde avec l'image ineffaçable sur cette même partie de l'objet qu'elle a désiré si ardemment. Cette croyance est presque générale chez les femmes.

— Il en est de même des *regards*. On prétend que si la femme enceinte fixe les yeux sur une personne estropiée ou difforme, son enfant naîtra avec cette infirmité.

— On dit d'un enfant doué d'une intelligence précoce : « Il ne vivra pas. » Cette croyance est fort ancienne. Dans son *Bestiaire*, Richard de Fournirel, chancelier de l'église d'Amiens, vers 1260, a écrit ce qui suit : « Si que on dist que quant on voit un cygne bien chantant, cil mourra ains et tout aussi com d'un enfant que quant on le trouve de bon engien (d'un esprit vif, ingénieux), si dist-on : « Ne vivra mie longuement. »

— On dit volontiers à une personne enrouée : « Vous avez donc crié *au loup ?* Cette croyance existait déjà chez les Grecs et chez les Romains, comme l'attestent Théocrite, Virgile et Pline le naturaliste.

— Lorsqu'un avare fait un cadeau, on dit plaisamment qu'il va mourir.

En Écosse, si un avare devient subitement libéral et une femme revêche tout à coup aimable, on ne manque pas de dire, suivant Walter Scott, qu'ils sont menacés d'une mort prochaine.

— Si une personne qui entend pour la première fois au printemps le chant du coucou a bien dîné ou a de l'argent dans sa

poche, elle en aura toute l'année. — Ce dicton a sa raison d'être : celui-là, ayant quelque ressource l'hiver passé, ne risque guère de connaître le besoin lorsqu'arrivent les beaux jours.

— S'il pleut quand la ménagère lave sa lessive, son époux lui est infidèle.

« S'il pleut le jour qu'on lave la lessive, dit M. Richard, c'est un signe certain que le maître de la maison ou les amoureux de ses filles ne sont pas très fidèles et *mériteraient d'être fumés à la cheminée comme des jambons.* »

— Si une fille arrive *par hasard* à l'église, le jour de la Chandeleur, au moment où l'on chante l'antienne ou le verset *Lumen*, elle sera mariée dans l'année.

— Toute personne qui, ce même jour, entend chanter *Lumen*, ne mourra pas dans l'année. — Ce dicton a une apparence de raison. Quiconque se hasarde à aller à l'église le 2 février, doit jouir d'une assez bonne santé que la belle saison fortifiera.

— Quelques gens crédules attribuent à l'aubépine le pouvoir d'éloigner la foudre. Pour eux, un rameau d'épine blanche et la prière suivante valent mieux que tous les paratonnerres :

Aubépine, je te prends,
Que si la mort me surprend
Dans la maison ou dans les champs,
Tu me serves de sacrement.

— Si l'on souhaite bonne chance à un chasseur, ou s'il est rencontré par une femme ou par une pie, il risque de rentrer bredouille ; mais si son chien se roule sur le dos, il reviendra le carnier garni.

— S'il fait beau le 14 février, fête de saint Valentin, les mariages seront nombreux dans l'année. — Qui a fait choisir ce saint comme patron des amoureux? Ne serait-ce pas la paronymie des deux mots *valentin* et *galanlin*?

— Lorsqu'on est, pour la première fois, parrain d'une fille ou marraine d'un garçon, l'on sera heureux en ménage.

— Les mariages contractés en mai ne sont pas heureux.

— Lorsque, dans une localité, il y a plusieurs mariages le même jour, l'un d'eux ne sera pas heureux.

— S'il pleut le jour d'un mariage, la femme sera battue.

— Celui qui entend publier à l'église ses bans de mariage aura des enfants morveux.

— Qui est heureux au jeu ne l'est ni ne le sera en mariage.

— Pour voir en rêve son futur époux, la jeune fille place un miroir sous son oreiller le jour de la Chandeleur.

— S'il ne gèle ni ne neige de tout l'hiver, le paysan mangera du *pain de chien* toute l'année.

— Le vendredi ne ressemble jamais aux autres jours de la semaine. « *I préférerâ ite chin que de r'sonner à s'voisin.* »

— Si le 1er décembre tombe un vendredi, signe de guerre et de révolution.

— Si l'évangile du dimanche est de saint Marc, la pluie est proche.

— On conjure les ravages d'une grêle en plaçant dans une fiole d'eau bénite le premier grêlon que l'on peut saisir.

— Quand la Saint-Jean tombe le vendredi, lendemain de la Fête-Dieu, toutes les nations sont en paix.

— Si février était aussi long que janvier, il gèlerait l'enfant dans le sein de sa mère.

La sotte en avril
Tond ses brebis.

— Si le chat, lustrant son museau, passe sa patte au-dessus de son oreille, la neige ou la pluie est proche. — Y aurait-il là quelqu'influence électrique?

— Vos oreilles bourdonnent-elles? On parle de vous. Si c'est la droite, c'est en bien; si c'est la gauche, c'est en mal.

— Reçoit-on en cadeau une épingle ou une aiguille? Il faut s'en piquer jusqu'au sang si l'on ne veut se brouiller avec le donateur.

— Le don d'un instrument tranchant coupe l'amitié.

— Les enfants fabriquent-ils des croix en s'amusant? Il y aura une grande mortalité dans le village.

— La possession d'un écu de six livres, dit *à la vaché*, fait le bonheur de la maison. Dans le canton de Triaucourt, les conscrits en portaient sur eux pour tirer de bons numéros.

— Pour éteindre un incendie, rien n'est efficace comme un œuf pondu le jour du vendredi-saint ou du lait de vache noire.

— Le chant du grillon, hôte ennuyeux de nos foyers, porte bonheur à la maison. Expulser cet insecte, c'est commettre un acte d'ingratitude et violer les lois de l'hospitalité.

— Si l'araignée pendue à son fil descend, on recevra de l'argent d'un débiteur; si elle monte, on n'en sera pas payé.

— Des souris rôties, mangées par les enfants, les guérissent d'une incontinence d'urine. A Rome, suivant Pline le naturaliste, c'étaient des rats bouillis qu'on employait contre cette infirmité.

— Année de noisettes, année de disette; année de faînes, année de peine.

— La vue d'une araignée annonce: le matin, chagrin; à midi souci ou profit; et le soir, espoir.

— Si le feu produit de nombreuses étincelles, signe de guerre. — S'il produit un sifflement, visite ou lettre prochaine. De même quand il se forme de petites masses noires sur la mèche allumée, ou s'il s'en échappe quelques étincelles.

— L'hirondelle sous le toit porte bonheur; il faut donc protéger son nid. A Gincrey, elle est de mauvais augure si elle entre dans la maison. « Dans la vieille religion des Germains, l'hirondelle était regardée comme un oiseau de bon augure, sans doute parce que son retour dans leur âpre climat était l'annonce des beaux jours » (Richard).

N'était-ce pas, comme chez nous, parce qu'elle détruit un grand nombre d'insectes?

— Quiconque mange une tête d'hirondelle devient immédiatement sorcier.

— Avoine d'avril est pour les cabris, — c'est-à-dire que l'avoine semée en ce mois vient rarement à maturité.

— Avril ne s'en va jamais sans épi.

— Voulez-vous avoir une bonne récolte de haricots? Plantez-les un samedi de mai, le premier si c'est possible. Cependant ceux qui sont mis en terre le 3 juin, jour de la Saint-Claude, rattraperont sûrement les autres.

Semez vos épinards le jour de Saint-Laurent (10 août) et vos endives à la Trinité, sinon vous pouvez considérer votre récolte comme perdue.

— On aura des pois véreux si on les plante dans le cours d'un mois dont le nom contient un R.

A la suite de ces dictons populaires qui tombent peu à peu dans le discrédit, nous donnons une série de pronostics tels, que s'ils devaient se réaliser, une épée de Damoclès serait sans cesse suspendue sur nos têtes. Bien qu'absurdes, ils trouvent encore créance chez les gens superstitieux, surtout ceux qui se rapportent au vendredi.

— Il ne faut pas le vendredi, commencer une besogne importante, comme la fenaison, la moisson, une bâtisse, par exemple ; — atteler pour la première fois une bête de trait ; — mettre la main à la pâte ; — changer les draps de son lit ; — déménager ; — entreprendre un voyage ; — rire ; — introduire un nouvel animal dans son écurie ; — envoyer en classe un enfant pour la première fois ; — ouvrir la terre sainte, c'est-à-dire creuser une fosse au cimetière ; — mettre une bête au troupeau commun pour la première fois ; — faire la lessive (1) ; — nettoyer les étables ; — conclure un marché de quelqu'importance, sous peine d'insuccès et même de malheur. Si l'on change de chemise le vendredi sans urgente nécessité, on endosse son suaire. Si quelqu'un tombe malade le vendredi, il ne guérira pas. Si l'on enlève un cadavre le vendredi, trois autres le suivront bientôt au cimetière. Si l'en enterre un vendredi la première personne qui meurt dans l'année, la mortalité sera grande dans la paroisse ; si ce vendredi est un 13, ce sera pis ; mais si c'est le 13 février, ce sera un véritable désastre.

— Il ne faut, le vendredi-saint, ni saigner, ni tuer un animal, — ni semer aucune graine, qui ne lèverait pas. Une personne est menacée de mort si elle couche dans des draps blanchis ce

(1) Cette crainte superstitieuse existe également en Bretagne. « Ma mère ! ma mère ? Si vous m'en croyez, vous ne ferez pas la buée le vendredi. Qui fait lessive le vendredi cuit le sang de Notre-Seigneur. (De la Villemarqué, *Barraz-Briez*).

jour-là. A Valenciennes, on prétend que Dieu maudit ceux qu font la buée le vendredi-saint. Dans plusieurs localités des Vosges, on croit que les poules et les coqs provenant d'œufs pondus ce même jour changent chaque année de couleur. Cette croyance a cours dans la Meuse. — Les œufs pondus le vendredi-saint donnent des poussins noirs. — L'enfant qui naît en ce jour meurt sans postérité.

Pourquoi le vendredi est-il partout considéré comme néfaste? Jamais on ne nous a donné de ce préjugé si répandu et si vivace encore une explication satisfaisante. Serait-ce en souvenir de la passion du Sauveur? Mais ce jour, celui de notre rédemption, devrait être béni entre tous.

— Si treize convives sont réunis à une même table, l'un d'eux mourra dans l'année.

— L'enfant né un 13 ne sera pas heureux.

— Une salière renversée est signe de malheur. Celui qui la renverse à table périra de mort violente ou subira des pertes considérables.

— Des couteaux, des cuillers, des fourchettes, ou même deux brins d'herbe ou de paille placés en croix par hasard, annoncent un décès prochain dans la famille.

— Si trois flambeaux éclairent en même temps une pièce, une personne de la maison ne tardera pas à mourir.

— Si vous trouvez des objets de vaisselle ou autres brisés sans cause apparente, l'un de vos morts réclame des prières.

— S'il fait un orage le jour des âmes, 2 novembre, la mortalité sera grande pendant l'année qui suivra.

— Si une personne meurt la bouche ouverte, elle appelle un autre membre de sa famille, si elle meurt les yeux ouverts, elle en attend sous peu une de son âge ou à peu près.

— Un cierge qui s'éteint sur l'autel pendant la messe de mariage annonce la mort de l'un des époux dans l'année.

— Un décès est prochain quand on enterre le dimanche.

— Vendre un terrain destiné à l'établissement d'un cimetière entraîne fatalement dans le cours de l'année la mort d'un membre de la famille.

— Si un mort passe l'eau pour aller au cimetière, il y aura un nouveau décès dans la localité avant six semaines.

— Si la terre s'éboule lorsqu'on creuse une fosse, le plus prochain décès aura lieu dans la partie du village vers laquelle a eu lieu l'éboulement.

— Si les cloches ont un son particulièrement lugubre, annonce d'un décès prochain.

— Si votre lampe s'éteint fortuitement, un de vos proches ou de vos amis rend son âme à Dieu.

— Si l'horloge paroissiale sonne lors de l'élévation de la messe du dimanche, décès de quelqu'un de la localité dans les quarante jours. Si le servant de messe sonne alors la clochette entre l'heure et la répétition, ce décès aura lieu dans le cours de la semaine suivante.

— Si, le 1er janvier, une femme ou une fille vous salue la première, l'année vous sera défavorable. De même pour un conscrit le jour du tirage au sort. Il ne faut pas, pour une femme ou pour une fille que le premier vœu de l'année lui vienne d'une personne de son sexe, sinon il serait stérile ou porterait malheur. Si la première personne que l'on aperçoit le 1er janvier est une personne du sexe, on doit s'attendre à une mort prochaine (*Saint-Benoît*).

— Une affaire est manquée si l'on rencontre d'abord une femme en l'allant conclure.

— Si la première personne que l'on rencontre en voyage est un homme, c'est de bon augure ; ci c'est une femme ou un prêtre, on fera sagement de rentrer chez soi.

— Si l'on fait la lessive pendant la semaine sainte, le chef de la famille mourra dans l'année. Il faut également éviter cette besogne aux Rogations, le jour de Saint-Nicolas, pendant les octaves de la Fête-Dieu et de la Toussaint, car ce serait introduire un cercueil dans la maison.

— Quand les enfants font la première communion en nombre impair, et surtout s'ils sont au nombre de 13, l'un d'eux mourra dans l'année et de préférence celui ou celle qui n'a pas de compagnon pair.

— Marcher par hasard dans la m..... présage honneurs, fortune et longs jours.

— La pie est un oiseau de mauvais augure pour le voyageur et pour le chasseur. Dans beaucoup de localités, son cri est un signe de mort.

— Il en est de même du cri de la chouette pendant la nuit : c'est un signe de mort, de maladie grave ou de perte d'argent.

— La poule *qui chante le coq* annonce un malheur, un décès prochain dans la maison. Dans le Limbourg, on prétend que ces poules proviennent d'œufs mis à couver le vendredi-saint. Leur état, suivant quelques-uns, est le résultat d'un maléfice. On s'empresse de les manger, mais leur mort ne conjure pas l'événement fâcheux qu'elles ont prédit.

— Quand le coq chante avant minuit, un danger est imminent. Il en est de même dans l'arrondissement de Lunéville. Si ce fait se produit en dehors de l'Avent, signe de mortalité du bétail dans l'étable où il a lieu.

— Le coq qui chante sur le seuil de la maison est un messager de malheur.

— Si le chien hurle lamentablement pendant la nuit, signe de mort. S'il aboie quand la cloche sonne, un décès est proche chez son maître ou dans le voisinage.

— Si un lièvre traverse le chemin d'un voyageur, il arrivera malheur à ce dernier.

— Si les oies crient la nuit, signe de malheur.

— Si une hirondelle passe en volant sous le ventre d'une vache en pâture, le lait de cette vache se tourne en sang.

— Si le grillon du foyer cesse de chanter, un deuil est proche dans la maison.

— Qui plante persil plante mari, — c'est-à-dire creuse une fosse pour le chef de la famille.

Arrivons aux pronostics du temps, dont beaucoup, tout absurdes et tout démentis qu'ils sont par une expérience journalière, ont encore de fervents adeptes dans toutes les classes de la société.

L'almanach, qui fut pendant des siècles le livre de chevet de

nos paysans, a perdu beaucoup de son crédit. « Prédire qu'à tel jour nommé il fera beau, qu'à tel autre il pleuvra, dit le rédacteur du *Grand Messager boîteux de Strasbourg* de 1819, c'est un charlatanisme que je désavoue. Si dans le calendrier, j'ai désigné jour par jour le temps présumable, c'est un tribut que je paye à l'usage établi depuis plus d'un siècle chez les *Messagers boîteux*. »

« La lune, continue-t-il, est plus innocente qu'on ne pense des variations du temps....: Je suis convaincu que ces variations journalières ne dépendent nullement des phases de cet astre..... Je sais bien que j'attaque un préjugé invétéré; mais dussé-je passer pour un homme paradoxal, je ne saurais parler contre mon opinion. »

Nous sommes absolument de cet avis, et nous fondons notre incrédulité sur les raisons suivantes :

1° La lune, ce petit satellite dont le volume est 49 fois moindre que celui de la terre, n'a pas de lumière qui lui soit propre; la chaleur qu'elle nous envoie est insensible au thermomètre le plus délicat; et elle nous présente toujours la même face, qu'elle soit ou non invisible à nos yeux. Donc, quelles que soient ses phases, son influence supposée est là même à toute époque, à tout instant de l'année, en son premier comme en son dernier quartier.

2° Si le temps change chez nous à chaque phase de la lune, il doit évidemment changer partout, au moins dans notre hémisphère, ce qui n'est pas.

3° Les astronomes, savants et gens du métier, relèguent cette influence au rang des fables, tout comme les auteurs d'almanachs.

4° Enfin, d'une suite d'observations météorologiques faites jour par jour à Labeuville (Meuse), pendant quarante et un ans, par le vénérable abbé Pagin, curé de cette paroisse, il résulte et nous l'avons constaté, que sur environ *deux mille* phases successives de la lune, le temps a changé *trois cent quatre-vingt-quatorze fois* et s'est quelque peu dérangé *deux cent trente fois*. Ces changements de temps peuvent donc être l'effet du hasard, et le résultat eût pu être analogue si, au lieu d'opérer

sur les phases de la lune, nous l'eussions fait par exemple, sur les 8, 15, 22 et 29 de chaqus mois.

Ces constatations convertiront-elles quelqu'un? Non, *il y a prescription*, et la lune continuera de commander au temps.

Cet astre, il est vrai, influe sur les marées; c'est là un fait purement physique que la science admet et explique par l'attraction.

La lune, suivant les gens crédules, exerce également une influence marquée sur les semailles, l'abatage du bois, la salaison des viandes, la mise en bouteilles des vins, etc. On ne doit procéder à ces opérations qu'en certaines phases de la lune. Ainsi l'on ne plante ni l'on ne sème en lune décroissante, c'est-à-dire après le premier jour de la pleine lune, sinon tout irait en décroissant. Les bois d'œuvre sont coupés en nouvelle lune pour être de durée. On tue et l'on sale les porcs dans la même phase pour assurer à la viande une parfaite conservation. Ce sont là autant de préjugés que de faciles comparaisons mettraient vite à néant.

Ceux mêmes qui y ajoutent foi se contredisent. Dans quelques villages de la Woëvre, on sème les vieilles semences en vieille lune et les nouvelles en lune croissante. Ailleurs il ne faut jamais planter en nouvelle lune. « A Rochesson (Vosges) dit M. Richard, on évite de semer aucun grain en pleine lune, et l'on consulte encore cet astre avant de récolter les produits, comme aussi avant de saigner un porc ou de faire de la choucroûte. »

Nous abordons une série de remarques sur le temps qui ne sont pas plus fondées. Qu'on annonce la veille et même à quelques jours près le temps probable qu'il fera comme le font certains journaux, c'est possible assurément; mais l'annoncer plusieurs mois d'avance est inadmissible. Ici encore nous nous heurterons à des préjugés vivaces que réprouvent l'expérience et le bon sens.

— Quand il pleut le jour de Saint-Médard, 8 juin, la pluie dure quarante jours. Ce dicton remonte au delà de 1582 (1),

(1) Il en est de même à propos de l'accroissement des jours de ce dicton populaire :

A la Sainte-Luce, — 13 décembre, — du saut d'une puce;

époque où le pape Grégoire XIII réforma le calendrier julien et retrancha dix jours de l'année civile pour la mettre d'accord avec l'année astronomique. Alors la Saint-Médard correspondait à notre 18 juin, date rapprochée du solstice d'été, époque où le temps varie peu. Le dicton n'est donc pas de saison, et l'on attribue plus justement la durée aux pluies de la Saint-Jean :

Les plauves (pluies) de la Saint-Dian (Jean) durent six semaines.

L'influence de saint Médard peut être contrebalencée par celle de saint Barnabé; s'il fait beau le jour de sa fête, 13 juin, le beau fixe remplace la pluie.

— S'il pleut à Pâques, à la Pentecôte, à la Trinité, il pleuvra aussi quarante jours durant.

— S'il pleut le vendredi il pleut le dimanche qui suit.

Clair Noël
Claires javelles.

Quand il pleut à la Trinité
Adieu les blés,

Quan î plu à la Saint-Mâ (Médard)
Lé blés sa rallant dj'usqu'à la mâ (maie, pétrin).

— S'il pleut le lundi des Rogations, la fenaison sera pluvieuse; s'il pleut le mardi, ce sera la moisson; s'il pleut le mercredi, ce sera la vendange ou le temps des regains.

A Nawê au pâron,
A Pâque au cawpon

C'est-à-dire que s'il fait chaud à Noël il gèlera à Pâques.

— S'il fait beau le matin de la Chandeleur, *l'ours rentre pour quarante jours dans sa tanière*, c'est-à-dire que le froid va reprendre de plus belle: ce qu'on exprime aussi par ces dictons :

A la Saint-Antoine, — 17 janvier, — du repas d'un moine.

Avant la réforme grégorienne. ces dates correspondaient au 23 décembre et au 27 janvier. Aujourd'hui, à la Sainte-Luce, les jours, loin de croître, décroissent encore.

Quand le soleil brille le matin de la Chandeleur, le fermier imprévoyant peut prendre son bâton pour aller acheter du foin ; et

A la Chandlaw
Partage te fawrage a daw
Et retin z'o la millaw.

— Autant de brouillards en mars, autant de gelées en mai.

— Frais Avent, sèche année et abondance de foin. — Il s'agit de l'année suivante.

— Le vent qui souffle au sortir de la messe de minuit dominera pendant un an.

— Le vent qui souffle le samedi-saint *au retour des cloches* dominera le reste de l'année.

— Le jour de la Conversion de saint Paul, 25 janvier, les vents se battent et le vainqueur souffle toute l'année.

— L'hiver sera bénin si, avant la Toussaint, l'eau gèle assez pour porter un oison.

— S'il pleut le jour de Saint-Vincent, 22 janvier, il pleuvra tout le temps des vendanges ; s'il fait beau, le contraire aura lieu.

— S'il pleut le premier mardi de mars, il pleuvra tous les mardis suivants jusqu'en septembre.

— La lune qui naît en mars commande aux sept lunes qui suivent, c'est-à-dire que le temps qu'il fait à chacune de ses phases est celui qu'il fera dans chacune des phases correspondantes des sept lunaisons suivantes.

L'jou d'Saint-Urbain
C'qui reste à lai vin (vigne).
Ç'ast pou l'vilain.

C'est-à-dire que la Saint-Urbain passée, 25 mai, la gelée n'est plus à craindre pour les vignes.

— Quand saint Mathias, — 24 février, — trouve de la glace, il la casse, mais s'il n'en trouve point il en fait.

— S'il pleut le jour du Vendredi-Saint, la terre est sèche toute l'année, mais les gelées ont *le cou cassé*.

— S'il fait un orage le 15 août, jour de l'Assomption, le reste de la saison sera orageux et le vigneron perdra sa *boite*, le vin qu'il consommerait dans l'année.

— Si un orage éclate avant le lever du soleil, sept le suivent dans la journée.

— S'il pleut le jour du mercredi des Cendres, on fera toute l'année maigre chère.

— S'il pleut le jour de Notre-Dame-des-Neiges, 5 août, il neigera beaucoup l'hiver suivant.

S'il fait beau à la Dédicace.
Le paysan peut prendre la besace.

I n'sarâ jaimâ assez plûre et voter (venter).
De lai Saint-Martin à Nawê.

On ne voit pas sur quoi se fondent la plupart de ces pronostics, mais voici le comble.

Pour savoir, à Troyon, quel temps il fera pendant chaque mois de l'année suivante, on raisonne comme il suit :

Si Noël est beau, le mois de janvier sera beau;

Si le lendemain 26 est pluvieux, février sera pluvieux;

Si le 27 est variable, mars sera variable:

Et l'on continue ainsi à attribuer à chaque mois le temps qu'il fait pendant les jours correspondants jusques et y compris le 5 janvier qui représente décembre. Il y a plus. Si le temps est beau ou pluvieux tout le jour, tout le mois sera beau ou pluvieux; mais s'il pleut ou s'il fait beau dans l'après-midi, la fin du mois sera de même.

A Riaville on procède autrement.

Avant de partir pour la messe de minuit, on dépose sur une table douze pelures d'oignons figurant les douze mois, et dans chaque pelure on place un grain de sel. Au retour de l'office on examine les pelures, et celles dans lesquelles le sel est fondu correspondent aux mois humides de l'année suivante (M. Haute-Couverture).

« Dans plusieurs cantons des Vosges, dit M. Aug. Digot dans son *Histoire de Lorraine*, avant de partir pour la messe de

minuit, on prend douze oignons à peu près d'égale grosseur auxquels on donne le nom des douze mois de l'année. On fend alors ces oignons et l'on y introduit du sel. Au retour de l'office, on les visite soigneusement un à un, et d'après l'état de fusion du sel, on juge quelle sera l'humidité de chaque mois de l'année prochaine. »

Terminons en signalant quelques pratiques superstitieuses concernant les abeilles.

Dans plusieurs localités de la Meuse, on noue un crêpe à chaque ruche à la mort de leur propriétaire.

Cet usage existe en Loir-et-Cher, en Vendée, dans le Poitou et les Charentes. Dans tout le département d'Eure-et-Loir, aussitôt le décès de l'apiculteur, on s'empresse de mettre aux ruches des rubans noirs en disant : « Abeilles, petites abeilles, je viens vous annoncer qu'un tel, votre maître, est mort. » Il faut le faire sans retard, avant même de prévenir le maire et le curé, sous peine de voir périr ou partir les avettes. « Autrefois, dit M. Aug. Digot, quand le maître d'un rucher venait à rendre l'âme, on se hâtait de l'apprendre aux abeilles, et l'on attachait sur le rucher une petite croix d'étoffe noire, sans quoi elles eussent péri certainement dans l'année. » A Fresse (Vosges), on leur disait en même temps : « Abeilles, vous n'avez plus de maître. » Au Val-d'Ajol, en pareil cas, on se hâte de placer sur chaque panier d'un rucher une petite croix de cire bénite qui doit empêcher les abeilles de l'abandonner.

Suivant un auteur anglais, cette cérémonie aurait pour but de faire transmettre la nouvelle du décès au monde mystérieux des esprits par les abeilles, leurs messagères.

« Nous n'acceptons pas cette interprétation superstitieuse. L'abeille, intelligente, douée d'un instinct merveilleux, aux produits doux et salutaires, est pour son maître l'objet d'une sorte de culte ; c'est pourquoi l'on s'empresse de lui faire part de sa mort comme à tous les êtres qu'il aimait (1). »

(1) *Bulletin apicole de la Meuse, 1899.*

Pour empêcher le départ des abeilles, les habitants de Ménil et de Ramonchamp (Vosges) déposent sur les ruches, le jour des Rameaux, une petite branche de buis bénit le même jour à l'église (1).

Des usages analogues existaient dans la Meuse où ils ont laissé quelques traces.

Ajoutons qu'il faut se garder de compter les ruches habitées, si l'on ne veut suspendre ou même arrêter le travail des abeilles.

(1) Richard, ouvrage cité.

ADDITIONS

Au bas de la page 27 :

Un usage assez répandu dans la Meuse consistait à dénaturer les noms de baptême, de manière à les rendre souvent méconnaissables.

Charles devenait *Charlot* ou *Lolot;* Pierre, *Pîrot;* — Louis, *Louiton;* — Joseph, *Joson*, *Ioïot;* —Claude, *Diaudiche*, *Didiche;* — Stanislas, *Tanisse;* — Paul, *Pauyot*, etc.

Marguerite devenait *Gueuron*, *Gogotte*, *Goton*, *Gotaine*, *Margot*, *Marguinchon;* — Marie, *Manon;* — Françoise, *Fanchon*, *Fanchounette*, *Chounette*, *Choune*, *Chonchon;* — Barbe, *Babotte*, *Bichette*, *Bichon*, *Bibiche*, *Bibi;* — Anne, *Nanette;* — Jeanne, *Jeanneton*, *Tonton*, *Tontaine*; — Élisabeth, *Bâbette*, etc.

Les cadets d'une famille se nommaient volontiers *Cadet* ou *Cadette*.

Fifi, *Mîmie*, *Seurette*, que portaient quelques personnes, nous semblent des diminutifs affectueux de *fils*, *amie* et *sœur*.

L'histoire nous a conservé les noms de *Manon* Lescaut et de *Ninon* de Lenclos. Une fille de Racine s'appelait *Fanchon*.

On fait presque partout dans la Meuse, précéder le nom propre de l'article, qui joue le rôle de déterminatif : le Louis, le Raguet, la Marie, la Babotte Jeannette (fille de Jeannette), etc.

L'emploi des surnoms ou sobriquets ridicules, rarement in-

jurieux, tend à disparaître de nos mœurs. On en abusait quelquefois, et nous savons tels villages où bien peu de personnes étaient connues sous leurs noms de famille. Nombre d'anciens surnoms étaient dus à la taille : le *petit* Étienne, la *grand'*Marianne; d'autres à l'origine : le Pierrot *Jeannette*, fils de Jeannette, la Guerite *Charlot*, fille de Charles ou Charlot, etc. Mais la plupart n'avaient aucun sens, tel celui de *Méquénet*, unique blason de notre famille.

Page 33, à la suite du 3e alinéa :

Il existe à Ploumanach, sur la côte bretonne, une chapelle dédiée à saint Guirec, moine du pays de Galles qui vivait au ve siècle, et tout près de là, son oratoire creusé dans le roc. Sculptée d'abord en bois, sa statue était vénérée par les fidèles.

Quand une jeune fille pieuse désirait un époux, elle se hissait jusqu'à la sainte image à certaines époques déterminées, et lui piquaient le nez avec une épingle. Les suppliantes furent si nombreuses que ce nez de bois devint tout camus, et certain jour la tête elle-même fut sciée et disparut. Une statue en pierre a remplacé l'ancienne ; on ne saurait plus lui piquer le nez, mais on dépose les épingles dans une coquille placée aux pieds de la pieuse image et les choses n'en vont pas plus mal.

Au bas de la page 100 :

Aussi jugeons-nous inutile de décrire les jeux aussi nombreux que variés auxquels nous nous livrions dans notre enfance. La lutte aux boulets de neige, les dangereuses glissades, les barres, les simulacres de combats avec armes courtoises, le saute-mouton, les bains froids, les quilles, étaient nos sports favoris. Mêlés aux travaux des champs, ils constituaient alors toute notre gymnastique. Nous jouions des boutons au bouchon et à la *tapette*, des *chiques* ou billes à la *rangée* ou à la *poursuite*, des œufs teints au temps de Pâques, et la *gaille*, la *bique*, le *paradis* (marelle), jeux également de plein air, variaient nos récréations. Dénicher des oiseaux dans les buissons, dans les vergers,

à l'orée des bois et même en pleine forêt, était pour nous un délassement toléré (1).

Et lors des oisives soirées d'hiver, le colin-maillard, le furet, la main-chaude, les cartes et quelques contes et devinettes occupaient nos loisirs forcés. Les livres et revues destinés à l'enfance étaient rares alors, et les devoirs de classe à peu près inconnus.

(1) Les petits oiseaux pullulaient, malgré les tendeurs de pièges (V. page 98) et les enfants. On a tout fait depuis pour les protéger sans parvenir à en enrayer la disparition qui s'accentue d'année en année. Une culture plus intensive, l'essartage des buissons qui leur servaient de refuge et la multiplication des oiseaux de proie que la loi facilite implicitement sont, bien plus que le braconnage, les causes de cette disparition dans nos contrées.

APPENDICE

TABLEAU

des Communes de la Meuse avec leurs noms patois et leur blason populaire ou surnoms collectifs de leurs habitants.

La recherche des surnoms collectifs des habitants de chacune des localités meusiennes, la plupart injurieux, ironiques ou blessants, était-elle bien nécessaire? Évidemment non, et pourtant nous nous y sommes livré pour compléter notre travail sur les anciennes coutumes de notre département. L'emploi de ces surnoms est très ancien, et nous ne pouvions nous en désintéresser, malgré la rudesse et la grossièreté de beaucoup.

Moins importante sans doute, la prononciation patoise du nom des communes, vouée à un prochain oubli, a néanmoins trouvé place dans notre tableau. L'idiome local fait partie des usages locaux, et en perpétuer le souvenir rentre évidemment dans notre sujet.

Noms patois des communes.

La plus grande partie de ces noms ne sont que les noms français modifiés suivant les caprices du patois, qui n'est pas le même partout. Comme les noms patois offrent des variantes, nous donnons autant que possible celle qu'emploient les habitants du lieu.

La terminaison *court* devient partout *cou* ou *coue*.

La terminaison *ville* devient *velle* dans le nord et le sud-ouest du département.

Dans ces mêmes régions, le son *é* ou *ée* se prononce *aïe*, comme *ail*, légume, et ailleurs *eïe* comme *eil* dans *réveil*. Dans *Aunoïe*, Aulnois, *Soïezey*, Seuzey, etc., *oïe* se prononce comme *oille* dans *la Trémoille*.

On rencontre fréquemment, dans notre tableau, le *w* = *ou*, très bref, tenant lieu surtout des sons *eu*, *ou*, *au* : *Dlawce*, Delouze, *Rlawille*, Lérouville, *Srawcou*, Seraucourt, *Rbawcou*, Ribeaucourt, *laws*, loups, *bacawés*, têtards, etc.

Au commencement des mots, le *w* remplace quelquefois le *v* simple : *Warvîna*, Varvinay, *Wadlincou* Vadelaincourt, *Wanéïeville*, Varnéville, qui se prononcent *Ouarvîna*, *Ouadlincou*, *Ouanéïeville*.

Après une voyelle, on esquisse un *i* euphonique avant les noms commençant par une voyelle ou un *h* muet : J'vas (je vais à *i*Apremont, à *i*Harville, à *i*Osches, etc.

Heudicourt a conservé, dans le langage populaire, son ancien nom de *Trougnon*, qu'il perdit en 1737.

Surnoms collectifs, ou blason populaire.

Ces surnoms remontent fort haut; ils ont pour origine probable les rivalités de voisinage dues surtout aux querelles sanglantes et répétées des seigneurs pour qui leurs sujets prenaient fait et cause. La guerre de Cent ans, les guerres de religion ensuite, qui divisèrent en deux camps nos provinces et jusqu'à nos villages contribuèrent à entretenir la mésintelligence entre les habitants de localités voisines. Les gens de Sommelonne sont surnommés *calvins*, parce qu'habitait là, au XVII[e] siècle, un prédicant huguenot qui y fit des prosélytes.

De nombreux surnoms formés du nom du village, ont remplacé les anciens blasons délaissés et sont absolument inoffensifs. Les gens d'Avillers sont des *âvillottes*, ceux de Loupmont des *lawmounies*, ceux de Fresnes des *frânaïes*, ceux de Sei-

gneulles des *Signûlés*, etc. Mais plusieurs de cette catégorie ont une finale méprisante : Badonvilliers, *badoncaboches*, — Varnéville, *wânégawles*, — Senoncourt, *senoncourettes*. — Rignaucourt, *régnauvices*, — Void, *Voïous*, etc. Quelques localités ont à la fois l'ancien et le nouveau surnom : Dannevoux, *dannevoutis* et *gouvions pâmés*, — Belrain. *bêrineïes* et *ganelons*, — Fresnes-au-Mont, *tassons* et *franaïes*, etc.

Une autre série de surnoms, assez nombreuse, est due à l'assonnance :

Les *maquins* (verrats) de Mécrin, — les *pissalaïes* (pissenlits) de Muzraïe (Muzeray), — les *ocâs* (jars) de Nonsâ (Nonsard), — les *intrépites* de Pierrefitte, — les *coûtes en long* de Rampont, — les *coûnes de bieux* (cornes de bœufs) de Samogneux, — les *coucous* de Vaudoncou (Vaudoncourt), etc.

Les *laws*, loups, habitent près des forêts et y travaillent; les *corbies*, *courbés*, y vont ramasser le bois mort. Les *graiveïes* (vérons), les *canâs*, (canards), les *gouvions* (goujons), les *bocawés* ou *bocawas* (crapauds *coués*, à queue), têtards, habitent les lieux marécageux. Le surnom des gens de Morgemoulin est autrement expressif. La qualification de *canards* est appliquée par dérision aux gens de Burey-la-Côte, qui n'usent que d'eau de citernes et de puits. Les *pâmés* en manquent lors des sécheresses. A Woël, où l'eau potable doit souvent être *passée* ou filtrée, les habitants sont des *coulaws d'âwe*, des couleurs d'eau.

Les gens de Courcelles-sur-Aire sont nommés *agathows*, de sainte Agathe leur patronne; saint Basle et saint Loup ont valu à ceux de Willeroncourt et d'Ugny, dont ils sont patrons, les surnoms de *bâlots* et de *laws*.

L'industrie locale a fourni quelques surnoms. A Abainville sont les *diâles d'enfer*, et à Menaucourt les *culs nôs* (noirs), ces deux lacalités étant peuplées de forgerons. A Avocourt sont les *popots*, potiers, et à Noyers les *fromagiers*. Les gens de Rarécourt sont appelés *vannis*, vanniers, non qu'ils exercent cette profession, mais parce qu'ils cultivent d'excellent osier. En général, ceux de la vallée de la Biesme, où existaient de nombreuses verreries, sont nommés *chevaliers de la bouteille*,

traduction libre de *gentilshommes verriers*, titre que prenaient plusieurs d'entre eux avant 1789.

Quelques surnoms viennent des produits du sol. Pretz, *navelis*, de navets, — Spada, *notillâs*, de lentilles, — Seuzey, *râbuts*, arrête-bœuf, bugranes, peut-être même églantiers, — Delut, *seugnons*, sureaux, — Remoiville, *grouzlis*, groseillers, etc.

D'autres, plus rares, sont des jeux de mots : les *chardonnerets* de Chardogne, — les *taille-culs* de Taillancourt, — les *chènevottes* de Chennevières, etc.

Les gens de Raulecourt sont appelés *jous*, d'une de leurs expressions familières, et ceux de Broussey-en-Woëvre, localité voisine, *mon'dés*, altération de *mon Dieu*, dont ils usent volontiers dans la conversation.

Ceux de Vauquois, village situé sur une colline à pic, sont des *grimplets*, grimpereaux ; et ceux de Ligny des *bouzats*, sorte de gros chardon qui figurent dans leurs armoiries.

Le mot *paw*, bouillie grossière, a formé les surnoms *pawtaïes* (Chaillon, Dompcevrin, Saint-Agnant), et *pawtis* (Foucaucourt, Villers-aux-Vents), qui signifient *mangeurs de paw*.

Évidemment, à leur origine, tous les surnoms exprimaient une idée, juste ou exagérée ; beaucoup n'ont plus pour nous aucun sens précis, grâce à l'évolution lente des idiomes populaires, tels sont *clicotins*, *tavagnés*, *harnabaws*, *bidouris*, *mirgaumes*, *tarterins*, *sarcadots*, etc.

Dictons.

Outre les surnoms, il existe dans la Meuse de nombreux dictons blessants ou ironiques s'appliquant à une seule ou à plusieurs localités. Nous en citons quelques-uns.

Auzaïeville.
Pute ville,
Putes gens,
Puts afans,
Grands gueurnies et rin dedans.
Acrans ! Acrans !

Hannonvelle,
Pute velle,
Putes gens,
Pute nation d'afans;
Grand pot-au-feu et rin dedans.

Ces dictons s'appliquent volontiers à d'autres localités dont le nom se termine en *ville*.

Tilly! Tilly!
Manre pays,
Gens gloriaws,
Méchants payaws.

Si l'on passe à Beauzée sans être moqué, à Waly sans être crotté, à Clermont sans être volé, on peut sans crainte passer partout.

En voici un analogue:

Celui qui peut aller à Gesnes sans se crotter, à Montfaucon sans monter, et à Cierges sans être moqué, peut avoir la plus belle fille sans la demander.

Pirfitte n'ai jaimâ été sans gloriaws,
Longchamp sans beuvaws,
La Juraïe (forêt) sans laws,
Érice-la-Grande sans faws,
Coûcelles sans douvaws,
Niuville sans plaidiaws,
Clermont sans moquaws,

C'est-à-dire : Pierrefitte n'a jamais été sans glorieux, — Longchamp sans buveurs, — la Jurée sans loups, — Érize-la-Grande sans fous, — Courcelles (-sur-Aire) sans débiteurs, — Neuville (-en-Verdunois) sans plaideurs, — Clermont sans moqueurs.

Il convient de n'attacher nulle importance à ces dictons où la raillerie tient plus de place que la vérité. Il en est de même des blasons.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Abainville.	»	Diâles d'enfer.	»
Abaucourt.	Abaucoue.	»	»
Ailly.	Aîli.	Wâlions.	»
Aincreville.	Aincrevelle.	Gailles.	Chèvres.
Amanty.	Amon'ty.	Coûn' à bique.	Cornes de chèvre.
Amblaincourt.	Amblaincoue.	Hamiaux.	Hameaux.
Ambly.	»	Flattes, bouzeils.	Bouses.
Amel.	Amal.	Peurnalles.	Prunelles.
Ancemont.	»	Hougne-hougne.	»
Ancerville.	»	Ouaiselots.	Oiselets.
Andernay.	Andornay.	Chaïants.	»
Apremont.	»	Escargotis.	»
Arrancy.	»	»	Noircis.
Aubréville.	Aubraïeville.	Cugnons.	»
Aulnois-en-Perthois.	Aunoïe.	Acalés.	»
Aulnois-sous-Vertuzey.	Aunoïe.	»	Blanches culottes.
Autrécourt.	Autraïecoue.	»	Mulets.
Autréville.	Autrevelle.	Cahuts.	»
Auzécourt.	Auzaïecou.	»	Coucous.
Auzéville.	Auzaïeville.	Acrans.	Crans?
Avillers.	Avélaïe.	Avillottes.	»
Avioth.	Viô ou Viaw.	Cos.	Coqs.
Avocourt.	Avocoue.	Popot…	[illegible]

Baâlon.	Baulon.	Couïons.	Poltrons.
Badonvilliers.	Badonviller.	Denraïes.	Denrées.
Bannoncourt.	Banoncou.	Coquinos.	Coquins?
Bantheville.	Banthevelle.	Frappouilles.	Guenilles, loques
Bar-le-Duc.	Bar.	V. Haute : *Cans.*	Comtes : de *cuens.*
Baudignécourt.	Baudgneilcoue.	»	Colins.
Baudonvilliers.	Bondonviller.	Cacâs.	»
Baudrémont.	»	»	Moucherons.
Baulny.	Baunéïe.	»	»
Bazeilles.	»	Palots.	»
Bazincourt.	Bazincou.	»	Lièvres.
Beauclair.	Bêclai.	»	Lampions.
Beaufort.	Béfoue.	»	»
Beaulieu.	Bauïeu.	Beauliotains.	»
Beaumont.	»	Beaumounies.	»
Beauzée.	Bauzaïe.	Biganéïs.	Vaniteux.
Behonne.	B'honne.	Càgnats, Lifes.	Fainéants, lièvres.
Belleray.	Ballaïe.	»	Canards.
Belleville.	Balvelle.	Palots.	Échalas.
Belrain.	Bérain.	Ganelons.	Traîtres.
Belrupt.	Bêru, Bîru.	Laws.	Loups.
Béney.	Bìnaïe.	»	Têtes de veau.
Béthelainville.	Béthelinvelle.	Gargans.	»
Béthincourt.	Bthincou.	Culs brûlés.	Bùchettes.
Beurey.	Bùraïe.	Buirottes.	Buires.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Bezonvaux.	Bzonvaux.	»	Sangsues.
Biencourt.	Bincou.	Jontiers.	»
Billy-les-Mangiennes.	Biaře (2 syll.).	Laws.	Loups.
Billy-sous-les-Côtes.	Biié (2 syll.).	Billandies (*ll* m).	»
Bislée.	Bîlaïe.	Bîlotins.	»
Blanzée.	Blanzaïe.	Oûies.	Oies.
Blercourt.	Blercou.	Hoquattes.	Souches.
Boinville.	Boévelle.	»	Bleus.
Boncourt.	Boncou.	Pâtas pûris.	Pâtés pourris.
Bonnet.	Bounet.	»	Taureaux.
Bonzée.	Bonzaïe.	Waraws, troublats.	Insensés.
Bouchon (le).	»	»	Bouchés.
Bouconville.	Boconville.	»	Fourchettes.
Bouligny.	Boulgny.	»	Barbets.
Bouquemont.	»	Soglats.	Sangliers.
Boureuilles.	Boureûle.	Caillots.	Cailloux.
Bouvigny.	Bvigny.	Oriôs.	Loriots.
Bovée.	Bovaïe.	»	Loups.
Boviolles.	»	Cournoïes.	Corneilles.
Brabant-en-Argonne.	Brâbant.	Boudattes refondues.	»
Brabant-le-Roi.	id.	Bâcoules.	Belettes.
Brabant-sur-Meuse.	id.	»	Préfets.
Brandeville.	Brandevelle.	Grawillôts.	»

Braquis.	Brâquis.	Saucirons.	Champignons.
Bras.	»	Cawés.	»
Brasseitte.	Braissaïte.	Matoïaïes.	Mangeurs de maton.
Brauvilliers.	Brauviller.	Brawlots.	»
Bréhéville.	Brêvelle.	Carbulots.	»
Breux.	»	Breulots.	»
Brieulles-sur-Meuse.	Briûles.	Brialants.	»
Brillon.	Brion.	Pummes moûtaïes.	V. p. 171.
Brixey-aux-Chanoines.	Breuché.	Breuchecambies.	»
Brizeaux.	Briziaux.	»	Messieurs.
Brocourt.	Brawcou.	Mulçons.	Escargots, limaçons.
Brouennes.	Brouênes.	Cawas.	»
Broussey-en-Blois.	Broussey.	Brouscailloux.	»
Broussey-en-Woëvre.	id.	Mon'dés.	»
Bulainville.	Blanville.	Cocurants.	Conquérants?
Bure.	»	Bichots.	»
Burey-en-Vaux.	Beuré (*eu* bref).	Graiveïes.	Vérons.
Burey-la-Côte.	Beuré (la-Coûte).	Canâs.	Canards.
Bussy-la-Côte.	Beussey.	Craipês.	Crapauds.
Butgnéville.	Beutgnaïevelle.	Vargauzaux.	Grenouilles vertes.
Buxerulles.	Buslûre.	Gailles podues.	»
Buxières.	Beussaïere.	Corbillons.	Serpettes.
Buzy.	Buzaïe.	Gaillots.	Chevreaux.
Cesse.	»	Oues.	Oies.
Chaillon.	Châillon.	Pawtaies.	Portiers?
Chalaines.	Châleïenes.	Brames.	»

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Champlon.	»	Champlounies.	»
Champneuville.	Changnůvelle.	»	Vilains.
Champougny.	Champougney.	Gréveïes.	Vérons.
Chardogne.	Chârdoûgne.	Chardouneris.	Chardonnerets.
Charny.	Charnaïe.	Cawés.	»
Charpentry.	Chairpatraïe.	Charpotaïes.	»
Chassey.	Chaisseïe.	Assalés.	Altérés.
Châtillon-sous-les-Côtes.	Châtion.	Fazoles.	Haricots, fèves.
Chattancourt.	Chàtacoue.	Châtacawattes.	»
Chaumont-d^{t}-Damvillers.	Chaumont.	Chaumounies.	»
Chaumont-sur-Aire.	id.	Rawlis.	»
Chauvency-le-Château.	Stiauvacy-l'Tiàté.	»	Crépins.
Chauvency-Saint-Hubert.	Stiauvacy-Saint-Hubert.	Barbançons.	Brabançons.
Chauvoncourt.	Chauvoncoue.	»	Sans poils.
Chènevières.	Chun'vaïere.	Charvunus.	Chènevottes.
Cheppy.	Chépaïe.	Leuleus.	»
Chonville.	Chonvelle.	»	Grêlés.
Cierges.	Cirge.	Cirgeottes.	»
Claon (le).	Clawon (le).	Claounais.	»
Clermont-en-Argonne.	Clermont.	Pache-lune.	Pêche-lune.
Cléry-le-Grand.	Grand-Cléraïe.	Boucâs.	Boucs.
Cléry-le-Petit.	Ptit-Cléraïe.	Gailles.	Chèvres.
Combles.	Compe.	Comblées.	»

Combres.	Compe.	Bues.	Bœufs.
Commercy, ville.	Cmâcey.	»	Foireux.
— Breuil.	»	Rbroïâs.	»
Condé.	»	Condéâs.	»
Consenvoye.	Consenvoé.	»	Goujons de la Meuse.
Contrisson.	»	Contrissougnies.	»
Corniéville.	Coùgneilville.	Coùniets.	Cornards.
Courcelles-aux-Bois.	Coucèle.	Poïes d'bous.	Poux de bois.
Courcelles-sur-Aire.	id.	Agathows.	»
Courouvre.	Courawle.	Courawlis.	»
Cousancelles.	Czancelles.	»	Tarins.
Cousances-aux-Bois.	Cousances.	Cos d'boue, Hohés.	Huppes.
Cousances-aux-Forges.	Cousances.	Cousaws.	Couseurs.
Couverpuis.	Cverpù.	Bocawés.	Têtards.
Couvonges.	C'vonche.	Cvongies.	»
Crépion.	Crupion.	»	Croupions.
Creuë.	Croïe.	Quanquins.	»
Cuizy.	Cuzaïe.	»	Anes.
Culey.	»	Acârons.	Hannetons.
Cumières.	Cum'naïeres.	»	Bâtons.
Cunel.	Cunie.	»	Lièvres.
Dagonville.	»	»	Moucherons.
Dainville et	»	»	Veaux.
Bertheléville.	Botieïeville.	Bots.	Crapauds.
Damloup.	Damlaw.	Laws.	Loups.
Dammarie-sur-Saulx.	Dammarie.	»	Sauciers.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Damvillers.	Damvelaïe.	War gueules.	Gueules vertes.
Dannevoux.	Dunevaw.	Gouvions pâmés.	Goujons pâmés.
Darmont.	»	Égrévisses.	Écrevisses.
Delouze.	Dlawee.	Cannetons.	Hannetons.
Delut.	Dlut.	Seugnons.	Sureaux.
Demange-aux-Eaux.	Dmanche.	Laws-haraws.	Loups-garous.
Deuxnouds-aux-Bois.	Dawnaw.	Ousque la gaille ai prins l'law.	
Deuxnouds-d^t-Beauzée.	id.	Gaillots.	Cabris.
Dieppe.	Guippe.	Mâlots.	Taons, Bourdons, Mans.
Dieue.	Dioïe (1 syll.).	Oïes, Bocawas.	Oies, Têtards.
Dombasle.	Dombâle.	Queugnons.	»
Dombras.	Dombret.	Laws.	Loups.
Dommartin-la-Montagne.	Domartin.	Monte-haut.	»
Dompcevrin.	Doncevrin.	Pawtaïes.	»
Dompierre-aux-Bois.	Dompîre-(aux-Boues).	Gounâs.	»
Domremy-aux-Bois.	Doûrmé-aux-Boues.	»	Canards.
Domremy-la-Canne.	Doûrmaïe.	Cânons.	Canetons.
Doncourt-aux-Templiers.	Doncou.	Bocawas.	Têtards.
Douaumont.	Dwawmont.	Caucurons.	»
Doulcon.	Doucon.	»	Goujons pâmés.
Dugny.	Degnie.	Varrats.	Verrats.
Dun.	»	Cucus.	»
Duzey.	Dujaïe.	Pichalaïes.	Pissenlits.

Écouviez.	Couvi.	Couvissots.	»
Écurey.	Écuraïe.	Écurons.	Écureuils.
Eix.	Aïece.	Gnâgnâs.	Indolents.
Éparges (Les).	Lé Pâges.	Ascoumnias.	Excommuniés.
Épiez.	Épieïe.	Pot-de-chambre de la Lorraine.	
Épinonville.	Iplonvelle.	Gaudâs.	Jars.
Érize-la-Brûlée.	Érîce.	Brûlots.	»
Érize-la-Petite.	La piote Érîce.	Bawattes.	Moucherons.
Érize-la-Grande.	La grant'Érîce.	Escârans.	Hannetons.
Érize-Saint-Dizier.	Érîce-Saint-Dizaïe.	»	Cadets.
Ernecourt.	Ernecoue.	Hédaïes.	»
Esnes.	Ines.	Cos.	Coqs.
Étain.	Été, Atin.	»	Éteignoirs.
Éton.	»	Nours.	Noirs.
Étraye.	Étraïe.	Mawlins.	»
Euville.	Uville.	Dindolets.	Philosophes.
Évre.	Iêfe.	Triplis.	»
Fains.	»	Chins, Faws.	Chiens, Fous.
Flabas.	Flobas.	»	Rats.
Flassigny.	Flachinie.	Hochats.	»
Fleury-dev.-Douaumont.	Fleury.	Gaillots.	Chevreaux.
Fleury-sur-Aire.	id.	Harguins.	»
Foameix.	Foâmaïe.	»	Pâmés.
Fontaines.	Fontaïenes.	»	Anes.
Forges.	Fourges.	Roquelins.	Buires à huile.
Foucaucourt.	Fcaucoue.	Pawtis.	»

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Fouchères.	Fawchères.	Faws.	Fous.
Frémeréville.	Froumraïeville.	Babùres.	»
Fresnes-au-Mont.	Frâne.	Tassons, Frânas.	»
Fresnes-en-Woëvre.	id.	»	Blanches pattes.
Froidos.	Fradoue.	Boudattes.	Nombrils.
Fromeréville.	Froumraïevelle.	Rabasis.	»
Fromezey.	Froumzaïe.	Fromions.	Fourmis.
Futeau.	Futiau.		Sauvages.
		»	
Génicourt-sous-Condé.	Ginecou.	Gogons.	»
Génicourt-sur-Meuse.	Jnaïecou.	»	Coucous.
Gérauvilliers.	Girôviler.	Camboïes.	Cambouis.
Gercourt et	Gercou.	Déflattés.	»
Drillancourt.	Driacou.	»	»
Géry.	»	Grillots.	Grelots.
Gesnes.	Gine.	Gégneaux.	»
Gibery.	Jubaçaïe.	Capitale des grenouilles.	
Gimécourt.	Jmeïecou.	Tombuis.	»
Gincrey.	Gincraïe.	Pâmas.	Pâmés.
Girauvoisin.	Gérauvzin.	Godins.	Veaux mâles.
Gironville.	Géronville.	Magounots.	Magots.
Givrauval.	Givrauvà.	Salaïes.	Saloirs.
Gondrecourt.	Gondrecoue.	»	Plats culs.

Gouraincourt.	Gouricou.	»	Coucous.
Goussaincourt.	Goussaincoue.	Quaïes.	»
Grémilly.	Grumiaïe.	»	Pàmés.
Grimaucourt-en-Woëvre.	Grimoucoue.	Laws.	Loups.
Grimaucour[t] d[t]-Sampigny	Grimaucoue.	Grimanciens.	Grimaciers.
Guerpont.	»	Guerpounaux.	»
Gussainville.	Guchévelle.	Maquejons.	Gesses tubéreuses.
Hadonville-l.-Lachaussée.	Hadonvelle.	»	Crapauds.
Haironville.	»	Gomais.	»
Halles.	»	Hallis.	»
Han-devant-Pierrepont.	Han-devant-Perpont.	Hazots.	»
Han-les Juvigny.	Han.	»	Boucs.
Han-sur-Meuse.	id.	Gouvions.	Goujons.
Hannonville-s.-les-Côtes.	Hanuvelle.	Caramcamcams.	»
Haraumont.	Haroûmont.	Haroûmonies.	»
Hargeville.	»	Bayaux.	»
Harville.	Hârvelle.	Clawties.	Cloutiers?
Hattonchâtel.	Châté.	Châtions.	»
Hattonville.	Hadonvelle.	Carmouches.	»
Haucourt.	Haucou.	»	Haut-le cul.
Haudainville.	Haudainvelle.	»	Anes.
Haudiomont.	Hawdieumont.	Favâs.	»
Haumont-les-Lachaussée.	Hawmont.	»	Chats.
Haumont-pr.-Samogneux.	id.	Sachots.	Sachets.
Hautecourt.	Hawtcou.	Gailles.	Chèvres.
Heippes.	Haïepe.	Gailles.	Chèvres.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Hennemont.	Elmont.	Cahourtes.	Citrouilles.
Herbeuville.	Rbûvelle.	Marpaux.	»
Herméville.	Armaïvelle.	Waquattes.	»
Heudicourt.	Trougnon (1).	Gailles podues.	Chèvres pendues.
Hévilliers.	Hévilléïe (*ll* m.).	Hévilleïes (*ll*. m.).	»
Horvillle.	D'Horville (*h* asp.).	Laws.	Loups.
Houdelaincourt.	Houd'laincoue.	»	Culs de chaudrons.
Houdelaucourt.	Hawd'lawcoue.	Joûtaïes.	»
Inor.	Inau.	Gaillots.	Chevreaux.
Ippécourt.	Impîcoue.	Coûts talons.	Courts talons.
Iré-le-Sec.	Iraïe.	Gaïês.	»
Islettes (les).	Lis Islattes.	Hâzis.	Brûlés, roussis.
Issoncourt.	Issoncoue.	Frappouilles.	Guenilles.
Jametz.	Jamâ.	Clai-là.	Petit-lait.
Jonville.	Jonvelle.	Godots.	Verres (à boire).
Jouy-devant-Dombasle.	Joïé ou Joyé.	Canâs.	Canards.
Jouy-sous-les-Côtes.	Joïé.	Sajoubats.	»
Jubécourt.	Jbîcou.	Nantillattes.	»
Julvécourt.	Julvîcoue.	Pîras, Pîrons.	Pierrards, Pierrons.
Juvigny-en-Perthois.	Jvignai.	Juvgnats.	»

Kœur-la-Grande.	La grand Koïere.	Coïeraux.	»
Kœur-la-Petite.	La piote Koïere.	Boirotiers.	»
Labeuville.	Labùvelle.	»	Plats culs.
Lachalade.	Lachalâte.	Chaladies.	»
Lachaussée.	Lachaussie.	Chaussaïes.	»
Lacroix-sur-Meuse.	Laicroïe.	»	Plats poux.
Laheymeix.	Lahaïemeix.	»	Loups de bois.
Lahayville.	Lahaïevelle.	Toudoïes.	»
Laheycourt.	Liheïecoue.	Haïons.	»
Laimont.	Laïemont.	Laïemounies.	»
Lamarche-en-Woëvre.	Lamarche.	Macâs.	Têtards.
Lamorville.	Morvelle.	»	Mouille-culs.
Lamouilly.	Lamouyi.	Riquéquets.	»
Landrecourt.	Landrecou.	Mahoulins.	»
Landzécourt.	Landgìcoue.	Crôcs.	Corbeaux.
Laneuville-au-Rupt.	Laignùveville.	Nieuvillains.	»
Laneuville-sur-Meuse.	Lagneuvelle.	Corbîs.	Corbeaux.
Lanhères.	Lanhaïere.	Lairs.	»
Latour-en-Woëvre.	Latou.	Laws.	Loups.
Lavallée.	Lavaleil.	Crazots.	»
Lavignéville.	Lâgneïevelle.	Godins.	Veaux mâles.
Lavincourt.	Lvincoue.	»	Coucous.
Lavoye.	Lawaw.	Marnâs.	Lapins.
Lemmes.	Lamme.	Poils de poucis.	Poils de pourceaux.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Lempire.	Lampaïere.	Chaputris ; culs grillis.	Culs grillés.
Lérouville.	Rlaoueville.	Aposses oroïes.	Épaisses oreilles.
Levoncourt.	Levoncoue.	Paillons.	»
Lignières.	Linéïere.	Gratte-salîres.	Gratte salières.
Ligny.	Liney.	Bouzats.	Chardons.
Liny-devant-Dun.	Linaïe.	Cahuts.	Têtus.
Lion-devant-Dun.	Lion.	Mulçons.	Escargots, limaces.
Liouville.	Liaouville.	Cacâs.	»
Lisle-en-Barrois.	Lîle.	Ilotains.	»
Lisle-en-Rigault.	id.	Rigolins.	»
Lissey.	Lissaïe.	Alondrous.	Jeteurs de sorts.
Loisey.	Loûzé.	Prôchaws.	Prêcheurs.
Loison.	Loujon.	»	Bouche-culs.
Longchamp.	»	Manes.	Ducs.
Longeaux.	Lonjâw.	Longeas ; Turnîces.	Tournis.
Longeville.	»	Tripaïes.	»
Loupmont.	Lawmont.	Lawmounies.	»
Louppy-le-Château.	Loupé.	Gaïottes ; Apputés.	Chevrettes ; empestés.
Louppy-le Petit.	Piot Loupé.	Paws.	»
Louppy-sur-Loison.	Louppy.	»	Blancs culs.
Louvemont.	»	Croquillons.	Escargots.
Loxéville.	Loçaïeville.	»	Maillots.
Luméville.	Lmeilville.	Canâs.	Canards.

Luzy.	Lûgi.	Ratons.	»
Maizerey.	Màzray.	Frappouilles brûlées.	Guenilles brûlées.
Maizey.	Mâzé.	Mâzotins.	»
Malancourt et	Malacou.	»	Culs roussis.
Haucourt.	Haucou.	»	»
Malaumont.	Malawmont.	Gurnouillâs.	»
Mandres.	»	Goïes.	Gueux.
Mangiennes.	Magiennes.	»	Canards.
Manheulles.	Maihûles.	Faws.	Fous, insensés.
Marats (les).	»	Marawdés.	»
Marbottes.	»	Poïes de boue.	Poux de bois.
Marchéville.	Marchaïevelle.	Wanlâs.	Braillards.
Marre.	»	Blosses.	Prunes.
Marson.	Mâçon.	Tourchons.	Torchons.
Martincourt.	Martecou.	»	Martinets.
Marville.	»	Hachottes.	Hachettes.
Maucourt.	Moukiou.	Michottes.	»
Maulan.	Maula.	Bocawés.	Têtards.
Mauvages.	Mauvache.	Itiotes.	Sarcloirs.
Maxey-sur-Vaise.	Mâcey.	Sorcies; Dînous.	Sorciers ; Dîneurs.
Mécrin.	»	Maquins.	Verrats.
Méligny-le-Grand.	Mligney.	Cœuilrottes.	Petites cuillers.
Méligny-le-Petit.	Mégné-le-Piot.	Cabris.	Chevreaux.
Menaucourt.	Mnawcou.	Culs nôs; Cazês.	Culs noirs; Tessons.
Ménil-aux-Bois.	Ménun.	Mûnots.	»
Ménil-la-Horgne.	Mênin.	Horgnaux.	»

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Ménil-sur-Saulx.	Mênin.	Acânés ; Crapaws.	Crapauds.
Merles.	Mêle.	Milots ; Moussues.	Messieurs.
Mesnil-sous-les-Côtes.	Mânin.	Abrouas ; Troublats.	Embarbouillés, Insensés.
Milly-devant-Dun.	Milly (*ll* m).	Courbàs.	Corbeaux.
Mogeville.	Mawgevelle.	»	Dindons.
Mognéville.	Mogneilville.	Canivettes.	»
Moirey.	Moiraïe.	Morillons.	»
Mondrecourt.	Mondrecoue.	Culs de boutoïes.	Fonds de bouteilles.
Mont-devant-Sassey.	Mont.	Cognons.	Poltrons.
Mont-sous-les-Côtes.	id.	Faws.	Fous.
Montblainville.	»	Enhuris.	Ahuris.
Montbras.	»	»	»
Montfaucon-en-Argonne.	Mfaucon.	Fùgne-otrons.	Coprophages.
Monthairons (les).	M'harons (*h* asp.).	»	Goujons pâmés.
Montiers sur-Saulx.	Montiers.	»	Moineaux.
Montigny-devant-Sassey.	Montigney.	Gràvisses.	Écrevisses.
Montigny-l.-Vaucouleurs.	Montigné-les-gailles.	Bacawés.	Têtards.
Montmédy.	Màdi.	Cos	Coqs.
Montplonne.	»	»	Polonais.
Montsec.	Monso.	Chachots.	Sachets.
Montzéville.	Monzaïeville.	Sachats d'poïes.	Sachets de poux.
Moranville.	Moranvelle.	»	Sangsues.
Morgemoulin.	Moûgemoulin.	Novis da la m...	

Morlaincourt	Morlincoue.	Moncherons.	Moucherons.
Morley.	»	Bawottes.	id.
Mouilly.	Mouillé (*ll* m.).	Bouchirons.	Poux de bois.
Moulainville.	Moulêvelle.	Manacots.	»
Moulins.	»	Moulinaux.	»
Moulotte.	»	Bots.	Crapauds.
Mouzay.	Mouza.	Meuziaux.	Museaux.
Murvaux.	Meurvaux.	»	Corbeaux.
Mussey.	Meussey.	Meusserots.	Troglodytes.
Muzeray.	Mujraïe.	Culs brulaïes.	Culs brûlés.
Naïves-devant-Bar.	Naïeve.	»	Cochons.
Naives-en-Blois.	Naiefe.	Naivâs.	»
Naix-aux-Forges.	Nâ.	Reuïaws.	Railleurs.
Nançois-le-Grand.	Grand Nanceuïe.	Bigogans.	»
Nançois-le-Petit.	P'tit Nanceuïe.	Coucottes.	»
Nant-le Grand.	Nà-le-Grand.	Laws-haraws.	Loups-garous.
Nant-le-Petit	Nâ-le-Petiot.	Cocottes.	»
Nantillois.	Nanti-ioïe.	Paltadiers.	»
Nantois.	Nantoïe.	Galiches.	»
Nepvant.	Nvant.	»	Vanneaux.
Nettancourt.	Ntancoue.	Bawrais.	»
Neufour (le).	L'Nieufoue.	»	Galettes aux navets.
Neuville-en-Verdunois.	Gnûville.	»	Imbéciles.
Neuville-les Vaucouleurs.	id.	Babûrés.	»
Neuvile-sur-Orne.	Nûville.	Picrés.	»
Neuvilly.	Nvilly (*ll* m.).	Vervieux, Rabottés.	Coqs dorés.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Nicey.	»	»	Chats crevés.
Nixéville.	»	Gouïattes.	»
Nonsard.	Nonsâ.	Ocas.	Jars.
Nouillonpont.	Nawionpont.	Chies à possons.	Chars à poissons.
Noyers.	Nouié.	Froumageils.	Fromagiers.
Nubécourt.	Nbîcou.	Camounins.	»
OEy.	Ouai.	Laws.	Loups.
Olizy.	Oligi.	Sorcies.	Sorciers.
Ollières.	»	Couche-oroïes.	Courtes-oreilles.
Ornel.	Ournal.	»	»
Ornes.	Oûne.	Varrats.	Verrats.
Osches.	Oûche.	Cobillâts.	Jeunes coqs.
Ourches.	Ioûche.	Oûgelots.	Oisillons.
Pagny-la-Blanche-Côte.	Pâgné-la-Bianche-Coûte.	Sachots d'poïes.	Sachets de poux.
Pagny-sur-Meuse.	Pâgney.	Cânes de Mûse.	»
Pareid.	Paraïe.	Agaces.	Pies.
Parfondrupt.	Parfonreu.	Cabolâs.	»
Paroches (les).	Baroches (los).	Barochins.	»
Parois.	Pârois.	Warvieux.	Verveux.
Peuvillers.	Puvilaïe.	Bouvous d'clai-là.	Buveurs de petit-lait.
Pierrefitte.	Perfitte.	Intrépites.	Bourriques.

Pillon.	Pélon.	»	Pimpants.
Pintheville.	Pet'velle.	»	Blancs culs.
Pont sur-Meuse.	Pont.	Gouvions.	Goujons.
Pouilly.	Pouyé.	Navets du gailleté que cûjon à pâté.	
Pretz.	Prî.	Navlis.	»
Quincy.	Quincey.	Quinze pies.	Quinze pieds.
Rambluzin.	»	Cocurons.	»
Rambucourt.	Robucoue.	Mâteils.	»
Rampont.	»	Coûtes à long(1).	Côtes en long.
Rancourt.	Rancoue.	Rûtis.	Rôtis.
Ranzières.	Ranzaïere.	Corbîs.	Corbeaux.
Rarécourt.	Lâraïecoue.	Coquillaws, Vannis.	Vanniers.
Raulecourt.	Raulcoue.	Jous.	»
Réchicourt.	Richico.	»	Culs de hottes.
Récicourt.	Rçâïecou.	Boucâts.	Boucs.
Récourt.	Rîcou.	Chachats.	Sachets.
Reffroy.	Rfrô.	Christons.	»
Regnéville.	Rgnévelle.	Gouvions.	Goujons.
Rembercourt-aux-Pots.	Rimbécou.	Diocos.	»
Remennecourt.	Rmen'cou.	»	Salés.
Rémoiville.	Rmoiville.	Grouzlis.	Groseilliers.
Resson.	Rçon.	»	Navets.
Revigny.	Rvignay.	Visseaux.	Putois.
Réville.	Rvelle.	»	Chats-huants.

(1) Peut-être *coûts talons*, courts talons. V. *Ippécourt*.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Riaville.	Riauvelle.	Engueulats.	»
Ribeaucourt.	Rbawcou.	Jontaïes.	»
Richecourt.	Richecoue.	»	Coucous.
Rignaucourt.	Rignaucoue.	Rignauvices.	»
Rigny-la-Salle.	L'grand Rêgné.	Vâlots.	Serviteurs.
Rigny-saint-Martin.	Rigné-dsus.	id.	»
Robert-Espagne.	Bertapagne.	Tracaniers.	»
Roises (les).	Roûge.	Cacriottes.	»
Romagne-s.-l.-Côtes.	Roumagne.	»	Culs roussis
Romagne-s.-Montfauçon.	id.	»	Roulants.
Ronvaux.	Ronvoû.	»	Crapauds.
Rosières-devant-Bar.	Rozaïere.	»	Veaux.
Rosières-en-Blois.	Rozeilre.	»	Mutins.
Rosnes.	Roûne.	Roûnâs.	»
Rouvres.	Raouf.	»	Vermines.
Rouvrois-sur-Meuse.	Rouvro.	Jâques.	Geais.
Rouvrois-sur-Othain.	Rouvrou.	Chies à froumrot.	Chars à fumier.
Rumont.	»	Ramons.	Balais.
Rupt-aux-Nonains.	Reu.	Reussiens.	Russes.
Rupt-devant-St-Mihiel.	id.	id.	id.
Rupt-en-Woëvre.	id.	Laws.	Loups.
Rupt-sur-Othain.	id.	Rûteaux.	Grognons.
Saint-Agnant.	Saint-Aignant.	Pawtaïes.	»

Saint-Amand.	»	Plaidaws.	Plaideurs.
Saint-André.	»	»	Poires sèches.
Saint-Aubin.	»	Aujd'heuïes.	»
Saint-Benoît.	»	»	Bénêts.
Saint-Germain.	Saint-Jormain.	Cans ou Cancans.	Canards.
Saint-Hilaire.	Saint'Laïere.	Patins.	Pantoufles.
Saint-Jean-les-Buzy.	Saint-Jean.	Laws.	Loups.
Saint-Joire.	Saint-Joïere.	»	Jaunes.
Saint-Julien.	Saint-Jlin.	Mirgaumes.	»
Saint-Laurent.	Si-Laura.	Grous das.	Grosses dents.
St-Maurice-s. les-Côtes.	Saint-Morîze.	Sant-Moriaux.	»
Saint-Mihiel.	Saïe-Mie.	*La Halle*, Hères; *le Bourg*, Mounins.	
Saint-Pierrevillers.	Saint-Pîrvillaïe.	Pîrots.	Pierrots.
Saint-Remy.	Sant-Rmé.	Saints-Rmions.	»
Salmagne.	Salmègne.	Bues.	Bœufs.
Samogneux.	»	Coûnes de bieus.	Cornes de bœufs.
Sampigny.	Sampignie	Sampignolets.	Goujons, Hauts talons.
Sassey.	Sassaïe.	Tartarins.	»
Saudrupt.	»	Coumères.	Commères.
Saulmory et	Saulmoraïe.	Crapauds zou l'laïé.	Cr. sous le lit.
Villefranche.	»	Fûgne-étrons.	Fouille-merde.
Saulx-en Barrois.	Sau.	Sauçottes.	»
Saulx-en-Woëvre.	id.	»	Ours, Pourceaux.
Sauvigny.	Sauvigney.	Laws.	Loups.
Sauvoy.	Sauwy.	Sarcadots.	»
Savonnières-devant-Bar.	Savouneilre.	»	Sirènes.
Savonnières-en-Perthois.	Savoneilre.	Pîrots.	Pierrots.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Savonnières-en-Woëvre.	Savounaière.	Pouillaïes.	Pouilleux.
Seigneulles.	Signûle.	Signûlés.	»
Senard.	Snâ	Wandâs,	Pauvres d'esprit.
Senon.	Snon.	»	Canettes.
Senoncourt.	Snoncoue.	Snoncourettes.	»
Senonville.	Snoñville.	»	Chats-huants.
Septsarges.	S'sarge.	Canâs, Cancans.	Canards.
Sepvigny.	Sévigné.	Bacawés.	Têtards.
Seraucourt.	Srawcoue.	Bidouris.	»
Seuzey.	Soïezé.	Râbuts.	Arrête-bœufs.
Silmont.	»	»	Goujons.
Sivry-la-Perche.	Sevré-la-Parche.	Cabocs.	Têtus.
Sivry-sur-Meuse.	Sevraïe.	Sevrotins.	»
Sommaisne.	Soumaïene.	Câneties.	»
Sommedieue.	Soumdioïe.	Gruattes.	Foies.
Sommeilles.	Samoïe.	Girolies.	»
Sommelonne.	Soumloune.	»	Calvins.
Sorbey.	Chourbaïe.	Bocawaïes.	Têtards.
Sorcy et	Soucey.	Rates.	Souris.
Saint-Martin.	»	Boucawins.	Têtards.
Souhesme (les).	Siimes.	Siimerons.	Oies.
Souilly.	Souyi.	Laws.	Loups.
Spada.	Spadâ.	Notillâs.	»

Spincourt.	Sbiécou.	Pourions.	»
Stainville.	»	»	Ducs.
Stenay.	Stenà.	Dagobets.	»
Taillancourt.	Tayocoue.	»	Taille-culs.
Tannois.	Tannoé.	»	Cochons.
Thierville.	»	Hauts su rin; Tieulots.	Hauts-sur-rien; Tuileaux.
Thillombois.	Thiomboue.	Têtes de boue.	Têtes de bois.
Thillot.	Ti-ot.	Tiotains.	»
Thonne-la-Long.	Thoune-lô-Long.	Hourlons.	Hannetons.
Thonne-les-Prés.	Thoune-lé-Praïes.	»	Barils.
Thonne-le-Thil.	La grand'Thône.	Thônies, Varrats.	Verrats.
Thonnelle.	Thônelle.	Pernelles.	Prunelles.
Tilly-sur-Meuse.	Tilly (*ll* mouill.).	Gloriaws; Moussues.	Fiers; Messieurs.
Tourailles.	»	»	Baise-cul.
Trémont.	Troumont.	Trimounier.	»
Trésauvaux.	»	»	Sorciers.
Tréveray.	Treuvray.	Tire-laingues.	»
Triaucourt.	Triaucoue.	Chicanous.	Chicaneurs.
Triconville.	»	»	Canards.
Tronville.	»	Turnìces.	Tournis.
Troussey.	Troussaïe.	Troussaïes-bandaïes.	»
Troyon.	Tro-yon.	Grand'queulottes.	Grandes-culottes.
Ugny.	Ugney.	Laws,	Loups.
Vacherauville.	Vacherauvelle.	Nères gueules.	Noires gueules.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Vacon.	Wacon.	Vaquenaux.	»
Vadelaincourt.	Wadlincoue.	Wadlinwanles.	»
Vadonville.	»	Clicotins.	»
Varennes-en-Argonne.	Varannes.	»	Gengoults.
Varnéville.	Wàneilville.	Wànégawles.	»
Varney.	Vàrney.	»	Cabus.
Varvinay.	Warvìna.	Laws; Bawottes.	Loups ; Moucherons.
Vassincourt.	Vacìncoue.	»	Tarins.
Vaubecourt.	Vofcoue.	Vazots.	Sébièles.
Vaucouleurs.	Vaucloue.	»	Foireux.
Vaudeville.	»	Courbês.	Corbeaux.
Vaudoncourt.	Vaudoncoue.	»	Coucous.
Vauquois.	»	Grimplets.	Grimpereaux.
Vaux-devant-Damloup.	Voue.	Écàlots.	Hannetons.
Vaux-la-Grande.	Vaux-la-Grand.	Véïots.	Jeunes veaux.
Vaux-la-Petite.	Vaux-lo-Ptit.	Put'ermites.	»
Vaux-les-Palameix.	Vaux.	»	Chats.
Vavincourt.	Vavincou.	Tavagnés.	»
Véel.	Vé.	Véïots.	Jeunes veaux.
Velaines.	Vleilnes.	Tinottes.	Barattes.
Velosnes.	Vlône.	Chinots.	Petits chiens.
Verdun (P. *Saint-Victor*).	Vardun.	Harnabaws.	»
Verneuil-Grand.	Grand-Varneu.	Jâs.	Jars.

Verneuil-Petit.	Pti-Vernu	[illegible]	
Vertuzey.	Vot'zè.	Chachots d'poïes.	Sachets de poux.
Véry.	Vâraïe.	Bacawés.	Rallonges.
Viéville-sous-les-Côtes.	Vîvelle.	Vivalânes.	»
Vigneul-sous-Montmédy.	Vignû.	Longs vates.	Longs ventres.
Vigneulles-les-Hatton-châtel.	Vignûle.	Pods ta cûle.	Pends ton écuelle.
Vignot	»	»	Tarins.
Villécloye.	Villécloïe.	Chiquous.	Chiqueurs.
Ville devant Belrain.	Ville.	»	Vilains.
Ville-devant-Chaumont.	Velle.	»	Bertaux.
Ville-en-Woëvre.	id.	Gaillots.	Cabris.
Ville-Issey.	»	*Ville* : Madâs (pelotons);	*Issey* : Sangsues.
Villeroy.	Villeroïe.	»	Hauts-le-cul.
Villers-aux-Vents.	Villéïe.	Pawlîs.	»
Villers-devant-Dun.	Villaïe.	Éli	»
Villers-le-Sec.	Ville soche.	Nôs brèckes.	»
Villers-les-Mangiennes.	Villaïe.	»	Corbeaux.
Villers-sous-Bonchamp	Vélaïe.	Bavàs.	Baveux.
Villers-sous-Pareid.	Vélaïe-zous-Paraïe.	Crâcs.	Corbeaux.
Villers-sur-Meuse.	Viler.	Corcasses.	»
Ville-sur-Cousance.	Ville.	Ruadets, Gaïettes.	Batteurs de curé.
Ville-sur-Saulx.	Ville-su-Saulx.	»	Crapauds.
Villotte-devant-Louppy.	Villotte.	Gaillots.	Chevreaux.
Villotte-d.-s.-Mihiel.	id.	Crâwillottes.	»
Vilosnes.	»	Vilônies.	»
Vittarville.	Wétarvelle.	Véiens.	Pelles à feu.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Void.	Vouet.	Voyous.	»
Vouthon-bas.	Vawthon-bas.	Gaïès.	Bouillie grossière.
Vouthon-haut.	Vawthon.	Laws.	Loups.
Vraincourt (Clermont).	Vraincoue.	Rawcillons (*ll* m.)	Trognons.
Wadonville-en-Woëvre.	Wâdonvelle.	Gouvions pâmas.	Goujons pâmés.
Waly.	Ouâli.	Girolis.	Crottés.
Warcq.	Vâ.	Ocas.	Jars.
Watronville.	Wâtronvelle.	Crâwilles.	Tisonniers.
Wavrille.	»	Chaits grillis.	Chats grillés.
Willeroncourt.	Wìroncoue.	Agages, Baslots.	Pies.
Wiseppe.	»	Heurlots.	»
Voël.	Wê.	Coulaws d'âwe.	Couleurs d'eau.
Woïmbey.	Woimbaïe.	Grand'gueules.	Grandes gueules.
Woinville.	»	Coûtis.	»
Xivray et	Cevraïe.	Sevras.	Sevrés.
Marvoisin.	Marvoïezin.	»	»

TABLE DES MATIÈRES



DOMINIQUE DORDELU

AVOCAT DE BAR-LE-DUC, DÉPUTÉ DU TIERS

AUX ÉTATS DE 1579

par

M. FOURIER DE BACOURT

vice-président

Ce fut un événement considérable que la convocation des trois États du bailliage de Bar-le-Duc réunis le 1er octobre 1579 pour discuter et rédiger les coutumes du Barrois, mais le fait capital de cette importante assemblée devait être « l'élection de chacun Ordre trois personnes chargées de dire la vérité sur les faits de coutume du bailliage, de faire ce qu'ils scavent bon utile et proufitable pour le bien et utilité dudit bailliage et de ceulx qui se doivent régir et gouverner selon les us et coustumes d'iceluy ».

A l'aide des documents qui nous restent, on pourrait démêler les motifs qui recommandèrent au choix de leurs compatriotes ces neuf « esleus et deputez » qui prêtèrent serment le 6 octobre en recevant les cahiers des trois Ordres. Il n'est pas téméraire, en effet, d'affirmer que la politique eut au moins autant de part que le mérite dans l'élection de M. de Quevonges (1) grand

(1) Charles de Stainville, fils aîné de Louis de Stainville et d'Anne de Hangest, seigneur de Couvonges, de Versay, et en partie de Véel,

favori de la Cour, et dans celle de Mathis (1), simple curé de village promu tout récemment Abbé de Jovilliers par la volonté du puissant comte de Salm. Le doyen du Chapitre Saint-Pierre de Bar (2), et un chanoine de la collégiale de Ligny (3) si jalouse de ses prérogatives, étaient tout indiqués pour parler au nom du clergé. Quant à Edmond de Thomesson, à Nicolas d'Issoncourt, ils représenteront cette aristocratie féodale, déjà

Beurey, Robert-Espagne et Mognéville. Il épousa Françoise du Châtelet fille de Renauld du Châtelet, seigneur de Sorcy, et de Marie de Fresneau. Il en eut : 1° Pierre, seigneur du Montet, protonotaire apostolique à la primatiale de Nancy, grand prévôt de Remiremont, conseiller d'État d'Henri II et de Charles IV ; 2° Anne, doyenne de Remiremont; 3° Agathange, gardien des capucins à Bar ; 4° Georges, s[r] de Pompierre, chevalier de Malte; 5° Claude, tué au siège d'Ostende; 6° Louis, gouverneur de Gondrecourt, premier gentilhomme de la chambre du cardinal de Lorraine, écuyer d'écurie de S. A. objet de lettres de Rémission, marié à Christine de Bouvet qui épousa en secondes noces Antoine de Choiseul bailli du Bassigny, gouverneur de la Mothe; 7° Antoine, fils cadet, qui continua la descendance et épousa Bonne de Montpezat.

Charles de Stainville, père de tous ces enfants, est le premier qui aurait été titré, car dans un acte de l'année 1600, le duc, recevant le serment de fidélité d'Antoine de Couvonges, déclare : Antoine de Stainville, gentilhomme de la chambre de notre fils le cardinal de Lorraine nous fait représenter que le 22 mars dernier *Charles de Stainville, comte de Couvonges*, et Françoise du Châtelet ses père et mère lui ont vendu la seigneurie de Couvonges, etc. (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 71).

(1) Pierre Jean Mathis, curé de Savonnières, parvint à la dignité d'Abbé de Jovilliers après la mort de Jean IV Baudin (7 mai 1579) grâce à la protection du comte de Salm après avoir conclu avec lui des arrangements simoniaques. Il eut beaucoup à souffrir des protestants qui dévastèrent l'abbaye, mirent le feu aux maisons rurales, à l'église et aux édifices claustraux. Il mourut le 21 avril 1592 et eut pour successeur Nicolas Barnet. Son successeur à la cure de Savonnières-en-Perthois, Claude Muel, comparut à l'assemblée des trois Ordres en 1579.

(2) Jean de Roucy élu doyen de Saint-Pierre en 1578. Il était aussi prieur de Rupt-aux-Nonains. Mort le 29 juin 1602. Son successeur fut Quiriace de Rouyn † 1603.

(3) Claude Cordier, licencié ès lois, curé de Sallemagne, chanoine de la collégiale N.-D. de Ligny et notaire apostolique.

bien décimée, que son ignorance de la jurisprudence autant que son mépris pour tout ce qui « fleurre la chanzy » achèvent de mettre sous les pieds des hommes de procédure.

Le grand intérêt de l'élection du 2 octobre se porte donc sur les députés du tiers.

Dans la province de Barrois, plus encore que dans celle de Champagne, sa voisine, l'ancienne société était bien distinctement classée. Après les *gens de peu*, le laboureur, l'artisan pauvre, venait l'*honnête homme*, le petit boutiquier, par exemple, puis l'*honorable homme*, le bourgeois ayant, dans les villes, accès aux fonctions municipales et fabriciennes, et enfin le *noble*. Chacune de ces dénominations correspondait à un degré d'ascension de l'individu vers une fortune mieux établie, une considération plus grande jusqu'au jour où parvenu à la noblesse, il ne devait plus servir que l'État. De cette coutume traditionnelle qui préservait les familles du désordre en s'opposant à l'élévation trop rapide de l'individu, de cette circulation lente dont était faite la vie profonde de notre pays, l'on voit un frappant exemple dans la situation sociale des élus du tiers État du Barrois en 1579.

C'est d'abord *maistre* SÉBASTIAN GRAVEL. Il appartient à cette corporation de praticiens dits *procureurs* qui, n'étant pas obligés à l'étude du droit et usant presque toujours de chicanes s'enrichissent au détriment de leurs parties par la multiplicité des actes et la lenteur des procès. Mais l'honnêteté de Gravel est connue : ses compatriotes déjà l'ont porté à la mairie, poste qu'il a occupé pendant quelques mois (1) et qui n'avait pas à cette époque, il est vrai, l'importance qu'on lui attribua depuis.

Maistre FRANÇOIS HURBAL, autre député du Tiers est, lui, un arrivé. Depuis bientôt quarante ans, c'est-à-dire à une épo-

(1) En 1573 (Archives de la Meuse B. 909). Dans l'*Histoire de la ville de Bar-le-Duc*, p. 470, Bellot-Herment lui donne pour prédécesseur Jean le Bigornier. Il était notaire, fils de Nicolas le Bigornier, receveur du bailliage de Bar et d'Oudette Chabrault. En 1574 le maire de Bar était Jean de Mussey.

que où « le nombre de ceulx estoit petit qui nestoint redigez en ordre inférieur (1) » son père originaire du Perthois (2) a été anobli pour services de gestion rendus à Claude de Lorraine premier duc de Guise et baron de Joinville. Grand propriétaire foncier à Ancerville, à Morley, à Saint-Dizier, à Sommelonne, à Joinville, il est lui-même prévôt de Pierrefitte, avocat au bailliage, et lieutenant en la gruerie du Barrois. Tous ces titres cependant ne donneront pas à Hurbal droit de cité dans le pays, et son nom y serait depuis longtemps oublié s'il ne figurait dans le procès-verbal de la rédaction des coutumes, et au bas d'une ode que pour la circonstance il composa dans le mauvais goût du temps (3).

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1686.

(2) Il se recommande à l'anoblissement par la famille d'Ambrières. Aux archives de Meurthe-et-Moselle très curieuses lettres de rémission pour Jean Hurbal demeurant à Ancerville coupable d'homicide (Lett. pat., 1572, fol. 257, 10 février). — Maître François Hurbal, élu du Tiers, eut pour successeur à la prévôté de Pierrefitte un avocat de Bar, Jean Malomont, nommé par le duc le 29 mars 1585.

(3) En voici le début

Ce monde composé de divers éléments
Est subject au malheur d'infinis changemens
Son object son regard est un globe inconstant
Qui mile et mile fois se meut en un instant.

Nicolas de Gleysenove et Pierre Daudenet, secrétaires du duc de Lorraine, et Claude Marlorat, procureur au bailliage de Bar composèrent, eux aussi, des odes en vers latins ou français. Sur Gleysenove, V. notre article dans les *Mémoires de la Soc. des lettres,* etc., de Bar-le-Duc, année 1901. Claude le Marlorat qui devint procureur général, et en 1586 conseiller des comptes, ne laissa pas d'enfants mâles de son mariage avec Claude Vaultier. Il signe ses deux pièces latines *C. Marloratus. M. F.*, c'est-à-dire Martini filius. Ce Martin Marlorat ancien notaire à Bar, puis procureur général au bailliage, était alors conseiller des comptes. Sur lui et sur son frère Augustin Marlorat, célèbre ministre protestant, Cf. H. Dannreuther, art. *Les Marlorat*, dans l'*Annuaire de la Meuse de 1891*. Quant à Pierre Daudenet, secrétaire du duc Charles III, il ne fut conseiller des comptes qu'en 1583. Deux ans auparavant, le 30 juillet 1581, il reprit la noblesse et les armes des *Voillot* dont il descendait par Jeanne de l'Isle, sa mère, que Gabriel Marlorat (p. 160) nomme à tort *Longeville*. Daudenet, qui avait épousé Isabeau de Reims, mourut à Dagonville le 21 janvier 1631.

Entre le procureur Gravel et ce noble officier de justice figure comme élu du Tiers un avocat de condition sociale intermédiaire : *prudent homme et saige maistre* Dominique Dordelu, *licencié es loix, lieutenant particulier au Prévoté de Bar.*



Dom Pelletier, si crédule parfois, n'hésite pas à déclarer à deux reprises que les Dordelu étaient nobles avant le xvii[e] siècle, et il l'affirme comme s'il en avait la preuve. Par malheur il fonde surtout son allégation sur la noblesse de Dominique Dordelu dont il s'agit ici. Or, sans repousser positivement l'antiquité de leur noblesse, je puis assurer que non seulement dans le second tiers du xvii[e] siècle les Dordelu étaient de bien modestes personnages, mais que Dominique, le plus intelligent d'entre les siens et celui qui, le premier, *perça*, ne prétendit jamais appartenir par ses auteurs à l'aristocratie. Pour que sa postérité y prît rang, il fallut qu'elle fût autorisée par la coutume barroise et par les patentes ducales, à relever la noblesse des Collesson.

Le plus ancien établissement des Dordelu au Barrois, nous le trouvons à Ligny, ville de refuge pour nombre d'étrangers, ce qui facilitera bien des usurpations (1). En 1538, Jehan Dourdelut dist Brifou est condamné à une amende de 60 sols par le prévôt de Liney (2). En 1543, c'est-à-dire à la veille de la prise de la ville par Charles-Quint, le fils de Didot Dordelu est employé à la toiture de la tour Bocquet. En 1551, Nicolas Dordelu est imposé pour sa maison sur la rivière. Tanneur de son état il est marié à Adeline Le Febvre et vivra jusqu'au printemps de 1575. On a voulu faire de notre Dominique le fils aîné de ce Nicolas (3). L'étroite parenté qui l'unissait in-

(1) D'après dom Pelletier les Dordelu seraient originaires de Picardie.

(2) « Pour avoir appelés Jacote feme à Nicole Jeffroy dict Pichelin dudict Liney dagorne ribolde... à icelle faict cacheures, voir sang a plusieurs poinct de son corps » (meurtrissures, même blessures sur plusieurs parties du corps).

(3) Dans sa liste des notabilités linéennes, Villeterque cite « Do-

contestablement aux enfants de celui-ci, et les actes de baptême qu'il signe à Ligny avec ou sans sa femme en 1575, 1576, 1580, 1588 ne résolvent point l'énigme. Le fait certain c'est que Dominique Dordelu est de Ligny-en-Barrois. Dans le contrôle des Vaillances du comté pour 1601 il est dit *sujet de Monseigneur* (le comte de Luxembourg) *sorti de Ligny pour demeurer à Bar*, et imposé pour ce d'un cens, de même que Jean Sancey (1), Simon Bailly (2) et maître Jean Collot (3).

minic Dordelut, célèbre avocat, fils de Nicolas tanneur de peaulx, et petit-fils d'un autre tanneur ».

(1) « Nous avons bien connu les personnes des sieurs Jean et Claude *de* Sancey père et fils. Le père était natif de cette ville de Bar... cousin germain de dame Madeleine Morison nostre mère à cause de d^lle^ M^lte^ Portier mère dudit Sancey... D^lle^ Anne de Sancey sœur dudit sieur de Sancey père a épousé noble Nicolas Derval écuyer ladite branche de ladite famille de Sancey a toujours été réputée noble et estre de la famille des Sancey, *de Langres en Bassigny*. Lesdits Sancey père et fils ont esté chefs de panneterie de M^lte^ de Lorraine duchesse d'Orléans, nous les avons vus exercer les dites charges avec honneur et à la satisfaction de ladite dame Duchesse, et ils n'ont jamais fait aucun acte dérogeant à la noblesse. En foy de quoy nous avons signé le présent acte... ce jourdhuy 25 novembre 1679, *Morel* ».

La généalogie esquissée dans ce certificat de complaisance n'est pas confirmée dans une autre attestation que le bon prévôt Morel délivre trois mois après (23 février 1680). La vérité est celle-ci : Jean Sancey vivait à Ligny « environ l'an 1570 » mais non pas noblement. Il avait épousé Jeanne Collot dont il eut un fils nommé Antoine, en 1568, et en secondes noces Nicole Portier, de Ligny. Dans un acte du 1er janvier 1575 il est dit « habitant de Bar ». Dans le second certificat qu'il délivre en 1680 le prévôt Morel dit « Jean de Sancey, écuyer, premier du nom, se seroit venu establir en ceste ville de Bar environ l'an 1570 : il estoit fils de Jean de Sancey esleu en l'élection de *Sens*, etc. Les armes que leur attribue Morel sont *d'azur au mouton d'argent rayonné d'or*. Jean Sancey était en 1579 substitut du procureur général (Archives de la Meuse, B. 569, fol. 167).

(2) Simon Bailly était homme d'armes de Mgr de Guise avec Bastien Vaultier quand le 3 juin 1579, ils obtinrent des lettres de rémission pour le meurtre de Claude Remy de Ligny. Il épousa Renée Collot et Paquotte Hurault. Il se retira à Bar pour y commercer (Coll. lorr., T. 521).

(3) Jean Collot, *legisperitus*, ancêtre des Collot de Saulx anoblis en 1663. Il devint le gendre de Dominique Dordelu.

L'historique de la fortune de Dordelu est facile à établir.

Dans la banlieue de Ligny, au château de Morlaincourt réédifié par elle en 1557, vivait une noble dame Mariette Paviette (1) veuve en premières noces de Vanault Collesson conseiller à la Cour des comptes de Bar, et en secondes de Claude Chobillon valet de chambre du cardinal de Lorraine. Dordelu qui s'était appliqué à l'étude des lois et qui avait pied à Ligny et à Bar devint le conseiller, l'homme de confiance de la châtelaine. Avocat en la prévôté de Ligny 1565, et au bailliage de Bar 1568, il se lia d'amitié avec un collègue, Nicol Surillart, marié à la fille aînée de la dame de Morlaincourt. Cette jeune femme, Barbe Collesson, étant devenue veuve en 1570, Dominique l'épousa.

Lieutenant particulier de la prévôté de Bar-le-Duc en 1576 aux gages de 50 livres (2), Dordelu était déjà à cette époque l'avocat le plus en renom du Barrois. Il n'est donc pas surprenant que ses concitoyens l'aient choisi trois ans plus tard pour mettre en ordre et rédiger des coutumes qu'il connaissait mieux que personne. A l'occasion de la réunion des États, Dordelu aligna en un chant triomphal hexamètres et pentamètres qui témoignent de la souplesse avec laquelle il maniait la langue latine. Alors que son confrère Hurbal produit péniblement en vers français un indigeste et prétentieux dithyrambe, notre avocat expose avec élégance et sobriété tout ce qu'il veut dire. Rien mieux que ce petit poëme ne saurait témoigner de l'éternelle jeunesse de l'idiome d'Horace. La signature

Dominicus Dordolius apud Barroducæos causarum patronus

et la devise

Quod sis esse velis

qui l'accompagne sont singulièrement suggestives. Ne projettent-elles pas une vive lumière sur cette physionomie de juriste barrisien, d'intelligence déliée et confiant en son étoile?

(1) Fille de Jacot Paviette, barrisien, anobli en 1524. Sur Vanault Collesson, cf. notre article dans les *Mémoires de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc pour l'année 1893.*

(2) Archives de la Meuse, B. 590.

Nous l'avons dit déjà, Nicolas Dordelu que Villeterque donne sans preuve positive pour père à Dominique s'était éteint pendant l'hiver 1574-1575 (1). A Ligny la tannerie était l'industrie la plus florissante ; elle enrichissait assez vite les familles qui s'en occupaient sérieusement (2). Nicolas Dordelu laissait dans une grande aisance deux fils qui ne lui sont pas contestés (3). Lorsque, de la terre d'exil, Charles IV anoblit Claude Dordelu (4) petit-fils de l'un d'eux (1672), il consent à reconnaître la prétention de l'impétrant à une noblesse bien antérieure. Un siècle auparavant cette prétention eût paru insoutenable au lieutenant particulier de la prévôté de Bar, à *prudent homme et saige maistre Dominicque*. Et pourtant il avait à sa disposition tous les moyens de la faire réussir. Ce parvenu se considérait comme son propre ancêtre. Par là il nous plaît. D'ailleurs, il le savait : grâce à lui sa race était mûre pour l'anoblissement, et de fait, nous verrons son fils la solliciter en 1621 par l'application de l'article LXXI de la Coutume de Bar (5).

Les archives sont sobres de documents sur le fameux avocat

(1) État civil de Ligny.

(2) Les Vaultier, les Vyard, les La Garde, les Lescaille, etc.

(3) Jean Dordelu l'aîné et Jean Dordelu le jeune, tanneurs tous deux. Le premier épousa Claudine Varinot et Claude Vincent et fut l'auteur d'une nombreuse postérité qui resta toujours roturière. Le second, marié à Barbe Marchand puis à Marguerite Hautpoulain, eut de la première union Jean Dordelu, né en 1589, licencié en droit, avocat et maire de Ligny, époux d'Isabeau Nicolas et père de Claude anobli en 1672.

Les deux frères Dordelu, major et minor, avaient une sœur Claude Dordelu dénommée le 18 février 1574, *desponsata Johanni filio Petri de Hevilliers.*

(4) Claude Dordelu né à Ligny le 11 septembre 1629, prévôt de Ligny en 1662, conseiller à la Cour souveraine en 1700. Il épousa Louise Chevrier morte à Ligny le 31 janvier 1693 et mourut lui-même à Nancy le 13 avril 1714. Il avait dû quitter le Barrois à la suite de démêlés fâcheux avec les habitants de Ligny. On connaît onze de ses enfants.

(5) Si le père est roturier et la mère noble, les enfans procréez dudict mariage suyvront lestat et condition de la mère . . . en renonçant à la tierce partie des biens de la succession paternelle au profict dudict Seigneur Duc

barrisien (1). Les biographies ne seront complètes et les généalogies intéressantes qne le jour où tombera la barrière qui défend contre les curieux les archives du Notariat. Comme les gens heureux Dordelu n'eut pas d'histoire. Toutes ses plaidoiries furent des succès. Les principales avaient pour objets des rébellions de communautés ou des empiètements de seigneurs : les héritiers de Jean d'Aucy, gruyer de Bar (1582), Pierre de Castel San-Nazar (1598), Antoine de Couvonges, S[r] de Morley (1607), Antoine de Silly, damoiseau de Commercy (1611), etc. L'estime publique était venue à Dordelu avec la réputation et la fortune. Ses enfants étaient établis avantageusement. Lieutenant général dans la Prévôté, il renonça dès 1611 au barreau et partagea désormais son temps entre Bar-le-Duc et Morlaincourt dont la seigneurie appartenait maintenant tout entière à sa femme (2). Dans son *Journal*, Marlorat nous apprend qu'en 1612, Dominique Dordelu assista à l'entrée du nouveau bailli de Bar, M. de Florainville. Elle fut si pompeuse « que S. A. ne sauroit auoir plus belle entrée qui luy fust faite » (3).

Le S[r] Charles de Florainville. Bailli et capitaine de Bar (4)...

(1) Ce sont surtout des dénombrements au nom de sa femme et de ses enfants pour Morlaincourt et la seigneurie de Longchamp, dite de Bassompierre (Archives de M.-et-M., B. 84, fol. 101), 23 févr. 1609, 3 déc. 1611, 23 juill. 1614. Le 9 août 1576 foi et hommage pour Claude Surillat, mineur. Le 9 nov. 1581 acquisitions dans les seigneuries d'Oey et de Meligny, le 4 mars 1618, à Morley, etc.

(2) La veuve de Vanault Collesson avait vendu en 1568 la moitié de la seigneurie à Nicol Surillart, son gendre. La seconde moitié fut vendue par les enfants Collesson à leur sœur Barbe veuve Surillart et femme de Dordelu, à diverses époques. Simon d'Ernecourt, seigneur de Neuville en Verdunois avait aussi quelques biens à Morlaincourt qu'il céda à Dominique Dordelu par voie d'échange, le 26 févr. 1614 avec le huitième du fief de Longchamp.

(3) Journal de Gabriel le Marlorat, p. 75-76.

(4) A l'égard de la *Capitainerie* du château de Bar, on m'a assuré que cet emploi n'estoit pas ancien et qu'il n'y en avoit qu'un ou deux de pourveus par M[rs] les Ducs de Lorraine dont un se nommoit Bouvet et l'autre Gainot; que la charge de *Gouverneur* de la ville et bailliage de Bar avoit esté possédée en titre d'office par plusieurs dont le dernier a esté M. de Couvonges qu'ils avoient logement au chà-

fit son entrée aud. Bar, le mercredy 12 janvier 1612, et mis en possession dud estat de capitaine par le Sr Preudhomme, qui lui fit une harangue... Le lendemain, jeudy dit mois, il est allé en l'auditoire accompagné des lieutenans, advocats et procureurs, et le Sr Dordelu ancien advocat, a présenté ses lettres et fait une harangue.

Charles de Florainville ayant résigné en 1616 les fonctions de bailli et capitaine de Bar, Henri de Lorraine nomma à ces charges le porte-enseigne de la compagnie de ses hommes d'armes, Antoine de Stainville, seigneur de Couvonges (18 juin 1616) (1). Au nombre des personnages qui lui firent la révérence figure Dominique Dordelu dénommé *lieutenant général au Prévosté*. Il ne dut pas être agréable au nouveau ballli de retrouver là l'habile avocat dont les plaidoiries l'avaient obligé après un procès mouvementé, à abandonner à des collatéraux les droits qu'il avait acquis en l'an 1600 dans la seigneurie de Beurey (2).

.C'est surtout comme avocat que Dordelu avait acquis une sorte de célébrité et c'est comme ancien avocat qu'à sa mort, survenue le 15 octobre 1620 il est salué une dernière fois par son concitoyen Le Marlorat.

Ce mesme jour, 16 octobre 1620, M. Dominique Dordelu, plus ancien advocat de Bar a esté enterré en l'église Saint-Pierre, devant la chapelle de la Trinité (3). *Les armoiries au-*

teau et 2 à 3.000 francs barrois d'appointement, outre ce, quelques présents; que la charge de *Bailli* du bailliage de Bar, a quasi toujours este jointe à celle de Gouverneur, que ceste charge estoit fort honorable mais de peu de profit n'ayant que 400 francs barrois d'appointement et trois arpens de bois pour chauffage. » — Lettre du prévôt de Bar à M. Duvernet pour le féliciter de sa nomination au poste de Gouverneur de Bar-le-Duc (juillet 1682).

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 87, fol. 124.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 71, fol. 158.

(3) Fondée par Gillette Grillotte, veuve de Claude Drouin, jadis prevost de Bar. du costé du cimetier (1er mai 1542) ses héritiers sont nobles François Vignolle de St-Mihiel et Jean Prudhomme receveur général du Barrols qui reste seul collateur. — Archives de Vitry-la-Ville.

tour des torches qui sont peintes cy après, de gueule, une barre d'argent chargées de trois crois de Jérusalem (1).

Cette note qui nous a été révélée depuis la publication des *Anciennes épitaphes détruites des églises de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois* (2) permet de préciser le lieu où se voyait celle de l'avocat barrisien (3).

CY GIST NO
BLE DOICQUE
DORDELU A
SON VIUANT
BOURGEOYS
DE BAR ET
ADVOCAT EZ
SIEGES AUSSY
LIEUTE ꝯ
NA[t] GAL LE
QUEL DECED
DAT LE 15°
DOCTOBRE
1620

La qualité de noble que le député du Tiers en 1579 n'avait

(1) Journal de Marlorat, p. 107.

(2) V. notre article dans les *Mémoires de la Société des lettres, sc., et arts de Bar-le-Duc*, année 1901.

(3) L'un des députés de la noblesse à l'assemblée de 1579 était, nous l'avons vu Edmond de Thomesson. Voici une épitaphe encore inédite qui se trouvait dans la vieille église de Remennecourt près Contrisson (Meuse).

Cy gisent d[elle] Catherine des
Ermoise, dame de Remenecour
laq[l] decedda le XVII[e] de decebre
1498 et messire Geoffroy de
Thomesson son fils en son vivat
Chlr S[r] dud. Remenecort Fresnel
et destrepy en p[tie] leq[l] trespassa
le vendredy XIII[e] jor de may 1552

Sous cette épitaphe et d'une écriture ancienne « son fils, nomé

jamais revendiquée de son vivant, ses enfants la lui attribuaient après sa mort. En cette triste circonstance ils furent ridicules. Un noble porte toujours des armoiries, et les Dordelu n'en avaient point. Qu'imaginèrent-ils aux obsèques de leur père? Marlorat le dit : ils décorèrent les torches funèbres de l'écusson des Collesson dont était leur mère, *de gueule, une barre d'argent chargée de trois crois de Jérusalem* (1). Leur ignorance ou leur arrogance allait jusqu'à remplacer les trois croix droites de Vanault-Collesson par les croix significatives de Jérusalem (2).

L'année suivante, Jean Dordelu fils aîné du défunt, se prévalant d'un article de la coutume de Bar, demandait à reprendre la noblesse des Collesson (3). « Ce 28 juillet 1621 a esté enteriné le décret de S. A. obtenu par Jean Dordelu... par lequel S. A. lui remet le tier du bien à luy escheu de par son père, et lui permet suivant la coustume du bailliage de Bar, de prendre la noblesse de par sa mère des Collessons. Elle est la fille de Vanault-Colesson, viuant receueur général du duché de Bar, annobly par le duc Antoine l'an 15 (36) le (13 mars) » (4).

Comment se fait-il, dès lors, que reprenant la noblesse des Collesson, les Dordelu n'en aient pas voulu porter les armes? Écoutons Marlorat.

Ce 8 aoust 1622 jay veu sur la veselle de feu M. Dordelu

Emond de Thomesson a espousé Barbe le Boutelli fille de Gerard le Boutelli seneschal de Lorraine ». Cf. Collect. Lorr. manuscr. Epitaphes.

(1) Marlorat en donne le dessin dans son *Journal* (blason 26).

(2) Par l'intermédiaire de M Florange, notre confrère, j'ai acquis les armoiries peintes par le héraut d'armes. Elles sont bien de gueules à la bande d'argent chargées de trois croix d'azur droites, dans le sens de la bande. Pour cimier un bras vêtu aux trois couleurs de l'écu, la main, de carnation, tenant une plume d'écrivain au naturel. Le casque d'anobli, les lambrequins aux métaux et couleurs de l'écu.

Le s[r] Varnault-Collesson
receveur General et auditeur
des comptes de Bar.

(3) Archives de la Meuse, B. 268, fol. 241.

(4) *Journal de Marlorat*, p. 117.

(Dominique) *une armoirie qui doit estre de Surillart ou Colesson-Vanault : un cheuron rompu, 3 trefles* (1).

C'étaient, altérées ou plutôt inhabilement gravées, les armoiries des CHOBILLON dont Mariette Paviette veuve de Vanault-Collesson, avait épousé le dernier représentant sans en laisser d'enfant : *un chevron, trois roses, 2 et 1, portant chacune en cœur un besant.* L'anoblissement des Chobillon datait de 1516 : les biens du dernier de ce nom étant entrés dans la famille Collesson, c'est son blason modifié à dessein ou mal gravé sur sa vaisselle que s'attribueront désormais les Dordelu-Collesson et même l'anobli de 1672 qui n'avait pas le plus lointain rapport avec la famille Chobillon (2). C'était pour le public la justification de leur prétention à une noblesse ancienne et étrangère au pays. Ce fait d'usurpation par les Dordelu d'armoiries d'une famille éteinte avait une telle notoriété qu'au début du XVIIIe siècle un partisan de la cause française, Viard prévôt de Ligny, reprochera à Jean Dordelu, maire de Nancy, de porter les armes que Pannetier, tanneur champenois, s'était composées deux cents ans auparavant, d'après une mode locale. De telles usurpations ne furent pas rares à Bar-le-Duc (3) où nous

(1) *Journal*, 128.

(2) Les Dordelu portèrent d'azur au chevron d'or (*non rompu*) accompagné de trois trèfles de même, 2 et 1.

Jean Dordelu père de Claude, anobli en 1672, avait en 1616 réclamé la qualité de noble et dans un acte de l'état civil de Ligny (23 juill. 1617), il se fait qualifier *noble* et *prudent homme*. Mais les habitants de Ligny protestèrent et firent rayer le qualificatif. *Néraw coum'in Dordeleu*, disait le dicton linéen. Cf. Les mayeurs jaunes, dans les *Mém. de la Soc. des lettres*, etc. de Bar-le-Duc pour 1894, p. 220.

(3) Jean et Thomas Bazin anoblis le 12 mars (D. Pelletier) le 17 janvier (Bonneval) 1522. D'azur à une fasce d'or chargée à dextre d'un croissant montant de sable accompagné de 4 quinte-feuilles ou molettes d'éperon d'argent percées de champ, trois en chef et une en pointe (D. Pelletier, 41). Les Alliot portaient les quinte-feuilles d'or (*Ibid.*, 7).

Oryot. De gueules à 3 croissants montants d'or. Pour cimier, un lion naissant d'or tenant un croissant de l'écu.

Dans aucune circonstance D. Pelletier n'est aussi affirmatif sur l'ancienne noblesse des familles que sur celle des Oryot. Il en a vu

voyons les médecins Alliot s'attribuer les armoiries des Bazin, les Oryot celles des Gardin, les Gainot-Henrion celles des Le Gros (1), les Garaudel celles des Forgeault, etc.



Dominique Dordelu, nous l'avons dit, eut de son mariage avec Barbe Collesson plusieurs enfants dont nous avons eu quelque peine à réunir les noms et la descendance. Cette généalogie dressée avec le concours du regretté M. de la Gabbe est d'autant plus intéressante qu'elle est intimement liée à l'histoire de la seigneurie de Morlaincourt aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Dominique Dordelu et sa femme avaient fait à l'église de Morlaincourt une importante fondation qui était rappelée sur une table de marbre dans la chapelle seigneuriale. Ils laissèrent :

I. — JEAN DORDELU, lieutenant général de la Prévôté de Bar après son père. Quelques mois après la mort de celui-ci il demanda à relever la noblesse de Barbe Collesson. Cet anoblissement par reprise maternelle n'étant pas signalé dans les Nobiliaires lorrains, il convient de citer tout au moins les lettres d'entérinement auxquelles Le Marlorat fait allusion dans son *Journal* (2).

et scruté les vieux titres et se déclare convaincu. D'Hozier et Chérin les ont vus aussi et leurs observations sont extrêmement curieuses à consigner.

(1) Étienne Le Gros, barbier du duc Antoine, anobli en 1514. D'argent, tranché d'or, à une fasce d'azur, accompagnée de 2 léopards de gueules, celui de la pointe contourné. Pour cimier, un léopard naissant d'argent tenant une masse de même. Thiébaut Le Gros, aussi barbier anobli en 1531 portait coupé d'or sur argent à 2 léopards de gueules.

Le rédacteur du manuscrit dit *du chevalier de Villers* écrit à l'article Gaynot-Henrion « On ignore pourquoi les descendants de ces deux branches avaient quitté leurs véritables armes pour prendre celles de Thiébault Le Gros ». A l'article Le Gros « On ignore pourquoi la famille de Gaynot a pris les mêmes armes ».

(2) Ce 28 juill. 1621 a esté enteriné le décret de S. A. obtenu par Jean Dordelu, etc., page 117.

« Ce jourdhuy trentiesme jour de juillet 1621 le noble décret « de Son Altesse d'autre de la permission par elle accordée au « s[r] Jean Dordelu y denommé de prendre et porter la qualité « de noble à cause de damoiselle Barbe Collesson sa mère et « jouyr des mesmes droictz et prérogatifves dont les autres « nobles jouissent, en renonçant par luy au tiers de la succes- « sion paternelle a esté presenté, veu et leu à messieurs les « président, gens du conseil et des comptes du duché de Bar, « après la lecture duquel, veu autre décret de sa dite Altesse « du treiziesme jour dapvril dernier portant le don et octroy « par elle faicte aud. Dordelu dud. tier en la succession, dont « de grâce specialle elle l'auroit dispensé, ont lesdits sieurs « entheriné et entherinent ledit noble décret d'autre part, selon « sa forme et teneur. Faict à Bar, le jour et an que dessus, les « s[rs] Maillet, président, Bournon, Saubourel, de Lesglise, « Mousin, Marlorat, Ph. de Lesglise, Camus, etc., pré- « sents » (1).

Atteint sans doute d'une maladie grave, Jean Dordelu démissionna au mois de mars 1624 en faveur d'un avocat de Bar nommé Jeannot. Cet arrangement provoqua des protestations : celle du Prévôt (2) jaloux de ses prérogatives émut les gens des comptes qui, ne sachant bien précisément quels étaient, en pareille circonstance, les droits de celui-ci, en référèrent à Son Altesse. Entre temps, les compromis se succédaient (3). Enfin Charles IV se réservant la nomination du lieutenant général et dans l'avenir celle du lieutenant particulier, nomma pour succéder à Jean Dordelu François Le Moleur (4) déjà lieutenant

(1) Archives de la Meuse, B. 268, fol. 241. Le duc Henri lui avait fait remise du tiers du bien « à lui écheu de par son père ».

(2) Michel Bouvet, mort le 27 avril 1626. Son gendre François de Rouyn lui succéda. Antoine Morel succéda à son tour à ce François de Rouyn qui lui avait vendu cette charge de prévôt pour 30.000 francs barrois (1650).

(3) Dans son *Journal* Le Marlorat s'étend longuement sur toutes les péripéties de cette affaire (page 145, prévôt de Bar, page 156, *id.* Jean Dordelu cède sa charge à M[e] Jacquemot moyennant 3.600 francs, p. 163-164, prévôt de Bar, p. 165, *id.*).

(4) François le Moleur fils de Barthélemy gruyer de Clermont-en-

particulier (novembre 1625). Mais depuis trois mois Dordelu était mort « le 24 aoust 1625, a esté mort Dordelu lieutenant général au prevosté de Bar, fils de Dominique Dordelu, et enterré à Saint-Pierre » (1).

II. — Dominique Dordelu. Il habitait Méligny-le-Grand dont il était seigneur du chef de sa femme Nicole le Paige de Magnicourt (2). De ce mariage naquirent : 1° *Claudette* qui épousa en 1662 François de Mussey mort en 1722 dont nous retrouverons tout à l'heure la postérité ; 2° *Thierry* Dordelu qui suivra.

III. — Anne Dordelu veuve avant 1626 de Thierry Boudòt greffier en la prévôté de Bar-le-Duc à qui elle avait donné deux filles : l'une *Barbe* Boudot épousa Philippe de Boudart, dont Étienne et Marie, l'autre *Anne* Boudot fut mariée à Antoine du Château dont Madeleine vivante en 1680 mais bien dénuée de ressources comme en témoigne la correspondance du prévôt Morel (3).

IV. — Claude Dordelu. Elle épousa Jean Collot, avocat à Bar. Bien qu'à cette époque les femmes mariées fussent qualifiées « demoiselles » nous n'osons l'identifier à cause de l'absence du nom de Collot, avec cette Claude Dordelu qui lègue à l'hôpital de Bar « la somme de trois cens francs par testament du seiziesme janvier xvie quarante six passé par devant Légaré

Argonne et de Claude Bourguet. Depuis le 1er févr. 1621 il était conseiller des comptes à Bar.

(1) Marlorat, p. 145.

(2) Ce nom était si répandu dans l'ancienne société barroise qu'il n'est pas inutile de faire connaître que l'auteur des Le Paige de Magnicourt est honorable homme Jean Le Paige originaire de Méligny (coll. lorr., T. 311) gruyer de Brienne demeurant à Ligny auquel Antoine de Luxembourg et Marguerite de Savoie vendent des biens à Méligny moyennant 100 livres tournois le 12 mars 1554 (Bibl. nat., coll. lorr. T. 640).

(3) Archives de Vitry-la-Ville.

et Moreàu nottaires; item... la somme de trois cens frans barrois pour prier Dieu pour le repos de son âme » (1).

V. — MARIE DORDELU mariée en 1599 à noble Pierre Boucher avocat à Bar, déjà veuf lorsque le 28 sept. 1626 il fait foi et hommage pour sa part dans la seigneurie de Morlaincourt au nom de ses enfants mineurs. Ces enfants étaient : 1° *Nicolas* Boucher qui épousa en 1629 à Kœurs Catherine Hierosme de Choisy ; 2° *Jean* Boucher s[r] de Raulecourt, marié en 1632 à Marie Thouvenin (2); 3° *François* Boucher chanoine de Saint-Maxe ; 4° *Marguerite* Boucher femme de François de Mussey, bailli de Mognéville dont elle eut un fils François de Mussey, qui épousa sa cousine Claudette Dordelu.

Nicolas Boucher et Catherine Hierosme de Choisy eurent NICOLAS II Boucher, seigneur en partie de Morlaincourt, qui de son mariage avec Élisabeth Suzanne Durand laissa *Ignace-Sébastien* Boucher de Morlaincourt époux de Jeanne Françoise Colliquet. Leur fils, Joseph Boucher de Morlaincourt, s'unit à Marie Catherine de Cheppe, et de cette union naquit Charles Boucher de Morlaincourt, marié à D[lle] Mayeur de Simaucourt. Par contrat du 17 ventôse an III, il vendit à M. Brigeat de Lambert, seigneur de Morlaincourt en partie, tout ce qu'il possédait lui même audit Morlaincourt.

Nous avons vu que Dominique II Dordelu n'avait eu que deux enfants de son mariage avec Nicole Le Paige. Le fils se nommait THIERRY. Il fut avocat à Bar et administrateur de l'hôpital de 1645 à 1657 (3). Le 9 août 1659, il fit condamner par l'officialité le curé François Hurault à acquitter la fondation de Dominique Dordelu et de Barbe Collesson ses grands-pa-

(1) Archives de la Meuse, B. 928, fol. 83. Les minutes de l'étude Légaré sont en l'étude actuelle de M[e] Vinchon.

(2) Auteur de la branche Boucher de Raulecourt éteinte dans les Regnauld par le mariage en 1722 de Barbe Françoise, fille unique, avec Joseph-Ignace Regnauld prévôt de Saint-Mihiel. M. de Raulecourt, maire de Nancy en 1830, appartenait à une branche collatérale de ces Regnauld.

(3) Archives de Bar-le-Duc, B. 927 à 932.

rents (1). Il mourut le 10 mai 1668 ayant épousé Barbe Gérard fille de Didier Gérard, de Bar, et de Didon de Rosne. Barbe Gérard mourut elle-même à Morlaincourt le 7 novembre 1693 âgée de 75 ans ayant fondé le 28 mai 1670 une rente au profit des curés de ce lieu, et une messe haute à perpétuité au jour anniversaire du décès de son mari.

Du mariage de Thierry Dordelu et de Barbe Gérard, deux fils : *Nicolas*, né en 1656, mort jeune, et François Dordelu, dernier descendant mâle du député du Tiers en 1579 (2). Il ne laissa, en effet, aucune postérité de son mariage avec Marie Roger décédée veuve à Ligny le 6 janvier 1711. Tout ce qu'il possédait à Morlaincourt il le laissa à ses nièces, Mmes de Longeville et de Rodouan. La première n'ayant eu qu'une fille femme du Bon Olivier, la seconde un fils, Louis-François Rodouan de Montrouge, celui-ci racheta aux Olivier leur part dans la seigneurie de Morlaincourt, mais il ne la paya

(1) Mémoire de François de Rodouan sr de Morlaincourt concernant ses demandes et répétitions contre le sr Husson, curé dud. lieu, fol. 7.

Thierry fait foi et hommage pour Morlaincourt en 1632, le 4 septembre.

(2) Église de Morlaincourt.

Dedans ceste mesme chapple a es
té mys le corps a deffuns Mre FRA
COYS DORDELV segr de Morlainct
y possedaz le chastel et mon segnle
emble la quasy totalité ez biens et
droiz leql aps avoir estably un
fundaon ezcrit en la table cy deuaz
est decedez le septo iour du moys
de may lan MDCC et 8o dune mo
rt trez précieuz devt Diev quoiq. de
plore dun chun et en particur de so
espoze honnore De Marye Rogye
qui a faiz mette cet preset marbre
et adioutez à lad. fundon le 8o da
ouz lan 1703.

Suit une longue inscription rappelant les différentes fondations faites par la famille Dordelu.

pas (1). Sa fortune était dissipée. La Seigneurie mise aux enchères fut acquise par Jean Brigeat de Lambert, fermier général à Ligny, déjà seigneur de Bazincourt. Lorsque Charles Boucher de Morlaincourt eut vendu aux Brigeat ce qu'il possédait encore dans cette localité, le vieil héritage de Vanault-Collesson advenu à Dominique Dordelu passa tout entier à un nouveau possesseur. Le petit castel bâti par Vanault-Collesson et sa femme et qu'habita le fameux avocat barrisien leur gendre existe encore.

Pou iun chécun châtè, l'ost maw piàjant
Ta n'aim' boudé
Mâ qu'lost don p'tiot !
Sanne in bàbot.
. . . .
Ça s'rôto l'châté d'ine sùri ! (2)

Pour un chacun château il est bien plaisant, tu n'en as pas menti, mais qu'il est donc petit ! semble un jouet d'enfant... ça serait le château d'une souris !

(1) Il se faisait appeler le *comte de Malberg* en souvenir de cette célèbre famille dont un membre, Bernard de Malberg, avait vendu la seigneurie de Morlaincourt à Vanault-Collesson. — Cf. Cabinet des Titres, art. Rodouan.

(2) Cf. Nos chants populaires recueillis dans le Barrois, *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1898, p. 249 et suiv.



GÉNÉALOGIE

EN VERS

DE LA FAMILLE DE SAINT-VINCENT

(1717)

COMMUNIQUÉE

par

M. LE COMTE D'ANTHOUARD-VRAINCOURT

membre titulaire

Originaire de Basque ou Haute-Navarre, la famille de St-Vincent s'est répandue en Espagne, en France, en Allemagne.

Signalée en Lorraine dès 1476, elle a des représentants dans le Barrois, qualifiés Sgrs de Murveaux, et Dombal en partie, de Moncel et en partie de Récicourt et Parois, Neuvisy et Pouillï. Deux de ses membres furent gouverneurs de Stenay.

Cette généalogie en vers dont l'auteur a pris soin de fixer la date 1717 et d'en faire constater l'authenticité devant les tabellions de Dun paraît n'être qu'une copie.

Les alliances mentionnées étant exactes, et cette famille ayant occupé un certain rang dans notre pays, nous l'offrons à la publicité. La versification est ici secondaire. Le manuscrit est de huit pages dont trois employées à l'énoncé des armoiries des familles décrites.

Il provient de nos archives de famille, Jean Louis de St-Vincent seigr de Brécy (Champagne) ayant épousé en 1786 Anne Catherine d'Anthouard fille de Stanislas seigr de Vraincourt, Chepy, Very et le Banc-Vion et de dame Louise Scholastique de Watronville.

Cte D'ANTHOUARD-VRAINCOURT.

ARMES DES S[t]-VINCENT

d'azur au lion d'or

Généalogie de S[t]-VINCENT

Originaire de Basque, tirée sur l'arrest de noblesse, les anciens titres et papiers des dits sieurs de S[t]-Vincent.

L'an de grâce mil quatre cent soixante et seize, Joannot de S[t]-Vincent noble d'extraction est venu faire la guerre en Lorraine sous la conduite de Messires Gratian et Menó d'Aguerre qui étaient deux frères mariés dont Gratian avait épousé dans le pays de Basque une S[t]-Vincent qui était la tante de Joannot.

Première ligne

DE S[t]-VINCENT	D'AGUERRE
D'azur au lyon d'or	D'or à trois pies au naturel

joannot de S[t]-Vincent

Charle duc de Bourgogne excellent capitaine
vint déclarer la guerre à René de Lorraine,
Le Duc avait siégé sa ville de Nancy,
Mais René triompha de Charle, dieu mercy.
Mon oncle Gratian avec Menó d'Aguere,
Me conduisit de Basque en Lorraine à la guerre.
René reprit bientôt son légitime état
Battit ses ennemis par un sanglant combat,
Charle qui croyait vaincre y finit sa carrière
Et regorgea son sang d'une étrange manière.
Pour vous toucher un mot de sa tragique fin
je vous dirai qu'il fût trouvé le lendemain
Glacé dans une fosse et qu'un perfide Garde (1)
lui donna dans la tête un coup de hallebarde ;

(1) Ce perfide est nommé Campabasso à qui Charles se fiait, il se sauva après sa trahison découverte.

près de la ville neuve en l'an mil quatre cent
Septante et six (1) le choc fut près l'étang S^t-jean.
Tous nos braves guerriers acquirent grande gloire
et sur tous la noblesse eut part à la victoire.
Etant dans l'action notre intrépide cœur.
Nous causa de René l'abondante faveur,
il donna à tous trois toute la seigneurie
de Viene (2) pour avoir défendu sa patrie;
Gratian qui m'aimait voulut tout aussitôt
me marier avec la fille de Menó
Laquelle avait le nom de Marie d'Aguerre
par cet hymen je fus à trois enfants le père.

Deuxième ligne

De St-VINCENT	De VAILLANT
D'azur au lyon d'or	D'azur à l'escarboucle fleuroné de trois bâtons en pal et en sautoir

françois de St-Vincent fils de joannot vint
servir le roi de france et quitta la lorraine.
Ma femme se nomait Jaquette de Vaillant
fille de George et de Marie de Pavant,
Naquirent deux garçons de notre mariage,
François premier voyant mon valeureux courage
M'a voulu honorer de differants emplois
il me fit de Stenay le lieutenant de Rois.

Philippine de St-VINCENT sœur de françois.
J'eus pour premier époux alexandre de Lude
il me fut complaisant honeste et jamais rude,
Joachim Bournonville est mon second mari

Guilaine de St-VINCENT sœur de François.
je fus femme fidelle à Nicola d'Ambly

(1) Le choc se donna le 5me janvier veille des rois, l'an 1476.
(2) Viene proche Clermont-en-Argonne et d'autres terres près Commercy.

Troisième ligne

De St-VINCENT	De LA FONTAINE
D'azur au lyon d'or	une face d'or de gueules, au lambel de 3 pendants d'argent,

Charle de St-VINCENT fils aîné de françois.
Nicole de la Moque et hubert la Fontaine
furent les père et mère à ma femme certaine
Nous eûmes huit enfants tant filles que garçons
Dont deux surtout se sont acquis de grands renoms;
L'un fit contre les turcs la guere, et le carnage
fut si grand qu'il mourut en homme de courage.
il était en hongrie à la fin de ses jours
et reçut de L'empereur plusieurs marques d'amours,
Etant lors colonel dans la cavalerie.
L'autre a versé son sang pour sa chere patrie,
chargeant une troupe à son commandement
devant Montbelliard mourut en combatant.
il était demi mort et presque sans haleines
que le sang bouillonait encore dans ses veines.
je ne saurais penser à ses deux chers enfants
que je ne sois saisis de tres rudes tourmants.

Pierre de St-VINCENT frère de Charle
Ma chere moitié fut Magdelaine d'Aguere
pour laquelle j'avais une attache sincere,
cet himen nous donat la consolation
d'avoir pour heritiers deux fils dont le renom
s'accrut de plus en plus par leur valeur extrême,
tous deux furent gruiers aussi bien que moy même
du Duché de Retel, Nous eûmes les honeurs
D'être de Montcornet tous trois les Gouverneurs.

François de St-VINCENT fils ainé de pierre
et petit de françois son ayeul.
J'epousay volontier Louise d'Estournelle
j'eus sans cesse un amour veritable pour elle,
Nous eumes de ce lict deux filles seulement
qui se sont mariés à mon contentement :
je fus du Rhetelois grand gruier quand mon pere

que j'aimais tendrement eu fermé la paupiere,
j'eu de plus de mon Rois le paisible agrement
D'avoir de Montcornet tout le Gouvernement

Marie de St-VINCENT fille de françois
et petite fille de pierre son ayeul
philippine de Villier etait mon epoux proche

Marguerite de St-VINCENT seconde fille de françois.
Le nom de mon maris fut Louy de la Roche.

Louy de St-VINCENT fils puiné de pierre et petit
fils de françois son ayeul.
pour moy je vous le dis que je pris de bon gré
pour feme et pour épouse Anne de St-Moré
Nous n'avions qu'un garçon qui finis sa carière
au siège de D'unkerque etant lors volontaire
ce cher fils plein de cœur s'en allat tout d'un saut
fondre sur l'ennemi au dangereux assaut,
C'est là qu'il rendit l'âme avec tant de courage
que la bravoure était peinte sur son visage ;
quand mon frère eut trouvé de sa vie le cour
je fus de Montcornet Gouverneur à mon tour
je fus continué de dans la grüerie
De Rhetel pour avoir bien servis ma patrie
que celui qui sert son rois avec fidelité
est en lieu d'espérer sa libéralité.

Quatrième ligne

De St-VINCENT
D'azur au lyon d'or

D'ESLAIRE
D'azur à l'aigle d'or accompagné
en chef de deux croix parées au pied
fiché d'argent

Hubert de St-VINCENT fils aîné de Charle
Mon hymen fut avec Guillemette d'Eslaire
Nicolas et Catherine d'esprais ses pere et mere
j'eus de ce lict un fils dont la jeune valeur
Marquais qu'il servirait son roi avec ferveur
Le seigneur nous donat encore quatre filles
Trois furent sans maris neanmoins bien nubiles.

Louy de St-VINCENT frère de hubert
Le nom de mon epouse est Blanche de Serval
Nul enfant est sortis de ce lict nuptial

Louise de St-VINCENT sœur de Hubert
De henry de Lignier je fus la seule femme

Ursule de St-VINCENT sœur de Hubert
je pris françois de Finf du meilleur de mon âme

Anne de St-VINCENT sœur de Hubert
je trouve que mon choix n'a point été mauvais
quand je m'unis avec Christophe de Beauvais

Diane de St-VINCENT sœur de hubert
D'étiene de Lignier je fus l'unique épouse
et je ne fus jamais grondeuse ny jalouse.

Cinquième ligne

De St-VINCENT
D'azur au lyon d'or

De VILLONGUE
écartelé au premier et 4 d'argent au loup de sable, au 2 et 3 d'azur à la gerbe d'or

jean de St-VINCENT fils unique de hubert
je fus par quatre foy marié seulement,
et l'himen eut pour moy divers changement.
jeane de Villongue est ma compagne fidelle
la fille de Thomas et jeanne d'Escannevelle,
j'eus de cette alliance un fils a mon souhait,
j'eus en seconde nopce Antoinette Mouzay,
Jeanne de Bertignon et jean ses père et mère.
Marguerite d'Assy fut mon epouse chere
fille de jean et de jaquette de Bohan.
De ce troisième lict naquirent quatre enfant
Anne de Bigony fut la dernière femme
a qui je découvris mon amoureuse flame.
j'étais tout animé de mars et ma vertu
fit que je m'avançay toujours de plus en plus.
j'avais pour Louy treize un amour tout extrême
pour luy j'aurais donné ma vie et mon sang même,

aussi reconnaissant mon service fidel
me fit de Hauregard lieutenant-colonel
il me combla d'honeur puisque je fus sans peine
commandant de Stenay et premier capitaine

Jeanne de St-VINCENT sœur de jean
Christophe Bouzonville était le seul mari
qui pouvait captiver mon cœur et mon esprit,
je luy fus très soumise et je mis mes idées
pour bien vivre avec luy de suivre ses pensées.

Sixième ligne

De St-VINCENT
D'azur au lyon d'or

De MAUCOUR
D'azur à la croix d'or dans laquelle il y a cinq étoiles de sable et quatre glands d'or dans les quarrés.

Jean de St-VINCENT fils aîné de jean
Mes ayeuls ont parlé et je dis à mon tour
Que mon epouse était Marguerite Maucour
La fille de Loüis et de jeanne d'Hézeque
Ce mot vous paraîtra sans doute un peu burlesque ;
j'eus quatre fils dont l'un etant lieutenant
au service du rois mourut au bout d'un an
L'autre est mort étant jeune et de mon himénée
il n'est que mon ainel lequel soit en lignée
je la souhaite longue et dis en dernier lieu
qu'il faut pour la benir suivre la loi de Dieu.

Henry de St-VINCENT frère de jean
Anne de Bajolet me fut femme fidèle
et ne savait comment me témoigner son zele
je n'avais qu'un garçon plein d'honeur et de foy
qui mourut à Cremone au service du roy

jean de St-VINCENT frère de jean
Pour mon epouse j'eu jeane de la Vallée
Aucuns enfants ne sont issus de ma lignée,
dans la cavalerie avec contentement
je fus servir le roi et j'étais lieutenant.
Sans un mal violent qui faisait mon supplice
j'aurais fini mes jours dans le royal service.

Septième ligne

De S[t]-VINCENT
D'azur au lyon d'or

De MOUSAY
d'argent, deux bars de sable et 2
anneaux d'or dans le quarré
de l'écusson sable.

Jean de S[t]-VINCENT fils aîné de Jean petit-fils d'autre jean
Son ayeul et de hubert son bisayeul.
je dis que Nicolas et jeanne de Mouzay
furent les père et mère à l'épouse que j'ay
nous eumes deux garçons dont l'un est en veuvage
sans aucun heritier et l'autre en son jeune age ;
à l'action de snef j'étais garde du roy
ou j'eus un bon cheval qui fut tué sous moy.
le choc y fut sanglant et de seze cent garde
il en restat sept cent pour le moins sur l'estrade,
et prest de quatre cent qui furent prisonniers
come un nombre infini de courageux guerriers.

Gabriel de S[t]-VINCENT frère de jean
Louise de Hezèque est ma chere compagne
a qui mes amitiés de bon cœur je temoigne;
nous n'avons point d'enfants, et j'aurais souhaité
que quelqu'un soit sorti de ma postérité

Huitième ligne

De S[t]-VINCENT
D'azur au Lyon d'or

De SUEVE
un cerf de gueule au champ d'argent

Gabriel de S[t]-VINCENT fils aîné de jean.
Après deux ans, deux mois, trois jours de mariage
je perdis mon épouse à la fleur de son âge
Charlotte de Süeve était son propre nom
la fille à philippe et Marguerite Lançon
sa couche qui devait causer tous nos délices
plongea bientôt mon cœur dans des cruels supplices
sans cesse elle invoqua le nom de jesus Christ
et de Marie avant que de rendre l'esprit,

je la crois dans le ciel ; mais je ne vous puis dire
son terrible tourment et son rude Marthire
sans être pénétré de cuisantes douleurs
de notre hymen ne sont issus de successeurs.

La présente genealogie est collationné et ratifié par devant les notaires du tabellionage de Dun.

je soussignay un tel notaire certifie
que l'on a retiré la genéalogie
sur l'arrest de Noblesse et les anciens papiers
des dits sieurs que l'on trouve en différens cahiers.
un autre aussi notaire au tabellionage
de Dun a bien voulu soussigner cet ouvrage
véritable, excepté qu'en des occasions
il y a dans les vers plusieurs additions ;
Mais le sage lecteur qui connaît la licence
du poete en saura faire la différence.
Les notaires susdicts pour être déchargés
des pièces desdits sieurs dont ils étaient chargés
leur ont remis afin que dans les tems futurs
ils ne soient recherchés d'aucunes créatures
fait et passé dans Dun en l'an mil et sept cent
dix sept, un certain jour, louy quinze régnant.

le peintre

j'ai fait de ce tableau l'écrit et la peinture
en foy de quoy j'ai mis ici ma signature

L'écrivain

Puisque c'est moy qui suis de ces vers l'écrivain
j'ay voulu mettre aussy le signe de ma main.



VENTE A SAINT-MIHIEL

DE LA CAVE

DU COMMANDEUR DE MARBOTTE

16-17 février 1786.

Communication

de

M. C. CHÉVELLE,

membre correspondant

A une lieue et demie de Saint-Mihiel, l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, plus connu sous le nom d'Ordre de Malte, possédait l'antique commanderie de Marbotte, qui lui était échue après la suppression des Templiers au XIV[e] siècle. A l'époque du décès de l'avant-dernier commandeur « frère Armand-Joseph de Balathier-Lantage, receveur et procureur général de l'Ordre au vénérable Grand-Prieuré de Champagne » (1) ce n'était plus qu'une assez modeste ferme, dont le produit aurait été insuffisant pour assurer l'existence plutôt fastueuse d'un dignitaire de

(1) Lantage, berceau de la famille de ce nom, est un village du département de l'Aube, canton de Chaource. Le chevalier de Lantage avait dans sa jeunesse été capitaine de grenadiers dans le régiment de Rouergue.

cet ordre militaire et hospitalier. La commanderie de Doncourt-aux-Templiers, avec ses étangs et ses forêts, des fermes à Avillers et à Saint-Aubin, avait été réunie à celle de Marbotte, et l'ensemble de ce domaine produisait encore à la veille de la Révolution un revenu de 7.360 livres, grâce auquel le commandeur de Balathier-Lantage pouvait vivre noblement et tenir un rang des plus honorables parmi les seigneurs, les bourgeois, les ecclésiastiques de Saint-Mihiel.

M. le chevalier de Balathier-Lantage faisait sa résidence habituelle dans cette ville, et avait abandonné à des fermiers ses deux commanderies de Marbotte et de Doncourt, qui, d'après un procès-verbal de 1762 (1), étaient fort déchues de leur ancienne importance. Quelques pièces à peu près habitables autour du donjon, une chapelle réduite à sa plus simple expression, et desservie par un curé du voisinage aux frais du fermier, moyennant 36 livres par an, des bâtiments agricoles entretenus aussi économiquement que possible, tel est le tableau que nous présente de ces deux établissements, jadis plus prospères, l'enquête à laquelle M. de Lantage fit procéder pour constater les « amélieurissements » qu'il avait apportés à la commanderie dont il avait pris possession le 29 avril 1755. Le 2 septembre 1762, deux dignitaires de l'ordre de Malte, frère Anne Hérard de la Magdeleine de Ragny, commandeur de Ruetz et frère Claude Jobert, prêtre religieux conventuel dudit Ordre prieur d'Orges et chancelier du Grand-Prieuré de Champagne descendirent en l'hôtel du chevalier de Lantage à Saint-Mihiel à sa prière et réquisition, aux fins de constater « qu'il a fait de « belles et grandes améliorations, augmentations et réparations « tant utiles que nécessaires, desquelles selon les us et coutumes « de notre religion, il désire faire apparoir authentiquement « pour s'en aider et prévaloir lors de ses futures promotions. » Successivement, les commissaires enquêteurs, qui s'étaient adjoint comme secrétaire un notaire de Saint-Mihiel et avaient requis comme témoins pour la « preuve testimoniale » et les « preuves secrètes » deux avocats et deux marchands de la

(1) Arch. Meuse, série H, carton 2 [commanderie de Marbotte].

même ville « attendu que le commandeur y est plus connu que « dans les environs quoy qu'il vienne souvent à Marbotte » passèrent en revue les fermes, moulins, étangs et maisons appartenant à l'Ordre, sans oublier l' « Hôtel de Malte » à Verdun destiné primitivement à servir de refuge aux Frères en temps de guerre, et qui était au XVIIIe siècle occupé par un maître tixier moyennant un loyer annuel de 60 livres. Au bout d'une semaine d'opérations interrompues par quelques jours fériés, ils se retirèrent en laissant à leur hôte un témoignage très élogieux mais qui semble avoir été sans influence sur les « futures promotions » qu'il espérait, car, vingt-quatre ans après cette date il décédait à Saint-Mihiel, toujours commandeur de Marbotte, avec seulement en plus les titres honorifiques de bailli et grand-croix de l'Ordre.

Quelques chiffres empruntés à ce document nous aideront à comprendre de quels éléments se composait à cette époque le budget d'un dignitaire de l'Ordre de Malte, et comment la majeure partie de fondations pieuses destinées originairement à la guerre contre les infidèles, au service divin, au soulagement des malades était, sans que personne y trouvât à redire, affectée à la satisfaction personnelle d'un brave gentilhomme « usant de *sa* commanderie, en bon père de famille, et trop soigneux — dit l'enquête — pour en négliger les biens ».

Le revenu justifié par des baux était au total de.	7.360 liv.	»	»
d'où il fallait déduire pour les charges de l'Ordre, c'est-à-dire l'entretien de la forteresse et des vaisseaux de Malte, les redevances à payer, les taxes, etc.	776 liv.	15 s.	10 den.
plus, pour les charges locales, garde des bois, pensions, frais de desserte des chapelles, etc.	368 liv.	2 s.	»
ce qui donne un revenu net de. . .	6.215 liv.	2 s.	2 den.

Ce revenu, très suffisant pour faire figure à Saint-Mihiel, il

y a cent-cinquante ans, était légèrement en diminution sur celui que la commanderie procurait au chevalier de Raigecourt, prédécesseur immédiat de M. de Lantage. Mais celui-ci a soin d'observer qu'il a su mettre à la charge des fermiers toutes les réparations, grosses et menues, les « vilains fondoirs » et même les dépenses du culte à Marbotte et à Doncourt.

Le commandeur s'éteignit le 31 décembre 1785, à l'âge de 74 ans; il avait été reçu dans l'Ordre de Malte dès le 1er septembre 1718. Il composa lui-même l'inscription à placer sur sa tombe dans la chapelle de Marbotte, où elle est peut-être encore : « Ci-gît frère Armand-Joseph de Balathier-Lantage, chevalier, bailly, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Marbotte, né le 4 novembre 1711 et décédé le [31 décembre] 1785. Requiescat in pace. »

Il n'eut pas, du moins, la douleur d'émigrer et de voir sa cave vendue au profit de la Nation, comme cela serait arrivé infailliblement quelques années plus tard. Ses héritiers eurent tout le bénéfice de cette dispersion. Ce dut être un événement dans la ville de Saint-Mihiel que cette vente à laquelle accoururent des bourgeois, des dames, des ecclésiastiques, force officiers du Royal-Dragons alors en garnison dans le Barrois. Il faudrait le style et la verve du président Dumont pour retracer les péripéties de ces enchères, souligner les noms de quelques acheteurs notoires et en tirer des conclusions sur les mœurs épulaires des Saint-Mihiélois et leurs préférences si bien formulées depuis par leur poète, Vicq, dans ce vers lapidaire :

« Il n'est qu'un vin, c'est le Bourgogne ! »

Quoi qu'il en soit, — et c'est encore un des côtés intéressants du modeste document que nous publions — il y a là comme une série des prix qu'on payait alors pour les vins les plus renommés. Les crûs locaux ne rivalisent pas, cela va sans dire, avec les vins de Syracuse, de Chypre et autres curiosités exotiques que le bon chevalier avait sans doute rapportés de ses caravanes. Mais ils tiennent un rang très honorable, — ceux de Bar-le-Duc surtout — après les grands vins de Bourgogne, qui constituent le fond et comme la réserve de cette armée de

bouteilles. A ce titre on pourra utilement consulter le procès-verbal qui va suivre.

Procès-verbal de vente après le décès de Messire ARMAND-JOSEPH de BALATHIER-LANTAGE, chevalier, baïlli, grand-croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de MARBOTTE.

16 février 1786.

. . . .

Vins et eaux-de-vie.

	liv.	sols.
25 bouteilles vin de *Bourgogne supérieur* ordinaire adjugées à 19 sols l'une, à M. Orelly, font............	23	15
25 autres bouteilles, même vin, à 17 sols l'une, au sieur Etienne revendeur à Saint-Mihiel................	21	5
20 autres bouteilles, même vin, adjugées à 15 sols l'une à M. de Voissant, officier au régiment royal dragons.	18	15
25 autres bouteilles, même vin, adjugées à 16 sols l'une, au sieur Cordier ci-devant jésuite.................	20	»
26 bouteilles vin de *Pommard*, adjugées à M. Orelly à 28 sols l'une....................................	36	8
27 autres bouteilles, même vin, adjugées à 27 sols l'une, à M. de Regnières, capitaine au régiment royal dragons..	36	9
10 bouteilles de vin de *Champagne rouge*, adjugées à M. Orelly, officier irlandois à 25 sols l'une...........	12	10
5 bouteilles d'*eau de fleur d'oranges* adjugées pour 42 sols l'une à M. l'abbé Steinhoff....................	10	10
8 autres bouteilles *d'eau de fleur d'oranges* double de Malte, adjugées à 43 sols l'une....................	17	4
8 autres bouteilles de même eau, adjugées à 43 sols l'une..	17	4
25 bouteilles de vin de *Mozelle* adjugées à 15 sols l'une à M. de Longuioz officier au régiment roïal dragon...	18	15
25 autres bouteilles même vin adjugées au même......	18	15
25 autres bouteilles même vin, adjugées à M. Michel, assesseur, au même prix..........................	18	15
9 autres bouteilles, même vin, adjugées au même prix à M. Orelly, irlandois..............................	6	15

	liv.	sols.
30 bouteilles de vin *Macon*, adjugées à 20 sols l'une à M. Orelly, irlandois	30	»
30 autres bouteilles, même vin, adjugées à 20 sols l'une à M. Labbé Marne, chanoine de Bar	30	»
30 bouteilles, même vin, adjugées à 20 sols l'une à M. Aubry, marchand, à Saint-Mihiel	30	»
29 autres bouteilles même vin, adjugées à 24 sols à M. Gorcy	34	16
10 bouteilles *Muscat rouge*, adjugées à 26 sols l'une, au sieur Aubry	13	»
10 autres bouteilles même vin, adjugées à M. Urbain, au même prix	13	»
10 autres bouteilles, même vin, adjugées à M. Pinot notaire, au même prix	13	»
7 autres bouteilles, même vin, adjugées à M. Orelly à 28 sols l'une	9	16
10 autres bouteilles, même vin, adjugées à M. Aubry à 29 sols l'une	14	10
10 autres bouteilles, même vin, adjugées au sieur Gaget de Bar, à 28 sols l'une	14	»
4 bouteilles de *Muscat blanc*, adjugées à 45 sols l'une, à Madame Tournemolle	9	»
5 autres bouteilles même vin, adjugées à 44 sols l'une à M. de Regnières officier au régiment royal dragons	11	»
5 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix à Madame Hainaud	11	»
2 autres bouteilles, même vin, adjugées à 45 sols l'une à M. Damoiseau	4	10
12 bouteilles de vin de *Grave*, adjugées à 25 sols l'une au sieur Joseph Dardard	15	»
12 autres bouteilles même vin, adjugées à 24 sols l'une, au sieur Aubry	14	8
12 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix à M. Gaget de Bar-le-Duc	14	8
25 bouteilles de vin blanc de *Loupmont*, adjugées à 11 sols 6 deniers au sieur Gaget de Bar	14	7s. 6d
25 bouteilles même vin, adjugées à 10 sols l'une, à Madame Tournemolle	12	10
25 autres bouteilles même vin, adjugées à 9 sols, au cocher de M. Duclos	11	5

	liv.	sols.
12 autres bouteilles même vin, adjugées à 11 sols et demi l'une à M. Gaget, de Bar.....	6	18
40 bouteilles même vin, adjugées à 8 sols et demi l'une, à Madame Alexandre de Saint-Mihiel..............	17	»
6 bouteilles de vin de *Chipre,* adjugées à M. le chevalier Dambly, à 3 livres 10 sols l'une..................	21	»
6 autres bouteilles même vin, adjugées pour 21 livres au même......................................	21	»
6 autres bouteilles même vin, adjugées pour 3 livres 7 sols (l'une) à M. le chevalier de Mannonville........	20	2
10 autres bouteilles même vin, adjugées à 3 livres 10 sols à M. le chevalier de Damoiseau...............	7	»
3 demies-bouteilles de vin de *Siracuse*, adjugées à 20 sols l'une à M. de Regniere..........................	3	»
3 autres demies bouteilles même vin, adjugées pareillement à 20 sols l'une au même........................	3	»
3 autres demies bouteilles, même vin, adjugées à 20 sols l'une au s[r] Hallot, tailleur d'habits.................	3	»
2 autres, même vin, adjugées à M. de Damoiseau à 20 sols l'une..	2	»
12 bouteilles *eau de Coing,* adjugées à 24 sols l'une à la femme du s[r] Mathelin, marchand et une demie, à la même pour 12 sols, ensemble.....................	15	»
6 demi-bouteilles vin de *Siracuse* adjugées à 15 sols l'une, à M. le chevalier de Mannonville..................	4	10
12 bouteilles eau-de-vie de *Cognac*, adjugées à 28 sols l'une, à M. de Londioz, faisant....................	14	8
9 autres bouteilles même eau-de-vie, adjugées à 24 sols l'une, à M. le Noble, marchand....................	10	16
8 autres bouteilles, adjugées à 24 sols à M. Pinot, notaire, font...	9	12
12 autres bouteilles, adjugées à 24 sols, à M. de Regnières, font...	14	8
9 autres bouteilles adjugées à M. Urbain, au même prix.	10	16
9 autres bouteilles, adjugées au sieur Gorcy, médecin, au même prix......................................	10	16
8 autres bouteilles adjugées au sieur Aubry au même prix.	9	12
12 autres bouteilles adjugées à M. de Voissant, au même prix..	14	8

	liv.	sols.
8 autres bouteilles adjugées au même prix à M. de Montsel	9	12
9 autres bouteilles adjugées au même prix, à M. Tisserand	10	16
9 autres bouteilles adjugées au même prix, à M. de la Cour	10	16
3 bouteilles de *Rataffiat* blanc, adjugées pour 36 sols l'une, à la femme du s[r] Mathelin, boulanger à Saint-Mihiel	5	8
6 bouteilles de vin de *Lunelle*, adjugées à 17 sols l'une, à M. de Montsel	5	2
7 autres bouteilles même vin, adjugées à 18 sols l'une, à M. de la Cour-Monmuse	6	6
10 bouteilles de vin de *Champagne blanc* adjugées à 40 sols l'une, font	20	»
10 autres bouteilles, même vin, adjugées au même prix, à M. le comte de Rosières	20	»
10 autres bouteilles même vin, adiugées à 36 sols l'une, à M. Aubry	18	»
10 autres bouteilles même vin, adjugées à 37 sols l'une, à M. le comte de Rosières	18	10
10 autres bouteilles même vin, adjugées pour 30 sols l'une, au sieur Gorey le jeune	18	»
10 autres bouteilles même vin, adjugées au même	18	»

Séance du 17 février 1786.

20 bouteilles de vin de *Beaune* adjugées pour 19 sols l'une, à M. de Faillonnet	19	»
20 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. l'abbé de Lisle	19	»
20 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix au sieur Gaget de Bar	10	»
20 autres bouteilles même vin, adjugées au s[r] Aubry	19	»
11 autres bouteilles adjugées au même pour 19 sols l'une.	19	»
20 autres bouteilles même vin, adjugées pour 19 sols, à M. de Faillonnet, font	19	»
25 bouteilles de vin de *Mercurey*, adjugées à 19 sols l'une à M. le baron de Coninz	22	10

	liv.	sols.
25 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, au sr Joseph Dardard	22	10
25 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, au même	22	10
25 bouteilles de vin de *Nuis*, adjugées à 16 sols l'une, à M. de Chonville	20	»
25 autres bouteilles même vin, adjugées à 15 sols l'une, à M. Boudet, notaire à Saint-Mihiel	18	15
24 autres bouteilles même vin, adjugées au sieur Gorey, médecin, à 15 sols l'une	18	»
25 autres bouteilles, même vin, adjugées à 15 sols l'une, à M. l'abbé Bastien	18	15
24 bouteilles de vin d'*Aubigny*, adjugées à raison de 14 sols l'une, à M. Pinot, notaire	16	16
24 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, audit sieur Pinot, notaire	16	16
24 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. Dalnoncourt	16	16
6 bouteilles de vin de *Beaune fin*, adjugées à 32 sols l'une, à M. Michel, assesseur	9	12
5 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. Lartillier, lieutenant général du bailliage	8	»
25 bouteilles de vin de *Bar-le-Duc,* adjugées à 12 sols l'une, à M. Housselot	15	»
25 autres bouteilles même vin, adjugées à 12 sols, à M. Gorcy, médecin à Saint-Mihiel, font	15	»
25 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. de Faillonnet	15	»
12 autres bouteilles même vin, adjugées à M. l'abbé de Lisle au même prix	7	4
25 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. de Voissant	15	»
14 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. de la Cour, au même prix	8	8
25 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. Lartillier	15	»
25 autres bouteilles de même, adjugées au même prix, à Made Alexandre	15	»
25 autres bouteilles de même adjugées audit prix, à M. Bazoche	15	»

	liv.	sols.
25 autres bouteilles de même, audit prix, adjugées à M. Urbain	15	»
25 autres bouteilles, même vin, adjugées au même prix, au sieur Gouget, marchand	15	»
25 autres bouteilles audit prix, adjugées à M. Vivien, avocat	15	»
16 autres bouteilles audit prix, adjugées à M. Laurent, fils.	9	12
25 autres bouteilles adjugées audit prix, aux sieurs Gouget et Haut Colas	15	»
14 bouteilles même vin, adjugées au même prix, au s[r] Aubry de Saint-Mihiel	8	8
2 autres au sieur Pinot, pour	1	4
12 bouteilles de même vin, adjugées aux s[rs] Raulet et Dardard à 12 sols l'une, faisant	7	4
12 autres bouteilles même vin, adjugées ensemble, à M. l'abbé Bastien, pour	7	4
12 autres bouteilles même vin, adjugées à M. Boudet, avocat à Saint-Mihiel, pour	7	4
8 autres bouteilles, même vin, adjugées à M. de Bourgogne, pour	4	16
17 bouteilles *Mercurey* rouge, adjugées à 18 sols l'une, à M. Orelly	15	6
25 autres bouteilles même vin, adjugées à 19 sols l'une, à M. l'abbé Henrionnet, aumônier du régiment royal dragons	23	15
25 autres bouteilles même vin, adjugées à 18 sols à M. l'abbé Fauconnet	22	10
25 autres bouteilles même vin, adjugéee au même prix, à Mad[e] Alexandre	22	10
40 autres bouteilles même vin, adjugées à 16 sols l'une, au s[r] Gorcy fils	32	»
40 autres bouteilles même vin, adjugées au même prix, à M. de Saris de Vaux	32	»
19 autres bouteilles même vin, adjugées à 17 sols l'une, à M. de la Cour Montmeuse	16	3
6 bouteilles de vin de *Malaga*, adjugées à 3 livres l'une, au sieur Aubry	18	»
6 autres bouteilles même vin, adjugées à 56 sols, à M. l'abbé Steinhoff	16	16

	liv.	sols.
7 autres bouteilles même vin, adjugées à 50 sols l'une à M. Orelly..	15	»
6 autres bouteilles même vin, adjugées à 50 sols l'une à M. de Brossard, capitaine au régiment royal dragon..	15	»
6 autres bouteilles même vin, adjugées à 54 sols l'une à M. Yverneau, marchand..........................	16	4
12 bouteilles de vin de *Vosne*, blanc, adjugées à M. Housselot à 22 sols l'une.......	13	4
7 bouteilles de vin blanc de *Loupmont,* adjugées au s[r] Gouget Pelletier..................................	3	10
1 bouteille d'*Hidromelle* adjugée pour 20 sols au s[r] Sugny, traitteur..................................	1	»
16 bouteilles de vin de *Bourgogne* ordinaire supérieur adjugées à Mad[e] Alexandre pour....................	12	16
25 autres bouteilles même vin, adjugées à 16 sols l'une à M. le baron de Coninz..............................	20	»
9 bouteilles vin de *Grave* blanc, adjugées à 28 sols l'une à M. Orelly....................................	12	12
5 bouteilles de *Kirch-Wasser*, adjugées à M. de Saris de Vaux pour......................................	6	»
5 autres bouteilles même liqueur, adjugées à M. de Voissant, pour..	9	5
7 bouteilles d'*eau de Coing* sans sucre, adjugées à 12 sols l'une à M. Dufour, docteur en médecine........	4	4
5 demies bouteilles d'*eau de noyaux* adjugées à 35 sols l'une à M. de Voissant..........................	8	15
7 autres demies bouteilles, même liqueur, adjugées à 35 sols l'une à M. de la Glacière, officier..............	12	5
5 bouteilles de *Rhum*, adjugées à 5 livres l'une au même sieur de la Glacière............................	25	»
4 autres bouteilles de *Rhum* adjugées à 3 livres 15 sols à M. Saris de Vaux, font.........................	15	»
1 bouteille de *Rac* adjugée pour 30 sols à M. l'abbé Fauconnet..	1	11
1 bouteille de *Kirsch-Wasser* adjugée à M. de la Glacière pour 39 sols...................................	1	19
4 bouteilles *Sirop de longue vie* adjugées à 28 sols à Mad[e] Henauld, font...............................	5	12
1 bouteille eau de *fleur d'orange* adjugée à Mad[e] Duplessis pour..	4	»

	liv.	sols.
2 bouteilles eau d'*hipotéque d'abricots,* adjugées à M. Orelly pour..................................	8	»
1 bouteille de *Kirch* adjugée pour 37 sols à M. Urbain.	1	17
2 bouteilles eau de *Gruotte* adjugées à 32 sols l'une à M. de la Glacière..............................	3	4
5 bouteilles eau de *Coing* sans feu, adjugées à 25 sols l'une à M. le comte de Sel, officier au régiment royal dragon	6	5
....		
5 bouteilles vin de *Malaga*, adjugées à M. Mangin notaire pour 50 sols l'une..........................	12	10
49 bouteilles vin de *Mercurey*, adjugées à 16 sols l'une au s[r] Pierre Bourgeois de Saint-Mihiel.............	39	4
45 bouteilles vin d'*Aubigny*, adjugées au même à 14 sols l'une.................	31	10

(Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 3323).

Nous nous reprocherions de laisser croire que le chevalier de Lantage jouissait en épicurien égoïste des confortables revenus de sa commanderie. L'inventaire de sa succession qui fut partagée, suivant l'usage, entre l'Ordre de Malte pour la plus grande part, et sa famille pour le reste, révèle mainte charité discrètement accomplie sous couleur de prêts d'argent, sollicités par la noblesse besogneuse du voisinage :

16° Il paroit dû par la dame de Rapsecourt demeurant à Keures près Saint-Mihiel, soixante livres, suivant sa lettre du 5 mai 1785, par laquelle elle marque son impossibilité de satisfaire. Et comme il n'y a pas d'authorization du mari, la dette ne sera rapportée que pour mémoire. Ci pour... *Mémoire.*

17° Il paroit encore dû par madame la comtesse X... quatre cent quatre-vingt livres qui paroissent avoir été avancés malgré la connoissance du peu de fortune, dans les nécessités urgentes. Pourquoi ne sera également porté que pour mémoire. Ci pour... *Mémoire.*

La lettre suivante, écrite de Verdun par le comte de X..... maréchal des camps et armées du roy, à M. le commandeur de Marbotte bailli de l'Ordre de Malte, en date du 15 février 1782 est également tout à l'honneur de celui qui l'a reçue :

Je n'avoits point du tout oublié, Monsieur et si respectable bailly,

les promesses aussi positives que formelles que j'avais eu l'honneur de vous faire, de m'acquitter envers vous du service que vous aves bien voulu me rendre ausssi obligeament; et j'y aurois assurement fait honneur dans le temps, sans tout le dérangement que m'a occasionné *mon fils le chanoine* qui nous avoit instament engagé de venir demeurer à Toul et qui *m'avoit cachée son inconduite* et, par conséquent, le *dérangement de ses affaires,* qui nous a mis dans le cas de le quitter pour venir nous établir icy, où je suis avec ma famille depuis le mois d'octobre. Je lui avoits fait pour plus de 1.500 livres d'avance qu'il devoit me rembourser sur la vente des grains provenant de sa prébende, *et point du tout : ils etoients mangés d'avance.* Celles que j'avoits fait pour son jeune frère à qui j'avoits également obtenu un canonicat depuis 18 mois, n'onts pas peu contribué à me mettre dans le plus grand étroit et on ne peut pas plus mal à mon aise. Voilà, Monsieur et respectable bailly, les trop malheureuses causes de mon retard à m'acquitter de la promesse que j'avois eu l'honneur de vous faire aussi positivement et sur la quelle je devoits compter comme sur mon existence d'après les fortes avances que javoits fait à l'aynée de mes fils; ce qui m'a donné et me cause encore, ainsy qu'à sa trop tendre mère, le plus vif et le plus cruel des chagrins tant par rapport à vous, Monsieur, d'abord que par toute le *dérangement et le déplacement que son inconduite nous a occasionné* avec les dépenses qui s'en sonts suivies, et desquelles je me ressentiray encore toute cette année et très fortement; mais je feray assurément tout ce qui dépendera de moy pour vous donner la moitié de ce que vous avés bien voulu m'avancer aussi obligeament pour le courant de cette été. Il me seroit de toute impossibilité dans ce moment icy de pouvoir faire mieux d'icy à ce temps, dussais-je m'ouvrir les quatres veines. Voilà, Monsieur et respectable bailly, la triste position d'un infortunée père, chargée de famille nombreuse, et qui se trouve toujours de plus en plus à l'étroit pour non seulement les placer, mais fournir encore à tous leurs nécessaires. Heureusement que tous mes protecteurs et particulièrement Monsieur le maréchal de Broglie, qui la connoit depuis longtemps, s'intéresse on ne peut pas plus fortement et sollicite dans ce moment icy Monsieur le marquis de Segur pour m'obtenir une place pour l'aleger et qui m'est promise dès l'année dernière.

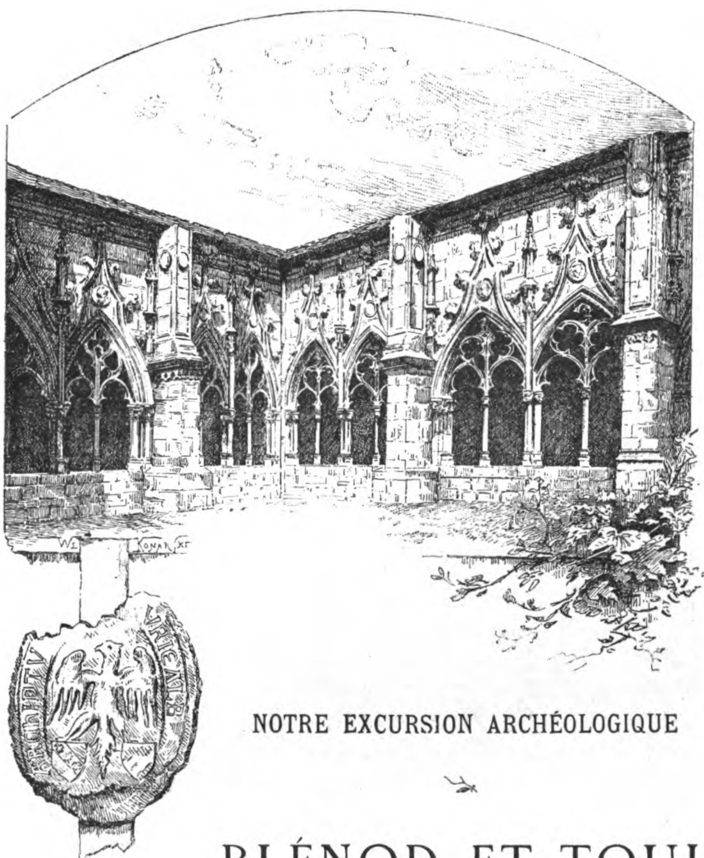
Je viens vous demander encore, avec la dernière des instances, de vouloir bien patienter encore un peu et d'avoir égard dans ce moment icy à tout le triste de ma position : ce sera un surcroît d'obligation que je vous en auray et que je vous conserveray toute ma vie;

Il en coûte à mon âme et à mes sentiments milles fois encore plus que je ne puis vous le rendre de me trouver dans ce cas vis-à-vis d'un digne et galant homme comme vous, et près duquel je n'ay pas pu m'exécuter ainsy que je l'aurois désiré, mais j'atteste la vérité éternelle qu'il n'y a nullement de ma faute, et j'en suis, je vous assure encore un coup, plus humilié milles et milles fois plus que je ne puis vous l'exprimer. Je vous demande en grâce de garder cet objet pour vous seul : c'est un surcroît d'obligations que j'ajouteray à toute celles que je vous doits déjà à tants de titres, et dont le souvenir ne finira, je vous assure, qu'avec moy et que madame de X..., partage également bien sincèrement avec moy, en faisant des vœux pour que l'être suprême daigne veillier sur une âme aussi belle et aussi bienfaisante que la vôtre. C'est avec ces justes sentiments que je seray toute ma vie, avec ceux de la plus parfaite vénération et du plus inviolable attachement,

Monsieur et respectable bailly,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

LE COMTE DE X.....





CLOITRE DE SAINT-GENGOULT, A TOUL. — Sceau d'Albéric de Rozières, Official du Grand-Archidiacre (1283).

NOTRE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

BLÉNOD ET TOUL

Au cours de l'été 1901, la *Société des Lettres, Sciences et Arts* avait, on ne l'a peut-être pas oublié, convoqué ses membres à une première excursion archéologique, dont le but était, avec Domrémy, le village natal de Jeanne d'Arc, les châteaux de Vaucouleurs, Montbras et Gombervaux, les intéressantes églises de Champougny et Sepvigny et la curieuse chapelle du Vieux-Astre, sur le territoire de cette dernière commune. Grâce à son

zèle, à son activité et à son dévouement inlassables, notre sympathique confrère, M. Chévelle, ancien maire de Vaucouleurs, sut tellement bien triompher de toutes les difficultés, que son initiative hardie fut couronnée d'un plein succès. Grâce à lui, une tradition nouvelle s'est créée, qui, nous l'espérons, se maintiendra longtemps, et se développera même toujours davantage.

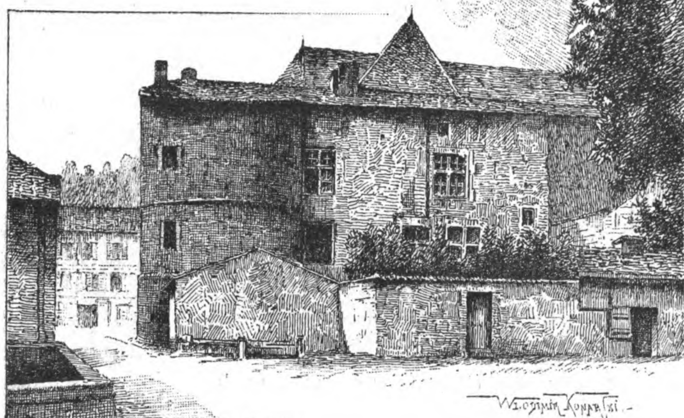
On connaît de reste les avantages de telles « sorties » : non seulement les excursionnistes (nous ne disons pas les touristes), en mettant leurs lumières en commun, font des monuments du passé une étude plus complète et plus féconde; mais, chose également précieuse, ils rendent ainsi plus étroits les liens de cordiale confraternité qui font le charme de sociétés comme la nôtre. Aussi, renouvelant une expérience qui lui avait si bien réussi en 1901, le bureau de notre Société voulut-il convoquer, cette année, nos confrères à une nouvelle excursion. Cette fois, notre but était la ville de Toul : après Domrémy, le berceau de Jeanne la bonne Lorraine, et Vaucouleurs, la citadelle de Baudricourt, Toul, la vieille cité épiscopale, la capitale religieuse du Barrois.

Très aimablement, la Société d'archéologie lorraine s'était jointe à sa sœur de Bar, en la personne de M. L. Quintard, son distingué président, et de M. H. Lefebvre, dont l'obligeante intervention nous a valu d'être dirigés, durant toute cette journée, par le plus complaisant et le plus compétent des guides, M. l'abbé Clanché, qui prépare depuis plusieurs années un travail complet et définitif sur la cathédrale de Toul. Que tous trois reçoivent ici l'expression de notre bien sincère gratitude!

Sur le désir qu'on a bien voulu nous en exprimer, nous avons essayé, en ces quelques pages, de conserver, pour ceux d'entre nous qui ont pris part à l'excursion, le souvenir de cette trop courte journée, et de donner à ceux de nos confrères qui ne connaissent pas Toul ou Blénod une idée sommaire des richesses artistiques et archéologiques que nous avons eu le plaisir d'y admirer. Notre prétention n'est pas d'écrire ici un travail scientifique; mais nos vœux seraient comblés si, en nous lisant, quelques-uns sentaient s'éveiller en eux le désir de

prendre part à notre prochaine excursion, et de pénétrer ainsi plus activement dans la vie de notre Société : mais à ce point de vue, nous comptons beaucoup moins sur nous-même que sur l'art avec lequel M. Konarski sait évoquer à nos yeux la majesté des monuments, le pittoresque des sites et le charme des paysages.

Désireux de consacrer à l'archéologie le plus de temps qu'il serait possible,



BLÉNOD-LES-TOUL. — Château de Hugues des Hazards.

les plus vaillants d'entre nous quittaient Bar dès cinq heures du matin pour se rendre directement à Blénod (1), important

(1) GUILLAUME (abbé), *Notice sur le bourg de Blénod-les-Toul*; — *Id.*, *Tombeau de Hugues des Hazards dans l'église de Blénod-les-Toul*, *pl.*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. I (1849) p. 157 et I-LXXXI. — DEMANGE (abbé), *Les vitraux de l'église de Blénod-les-Toul*, dans les *Mémoires* de la même Société, 3e série, t. XXI (1893), p. 311. — *Troisième exhumation des restes mortels de Hugues des Hazards (23 février 1901)*. Nancy, 1901, gr. in-8°, pl.

village assis, comme un propriétaire opulent, au milieu de ses vignobles, et qui fut un moment sous la garde du duc Robert de Bar (1). M. l'abbé Clanché, aujourd'hui curé de cette paroisse, nous avait rejoints à Toul, et, en sa compagnie, nous nous rendons, sous un soleil déjà brûlant, jusqu'au château si curieux, reconstruit au début du XVI[e] siècle par l'évêque Hugues des Hazards, natif de Blénod (2). Chemin faisant, nous remarquons sur quelques maisons de culture les traces de décorations qui témoignent de l'aisance, de la richesse même des anciens vignerons du pays.

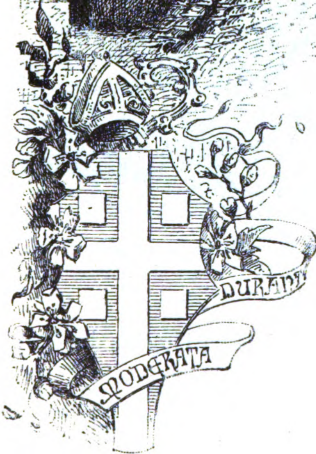
Le Château, construction massive flanquée de tours aux quatre angles, est dépourvu d'ornements. Seule, la porte principale est surmontée des armes de l'évêque; mais les *Loges*, ou maisons, qui s'entassent à l'intérieur de la cour, le long de ruelles étroites régulièrement tracées, groupées autour de la haute église comme des poussins qui se pressent autour de leur mère, présentent un aspect des plus pittoresques. Les traces mêmes de fortifications qui se voient sur l'église, la forme de meurtrières qu'affectent certaines ouvertures, sont autant de preuves des préoccupations militaires qui remplissaient encore les esprits dans cette région au début de la période moderne.

L'église, qui date de la même époque que le château, est un élégant monument du style ogival flamboyant, fortement influencé par l'art de la Renaissance; un lutrin en bois sculpté et le buffet des grandes orgues, qui proviennent de l'église Saint-Léon de Toul, sont de beaux échantillons de l'art Louis XV, mais nous admirons surtout les splendides vitraux de la Renaissance, notamment celui qui représente la Messe

(1) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B 396, fol. 5.

(2) La personnalité de Hugues des Hazards nous intéresse à plus d'un titre, car cet évêque fut gratifié par le duc Antoine, le 18 février 1508 « de l'office de président de la Chambre des Comptes de Bar, avec les gages, pensions et bienfaits y appartenant, duquel office celui-ci avait été pourvu par défunt René, roi de Sicile » (*Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B 543, cité par M. Fourier de Bacourt, dans le *Bulletin mensuel* de notre Société, n° du 30 avril 1902).

BLÉNOD. — Porte du Château. — Armoiries de Hugues des Hazards.



miraculeuse de saint Grégoire le Grand. Ces vitraux récemment restaurés avec assez d'habileté, sont d'autant plus précieux pour nous, que, dans la région lorraine, bien peu nombreuses sont demeurées les œuvres des anciens peintres sur verre.



BLÉNOD. — Les Loges.

Un autre trésor est contenu dans l'église de Blénod ; c'est le riche tombeau de son fondateur, Hugues des Ha-

zards, monument élevé dans le goût délicat de la première Renaissance, couvert de ces élégants rinceaux en faible relief qui font le charme des ornements de cette époque, cantonné de colonnes torses, suivant un goût répandu dans le pays, agrémenté



BLÉNOD. — L'Église.

de gracieuses figures, toutes différentes par l'attitude et par l'expression, et représentant : celles du bas, des pleureuses, celles du haut, les sept arts libéraux du *trivium* et du *quadrivium*.

Malheureusement, le temps nous presse; sous un soleil tropical, nous traversons au pas de gymnastique la plaine qui

sépare le village de la gare, et quelques minutes plus tard, nous débarquons à Toul (1), où nous retrouvons ceux de nos confrères que la perspective d'un lever trop matinal avait fait renoncer à la visite de Blénod.

En parcourant les rues qui nous conduisent à l'église Saint-Gengoult, nous remarquons au passage les façades ornementées, riches ou simplement curieuses, de quelques maisons (2), anciennes demeures canoniales sans doute, comme on en voit dans les anciennes cités épiscopales, ou résidences de riches et puissantes familles, dont un des plus curieux exemples est l'hôtel de Pimodan, dans la rue du Général-Gengoult, et, à côté, dans la même rue, un édifice du moyen-âge, qui fit jadis partie des bâtiments de l'ancien hôpital [du Saint-Esprit] des bourgeois de Toul.

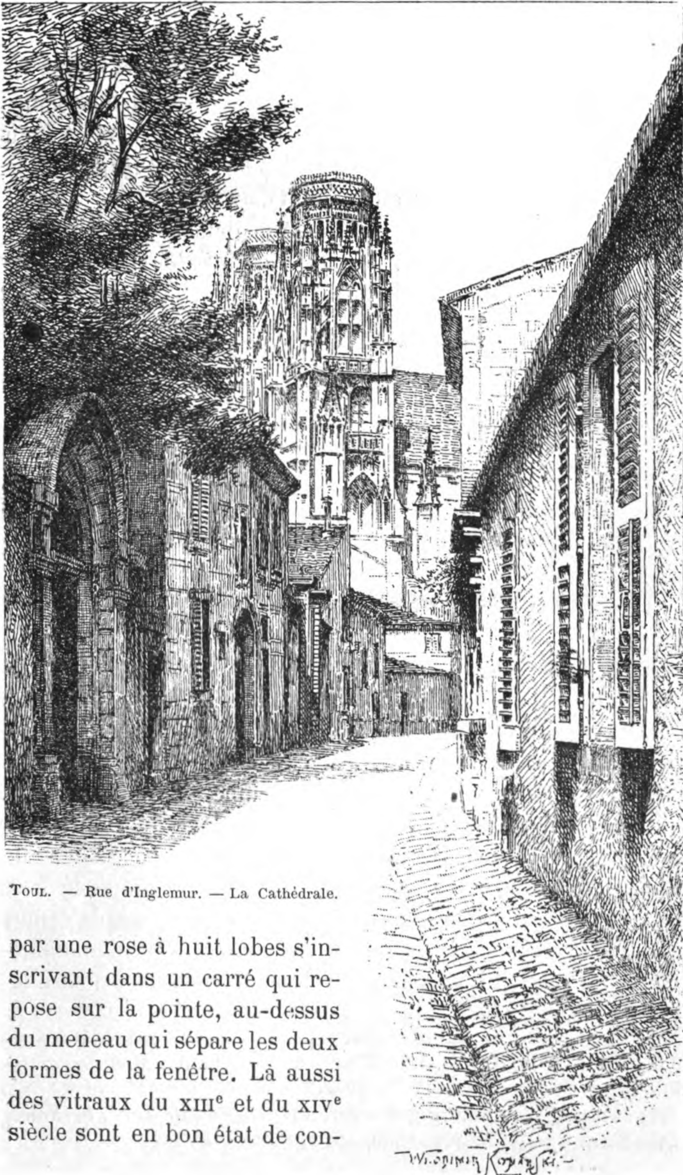
Au détour d'une étroite ruelle, émerge à nos yeux, au-dessus des maisons tassées tout alentour, l'église Saint-Gengoult (3), avec sa haute tour carrée, que termine un couronnement octogonal. La façade, agrémentée de gracieuses arcatures trilobées, est du xv[e] siècle, mais l'ensemble du monument remonte à la fin du xiii[e] et au début du xiv[e] siècle.

Le plan, cruciforme, ne comporte pas de déambulatoire; mais l'abside est flanquée de deux absidioles, dans l'une desquelles on voit un cadre renfermant des échantillons fort curieux d'étoffes anciennes provenant de divers tombeaux, et dont certaines paraissent même contenir encore des traces d'iconographie payenne. Mais, ce qui frappe le visiteur au premier abord, c'est la forme particulière des remplages des fenêtres dans le chœur et la première travée de chaque bras du transept, remplages formés

(1) Olry (E), *Répertoire archéologique du département de la Meurthe* (ville, faubourgs et territoire de Toul), dans les *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, 2[e] série, t. VIII (1870), p. 193 et 284. — Guillaume (abbé), *Mobilier artistique des églises de Toul*, ibid., 3[e] série, t. XIII (1885), p. 200. — Grille de Beuzelin, *Statistique monumentale. Atlas des arrondissements de Toul et de Nancy*. Paris, s. d., in-f°.

(2) On en trouvera l'énumération dans Olry, *op. cit.*, p. 245.

(3) Bayard (abbé), *Notice historique et descriptive de l'église Saint-Gengoult de Toul*, 4 pl., dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 2[e] série, t. I (1859), p. 5. — Guillaume (abbé), *Épigraphie religieuse*, dans le *Journal* de la même Société, It. XV (1867), p. 141.



TOUL. — Rue d'Inglemur. — La Cathédrale.

par une rose à huit lobes s'inscrivant dans un carré qui repose sur la pointe, au-dessus du meneau qui sépare les deux formes de la fenêtre. Là aussi des vitraux du XIIIe et du XIVe siècle sont en bon état de con-

servation. Nous voyons encore, dans la sacristie, un *Christ mort*, toile d'un réalisme frappant, où l'artiste a su opposer l'horreur cadavérique du corps supplicié à la majesté divine de la figure : si nous n'avons pas ici une simple, mais bonne copie, du célèbre tableau de Hans Holbein le Jeune, conservé au musée de Bâle, l'auteur s'est du moins fortement inspiré de la manière du grand peintre allemand (1).

Au côté Nord de l'église, est accolé un délicieux cloître de la Renaissance, malheureusement découronné de l'étage qui le surmontait, mais dont l'ornementation, tout à la fois riche et gracieuse, a été soignée jusque dans le menu détail des *choux frisés* qui ornent les arcs en accolade, des médaillons nombreux placés entre ces arcs ou sur les tableaux des contre-forts et surtout des gracieux chapiteaux où les animaux les plus variés se jouent au milieu de feuillages d'une incroyable légèreté. C'est là que tenait sa cour de justice l'Official du Grand-Archidiacre, « fonctionnaire mixte, à la fois épiscopal et capitulaire, qui avait, de par l'Évêque, mais à titre inamovible, la juridiction ordinaire sur le bourg et sur le ban royal (2) ». Un tel cadre convenait admirablement à notre compagnie : aussi, en guise d'apéritif, nous fîmes-nous tous *croquer* par l'objectif du plus éminent de nos photographes.

Le mot « apéritif » est sans doute superflu, car nos appétits avaient été largement « ouverts » par l'heure matinale du départ, l'air vif de la plaine de Blénod, les marches et contremarches occasionnées par la visite des monuments; de fait, il était midi et demi, et, depuis cinq heures d'horloge que nous conservions la position verticale, il était devenu nécessaire de prendre quelque repos, et nous avions bien conquis le droit d'abaisser enfin sur des mets réconfortants nos regards depuis le matin dirigés vers la calotte... des voûtes. Nous ne nommerons pas l'hôtel qui eut l'honneur de nous héberger; nous n'in-

(1) On en trouvera une mauvaise reproduction lithographique dans le mémoire de M. l'abbé GUILLAUME, cité plus haut : *Mobilier artistique...*, p. 196.

(2) MARTIN (L'abbé Eug.), *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, I (Nancy, 1900), p. 519-520.



TOUL.
Saint-Gengoult. — Armoiries de la Collégiale.

sisterons pas sur la dignité du lieu de nos agapes et des accessoires qui l'agrémentaient, sur la rapidité du service, sur la pureté cristalline de la glace que nous obtînmes avec tant de peine, — car nous n'avons rien de commun avec ces touristes qui s'inquiètent, avant tout, lorsqu'ils arrivent dans une ville, de visiter le restaurant célèbre par ses matelottes d'anguilles ou de déguster la meilleure bière dans le café à la mode. Que nous importait après tout le luxe de la table ? L'essentiel ne manquait pas : nous voulons

dire que la plus franche et cordiale gaieté n'a cessé de régner durant le repas, scellant d'un ciment indestructible les anciennes amitiés qui se resserraient, comme les nouvelles relations qui s'établissaient.

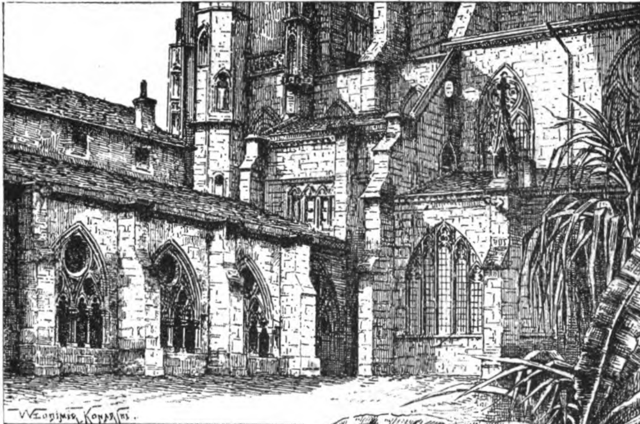
Notre première visite fut, après midi, consacrée au Musée, installé, avec l'Hôtel-de-Ville et la Sous-Préfecture, dans l'ancien Palais épiscopal, bâtiment sans grand caractère, mais imposant néanmoins par ce cachet de distinction que portent les constructions du XVIIe et du XVIIIe siècles. Les honneurs des collections municipales nous furent faits, avec une parfaite bonne grâce, par M. Gilbert, conservateur du Musée, qui voulut bien nous faire remarquer les principaux joyaux confiés à sa garde, des tableaux de maîtres, des estampes intéressantes par leur valeur propre ou par les faits et les monuments qu'elles représentent, des spécimens de la sculpture locale; mais notre attention est tout spécialement attirée sur la salle que notre confrère, M. le marquis de Pimodan, a remplie de souvenirs de famille et d'objets d'art de toute espèce, en l'honneur de Christophe de la Vallée, son arrière-grand-oncle, qui occupa le siège de saint Mansuy de 1589 à 1607.

Nous voici arrivés enfin au pied de la cathédrale (1), le plus beau monument peut-être de la Lorraine demeurée française. La façade occidentale, du XVe siècle, est flanquée de deux hautes tours richement ornées, entre lesquelles se dresse un Crucifix monumental, que surmonte le gracieux campanile de l'horloge, ajouté au cours du XVIe siècle. Mais l'ensemble remonte au XIIIe siècle, et offre un des meilleurs spécimens du style ogival dans son plein épanouissement. Le chœur, suivant un plan adopté pour beaucoup d'églises de la région rhénane (2),

(1) Balthasar (abbé), *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Toul*, Paris, 1848. — Guillaume (abbé), *La cathédrale de Toul* (avec un plan), dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine* 2e série, t. V (1863), p. 91. — Id., *La cathédrale de Toul* (portail, orgues, etc.), dans le *Journal de la Soc. d'archéol. lorraine*, t. XI (1862), p. 250. — Barbier de Montault (Mgr), *Le Saint Clou à la cathédrale de Toul*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 3e série, t. XIII (1885), p. 200.

(2) Nous ne citerons ici que Saint-Géréon de Cologne, les églises

est flanqué de deux tours, au rez-de-chaussée desquelles s'ouvrent des absidioles, mais dont la hauteur, sans doute autrefois diminuée, ne dépasse pas sensiblement aujourd'hui celle des murs de l'abside et du transept. Selon une habitude fort répan-



TOUL. — Le Cloître de la Cathédrale.

due, la cathédrale avait été construite à proximité des remparts de la ville, dont nous avons pu voir, dans une courette, au chevet de l'église, des restes paraissant dater de l'époque gallo-romaine.

Sous la direction de M. l'abbé Clanché, dont l'inépuisable érudition ne le cède en rien à l'infatigable obligeance, nous visitons l'édifice dans toutes ses parties ; chaque pierre se vivifie à nos yeux, chaque détail prend sa valeur, en même temps que l'ensemble se dégage et se précise. Sur la demande de notre aimable guide, on a bien voulu déplacer à notre intention quelques-uns de ces panneaux de marbre ou de toile peinte dont les chanoines du XVIII[e] siècle ont

de Bonn et de Coblence, la cathédrale de Verdun et l'église de Mont-devant-Sassey.

recouvert la clôture du chœur, afin de nous permettre de voir une tombe du XIVe siècle et une jolie porte du XIIIe, dont le tympan est encore décoré de fresques contemporaines, en parfait état de conservation. Quel dommage que le goût insipide d'un siècle payen ait dérobé aux regards du public des œuvres pleines de vie et de sève, pour étaler à leur place une décoration dont s'enorgueilliraient aujourd'hui les industriels du quartier Saint-Sulpice!

Mais pourquoi faut-il qu'encore à notre époque, si curieuse cependant des chefs-d'œuvre de l'art ancien, si attentive à sauvegarder et à conserver tous les débris de nos monuments nationaux, pourquoi faut-il que nous soyons condamnés à déplorer l'incurie qui, jusqu'à la cathédrale de Toul, transforme en un dépôt, — on pourrait presque dire un dépotoir, — de fleurs fanées et de résidus de toutes sortes la charmante chapelle que l'évêque Hector d'Ailly éleva, au début du XVIe siècle, sur le côté Nord de la cathédrale, pour en faire le lieu de sa sépulture et de celle de ses successeurs (1)? Il est difficile, dans l'état actuel, de bien apprécier la valeur de ce monument; mais le plafond plat à caissons, orné de clefs à patères saillantes, les statues et les marbres qui garnissent les parois, la sévère rectitude des lignes, la simplicité et la dignité tout à la fois de l'ornementation, donnent à cette chapelle un caractère de gravité qui répond bien à sa destination. Malheureusement, les mausolées qu'elle contenait ont été brisés par une bande de forcenés au mois de novembre 1792, et, à ce qu'il semble, nous ne pouvons plus aujourd'hui connaître que celui de Pierre du Châtelet (1580), dont la reproduction nous a été transmise par D. Calmet. Au milieu des débris de la chapelle, comme un objet sans valeur mêlé au vieux matériel devenu inutile et encombrant, nous remarquons une chaise en pierre du XIIIe siècle, précieusement conservée au Trésor durant de longues années et jadis considérée comme le siège de saint Gérard (963-994); la

(1) Benoit (A.), *Notice sur les monuments funéraires des évêques de Toul (Jean de Chevrot et Pierre du Châtelet)*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, t. XXVII (1876), p. 376. — D. Calmet, *Hist. généal. de la maison du Châtelet*, p. 195.



Phototype W. Konarski.

science archéologique a permis de rectifier cette erreur de date, mais, pour n'avoir pas été utilisé par le grand évêque du xe siècle, ce meuble vaut mieux que l'emplacement où on l'a relégué (1).

Avant de quitter la cathédrale, nous admirons encore les magnifiques chapes de soie, dont une au moins remonte au xviie siècle et a été brodée, dit-on, de mains royales.

Sur le côté Sud, s'étend un cloître plus vaste que celui de Saint-Gengoult, mais aussi plus sévère, contemporain de l'église qu'il accompagne ; les lignes des fenestrages sont sobres, mais les murs sont décorés d'arcatures trilobées, dont chacune abrite un petit bas-relief supporté par une terrasse au support délicatement sculpté ; au centre, une vaste corbeille de plantes et d'arbustes exotiques ajoute, sous le brillant soleil d'été, un charme tout particulier à la discrétion et au calme de ce coin retiré, que dominent seulement les hautes tours de la cathédrale. Sur le cloître, s'ouvre l'église Saint-Jean-aux-Fonts, reconstruite au cours du dernier siècle, dont l'architecture n'offre rien de particulier, mais où l'on conserve, depuis 1844, le magnifique retable de l'*Adoration des Bergers*, exécuté au xviie siècle par le sculpteur Ignace Robert pour le Carmel de Pont-à-Mousson (2).

Il nous restait encore bien des détails à examiner, bien des coins pittoresques, bien des monuments intéressants à visiter. Mais les heures avaient passé avec une telle rapidité qu'il nous fallait songer à reprendre le chemin de Bar, et puis, — nous pouvons le dire, l'aveu est tout à notre honneur, — nos esprits commençaient à éprouver la fatigue d'une attention toujours en éveil et d'une observation soutenue avec persévérance depuis le matin. Une seconde, puis une troisième fois, la plaque sensible recueillit pour les archives de notre Société les effigies des

(1) Dufrêne, *Notice sur un siège romain vulgairement appelé fauteuil de saint Gérard*, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, nouv. série, t. V (1840), p. 81. — Guillaume, *Mobilier artistique*, p. 185.

(2) Voir Guillaume (L'abbé), *Une sculpture du xviie siècle*, dans les *Bulletins de la Soc. d'archéol. lorraine*, t. V (1855), p. 299.

archéologues voyageurs, puis il fallut quitter nos confrères de Nancy; quelques minutes plus tard, nous montions nous-mêmes dans l'express qui devait nous ramener dans notre petite capitale barrisienne, non sans avoir exprimé à M. l'abbé Clanché toute l'étendue de notre vive et respectueuse reconnaissance. Qu'il veuille bien en recevoir ici le nouveau témoignage!

L'expérience est donc maintenant décisive; à deux reprises différentes, nous avons pu constater les avantages de telles excursions, et en recueillir les fruits abondants; notre Société en est plus intimement unie; elle y trouve une vitalité plus grande. Aussi, à tous nos confrères, aux heureux qui sont venus à Toul comme à ceux qui devront se contenter du pâle écho que leur porteront de cette charmante journée ces lignes incolores, donnons-nous, pleins de confiance dans l'avenir, rendez-vous pour la prochaine excursion, à laquelle nous convoquera notre bureau pour quelque beau jour de l'été 1903.

André Lesort,

Secrétaire-adjoint.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(1er juillet 1903).

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR :

— ✻, Chevalier.
— O ✻, Officier.
— C ✻, Commandeur.

INSTRUCTION PUBLIQUE :

— A ✻, Officier d'Académie.
— I P ✻, Officier de l'Instruction publique.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE :

— ✻, Chevalier.
— O ✻, Officier.
— C ✻, Commandeur.

ORDRES ÉTRANGERS : ✻ ✻

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Composition du Bureau.

Président...............	M. W. KONARSKI, I P ✿;
Président honoraire......	M. ANTONI POINCARÉ, ✱, A ✿;
Vice-présidents..........	M. Alb. RENAULD ; M. FOURIER DE BACOURT ;
Secrétaire...............	M. DANNREUTHER, I P ✿;
Secrétaire-adjoint	M. A. LESORT ;
Bibliothécaire...........	M. le commandant BROCARD, O ✱, I P ✿ ;
Trésorier...............	M. Lucien ROUSSELLE, rue de la Rochelle, 118.

Commission de publication.	M. Ch. COLLIN, I P ✿; M. F. COMTE; M. J. FORGET, A ✿.

Membres honoraires.

CHARAUX, ✱, I P ✿, docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques-Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

DESPIQUES, Paul, agrégé d'histoire, professeur au Lycée, 8, place Royale, à Reims.

GIRAUD, Albert, A ✿, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

MASURE, ✱, I P ✿, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillère, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
Anthoüard (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19.	7 mai 1890.
*Bailly, Joseph, comptable, 7, rue Neuve, à Verdun..................................	5 déc. 1894.
Barrois, Eugène, I P ⓘ, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..........................	1er mars 1893.
Baudot, Jules, rue Exelmans, 52, à Bar-le-Duc.	5 mars 1873.
Bauffremont (le Prince Duc de), au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87......................	2 juin 1875.
Benoist (Bon Albert de), député de la Meuse, à Thonne-les-Prés et à Paris, 9, rue Boccador.	5 mars 1903.
Bister, Alcide, A ⓘ, conseiller général de la Meuse, industriel à Revigny..............	5 déc. 1888.
Bompard, Henry, ✱, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80................................	fondateur.
Bossu, Louis, I P ⓘ, avocat général à la Cour d'Appel, 2, rue Foucques, à Douai (Nord)...	9 janv. 1895.
Boulanger, E., C ✱, sénateur de la Meuse, rue Glück, 4, à Paris........................	2 mai 1888.
Briey (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, Évêque de Meaux......................	5 juin 1889.
Brocard, O ✱, I P ⓘ, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le Duc................................	4 avr. 1894.
Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc......................	4 avr. 1894.

	Date de la réception.
CHAMPAGNE (marquis DE), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25......	6 nov. 1889.
CHEVALIER (Paul), avoué, conseiller général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc....	3 déc. 1902.
COLLIN, André, notaire, rue du Bourg, 53.....	6 février 1889.
COLLIN, Charles, I P ✿, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48....................	fondateur.
COMTE, F., ingénieur des ponts et chaussées, à Commercy................................	7 juin 1899.
DANNREUTHER, Henri, I P ✿, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc.........	4 mai 1881.
DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145........	4 mai 1870.
DEVELLE, Jules, C ✻, G C ✱, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, conseiller à la Cour d'appel, rue du Fauboug-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc............................	7 déc. 1887.
DUBOIS (S. G. Mgr). Évêque de Verdun.......	5 févr. 1902.
FORGET, Jules, A ✿, inspecteur des Eaux et Forêts, 71, rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc.	4 sept. 1887.
FOURIER DE BACOURT (le Comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris	3 déc. 1890.
FREUND-DESCHAMPS, ✻ industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse)..	5 mai 1886.
GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc..................................	5 avr. 1893.
GIGOUT, ✻, commissaire principal de la marine, à Brest................................	3 juin 1891.

Date de la réception.

Gilbert, André, attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue de Breteuil, 17...... 9 janv. 1901.

Grandveau, Auguste, A ❍, chef de division à la préfecture de la Meuse, 12, rue Bradfer, à Bar-le-Duc............................ 6 déc. 1899.

Grégoire (l'abbé Gaston), vicaire à Saint-François de Sales, rue Brémontier, à Paris...... 6 déc. 1888.

Imécourt (Ferdinand de Vassinhac, Marquis d'), à Louppy-sur-Loison et à Paris, 11, rue Bayard.............................. 4 juill. 1883.

Konarski, Wlodimir, I P ❍, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*...................... 2 nov. 1881.

Lallemand, Paul, ✻, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées)............................ 4 nov. 1891.

Laurent, Alexandre, C ✻, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, à Bar-le-Duc........................... 4 avr. 1894.

Lesort, licencié ès-lettres, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, à Bar-le-Duc............ 9 janv. 1901.

Ligniville (le Comte Gaston de), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy.......................... 7 mai 1890.

Maxe-Werly (Mme veuve Léon), rue d'Assas, 22, à Paris.......................... 8 janv. 1902.

Merceron, Gaston, A ❍, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*.......................... 7 mai 1884.

Moinot-Werly (le général), C ✻, rue Werly, à Bar-le-Duc........................... 5 févr. 1902.

Date de la réception.

PAGIS (S. G. Mgr Jean-Pierre), ancien évêque de Verdun............................... 2 févr. 1898.

PANGE (Comte Maurice DE). La Maison-Verte, Saint-Germain-en-Laye.................. 4 juill. 1883.

PANGE (Marquis DE), O ✻, chef d'escadron d'artillerie, 31, rue François-Ier, Paris......... 7 mars 1888.

PARISOT, R., docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, à Nancy.................... 9 janv. 1901.

PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris................ 2 sept. 1885.

PERNET, Albert, I P ✪, ✻, négociant, maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18, à Bar-le-Duc.................................. 4 déc. 1895.

PIERRE, Eugène, 40, quai Victor-Hugo, à Bar-le-Duc.................................. 6 janv. 1892.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (marquis DE), Duc romain, membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Echênay, au château d'Echênay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris............................. 4 juill. 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (comte DE), Duc romain, commandant breveté à Tlemcen (Algérie)................................ 3 déc. 1884.

PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar. 5 mars 1884.

PRINCE, Amédée, ✻, président de l'Association des Commissionnaires-Exportateurs, rue de Provence, 34, à Paris, et rue du Tribel, à Bar-le-Duc................................ 4 mars 1896.

RENARD, architecte, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc................ 4 oct. 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc................ 5 mars 1879.

	Date de la réception.
ROUSSELLE, Lucien, président du tribunal de commerce, rue de la Rochelle, 118, à Bar-le-Duc	4 déc. 1895.
ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, rue de la Gare, à Bar-le-Duc...	7 août 1895.
SAINT-HILLIER (L. DE), capitaine au 18e régiment de chasseurs à cheval, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise)	8 nov. 1888.
SEILLIÈRE (le baron Ernest), rue Hamelin, 16, à Paris	7 déc. 1887.
SEILLIÈRE (le baron Léon), av. de l'Alma, 41, à Paris	3 janv. 1900.
TANGRE, Ernest, ancien notaire, 101, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	13 mai 1891.
WEIL, Maurice, ✵, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris	6 juin 1888.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ANDRÉ, Eugène ✵, sous-chef de bureau à la Préfecture, place de l'Étoile, 6 *bis*, Bar-le-Duc..	5 mars 1902.
AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
AUDIAT, Étienne, capitaine, au 70e régiment d'infanterie, à Amiens	1er juill. 1896.
*BALA, ✵, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 32, à Bar-le-Duc	fondateur.
BARTHÉLÉMY (Anatole DE), ✵, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.	5 août 1883.
BAZOCHE, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy	7 avr. 1897.
BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, à Stenay	8 avr. 1891.

Date de la réception.

°Bécourt, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy .... 4 mai 1881.

Beugnet (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Nicolas à Nancy .... 1er juill. 1891.

Bernard, Henri, lic. ès-lettres, avocat, place des Regrets, 6, à Saint-Mihiel .... 2 juill. 1902.

Besnier, Georges, archiviste départemental, à Évreux (Eure) .... 7 nov. 1900.

Bigé (l'abbé), curé de Lachalade (Meuse) ..... 3 nov. 1897.

Biguet, instituteur public, à Gesnes (Meuse) .. 2 juin 1897.

Bizemont (comte Arthur de), au château de Trembloy, par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle) .... 3 mars 1897.

Blanchard, Jules, directeur du cours complémentaire de l'école municipale à Clermont-en-Argonne .... 5 juill. 1899.

Boinette, Alfred-Louis-Georges, négociant, 2, rue des Fossés, Bar-le-Duc .... 3 mars 1903.

Bonvalot, Édouard, ❋, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, place des Vosges, 2, à Paris .... 6 déc. 1882.

Broesch, Fr., agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, à Bar-le-Duc .... 7 janv. 1903.

°Busselot, Charles, ❋, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc .... 1er mars 1893.

Buvignier-Clouet (Mlle Madeleine), rue Saint-Maure, 11, à Verdun .... 5 juin 1889.

Capitain, O ❋, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville .... 2 sept. 1885.

Champigneulle-Brasseur, ❋, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris .... 6 oct. 1881.

Date de la réception

Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris.............................. 6 juill. 1881.

Chanteau (Maurice de), avocat, au Château de Peyrieux (Ain).......................... 6 sept. 1882.

Chapelier (l'abbé), curé-doyen de Mirecourt (Vosges)............................... 7 avril 1886.

Charaux, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson................................ 4 déc. 1895.

°Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc........................ 5 mai 1875.

°Chaussinand, Henri, docteur en médecine, directeur de l'Asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne)....................... 4 juill. 1883.

Chavanne, Maurice, capitaine au 12e chasseurs à cheval, place du Collège, 2, à Saint-Mihiel. 2 sept. 1896.

°Chéry, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Sainte-Marie, 26, à Nancy...... 3 févr. 1886.

°Chévelle, Casimir, I P ✪, 23, rue de Strasbourg, à Nancy............................. 5 janv. 1887.

Chollet (l'abbé), licencié ès-lettres, curé de Morgemoulin, par Étain.................. 6 mars 1901.

Cimochowski, Albert, I P ✪, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris..................... 4 avr. 1883.

Clanché (l'abbé), curé de Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle)..................... 6 mai 1903.

Colard (le général), O ✻, commandant d'armes du Camp de Châlons..................... 5 juin 1901.

Collet, Lucien, directeur du Pensionnat Saint-Léonard, à Corbigny (Nièvre).............. 3 nov. 1897.

Collot, Émile, conseiller municipal à Érize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire............ 1er août 1900.

Collot, Émile, imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts............... 8 nov. 1899.

Colson, instituteur à Neuvilly, par Clermont-en-Argonne.............................. 6 sept. 1899.

	Date de la réception.
CONTANT-LAGUERRE, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc....	3 juin 1896.
DAVAL, Jules, I P ✪, ancien greffier du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)................................	3 janv. 1890.
DENIZET, Albert, instituteur communal, à Clamanges, par Vertus (Marne)..............	2 sept. 1881.
DESSEILLE, propriétaire, à Avioth, par Montmédy..................................	3 août 1883.
DIDIER, Henry, 37, rue Saint-Pierre, Verdun...	3 avr. 1902.
DOMANGÉ (J.), directeur d'imprimerie, 9, place Exelmans, à Bar-le-Duc..................	1er mai 1901.
DOMMARTIN, secrétaire de la Sociétéphilomathique, rue Chevert, à Verdun...............	5 févr. 1902.
DUMAST (René de), 6, rue de Guise, à Nancy..	7 août 1901.
DUVAL, Louis, numismate, rue des Jardiniers, 50, à Nancy..........................	3 janv. 1877.
ÉNARD (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt...	5 mars 1879.
°FENAUX, Charles, juge suppléant, à Vervins (Aisne)................................	7 nov. 1898.
FRANÇOIS (René), ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois..........	3 nov. 1897.
FERRETTE, Henry, docteur en droit, avocat, député de la Meuse, rue de la Rochelle, 56, à Bar-le-Duc, et avenue de l'Observatoire, 22, à Paris..................................	6 mai 1896.
FISTIÉ, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc................	8 janv. 1896.
FLORANGE, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, à Paris.............................	1er août 1894.
FROUSSARD, Victor, ✻, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne).	6 août 1885.
GÉNIN, curé à Nant-le-Petit, par Ligny-en-Barrois..............................	1er juin 1887.

Date de la réception.

Georges-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 101, à Paris...... 5 févr. 1889.

Georges (Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun...... .... 6 juin 1883.

°Germain, Léon, I P 🙰, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Héré, 26, à Nancy................................ 6 juin 1897.

Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse).......................... 9 nov. 1887.

Gillant, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse)......................... 4 août 1884.

Grillet, Gaston, licencié ès-lettres, rédacteur à l'Administration générale de l'Assistance publique, 188, avenue du Maine, à Paris, 14e. 6 sept. 1899.

Groffe, E., huissier à Montfaucon (Meuse).... 5 nov. 1902.

Guyot, Ch., ✻, I P 🙰, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, rue Girardet, 12, à Nancy. 5 mai 1886.

Hautoy (comte du), route de Doullens, 69, à Amiens................................ 2 juill. 1884.

Hébert, Marcel (l'abbé), chanoine honoraire de Bayeux, rue de Courcelles, 156, à Paris.... 5 nov. 1884.

Hébert, Charles, curé de Juvigny-en-Perthois, par Savonnières-en-Perthois (Meuse)....... 5 oct. 1892.

Henrion, Alexandre, I P 🙰, ✻, ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)......................... 7 juill. 1880.

Henry, Ernest, 30, faubourg du Mesnil, à Sedan. 5 déc. 1900.

Hérelle, Georges, professeur de philosophie au Lycée, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)....................... 5 juill. 1882.

Houzelle, A 🙰, instituteur, à Montmédy...... 5 janv. 1887.

	Date de la réception.
HOUZELOT (l'abbé), curé-doyen d'Ancerville (Meuse)................................	8 nov. 1899.
HUARD (l'abbé), directeur au Grand-Séminaire de Verdun....................................	4 déc. 1901.
HUBER, Émile, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 24, rue Beaubourg, à Paris......................	4 déc. 1889.
JACQUINOT-BOULANGER, Charles, C ✻, C ✻, docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne)........	4 mars 1896.
JACQUOT, Albert, ✻, I P ❦, ✻, correspondant du comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy.................................	1er févr. 1888.
JEANNIN, Claude, négociant, voie Romaine, à Bar-le-Duc..............................	8 janv. 1896.
JÉHET, Louis-Auguste, curé-doyen de Vigneulles (Meuse)................................	5 juin 1895.
JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay (Meuse)................................	1er août 1871.
JOYEUX, F.-P., directeur de l'Enregistrement, 5, place du Château, à Bar-le-Duc.........	3 juin 1903.
JOYEUX, Édouard, ancien contrôleur des contributions directes, à Maxey-sur-Vaise (Meuse).	5 nov. 1902.
JOYEUX, Léon, notaire, Triaucourt (Meuse)....	2 août 1899.
KRICK, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine..	9 mai 1899.
LABOURASSE, I P ❦, inspecteur de l'Enseignement primaire, en retraite, membre correspondant de l'Académie de Stanislas, à Troyon (Meuse)................................	6 juill. 1870.
LACOUR, curé d'Heudicourt, par Vigneulles (Meuse)................................	2 juin 1880.
LANDMANN (l'abbé), A ❦, aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc..............................	7 août 1872.
LARCHER, Octave, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris....................	5 avr. 1899.

	Date de la réception.
°Laurens, Léon, avocat, à Saint-Mihiel.......	6 juin 1894.
Lechevallier, ✱, directeur des postes et des télégraphes, en retraite, 15, rue du Chemin de fer, à Villemomble (Seine)................	7 oct. 1874.
Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse).	6 déc. 1876.
Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy.	5 oct. 1892.
Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, rue Nève, 34, à Bar-le-Duc........	8 janv. 1896.
Legrand, curé de Jouy-sous-les-Côtes........	4 sept. 1889.
Lehuraux, instituteur à Liny-devant-Dun (Meuse)................................	2 déc. 1891.
Lejet (l'abbé), curé-doyen de Varennes (Meuse).	4 avr. 1900.
Leloup, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, 34, à Bar-le-Duc..................................	8 janv. 1896.
Lemoine, A ✿, directeur de l'école publique de la ville-haute, à Verdun..................	7 nov. 1883.
L'Escale (de), Eugène, 40, rue Blanche, à Paris.	7 janv. 1885.
°L'Escale (de), Louis, vérificateur des Douanes à Paris, 1, rue Daval, à Montmorency (Seine-et-Oise)................................	7 nov. 1900.
L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse).	5 avr. 1882.
L'Huillier, ✱, chef de bataillon, commandant l'école de tir du camp du Ruchard (Indre-et-Loire)................................	1er oct. 1902.
Lombard, ✱, I P ✿, membre de l'Académie de Stanislas, professeur honoraire à la Faculté de Droit, à Nancy, rue Stanislas, 82.......	4 oct. 1871.
Lorrain, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)................................	7 mars 1894.
Madelin, Émile-Marie-Louis, docteur ès-lettres, ancien membre de l'École Française de Rome, 107, rue Mozart, à Paris.................	6 nov. 1895.

Date de la réception.

MARICHAL, Paul, I P ✿, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, avenue de Paris, à Créteil (Seine)........ 6 nov. 1889.

°MARTIN, Alexandre, I P ✿, agrégé de l'Université, ancien inspecteur d'Académie, 17, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc........ 6 oct. 1897.

MARTIN, Georges, rue Rousseau, 67, Bar-le-Duc. juill. 1900.

MATHIEU (l'abbé), curé de Velaines (Meuse).... 3 nov. 1897.

MAUJEAN (l'abbé), curé de Longeville-devant-Bar........ 4 mars 1896.

MAURE, Marcel, avocat, 5, cours Léopold, à Nancy........ 4 avr. 1900.

MENGIN, Henri, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, président de l'Académie de Stanislas, rue Lafayette, 8, à Nancy........ 3 févr. 1886.

MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye (Meuse)........ 1er avr. 1896.

MICAULT, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc........ fondateur.

°MICAULT (Mgr Jean-Eugène), prélat de la Maison du pape; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise; chanoine honoraire de Lorette et d'Aquin; docteur en théologie et en droit canon; membre de l'Académie littéraire des Arcades de Rome, curé d'Euville, à Euville (Meuse)........ 7 sept. 1893.

MIGNIEN, Edmond, A ✿, notaire, à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)........ 7 mars 1888.

MOREAU, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse)........ 4 déc. 1895.

MOREL, Emile (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)........ 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ✿, archéologue, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)........ 8 nov. 1871.

	Date de la réception.
MOUGENOT, Léon, I P ✻, associé correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy...	1er oct. 1890.
°MOUILLERON, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc....................	8 janv. 1874.
MUNEREL, Gustave, ancien président du tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..............................	2 nov. 1881.
NETTANCOURT-VAUBECOURT (le Comte de), à Thillombois, par Pierrefitte (Meuse)............	6 juin 1897.
NICOLAS, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)..............	2 oct. 1895.
PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, rue Alexandre-Leleu, 31, à Lille..................................	7 janv. 1874.
PERSENOT, Raymond (l'abbé), aumônier du pensionnat de la Croix, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..................................	2 nov. 1881.
PESCHART D'AMBLY, G O ✻, inspecteur général du Génie maritime, en retraite, au château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube).........	7 nov. 1900.
PIERROT, Alfred, publiciste, directeur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy............	7 avr. 1897.
PIONNIER, Louis, professeur d'Histoire au collège, 12, rue de la Galavaude, à Verdun....	1er juin 1898.
PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun.............................. ..	4 juin 1873.
°POINCARÉ, Antoni, ✻, A ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue de Babylone, 10, à Paris.................	fondateur.
POINCARÉ, Raymond, G ✻ (grand-croix de l'Aigle blanc de Russie), avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur et conseiller général de la Meuse, ancien ministre, rue des Mathurins, 32, à Paris....	5 nov. 1894.

Date de la réception.

Poincaré, Lucien, ✻, A ✿, agrégé de l'Université, inspecteur général de l'Université, à Paris, rue de Babylone, 10................ 5 déc. 1888.

Poriquet, Charles, rue du Bourg, à Bar-le-Duc. 5 févr. 1896.

Prud'homme, ✻, professeur départemental d'agriculture, à Commercy.................. 3 mai 1893.

Quintard, Léopold, A ✿, président de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Saint-Michel, 30, à Nancy............................... 2 juill. 1884.

Ragon, l'abbé, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, chanoine de Verdun, 77, rue de Vaugirard, à Paris... 1er juill. 1903.

Raulin, ✻, I P ✿, professeur honoraire des Facultés des sciences, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).......................... 7 juin 1893.

Raulin, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun................................ 4 sept. 1895.

Regnault, Louis, ancien notaire, à Commercy. 5 juin 1901.

Renard, Gabriel (l'abbé), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, à Verdun....... 7 juin 1893.

Robert (Edm. des), faubourg Saint-Georges, 3, Nancy.................................. 5 nov. 1902.

Robineau, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France à Paris, rue de Tocqueville, 132.............................. 7 févr. 1894.

Robinet de Cléry, C ✻, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, 6 *bis*, rue du Cloître-Notre-Dame, Paris......................... 7 février 1900.

Rousseaux, instituteur, à Futeau, par Clermont-en-Argonne.............................. 1er août 1900.

°Royer, Charles, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc........... 3 avr. 1878.

Sadoul, Louis, docteur en droit, procureur de la République, à Verdun................ 7 sept. 1898.

Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 26, à Nancy. 6 mai 1885.

	Date de la réception.
SAINTIGNON, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel	1er sept. 1875.
SCHAUDEL, Louis, A ✿, receveur principal des Douanes, place du Palais de justice, à Chambéry (Savoie)	5 janv. 1887.
SLINGSBY, Henri, licencié en droit, conseiller de préfecture de la Meuse, 22, rue de la Rochelle	7 févr. 1900.
SIMON, Théodore, ✱, conseiller général, à Ligny-en-Barrois	4 déc. 1896.
THEURIET, André, O ✱, I P ✿, de l'Académie française, à Bourg-la-Reine (Seine)	4 oct. 1871.
TOUSSAINT, Oscar, A ✿, ✱, conservateur des Eaux et Forêts de la Haute-Marne, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc	21 déc. 1895.
ULRICH, Raymond, ancien président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc.	9 mai 1894.
VARIN-BERNIER, ✱, A ✿, conseiller général, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
VIARD, ancien président du Tribunal de Commerce, 18, rue Voltaire, à Bar-le-Duc	4 mai 1892.
VILLARD, Émile-Cuny, A ✿, docteur en médecine, à Verdun-sur-Meuse	2 sept. 1896.
VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc	10 janv. 1894.
WEISS, A ✿, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse)	10 janv. 1894.
WIENER, Lucien, I P ✿, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy	3 oct. 1883.
YUNG, Alfred, I P ✿, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Due	6 avr. 1870.
°ZANETTI, peintre-décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse	5 août 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

en correspondance avec la

Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Le ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires (1).

B. — Sociétés françaises.

6. Société Académique de Laon (**Aisne**).
7. Société Académique de Saint-Quentin (**Aisne**). — *Mémoires*, t. XIII, 1897-1898.
8. Société d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**). — *Revue*, 1901.
9. Société Académique de Troyes (**Aube**). — *Mémoires*, 1900.
10. Académie d'Aix-en-Provence (**Bouches-du-Rhône**). — *Séances publiques*, 1900-1901.
11. Académie de Caen (**Calvados**). — *Mémoires*, 1900.
12. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**). — *Revue*, t. XIX à XXI.
13. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**).
14. Société archéologique de Constantine (**Constantine**). — *Notices, Mémoires*, 1900.
15. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**). — *Mémoires*, 1899-1900.
16. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**), 1900.

(1) « Les Sociétés savantes devront envoyer au ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques et scientifiques. » (Circ. min. du 31 janvier 1881).

17. Société d'Émulation de Montbéliard (**Doubs**). — *Mémoires*, t. XXVII et XXVIII, 1900.
18. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
19. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
20. Société Linéenne de Bordeaux (**Gironde**).
21. Société archéologique de Béziers (**Hérault**). — *Bulletin*, t. XXIX, 1900.
22. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (**Hérault**). — *Mémoires*, t. III et IV (Lettres).
23. Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (**Hérault**).
24. Société Académique de Béziers (**Hérault**).
25. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**).
26. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**).
27. Société Académique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
28. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. XL, 1899; Annales, t. XLI, 1900 et Table des quarante premières années.
29. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. X, 1900-1901.
30. Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen (**Lot-et-Garonne**).
31. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**). — *Mémoires*, t. III, 1900.
32. Académie de Reims (**Marne**). — *Travaux*, t. CV et CVII, 1900; CVIII et CIX, 1901.
33. Société Industrielle de Reims (**Marne**). — *Bulletin*, 1900, 1901 (n° 89).
34. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**). — *Mémoires* (2), III, 1901.
35. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**). — *Mémoires*, t. XIX, 1896 à 1899.
36. Société Historique et Archéologique de Langres (**Haute-Marne**). — *Bulletin*, n° 60, déc. 1900; *Mémoires*, n° 11, 1900, n° 61, 1901.
37. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Haute-Marne**).
38. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). — *Mémoires*, 151e année, 1901.
39. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). — *Mémoires*, 1900.

40. Société de Géographie de l'Est à Nancy (rue des Tiercelins, 24) (**Meurthe-et-Moselle**). — *Bulletin*, 4e trim., 1900.
41. Société Lorraine de Photographie à Nancy (rue Gilbert, 15) (**Meurthe-et-Moselle**). — *Bulletin*, déc. 1900, 1901, 1, 2.
42. Société Philomathique de Verdun (**Meuse**). — *Bulletin*, 1900.
43. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**), t. XI, 1899.
44. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (**Nord**).
45. Commission Historique du Nord, à Lille (**Nord**).
46. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**). — *Mémoires*, t. XVII, 3e trim., 1900.
47. Société Archéologique de Beauvais (**Oise**).
48. Comité Archéologique de Senlis (**Oise**), t. III, 1899.
49. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**).
50. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**), t. XLII, 1901.
51. Société Belfortaine d'Émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**). — *Bulletin*, n° 20, 1901.
52. Académie de Lyon (**Rhône**).
53. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**). — *Bulletin*, n° 31, 1900.
54. Société d'histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**). — *Bulletin*, n° 17, 1900.
55. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris (**Seine**). — *Mémoires*, 1898; *Bulletin*, 1899, 1900; *Mettensia*, II.
56. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris (**Seine**). — *Procès-verbaux*, 1900.
57. Société historique et Archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, Paris (**Seine**). — *Annales*, 1901.
58. Société des sciences morales et des Lettres à Versailles (**Seine-et-Oise**). — *Revue de l'histoire de Versailles*, années 1899 et 1900, 8 fasc.
59. Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre (**Seine-Inférieure**).
60. Société Académique d'Amiens (**Somme**).
61. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (**Somme**). — *Bulletin*, 1899, 1900, La Picardie, hist. et monum., 1901.
62. Société Académique du Var, à Toulon (**Var**). — *Livre d'or du Centenaire* (1800-1900).
63. Société Littéraire et Scientifique d'Apt (**Vaucluse**).

64. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (**Vienne**). — *Bulletin*, 1900, 1901 (t. XXI).
65. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal (**Vosges**). — *Annales*, 77e année 1901.
66. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (**Vosges**). — *Bulletin*, 26e année, 1900, 1901.
67. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (**Yonne**). — *Bulletin*, 54e vol., 1900.
68. Société archéologique de Sens (**Yonne**). — *Bulletin*, t. XIX, 1900.

C. — Sociétés savantes étrangères.

69. Académie de Metz (**Alsace-Lorraine**). — *Mémoires*, 1897-1898, 80e année 1900.
70. Société d'Archéologie lorraine de Metz (**Alsace-Lorraine**). — *Annuaire*, 12e année, 1900.
71. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg (**Alsace-Lorraine**). — *Annuaire*, 17e année, 1901.
72. Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg (**Luxembourg**).
73. *Ons Hemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (l'abbé Grob, curé à *Bivingen-Berchem*, secrétaire), (**Luxembourg**). — Années 1900 et 1901.
74. Institut Archéologique du Luxembourg à Arlon (**Belgique**), 54e année 1900, *Annales*, t. XXXVI, 1901.
75. Musée d'Histoire naturelle, 1, Burgring, à Vienne (**Autriche**).
76. Trierisches Archiv, à Trèves (**Allemagne**), 1900, 1901.
77. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (**Russie**).
78. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou (**Russie**).
79. Société Impériale des naturalistes, à Moscou (**Russie**). — *Bulletin*, 1899, 1900.
80. Université d'Upsala (Institut géologique de l') (**Suède**).
81. Institut Égyptien, au Caire (**Égypte**). — *Bulletin*, 1900; *Mémoires*, t. IV.
82. Smithsonian Institution. à Washington. U. S. A. (**États-Unis**). — *Report*. 1899, II, 1898 et 1899, t. II.
83. Université de Californie, à San-Francisco. U. S. A. (**États-Unis**). — *Publications*, 1901.
84. American Museum of Natural History; Central Park 77th Street à New-York, U. S. A. (**États-Unis**).

85. Société d'histoire naturelle du Wisconsin, à Milwaukee. U. S. A. (**États-Unis**).
86. Académie des Sc. de St-Louis. U. S. A. (**États-Unis**). — Vol., IX, 6 à 9 ; X, 1-8.
87. Muséo Nacional de Rio-de-Janeiro (**Brésil**).

D. — Bibliothèques, Revues, etc.

88. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
89. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
90. Bibliothèque de la ville de Pont-à-Mousson.
91. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
92. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
93. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
94. Bibliothèque du Cercle de l'Union à Bar-le-Duc.
95. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
96. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
97. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.
98. *Revue bénédictine*, à Maredsous (Belgique), 1901.
99. Notes d'Art et d'Archéologie. Revue de la Société de St-Jean (M. l'abbé Bouillet, président), à Paris, 4, rue Corot, 13e année, 1901.
100. *Spelunca*, Bulletin et mémoires de la Société de spéléologie, à Paris, 1900, 1901.
101. *Magasin Pittoresque* (M. E. Beauguitte, rédacteur en chef, 9, rue du Pont-aux-Choux, à Paris).
102. Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est (M. Edmond Bour, rédacteur, 127, rue Saint-Dizier à Nancy).



LISTE

Des ouvrages reçus par la Société pendant l'année 1901 et déposés dans sa bibliothèque.

1° *Dons des auteurs.*

Baudot (J.)..... Les princesses Yolande et les Ducs de Bar de la famille des Valois, 1[re] part., *Mélusine* (Paris, Picard, 1900).

Bonvalot (E.)... La Juveigneurie ou le privilège de l'enfant dernier-né en Alsace, 3e éd., 1901.

Bouillet (A.)... Monographie de l'église de Revigny (In-8°, Nancy, 1892).

— La Lorraine à l'Exposition rétrospective du Petit Palais en 1900 (In-8°, Montiers, 1901).

— Au pays du Fr. Hugo (In-8°, Montiers, 1900).

Braux (baron de). Journal de M[me] de Châteaufort. In-8°, 1901.

Collignon (A.).. Notes sur l'*Euphormion* de J. Barclay, in-8°, 1901.

Dannreuther (H.) La forêt de Passavant; lettre de Nicolas Pithou sur une rectification de frontière entre la France et la Lorraine, in-8°, 1901.

Duvernoy (E.).. Les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, in-8°, 1901.

Favé (E.)....... Almanach historique et religieux de la paroisse de Cheminon, in-16 (Bar-le-Duc, 1901).

Fourier de Bacourt........ Les étrennes de Bar-le-Duc, in-8°.

— Anciennes épitaphes détruites de Bar-le-Duc et Ligny, in-8°.

Germain (L.)....	Le comte de Marsy, in-8°, 1900.
—	Une ancienne cloche de Bussières, 1660 (in-8°, 1900).
—	Observations sur un travail relatif aux monuments de Louis XI à Bar-le-Duc.
—	L'Épitaphe de Thévenin Jacquesson.
—	Observations sur les monuments héraldiques relatifs à Sarrebourg, in-8o, Nancy, 1901.
—	La famille Klein de Dieuze, in-8o, 1901.
	Observations sur les médailles de Benoîte-Vaux, in-8°, 1901.
Grandveau (A.)..	Annuaire de la Meuse pour 1901 (37e année).
Guyot (C.).....	La forêt de Darney, in-8°, 1901.
Gillant........	M. Jean Vast (in-8°, Verdun, 1901).
Giraud	Étude sur les procès de Sorcellerie en Normandie (Rouen, 1897).
Houzelle (F.)...	Le Châtelet, camp antique entre Bréhéville et Lissey (Montmédy, 1901).
—	Un retable à Bréhéville, in-8o (Montmédy, 1901.
—	L'école et le maître d'école avant 1789 dans le pays montmédien, 1901.
—	Notice historique sur saint Walfroy et son pèlerinage, 1901.
Laurent (A.). ..	La fièvre aphteuse et les clos d'enfouissement, in-12 (Nancy, 1901).
—	Service sanitaire des animaux. — Rapport au Conseil général de la Meuse, 1901.
Levallois (H.)..	Recherches à propos d'une liste des vassaux de Bar de l'an 1311 sur les débuts du règne du comte Édouard Ier (in-8°, 1900).
Lesort (A.).....	Un document inédit concernant la diplomatie de Louis XI à propos de la neutralité de Tournai (In-8°, Paris, 1901).
—	Archives départementales de la Meuse. Rapport au Préfet, 1901.
Labourasse (H.).	Recherches sur l'étendue et les limites du comté de Verdun et des décanats wallons, 1156-1570 (Verdun, 1901).
Lefebvre (H.)...	Une excursion dans le Nord de la Meuse et aux ruines d'Orval, in-8°, 1901.

MADELIN (L.)....	Fouché (1759-1820) 2e vol., in-8° (Paris, Plon, 1901).
—	Les premières applications du concordat de 1516, d'après les dossiers du Château Saint-Ange, in-8° (Rome, 1897).
MAXE-WERLY (L.)	Note sur un bandage herniaire de l'époque franque, trouvé à Euville, in-8°.
—	Deux nouveaux documents inédits sur F. de Laurana, in-8°.
—	Nécrologie (M. Émile Pierre), in-8°.
PERRIN (J.)	Sièges de Sens, 1814 (in-8°, 1901).
QUINTARD (L.)...	Bayon et ses seigneurs, in-8°, 1900.
RAULIN (V.).....	Déversement ancien des eaux des Vosges occidentales dans la vallée de la Meuse, in-8°, 1901.
ROBINET DE CLÉRY.	La tombe d'une Dame de Dun à Saulmory (in-8°, 1900).
—	Saulmory, fief mouvant de la châtellenie de Dun (in-8°, 1901).
—	La Ligue sur les bords de la Meuse (in-8°, 1901).
—	Première occupation de la Lorraine par les Français (1632-1641, in-8°, Nancy, 1900).
—	Au sujet d'une tombe sculptée de l'Église de Saulmory, in-8°, 1901.
—	Souvenirs du comte de Reiset, in-8°, Paris, Plon, 1901.
SCHAUDEL (L.)...	Campagne de Charles VI en 1388 contre le duché de Gueldre, in-8°, 1900.
THÉDENAT	Note sur trois monuments épigraphiques signalés par M. Émile Pierre, 1901.
WEIL	L'entrée de Murat dans la coalition, in-12 (Saint-Denis, 1901).

2° *Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

Revue de l'histoire des Religions, t. XLII, XLIII et XLIV, 1900, 1901.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1900-1901.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes (1900), section des sciences, 1900.

CAUDEL.........	Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord, in-8°, 1900.
MILNE EDWARDS .	Expéditions scientifiques du *Travailleur* et du *Talisman* (crustacés décapodes, 1re part., Brachyures et Anomoures), 1900.
SÖDERBLOM......	La vie future d'après le Mazdéisme (Bibl. Etudes du Musée Guimet, t. IX, 1901).
	Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, 1901.
	Bulletin des sciences économiques et sociales, 1900.
	Bulletin historique et philologique, 1900.
	Congrès des sociétés savantes de Nancy. Discours de MM. Mascart, Pfister, Lemonnier et Decrais, 1901.
	Compte rendu du Congrès de Nancy (Section des sciences), 1901.
KERN...........	Histoire du Bouddhisme dans l'Inde (Annales du Musée Guimet), t. I, 1901.

3° *Journaux et publications périodiques diverses.*

Annales de l'Est, Nancy, 1901.
Mélusine, Revue des traditions populaires, t. X, 1901.
Numismatique (Procès-verbaux de la Société française de).
Ornis. Bulletin du Comité ornithologique international, t. XI, 1901.
Revue d'Ardenne et d'Argonne, 1901.
Revue bénédictine (Maredsous, Belgique), 1901.
Spéléologie (Bulletin de la société de), 1900, 1901.
Spéléologie (Mémoires de la société de), 1900, 1901.



ERRATA

Page	8,	ligne	13;	*lisez*	:	le plus malheureux...
—	26,	—	30;	—	:	plus loin...
—	33,	—	14;	—	:	et adressent...
—	35,	—	13;	—	:	qui puisse...
—	43,	—	14;	—	:	jeune épouse...
—	86,	—	11;	—	:	Lon, lan, la...
—	100,	—	25;	—	:	plaisanteries...
—	105,	—	27;	—	:	page 79...
—	120,	—	18;	—	:	Ferjeux...
—	123,	—	17;	—	:	à l'établissement...
—	140,	—	8;	—	:	devait faire là de...
—	161,	—	20;	—	:	p. 119, 139 et 156...
—	167,	—	7;	—	:	parmi eux pour...
—	169,	—	30;	—	:	p. 156...
—	177,	—	31;	—	:	galantin...

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES



BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



